LE DEVOIR

Vol. LXXV — No 264 | Faible neige passagère. Max.: 1. (détail page 18) | Montréal, mardi 13 novembre 1984 | Côte-Nord, Abitibi à Gaspésie: 45 cents; Nouveau-Brunswick: 50 cents; Toronto: 50 cents | 35 CENTS

Tassé le Boursier
Pour votre régime d'épargne-actions
Tassé & Associés, Limitée 879-2100

Lévesque est prêt à remettre en cause l'universalité des programmes sociaux

PIERRE O'NEILL

Le premier ministre, M. René Lévesque, est prêt à rouvrir le débat sur le principe de l'universalité des programmes d'aide sociale.

La question de l'harmonisation des politiques sociales doit être soulevée à la conférence fédérale-provinciale qui débute aujourd'hui au Lac Meech dans l'Outaouais. Et le Québec se ralliera à l'idée lancée par le premier ministre Mulroney et son ministre des Finances, M. Michael Wilson, en faveur d'une remise en question du principe de l'universalité.

Lors de son exposé sur l'état des finances publiques, jeudi dernier, M. Michael Wilson a, une première fois, révélé l'intention de son gouvernement de prochainement passer en revue l'ensemble des programmes sociaux. Dès le lendemain, le premier ministre Mulroney a admis que le principe de l'universalité pourrait dorénavant être limité à certains programmes.

A l'instar de M. Mulroney, le premier ministre Lévesque demeure fermement convaincu que l'universalité des programmes de santé ne doit être altérée d'aucune façon. Mais considérant que les fonds publics sont aujourd'hui nettement plus limités que dans le passé, M. Lévesque est d'avis que le minimum que le Québec puisse faire, c'est d'accepter de participer aux discussions sur la remise en question du principe de l'universalité, en ce qui a trait à d'autres programmes sociaux, notamment celui des allocations familiales. « Elles ne sont pas aussi vitalement importantes et c'est légitime d'en parler ».

A propos des allocations familiales, M. Lévesque a repris hier l'essentiel de l'argumentation développée par M. Mulroney et a mis en relief le fait que le riche, dont les revenus atteignent $500,000 par année, est éligible aux allocations familiales au même titre que les plus défavorisés de la société. « Il y a des bouts où quand tu n'a plus les moyens, ca devient baroque ».

Cette première réunion des premiers ministres du Canada vise surtout à établir l'ordre du jour de la première véritable conférence fédérale-provinciale depuis l'accession au pouvoir des conservateurs. Le premier ministre du Québec sait que ce n'est pas le lieu pour parler de constitution mais il tentera néanmoins d'obtenir un tête-à-tête de dix minutes avec M. Mulroney pour l'entretenir des besoins et aspirations du Québec. Mais en présence des autres premiers ministres provinciaux, M. Lévesque entend insister pour que les programmes de création d'emplois pour les jeunes soit inscrits au premier rang de l'agenda de la première conférence fédérale-provinciale sur l'économie. Il a souligné hier l'importance que les politiques du gouvernement fédéral en cette matière soient coordonnées étroitement avec celles des provinces, pour « éviter de se marcher sur les pieds et pour arrêter de gaspiller ».

M. Lévesque était de passage,

Voir page 12: L'universalité



René Lévesque: le principe demeure pour la santé

NICARAGUA

Les blindés sillonnent les rues de Managua

SAN JOSE (AFP, Reuter) — Le ministère nicaraguayen de la Défense a intensifié l'état d'alerte en décidant, hier matin, d'organiser des patrouilles de blindés dans la capitale en prévision d'un éventuel débarquement de troupes américaines.

Depuis une semaine, le Nicaragua se prépare à résister à une éventuelle invasion et les survols répétés d'avions-espions SR-71, qui franchissent le mur du son à basse altitude en provoquant de fortes détonations, font monter la tension dans la population.

Le ministère de la Défense a ordonné hier la mise en alerte, sur l'ensemble du territoire, de toutes les forces armées, mais aussi des unités de réservistes et des milices populaires.

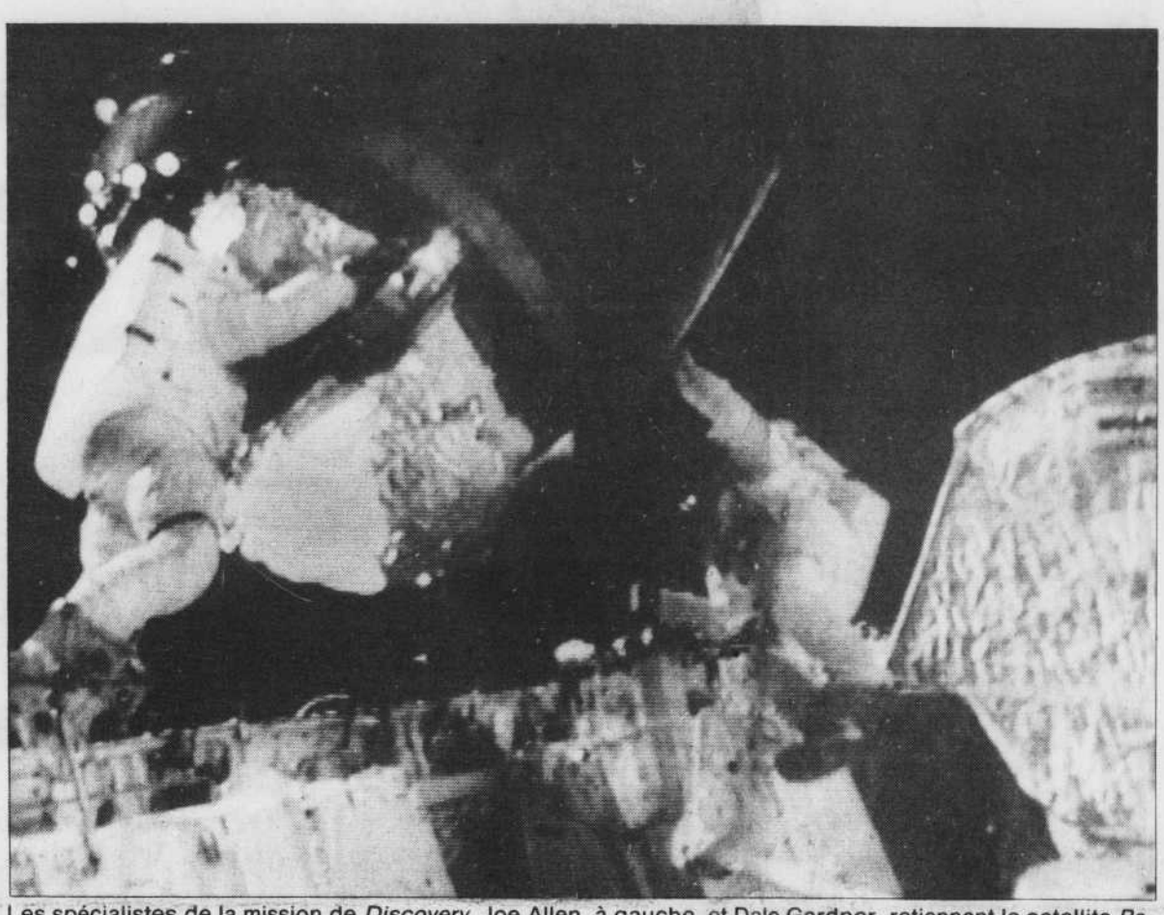
L'Armée populaire sandiniste (EPS) est forte d'environ 40,000 hommes, dont un peu plus de la moitié sont des conscrits. L'EPS comprend notamment des bataillons de lutte irrégulière, troupes d'élite spécialisées dans la guerre de guérilla.

À l'EPS s'ajoutent les forces spéciales du ministère de l'Intérieur, dont les effectifs exacts ne sont pas connus, des troupes très aguerries formées essentiellement de vétérans de la lutte contre le régime de l'ex-président Anastasio Somoza.

Enfin, les milices populaires comptent dans leurs rangs environ 400,000 combattants.

L'état major de la défense civile, chargé d'organiser les brigades de premiers secours, a lancé un appel à la réactivation des préparatifs de défense contre toute attaque aérienne et invite la population à rester à l'écoute de la radio officielle, la Voix du Nicaragua, chargée de diffuser ses instructions.

Voir page 12: Les blindés



Les spécialistes de la mission de *Discovery*, Joe Allen, à gauche, et Dale Gardner, retiennent le satellite *Palapa-B2* afin de le faire glisser dans son berceau. Allen est devenu le premier homme au monde à tenir un satellite de 573 kg à bout de bras pendant tout un tour du monde à 360 km d'altitude et à une température de 118 degrés centigrades. **Nos informations en page 2.** (Photolaser AP)

L'OPTION DU PQ

Lévesque: un consensus bientôt

- Godin rejoint les « 12 »
- Richard craint que les divergences se cristallisent

GILLES LESAGE et PIERRE O'NEILL

Le premier ministre René Lévesque est confiant qu'un consensus se dégagera bientôt du débat qui a actuellement cours au sein du Parti québécois, sur l'hypothèse d'une élection référendaire.

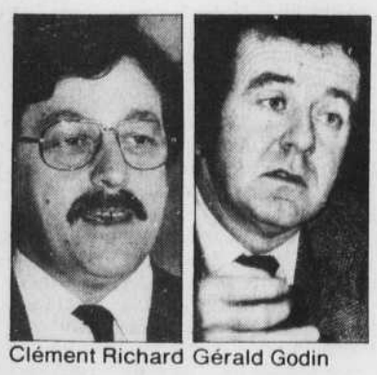
En tournée à Montréal, M. Lévesque était invité hier à commenter les nombreuses interventions de ses ministres et députés sur le sort réservé à l'option fondamentale du parti. Après avoir pris connaissance de toutes les déclarations des dernières semaines et s'être entretenu avec une vingtaine de ses députés, le chef du PQ en est venu à la conclusion que les vues des diverses tendances qui s'opposent sont tout à fait réconciliables. « Il n'y a rien là qui ne puisse pas se réconcilier, sauf pour ceux qui font du dogmatisme avec des à-côtés ».

Ce n'est qu'après avoir reçu les rapports des assemblées générales de comtés que M. Lévesque arrêtera sa position finale et le fera connaître aux militants de son parti. L'exécutif national du parti tiendra lundi prochain à Montréal une réunion spéciale sur cette question et il en profitera pour tenter d'orienter le débat vers un consensus.

A l'occasion de cette conférence de presse, le premier ministre a également été appelé à réagir aux reproches adressés en fin semaine par le chef libéral, M. Robert Bourassa, qui prétend que le débat sur l'élection référendaire contribue à éloigner les investisseurs étrangers et fait du tort à l'économie du Québec. Qualifiant M. Bourassa de « vernis-tampon présumé économiste », M. Lévesque a indiqué que pour la deuxième année consécutive, la reprise économique est plus forte au Québec que dans le reste du Canada.

Au moment même où le premier ministre parlait de réconciliation et

Voir page 12: L'option



Clément Richard Gérald Godin

Deux journalistes du DEVOIR lauréats du prix Judith-Jasmin

LAURENT SOUMIS

Pour la deuxième année consécutive, une journaliste du DEVOIR a reçu, hier soir, à Montréal, les honneurs du prix annuel Judith-Jasmin décerné par le Cercle des femmes journalistes du Québec. Un autre membre de la rédaction du quotidien de la rue St-Sacrement s'est également mérité une mention d'excellence.

Remis chaque automne aux auteurs des meilleurs reportages diffusés, l'année précédente, par les quotidiens, périodiques, stations de radio et de télévision de la province, le prix Judith-Jasmin perpétue le souvenir de l'ancienne journaliste de Radio-Canada, pionnière du reportage dans le monde de l'information radiophonique et télévisuelle.

Le choix du jury, présidé cette année par la romancière et récipiendaire du prix Goncourt 1979, Mme Antonine Maillet, s'est d'abord arrêté sur la candidature de Mme Rolande Allard-Lacerte qui, depuis bientôt vingt-cinq ans, signe avec humour et brio un billet en page éditoriale du DEVOIR.

Le prix de la catégorie des quotidiens lui a été attribué pour sa série de trois articles parue à l'été 83 et intitulée *Du trou au sommet*, *La Belle et la Vieille* et *Entre Berri et Guy*.

Une mention honorable a été également décernée à M. André Bouthiller pour sa série d'articles intitulée *L'Espagne libérée et tourmentée* parue en décembre dernier.

Le journaliste du mensuel *L'Actualité*, M. Jean Blouin, a remporté le prix dans la catégorie des périodiques pour son article *Montréal-Toronto: le grand match* publiée à la même époque.

Mme Monique Roy a reçu une

Voir page 12: Deux journalistes

Un organisme catholique de Montréal se renfloue à même un fonds international pour les réfugiés

LAURENT SOUMIS

Les Services catholiques pour immigrants (SCI), un organisme montréalais mis sur pied en 1957 par les évêques catholiques pour aider à la réunification des familles, ont effacé leur dernier déficit d'opération en utilisant les fonds normalement destinés à des programmes internationaux d'aide aux réfugiés.

L'organisme montréalais a omis de rembourser une somme de $ 111,843.65, perçue au Canada au nom de la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM). L'organisme international, dont les bureaux sont installés à Genève, se charge traditionnellement du transport au Canada des réfugiés qui ne bénéficient pas de l'aide financière du gouvernement fédéral.

Les SCI représentent la CICM en terre canadienne et se chargent de la perception de ces prêts que les réfugiés doivent rembourser dès leur installation chez nous.

L'an dernier, les SCI montréalais ont utilisé $ 50,000 provenant de ces remboursements pour effacer un déficit d'opération résultant d'un gestion controversée des budgets gouvernementaux et privés dont ils ont la charge.

Subventionnés par les ministères fédéral et provincial de l'Immigration, les Services catholiques pour immigrants s'occupent également de l'accueil des réfugiés, immigrants reçus ou en attente du statut de réfugiés, principalement à l'aéroport international de Mirabel.

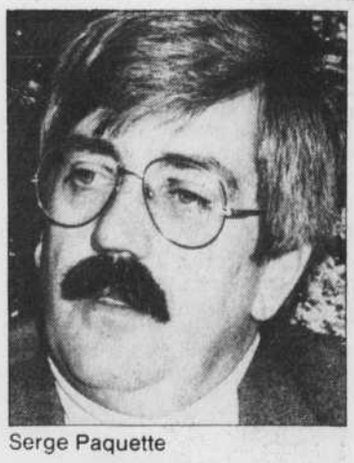
En plus d'agir à titre d'agence de perception pour le compte de la Commission internationale catholique pour les migrations, les SCI effectuent le même travail au profit d'autres agences internationales d'aide aux réfugiés.

Depuis la création des SCI, plus de 6,000 familles ont pu bénéficier de prêts qui totalisent à cette heure plus de $ 2.2 millions. Sur chaque recouvrement d'une créance, l'organisme catholique montréalais encaisse une commission variant entre 10 % et 25 %.

Les SCI, qui emploient douze personnes, administrent également la Maison d'accueil et transition pour réfugiés et immigrants (MATRI), rue Querbes à Montréal, une résidence dont le fonctionnement est subventionné par le Centre des services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM).

L'histoire du SCI remonte à 1952. La Conférence catholique canadienne des évêques avait alors entrepris d'aider à la réunification des familles de réfugiés et d'immigrants affectés par la guerre froide.

Leur appui revêtit la forme d'une mise de fonds de $50,000 à la Société canadienne d'établissement rural. Cette société forma un département d'immigration qui fut incorporé en 1957 sous le nom de Services aux immigrants catholiques, et par la suite, de Services catholiques pour immigrants (SCI).



Serge Paquette

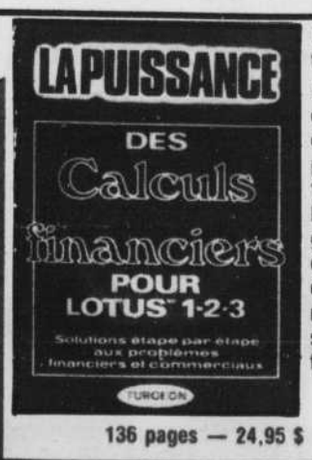
Les évêques renouvelèrent leur contribution durant huit ans; celle-ci vint à constituer un fonds de prêts de $ 400,000.

Jusqu'à maintenant, les SCI se sont généralement bien acquittés de leur obligation à l'égard de leurs partenaires internationaux. Mais LE DEVOIR a appris qu'une somme d'au moins $ 111,642.34 faisait actuellement l'objet d'un différend entre les Services catholiques pour immigrants et la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM).

Depuis deux ans, la CICM n'a

Voir page 12: Un organisme

SI VOUS POSSEDEZ dBASE II ou LOTUS 1,2,3 OU SI VOUS PREVOYEZ EN FAIRE L'ACQUISITION VOUS DEVEZ VOUS PROCURER CES LIVRES !



La puissance des calculs financiers pour Lotus 1,2,3

La Puissance des calculs financiers pour Lotus 1-2-3 propose des solutions pratiques aux problèmes quotidiens auxquels fait face l'homme d'affaires. Ce livre a pour but de seconder les gens d'affaires dans leurs prises de décision quotidienne et il deviendra un ouvrage de référence des plus précieux pour la solution de vos problèmes financiers.

136 pages — 24,95 $



La pratique de dBase II
par Carl Townsend

Voici un livre pour les cadres, les commerçants, les membres des professions libérales, les comptables, les hommes d'affaires et pour tous ceux qui veulent écrire des programmes adaptés à leurs besoins à l'aide de dBase II. Grâce à ce manuel, vous apprendrez la conception du système, la gestion des fichiers, l'édition d'une base de données, etc. **La pratique de dBase II** présente, dans un style clair, un ensemble de techniques et de méthodes qui vous aideront à maîtriser ce logiciel remarquable.

216 pages — 29,95 $

Éditions Turgeon Inc.
5253, avenue du Parc, bureau 600
Montréal (Québec)
H2V 4P2
(514) 270-8461
Diffuseur:
S.C.E.
65, avenue Hillside
Westmount (Québec)
H3Z 1W1
(514) 935-1314

TURGEON
LA SOLUTION INFORMATIQUE

La première «pêche» d'un satellite dans l'espace se termine par un succès complet

HOUSTON (AFP) — La sortie dans l'espace de Joe Allen et Dale Gardner, consacrée à la première récupération d'un satellite en perdition, s'est terminée à 19 h 41 GMT sur un succès complet.

Elle a duré officiellement 6 heures 2 minutes et 45 secondes et permis de rattraper du premier coup le satellite indonésien *Palapa-B2* pour le rapporter à terre où il sera réparé pour une utilisation ultérieure, peut-être dès la fin 1985.

La NASA et les assureurs qui lui ont payé $5 millions pour la récupération de *Palapa-B2* et, demain, de *Westar-6*, ont gagné. La navette spatiale américaine est un système qui permet non seulement de lancer des satellites mais d'aller les réparer, les récupérer en orbite pour les ramener au sol.

Après avoir rattrapé avec un «scooter spatial» *Palapa-B2*, Allen et Gardner, son partenaire, ont dû terminer à la main — ce qu'on pensait impossible — l'installation du satellite dans son berceau de la soute de *Discovery*, faisant ainsi une démonstration supplémentaire des capacités humaines et de la nécessité des interventions de l'homme dans l'espace.

À 14 h 39 GMT, avec trois ou quatre minutes d'avance sur le programme, l'astronaute Joe Allen, sanglé dans son «fauteuil à réaction» (ou MMU, pour *manned manoeuvering unit*, dans le jargon de la NASA), accrochait du premier coup le *Palapa-B2* avec son «stinger», sorte de harpon évoquant le volant et la colonne de direction d'une voiture.

Les superbes images prises par les caméras du bord montraient le satellite, gros tambour tournoyant lentement à une quinzaine de mètres du vaisseau spatial, réfléchissant les rayons du soleil, Allen «butinant» à ses côtés. La navette survolait alors la basse Californie, décrivant sa 66ème révolution.

«Accostage réussi, accostage réussi», hurlait Allen au Centre de contrôle de Houston (Texas), où les techniciens de la NASA dissimulaient mal leur joie. Jamais, dans l'histoire de la conquête spatiale, un homme n'avait encore «pêché» ainsi un satellite sur orbite.

Grâce aux mini-jets de son MMU, Allen freinait ensuite la rotation du satellite, de façon à permettre à sa camarade Anna Fisher, restée dans la cabine de *Discovery*, d'aggriper le couple astronaute-*Palapa B2* avec le bras robot du vaisseau spatial.

Il était alors 14 h 50 GMT et la première récupération commerciale d'un satellite en perdition était bien engagée, le reste de la manoeuvre consistant à fixer le *Palapa-B2* sur un berceau spécial dans la soute.

Des difficultés de dernière minute sont ensuite apparues pour installer la structure en forme de pont (*frame structure*) prévue pour retourner *Palapa* afin de l'installer dans son berceau de cale.

Vers 17 heures GMT, le Centre de Houston étudiait le problème avant que ne soit décidé de passer l'installation de l'adaptateur, phase suivante de l'opération.

Demain, les cinq astronautes de *Discovery* doivent capturer un 2ème satellite — *Westar-6* — placé comme *Palapa-B2* sur une mauvaise orbite en février dernier.

La navette, qui a déjà largué (samedi et dimanche) avec succès deux satellites de télécommunications, doit ramener à la Terre *Palapa-B2* et *Westar-6* pour qu'ils soient réparés et ré-utilisés. Un consortium d'assureurs a payé $5.5 millions à l'Agence spatiale américaine pour tenter cette délicate opération de sauvetage, espérant ainsi récupérer une partie des $180 millions qu'ils ont du verser en février aux propriétaires initiaux des deux satellites.

Selon M. Stephen Merrett, des Lloyds de Londres, *Palapa-B2* pourrait, une fois remis en état, valoir entre 30 et 40 millions de dollars, et *Westar-6* un peu moins.

Les astronautes au travail

«Oh come on... Voyons». Dale Gardner est en train de placer une sorte de sac de plastique, comme une couche de bébé ou un bonnet de bain, à l'extrémité de la tuyère de *Palapa* afin d'éviter que des restes de poudre de son moteur d'apogée ne tombe dans la soute et sur eux deux.

Joe Allen, lui, tient toujours le satellite à bout de bras au-dessus de la soute. La sortie a commencé depuis 3 heures et 40 minutes, sans effort apparent. Le satellite bouge lentement mais Joe en contrôle les mouvements du poignet.

— Houston: «Dites les gars ne vous fatiguez pas trop...»

— «Non ça va très bien». Joe Allen qui avait trop froid a augmenté la température dans son scaphandre. Il fait dans le vide moins 118 degrés centigrades.

Discovery est désormais sur sa 68ème orbite.

Les communications radio sont d'une qualité exceptionnelle. Entre Joe et Dale pas question d'utiliser les indicatifs officiels. On est entre copains et on fait un travail inhabituel. C'est le moins que l'on puisse dire. Les diminutifs sont donc de rigueur.

Dale Gardner a réussi pendant une interruption des communications avec le sol à installer l'adapteur qui va permettre dans les minutes qui viennent de placer le satellite indonesien *Palapa* dans son berceau. À Houston sur les écrans de contrôle, on le voit terminer de visser les boulons de cet appareil avec une grosse clé en acier inoxydable.

Jo Allen tient toujours *Palapa*, immobile comme une statue, sur le fond bleu du globe terrestre.

— Houston: «Bonnie-Jo (la femme d'Allen qui se trouve dans le Centre de contrôle) fait dire à Joe de faire attention aux pigeons il risque d'en avoir plein les épaules...»

— Gardner: «J'en suis au septième boulon. Il en reste deux Jerry. On récupère et on livre...»

Ils travaillent tous les deux tout seuls dans la soute. Le bras-robot a été remis en place, on le voit sur le côté des portes de la soute.

— «Ouf...Quelle journée...Eh Joe tu peux le remonter un peu...J'ai un bout de satellite qui est tombé... Je ne vais pas le jeter, mais le mettre dans mon sac à ordure».

Allen est devenu le premier homme au monde à tenir un satellite de 573 kg à bout de bras pendant tout un tour du monde à 360 km d'altitude... Superman... Superstar de la NASA.

Dale et Joe s'amusent comme des petits fous. Ils rient comme des enfants. Gardner, qui s'est installé à son tour sur une autre plateforme fixe de la soute, guide *Palapa* pour le descendre vers la soute.

— «Allez on va le descendre en le faisant rouler. Tu l'as...»

— «Oui je l'ai, ne t'en fais pas...»

— «Doucement, doucement... Ça se passe bien Jerry», disent-il au Centre de contrôle.

— Houston: «Dommage on n'a plus la télé».

— Allen: «Le fil est embrouillé autour de ta jambe Dale».

Les deux hommes cherchent à installer *Palapa* dans son berceau.

— «OK, OK, pas encore... On va y arriver-...C'est bien...»

— «Veux-tu que je le descende un peu?»

— «Allez, on y va, doucement, doucement Joe».

— «Doucement, verrouillons tout bien, doucement.. Attention il faut que je le descende bien à la verticale...»

Palapa est bien installé et verrouillé sur son berceau, la première récupération d'un satellite est terminée.

— Houston: «C'est vraiment une bonne nouvelle...Vous n'avez pas à aller récupérer *Anik-D2*... Eh, c'est une plaisanterie (*joke*), Ne nous croyez pas...»

(*Anik-D2* est l'un des deux satellites largués avec plein succès au début de la mission de *Discovery*).

— Houston: «Félicitation les gars, mais n'oubliez pas la clé dans la cale».

Tireur fou

EUGENE, Oregon, (AFP) — Un tireur armé d'un fusil à lunette a tué une personne et en a blessé une autre, hier, sur le campus de l'Université de l'Oregon, avant de s'enlever la vie, a indiqué la police.

Un homme, tué par balle, a été retrouvé mort dans la matinée sur une des pistes cyclables de l'université. Les forces de l'ordre ont aussitôt établi un cordon dans les environs du stade de l'université où le titreur s'était embusqué.

guérin l'éditeur qui édite

Maintenant disponible

Éducation Économique

Luc Bois / Paul Beaudry / Gilles Tanguay

Cahier d'activités — **4,95 $**
ISBN-2-7601-0133-9 (86 pages)

En vente dans toutes les librairies



guérin adée limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514)842-3481

déjà paru

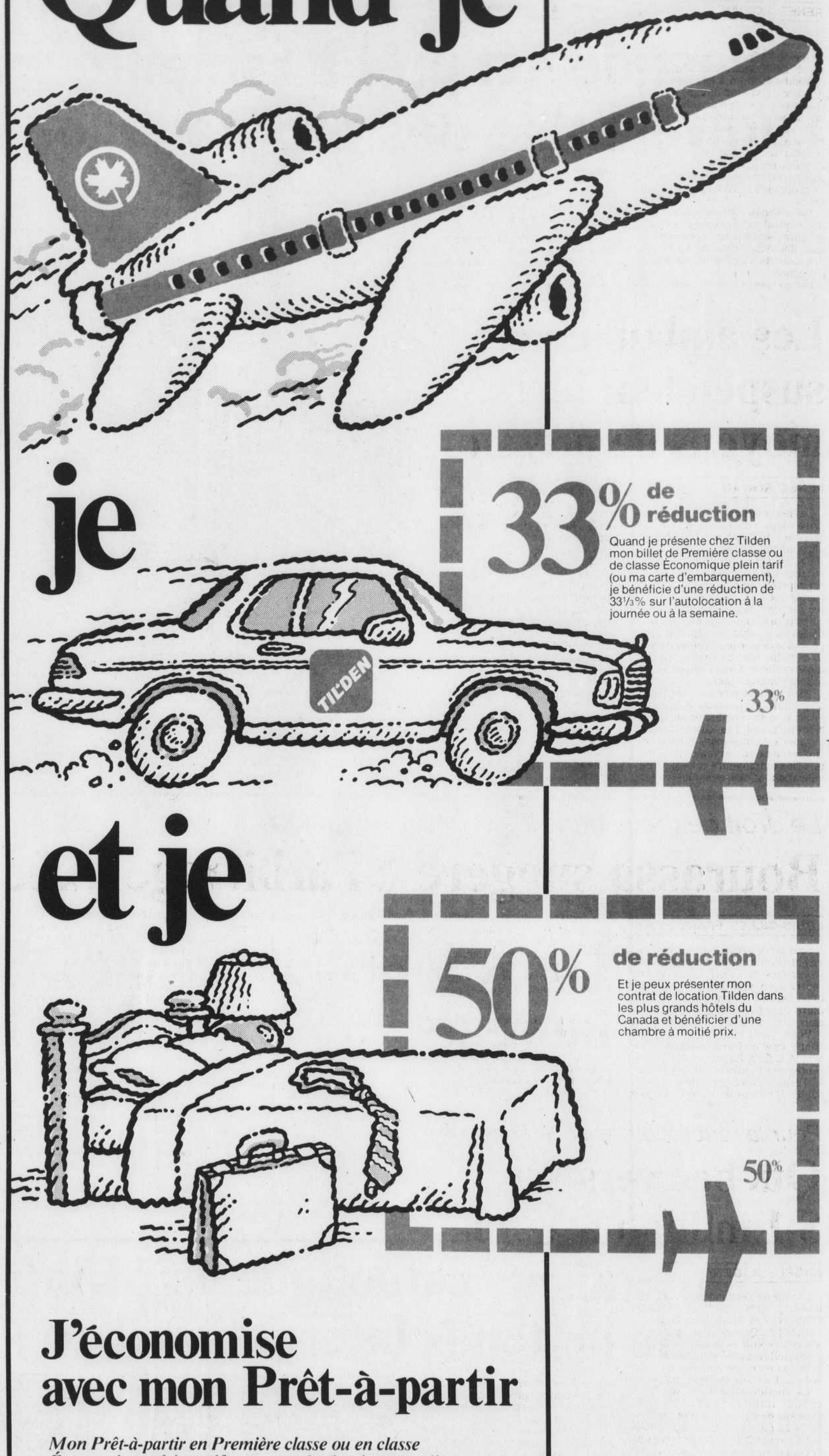
Manuel de l'élève — **17,95 $**
ISBN-2-7601-1142-3 (429 pages)

guide méthodologique
(à paraître sous peu) — **35,00 $**

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525	168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

Quand je



je

33% de réduction

Quand je présente chez Tilden mon billet de Première classe ou de classe Économique plein tarif (ou ma carte d'embarquement), je bénéficie d'une réduction de 33⅓% sur l'autolocation à la journée ou à la semaine.

33%

et je

50% de réduction

Et je peux présenter mon contrat de location Tilden dans les plus grands hôtels du Canada et bénéficier d'une chambre à moitié prix.

50%

J'économise avec mon Prêt-à-partir

Mon Prêt-à-partir en Première classe ou en classe Économique plein tarif pour une destination canadienne me permet d'obtenir ma voiture de location Tilden avec 33⅓% de réduction et ma chambre d'hôtel avec 50% de réduction. Dans les plus grands hôtels du Canada.

Réservez vous aussi votre Prêt-à-partir chez votre agent de voyages ou à un comptoir d'Air Canada. Et profitez de cette offre exceptionnelle, valide jusqu'au 30 avril 1985. Mentionnez le DRF 720.

Inscrivez-vous à l'Aéroplan, le programme d'Air Canada pour les grands voyageurs. Et faites valoir chaque vol pour vous mériter des primes-voyages.

AIR CANADA

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada
Détenteur d'un permis du Québec

Menace de démission en bloc à l'urgence de Sacré-Coeur

Les médecins attendront encore trois jours

RENÉE ROWAN

Les onze médecins du service d'urgence de l'hôpital Sacré-Coeur ont décidé de surseoir, jusqu'à jeudi soir ou vendredi matin, à leur menace de démission en bloc devant l'engorgement de la salle d'urgence qui s'était aggravée vendredi dernier.

Ils attendent, avant de passer à l'action, la réunion du conseil d'administration qui doit avoir lieu en fin d'après-midi jeudi et où l'on doit soumettre aux médecins une solution à l'engorgement chronique de l'urgence.

En attendant, les autres médecins de l'hôpital ont accepté de réduire les admissions pour la semaine, ce qui a libéré une trentaine de lits pour des patients hospitalisés au service d'urgence.

Cette mesure a déjà connu des effets, constate le Dr Louise Ayotte, chef du service de médecine d'urgence à Sacré-Coeur. Alors qu'il y avait 75 malades couchés à l'urgence vendredi dernier, situation dénoncée par les médecins de l'urgence comme désastreuse, hier, au plus fort de la tempête, on en comptait une cinquantaine. La capacité d'accueil est de 49.

A 16h, il y avait à l'urgence 44 malades dont 40 à l'urgence générale et 14 à l'urgence psychiatrique, où il y avait engorgement. Le local pour les cas psychiatrique est prévu pour accueillir six malades à la fois. C'est donc dire que les malades étaient entassés les uns sur les autres.

Les médecins de l'urgence ont demandé à la direction de l'hôpital d'exercer des pressions auprès du Conseil régional de la santé et des services sociaux du Montréal métropolitain (CRSSSMM) pour faire fermer l'urgence de façon plus précoce.

« Actuellement, précise le Dr Ayotte, quand le nombre de patients à l'urgence atteint 60, on demande le détournement des ambulances vers d'autres hôpitaux. Nous demandons que cela soit fait dès que le nombre des malades à l'urgence dépasse 49, ce qui est notre capacité d'accueil. »

La solution globale, toutefois, doit venir du ministre des Affaires sociales. Le Dr Camille Laurin a lui-même visité le service d'urgence de l'hôpital Sacré-Coeur en mai dernier. Lors de son passage, il y avait 60 bénéficiaires à l'urgence. « Il est parfaitement au courant de la situation », note le Dr Ayotte. Il y a eu depuis d'autres rencontres, des pressions ont été exercées tant auprès du conseil régional que du ministère.

Un comité conjoint composé de représentants du MAS et du CRSSSMM ont étudié la situation des services de l'urgence dans les hôpitaux du nord de Montréal: Sacré-Coeur, Maisonneuve-Rosemont, Cité de la santé (Laval), Fleury et Santa Cabrini. Il y a un mois et demi environ, le comité soumettait à la direction de ces hôpitaux un plan de solutions qu'ils ont approuvé.

Les trois principaux éléments de ce plan sont de:

■ limiter les admissions en soins prolongés dans les hôpitaux du nord;

■ activer les placements en centre d'accueil des malades en soins prolongés qui sont actuellement dans les hôpitaux;

■ éviter les fermetures de lit durant la saison estivale, fermetures qui engendrent, l'automne venu, un alourdissement des hospitalisations, réduisant d'autant le nombre de lits disponibles pour les urgences.

La mise en application de ce plan qui permettrait aux hôpitaux du nord de fonctionner de façon plus rationnelle coûterait au minimum $ 7 millions. « Nous en attendons toujours la mise en application », note le Dr Ayotte.

La solution, à moyen terme, serait également de changer la vocation de certains hôpitaux du centre-ville où la question des urgences ne pose pas de problème, la population s'étant déplacée. A ce sujet, rappelons que les cas de Sainte Jeanne-d'Arc et de Reddy Memorial sont toujours devant les tribunaux, ce qui ne contribue pas à alléger les difficultés.

Quant au ministère des Affaires sociales, il nous a été impossible, hier, d'obtenir la position du Dr Camille Laurin dans ce dossier dont tous reconnaissent le caractère dramatique.

Les ambulanciers suspendent leurs moyens de pression

RENÉE ROWAN

Les négociations intensives entreprises depuis dimanche après-midi entre le Rassemblement des techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ-CSN) et les propriétaires d'ambulances de la région de Montréal ont repris à 14h hier en présence de l'observateur du ministère des Affaires sociales, Me André Matteau.

Cette présence d'un observateur du MAS à la table des négociations a permis le déblocage intervenu en fin de semaine dans ce dossier. Le syndicat réclamait une telle présence depuis plusieurs jours.

Rien n'a transpiré de la rencontre d'hier qui s'est poursuivie en soirée au service de conciliation, au ministère du Travail. Tout ce que l'on peut en dire c'est qu'au cours de leurs rencontres avec l'observateur du ministère, les employeurs ont donné des indications sérieuses sur les quatres revendications majeures des travailleurs et travailleuses en conflit. Rappelons que le RETAQ veut obtenir pour ses membres des conditions de travail identiques à celles existant dans le secteur public pour des tâches comparables.

A la suite de la reprise des négociations, le RETAQ a décidé de suspendre tous les moyens de pression appliqués jusqu'ici, à l'exception du port des uniformes et de la remise des formulaires. Sur ce dernier point, cependant, les formulaires ne sont pas jetés: la CSN s'en porte garant. jusqu'à la fin du conflit pour les remettre éventuellement à Urgences santé.

Dans un communiqué émis hier, le Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal métropolitain (CSSRMM) assure que la levée des moyens de pression des ambulanciers fait en sorte que la santé et la sécurité publiques ne sont plus en cause.



La médiation suivant sont cours, les ambulanciers ont décidé de cesser leurs moyens de pression

CTCUM: LA MÉDIATION ÉCHOUE

(PC-LE DEVOIR) — Le gouvernement devra vraisemblablement avoir recours à une loi spéciale pour mettre un terme à la grève des 4,000 chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal.

Le rapport final du conseil de médiation remis hier soir au ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, conclut en effet que les positions des parties sont irréconciliables.

Le ministre a annoncé qu'il soumettra le rapport au conseil des ministres demain et formulera des recommandations pour régler le conflit qui entre aujourd'hui dans sa 27e journée.

Il a indiqué que le gouvernement devait maintenant envisager une loi spéciale pour forcer le retour au travail. Dans ce cas, le service pourrait reprendre dès vendredi.

Plus tôt hier, le premier ministre René Lévesque avait laissé entendre que le gouvernement devrait agir en conséquence si tout n'est pas réglé avant lundi prochain.

Le conseil de médiation a pris la relève du conciliateur, le 2 novembre dernier, pour tenter de trouver une solution négociée au conflit opposant la Fraternité des chauffeurs et opérateurs de métro à la CTCUM. Ses membres sont le sous-ministre adjoint, M. Raymond Désilets, et les deux conciliateurs du ministère du Travail, MM. Normand Gauthier et Michel Sainte-Marie.

L'absence quasi totale d'information sur l'évolution du dossier depuis dix jours, requis par la médiation, disait-on, et un certain sentiment d'urgence face à la neige et au froid annoncés pour cette semaine avaient rendu un grand nombre d'usagers nerveux et impatients quant à l'issue de cette grève. Au cabinet de M. Fréchette, on indiquait déjà, au milieu de la journée hier, ne pas être insensible à ces arguments.

Entretemps, le syndicat représentant les 200 ravitailleurs, répartiteurs et divisionnaires de la CTCUM (local 2551 du SCFP) a annoncé hier qu'il avait reporté à plus tard pour des « raisons tactiques » la grève qui devait être déclenchée demain. Ses représentants ne se sont d'ailleurs pas présentés devant le Conseil des services essentiels tel que prévu hier.

Le droit de grève dans les services essentiels

Bourassa suggère « l'arbitrage exécutoire »

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le droit de grève dans les services essentiels devrait être remplacé par le système de « l'offre finale », assorti d'un ensemble de moyens de dissuasion « d'application immédiate » confiés non plus aux tribunaux mais au gouvernement.

Voilà, pour l'essentiel, la façon dont le chef du Parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa, décrit présentement sa vision des lois du travail dans les secteurs public et parapublic. Il l'a d'ailleurs expliqué hier aux représentants syndicaux du Local 298 du Syndicat canadien de la fonction publique dans le cadre d'une visite de l'hôpital Saint-Luc, à Montréal. M. Bourassa était accompagné par son candidat dans le comté de Saint-Jacques, M. Jean-François Viau.

Le chef libéral reconnaît d'emblée qu'il n'a pas obtenu un appui clair et net lors de sa rencontre avec cet exécutif syndical. « Mais, ajoute-t-il aussitôt, ils ont au moins été réceptifs et manifesté le désir de poursuivre le débat. »

Le chef du PLQ teste depuis quelque temps, au gré des entrevues, chacun des éléments de ce qui pourrait devenir le futur système de négociation sous un gouvernement libéral. Vu globalement, ce système qu'il discute « à titre exploratoire » chaque fois qu'il visite un établissement de santé, aurait les caractéristiques suivants:

■ Le droit de grève actuel serait aboli dans tous les secteurs que le législateur définirait comme « essentiels à la santé et à la sécurité du public ». Parmi ces secteurs - et la « liste pourrait être évolutive », précise M. Bourassa - on retrouverait notamment le secteur hospitalier et celui du transport en commun « mais pas nécessairement toute l'éducation ».

■ L'épreuve de force, qui marque depuis 20 ans la phase finale des négociations du secteur public, serait remplacée par un arbitrage exécutoire entre les propositions « finales » des deux parties. Ce système, dit de « l'offre finale », oblige l'arbitre à choisir en son entier celle des deux propositions qui lui semble avoir le plus de vertus, ce qui force les parties à aller le plus bas possible pour rendre leur proposition plus attrayante. L'arbitrage conventionnel mise plutôt sur une solution mitoyenne.

■ pour que l'arbitre puisse bénéficier de la confiance des parties, l'Etat devrait, selon M. Bourassa, éviter de les nommer en pleine crise. Le chef du PLQ n'a pas de formule précise pour choisir l'abitre. Devant les syndiqués de l'Hôpital Saint-Luc, il évoquait la possibilité de donner aux syndicats un « droit de veto » sur la nomination de cet arbitre. En entrevue, M. Bourassa devait s'avérer moins catégorique. Plusieurs systèmes sont possibles, dit-il en invoquant l'exemple de certains Etats américains où les syndicats font leur choix dans une liste pré-établie ou échangent des listes jusqu'à l'intervention d'un accord. M. Bourassa évoque aussi le plus traditionnel « conseil d'arbitrage » où les deux parties sont représentées. Dans cette hypothèse, toutefois, le choix du président du Conseil pose souvent les mêmes difficultés.

■ M. Bourassa estime qu'il ne faut plus confier aux tribunaux l'appareil « dissuasif » sensé forcer le respect de ces lois. Pourquoi? Parce que « souvent les sentences reliées à ces conflits arrivent au bout d'un an ou deux après le conflit ». Il faut plutôt penser, dit-il, à des mesures « d'application immmédiate, qui entreraient en vigueur qu'on constaterait le déclenchement d'une grève ou d'un lock out dans les services essentiels ». Songe-t-il à la perte de l'accréditation, à la suspension du droit de cotisation à la source, etc? M. Bourassa se contente de dire qu'il ne veut pas « élaborer pour l'instant ». Mais, insiste-t-il, « il n'est pas nécessaire de mettre en place des moyens radicaux: il faut surtout qu'ils puissent entrer en vigueur pendant le conflit ».

M. Bourassa estime aussi que ces « mesures dissuasives » ne seraient pas utilisées souvent compte tenu de l'efficacité du nouveau système. Et leur caractère « automatique » éviterait au gouvernement l'odieux de se retrouver juge et partie au même moment.

Les syndicats vont-ils accepter cette perte du droit de grève? M. Bourassa pense que oui parce que, dit-il, ils se retrouvent sur un pied d'égalité avec le gouvernement devant l'arbitre, ce qui vaut mieux que le système des décrets qui scelle depuis 20 ans l'issue des négociations dans le secteur public.

Que reste-t-il de la souveraineté de l'Etat qui pourrait se faire imposer une convention collective et des échelles de salaire qui amputent sensiblement sa marge de manoeuvre économique? Pas vraiment, répond M. Bourassa, car leur décision porte au fond sur un « écart » salarial qui représente « peu de choses par rapport à la masse salariale ». Et, ajoute-t-il, l'écart est de plus réduit par le caractère « plus raisonnables » des propositions soumises dans un système d'offre finale.

Pour la rénovation de son centre-ville

Québec versera $ 1 million à Verdun

ANGÈLE DAGENAIS

La ville de Verdun recevra $ 1 million du programme ReviCentre du ministère des Affaires municipales (MAM) du Québec pour revitaliser son centre-ville — la rue Wellington essentiellement — qui constitue la principale artère commerciale du sud-ouest de l'île de Montréal.

La municipalité et les 400 marchands impliqués dans ce programme de deux ans y injecteront, eux, $ 2.5 millions, portant à $ 3.5 millions l'ensemble de l'opération qui devrait permettre aux Verdunois, selon les propos du maire Lucien Caron, de découvrir un nouvel attrait aux commerces de leur localité, dont la survie est menacée par l'ouverture d'un centre d'achat à ville Lasalle, prévue pour 1986.

La rue Wellington sera entièrement refaite, a précisé le maire Caron. Enfouissement des fils électriques, égoûts, trottoirs, éclairage, aménagement paysager, mobilier urbain, espaces de stationnement, pavage, etc, seront à la charge de la municipalité tandis que les marchands verront à rénover la devanture de leurs magasins à la faveur d'un gel du rôle d'évaluation pour quelques années, tel que le prévoit le programme Revicentre du MAM. Une table de concertation ville-marchands déterminera pour combien d'années ce crédit de taxes perturera.

Pour M. Jean-Claude Lapierre, expprésident de l'Association des marchands de Verdun, propriétaire de la librairie *Lettres et Sons* de la rue Wellington, le programme annoncé hier est l'aboutissement de plusieurs années d'études et de pressions pour amener les autorités municipales à s'intéresser aux problèmes des marchands de cette rue commerçante, vieille de 107 ans. Il souhaite que les travaux se fassent rapidement par plusieurs contracteurs simultanément, pour ne pas tuer l'achalandage.

La zone de rénovations est délimitée par les rues Wellington et Verdun et les îlots situés entre ces deux rues, du boulevard Desmarchais à l'ouest jusqu'à la rue Hickson à l'est.

Selon l'adjoint parlementaire du ministre des Affaires municipales, M. Jean Rochefort, qui a annoncé hier que Verdun s'ajoutait à la liste des municipalités bénéficiant de ReviCentre « le monde municipal attendait ce programme qui vient à point et suscite partout beaucoup d'enthousiasme depuis sa création en avril dernier ». Québec a déjà engagé $ 10.5 millions dans le programme ReviCentre et compte dépenser $ 57 millions sur une période de trois ans.

Mann risque trois ans

NEW DELHI (AFP) — Le journaliste canadien Jonathan Mann, arrêté samedi pour être entré illégalement au Pendjab (nord-ouest de l'Inde), pourrait être traduit en justice pour avoir violé les lois sur les passeports et les séjours des étrangers en Inde, a annoncé hier un porte-parole du ministère indien des Affaires étrangères, .

L'affaire devra suivre son cours normal, a ajouté le porte-parole. Le journaliste risque une peine de trois ans de prison pour être entré au Pendjab sans autorisation.

M. Jonathan Mann, un journaliste indépendant qui travaille notamment pour le réseau anglais de la Société Radio-Canada, avait été arrêté à la sortie du Temple d'or d'Amritsar, haut sanctuaire sikh, théâtre en juin dernier d'une opération de l'armée indienne contre les autonomistes sikhs.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S
DE QUALITÉ
UTILISEZ LES CARRIÈRES ET
PROFESSIONS DU **DEVOIR**
844-3361



Création d'emplois pour les jeunes

Québec investira $ 20 millions

(LE DEVOIR-PC) — Le gouvernement déposera devant l'Assemblée nationale, d'ici les Fêtes, des crédits budgétaires supplémentaires dont plus d'une vingtaine de millions de dollars seront consacrés à des programmes de création d'emplois pour les jeunes.

Au cours d'une conférence de presse, hier à Montréal, le premier ministre Lévesque a indiqué que cette nouvelle injection de fonds dans les programmes de création d'emplois sera d'au moins 20 fois le budget de $ 1.2 million, affecté au fonctionnement du Secrétariat de la jeunesse, un organisme relevant directement du bureau du premier ministre.

C'est le président du Conseil du trésor, M. Michel Clair, qui assurera la coordination des nouveaux budgets alloués à ces nouveaux programmes, dont la réalisation est prévue pour 1985, l'année internationale de la jeunesse. Dès la semaine prochaine, M. Clair fera connaître les noms des programmes que le gouvernement a jugés suffisamment efficaces pour permettre qu'ils soient renouvelés. Un peu plus tard au cours du mois de novembre, il dévoilera les nouveaux programmes devant être implantés en 1985.

Donc, les fonds gouvernementaux à la création d'emplois pour jeunes devrait « atteindre un nombre assez important de millions » inscrits aux crédits supplémentaires qui seront déposés d'ici la fin de l'année, a souligné le premier ministre.

Pour sa part, M. Guy Rousset, le nouveau directeur du Secrétariat à la jeunesse, que M. Lévesque a présenté hier, a annoncé la tenue, au cours du premier semestre de l'an prochain, de 11 symposiums régionaux sous le thème *Changeons le mode d'emploi.*

« C'est très différent du Sommet de la jeunesse. C'est une deuxième phase à l'intérieur de laquelle on veut donner l'occasion aux jeunes de négocier avec l'ensemble des partenaires économiques de la région. L'entrepreneur qui refuserait de négocier serait plutôt mal vu », a d'abord indiqué M. Rousset.

Pour le premier ministre, les symposiums vont nettement se démarquer du Sommet qui « était quelque chose qui était un peu de bric à brac et, tout en prétendant être un peu cosmique à l'échelle de tout le Québec; ça a tourné en tout cas un truc un peu académique parce que ça n'avait pas d'emprise sur le milieu ».

Entre-temps, le secrétariat s'installera dans des locaux plus faciles d'accès à Montréal et à Québec, tout en se donnant pignon sur rue dans d'autres villes de la province. Douze responsables régionaux ont été nommés dans autant de régions de la province pour s'attaquer au problème de l'emploi et de l'accès aux programmes et services gouvernementaux.

De plus, les jeunes pourront participer à de nouveaux concours France-Québec au cours de l'année prochaine.


Michel Clair

Afin d'améliorer la tâche des enseignants

Les commissions scolaires de nouveau consultées

JEAN-PIERRE PROULX

Le ministre de l'Education, M. Yves Bérubé, a annoncé hier la tenue d'une nouvelle consultation des commissions scolaires sur des « hypothèses de solutions » destinées à améliorer la tâche des enseignants. Elle porte sur trois grands objets: l'implantation des nouveaux programmes, l'organisation scolaire et la formation professionnelle.

Ces hypothèses, c'est là la nouveauté, ont été élaborées par le « comité mixte » patronal-syndical sur la tâche des enseignants, comité créé en janvier 1983 à l'invitation du premier ministre. Les centrales d'enseignants, dont au premier chef la CEQ, participent à ce comité en compagnie des représentants du ministère de l'Education, et des associations des commissions scolaires catholiques et protestantes. Il ne s'agit toutefois pas d'un mécanisme de négociation mais plutôt de concertation. L'objectif est de s'entendre sur la définition des problèmes et d'hypothèses de solution dont on pourra ensuite débattre, le cas échéant, en négociation.

Officiellement, toutefois, cette consultation n'est pas une inititative du comité mixte lui-même mais plutôt de ses seuls partenaires patronaux.

En conférence de presse hier matin, le ministre a été plutôt évasif sur les raisons de l'absence des syndicats dans la démarche de consultation. Il a évoqué à ce sujet une récente communication avec M. Charbonneau qui lui aurait fait part des raisons internes à la CEQ pour ne pas y participer. Par contre, il a rappelé la position de la CEQ qui, en appuyant le projet de loi 3, a affirmé son désir de collaborer avec les partenaires de l'école. Il voit donc «dans la forme de participation que requiert l'examen local de ces hypothèses par l'ensemble des partenaires, un test du modèle de collaboraton que le projet de loi 3 propose aux partenaires de l'école québécoise ».

En fin d'après-midi, le cartel syndical CEQ-PAPT-PACT s'est cependant dissocié de l'interprétation qu'a donnée le ministre des travaux du comité mixte. « Le comportement du ministre, a déclaré M. Robert Bisaillon, porte-parole du cartel, compromet les travaux actuellement en cours et ressemble à s'y méprendre à une manoeuvre de récupération politique s'inscrivant comme un appui tactique à son collègue, le ministre Michel Clair ». Ce dernier, comme on sait, cherche actuellement à obtenir l'assentiment de la CEQ afin de redéfinir les règles du jeu de la négocation.

« Le ministre Bérubé, a poursuivi M. Bisaillaon, a délibérément confondu les travaux et échanges d'un comité avec les solutions appropriées à des problèmes réels de la tâche et il a également confondu une mécanique de discussion avec le processus de négociation, manquant ainsi de rigeur en rendant publique unilatéralement sa seule interprétation des travaux du comité ».

Cela dit, le comité mixte propose, pour ce qui est de l'implantation des programmes au primaire, un nouveau calendrier: 1986-1987 servirait d'année de «consolidation» pour tous les programmes en vigueur. L'entrée en vigeur de tous les autres programmes se verrait échelonnée jusqu'en 1989-1990 au lieu de 1986-1987. De plus, les commissions scolaires auraient la possibilité de retarder d'un an l'application d'un nouveau programme pour tenir compte de contraintes locales.

Le MEQ et les commissions scolaires suggèrent pour leur part, (les enseignants ne seraient pas d'accord là-dessus) d'utiliser les sommes d'argent prévues pour le perfectionnement pour la préparation des enseignants à ces nouveaux programmes plutôt que pour la scolarisation des maîtres.

Le comité mixte a élaboré par ailleurs quelques hypothèses visant à réduire le nombre de groupes d'élèves qu'un enseignant du secondaire doit rencontrer actuellement. Ce nombre est fonction de la répartitition des matières scolaires dans le régime pédagogique, et de la tâche globale d'un enseignant (qui en principe doit augmenter l'an prochain). Dans certains cas, admet-on, le nombre de groupe est si grand qu'il contribue à la détérioration de la relation maître-élèves.

Parmi les hypothèses envisagées, la plus importante à trait à «l'organisation semestrielle de l'enseignement». L'idée, simple en soi, est déjà largement appliquée aux Etats-Unis et dans les provinces canadiennes. Au lieu d'étaler un cours sur un an à raison, par exemple, de deux périodes par semaine, on le dispenserait à la moitié des élèves concernés pendant un semestre pendant quatre périodes (et pendant le second semestre à l'autre moitié).

On suggère aussi pour réduire le nombre de groupes qu'un même professeur enseigne plus d'une matière. Cela est pédagogiquement souhaitable au premier cycle du secondaire.

Pour ce qui est enfin de l'implantantion du programme de formation professionnelle, on propose de le reporter d'un an. Le nouveau régime suggère de commencer la formation professionnelle en cinquième et sixième année du secondaire ce qui créera un surplus momentané d'enseignants durant l'année de transition. La formation commence en effet en secondaire IV. Cette mesure, croit-on, permettrait «une participaton des enseignants dans l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en oeuvre» du nouveau régime.

En soumettant ces hypothèses à la consultation du milieu, le ministre a dit vouloir s'assurer que les solutions élaborées par les technocrates, aussi bien patronaux que syndicaux, seront réellement applicables localement.

Robert Dean

Un choix s'impose au Québec: La politique du « plein emploi »

CLÉMENT TRUDEL

Pour le député de Prévost et ministre du Revenu, M. Robert Dean, le choix politique du « plein emploi » ferait réaliser un grand bond en avant à la société québécoise. Celui qui fut longtemps militant syndical, avant d'entrer en politique il y a moins de quatre ans, admet que la réalisation de l'objectif identifié du plein emploi peut être ardue. Il n'hésiterait pas cependant à en faire un thème de campagne électorale, le cas échéant.

Devant quelques journalistes avec lesquels il s'entretenait hier à son bureau de Montréal, M. Dean a repris les grandes lignes de sa réflexion sur le plein emploi et sur la « concertation » entre partenaires socio-politiques. Il est persuadé que tous les Québécois: employeurs, gouvernement, travailleurs, jeunes, groupes de femmes, etc. peuvent bénéficier d'une augmentation de la productivité et d'un partage ultérieur de richesses accrues. Les axes de son énoncé le portent à citer souvent les expériences suédoise, autrichienne et allemande où, une fois établi l'objectif, chacun des groupes aurait su jeter du lest pour mieux arriver à mater le chômage et éviter les coûts énormes que le chômage entraine. Citant une étude de Lise Poulin-Simon et Diane Bellemare (*Le plein emploi: pourquoi?*, M. Dean rappelle qu'une différence de 7 % dans le taux de chômage peut signifier pour le Québec un coût additionnel de $ 15 milliards, dont $5 milliards en profits perdus pour les entreprises et $ 6 milliards en revenus que ne perçoit pas l'Etat. Il s'agissait, dans cette étude, d'évaluer l'impact économique d'un chômage de 3,5 % par rapport au taux (réel) de 10,4 %, en 1981.

Déjà, le 2 novembre, dans un document de réflexion transmis à ses collègues de l'Assemblée Nationale, le ministre Dean condensait le cheminement critique d'un plan menant à une politique de plein emploi. Pour lui il ne s'agit ni d'un vague concept, ni d'un slogan mais bien d'une *politique* dont la solidité repose sur des institutions, des mesures, des outils et qui nécessite, entre autres prérequis, « que la société accepte la valorisation d'un travail productif » et vive dans une sorte d'obsession plaçant cet objectif comme prioritaire.

Si le Québec reste en bloc inactif ou tiède, « on peut risquer la catastrophe » mais si tous s'arriment à une telle politique, alors, la technologie peut perdre son masque de terreur qu'elle a acquis dans certains cercles, croit le ministre. Comme en Suède, poursuit-il, il se peut que disparaissent certains emplois avec le virage technologique mais on pourrait en arriver à d'autres emplois « souvent plus riches ». Qui eût cru, il y a cinq ans, que Chrysler ferait accéder deux délégués syndicaux au conseil d'administration?

M. Dean croit qu'il est important de colliger toutes les expériences d'efforts concertés entre partenaires sociaux. On y constaterait que chacun des partenaires, selon M. Dean, peut être plus ouvert que l'on pense habituellement. Une telle approche vaut autant pour la réduction du temps de travail que pour l'implication des travailleurs dans l'usine. Si l'on juxtaposait toutes ces « petites taches d'huile » d'efforts concertés, cela viendrait à constituer une large tache d'huile ... mais sur le sujet de la concertation, M. Dean se place dans une optique de patience et d'« apostolat »; il n'entend rien brusquer. L'objectif « positif » que poursuit le ministre gagnerait lentement des adeptes. M. Dean croit qu'un tel objectif « peut justifier les sacrifices que l'une ou l'autre partie aura à faire ». La clé est, déclare-t-il, dans cette pression montante, dans la société, vers une mutation de nos habitudes, dans la logique et dans la cohérence.

La réflexion que propose M. Dean suppose une mobilisation. Il n'en est pas au stade des suggestions pratiques. Il rejette un rôle directif pour le gouvernement, préférant que patrons et syndicats acceptent « une remise en question de certaines pratiques » ou « vaches sacrées » du passé. Ce qui voudrait dire une flexibilité réciproque pas toujours existante sur les droits d'ancienneté, sur l'information dispensée par l'entreprise ou sur les modalités d'accès au marché du travail des plus jeunes. La clé de cette démarche? Le ministre est à l'affût des plus « petits progrès potentiels » à favoriser sur la voie du plein emploi.


Robert Dean

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle — Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield — Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION

Au bout de chaque cigarette
Un seul filtre: vos poumons

QUÉBEC
26 NOVEMBRE
ÉLECTION PARTIELLE 84
Saint-Jacques

avis

d'autorisation de candidats(es) indépendants(es)

Conformément aux dispositions de l'article 53 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le Directeur général des élections du Québec donne avis qu'il a autorisé les candidats(es) indépendants(es) suivants(es) dans la circonscription électorale de Saint-Jacques:

Circonscription électorale de Saint-Jacques

Candidat(e) indépendant(e) autorisé(e)	Représentant(e) officiel(le)	Date d'autorisation
Patrice Legendre	André Querry	10 novembre 1984
Patricia Métivier	Suzanne Létourneau	10 novembre 1984
Georges Tassé	Michel Paquette	10 novembre 1984

Pour plus de renseignements, composez SANS FRAIS: 1-800-463-4378
(de 9h à 22h, du lundi au dimanche inclusivement).

parce qu'un vote, ça compte
tenue d'un scrutin — financement des partis politiques — carte électorale
Le Directeur général des élections du Québec
Pierre-F. Côté, C.R.

AVIS PUBLIC

LES PHOQUES ET LA CHASSE AU PHOQUE

La Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada examinera tous les aspects touchant le phoque et son exploitation y compris les incidences d'ordre socio-culturel, moral, juridique, scientifique et économique, les principes de gestion des stocks de phoques et des comparaisons sur le plan international.

Toutes les personnes intéressées à présenter un dossier ou à paraître devant la Commission, sont priées de nous faire part de leur intention avant **le 20 novembre 1984.** Veuillez en informer la Secrétaire de la Commission afin de recevoir l'Exposé des principes et des méthodes qui contient la marche à suivre au cours des audiences, ainsi que toute l'information requise pour la préparation de dossiers.

Les premières audiences seront tenues le mardi 22 janvier 1985, à 9h30 au Palais de Justice, ch. 5.15, 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec H2Y 1B6, Canada.

Au besoin, d'autres audiences seront mises au programme soit à Montréal, soit ailleurs au Canada ainsi qu'à l'étranger.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec:

Mme L.A. Monaghan
Secrétaire
Chambre 17.25
à l'adresse susmentionnée.

Numéros de téléphone:
avant le 12 novembre 1984 (514) 873-3927
après le 12 novembre 1984 (514) 283-4557

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Nyerere est élu président de l'Organisation de l'unité africaine

OUA : les Sahraouis entrent, les Marocains et les Zaïrois sortent

ADDIS-ABEBA (AFP, *Le Monde*) — La République arabe sahraouie démocratique (RASD) a finalement pu siéger hier à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en tant que membre à part entière, près de trois ans après son admission contestée et huit ans après sa proclamation par le Front Polisario.

Le Maroc, qui a assisté à la séance d'ouverture a annoncé sa décision de se retirer de l'organisation panafricaine après l'installation du nouveau président en exercice de l'OUA, le chef d'État tanzanien, Julius Nyerere, qui a exhorté les pays membres « à vivre ensemble ».

Auparavant, le président sortant, l'Éthiopien Mengistu Hailé Mariam, avait souligné que l'OUA ne devait pas être uniquement une plateforme de disputes et avait présenté son rapport pour 17 mois d'activité depuis le 19e sommet également tenu à Addis-Abeba en juin 1983.

Le retrait du Maroc avait été annoncé avant le sommet par le roi Hassan II et réaffirmé à Addis-Abeba dimanche par son conseiller, Ahmed Reda Guedira, qui dirigeait une délégation de 140 personnes.

L'annonce, également dimanche, par le ministre nigérian des Affaires étrangères Ibrahim Gambari de la reconnaissance par Lagos de la RASD a mis fin aux spéculations quant à la possibilité d'un compromis reculant l'échéance de l'admission des Sahraouis.

Le Zaïre a annoncé qu'il suspendait à partir d'aujourd'hui sa participation, tout en soulignant qu'il restait attaché à l'OUA.

Le conseiller du roi Hassan II et chef de la délégation marocaine a lu devant le sommet le message d'adieu du souverain chérifien.

« Voilà, et je le déplore, l'heure de nous séparer (...) L'absolu est à Dieu. En attendant des jours plus sages nous vous disons adieu et nous vous souhaitons bonne route avec votre nouveau partenaire (...) Un jour l'histoire mettra sa montre à l'heure. »

Le roi dans ce message a affirmé que le Maroc ne pouvait se faire « le complice de l'illégalité » et que l'OUA était allée de compromis en compromissions dans cette affaire.

La RASD a jusqu'à présent été reconnue par 30 des cinquante autres pays membres de l'organisation.

Le ministre zaïrois des Affaires étrangères Umba de Lutete a souligné que son pays ne voulait pas cautionner « l'inconscience, l'illégalité flagrante ...

Le ministre zaïrois a également affirmé que la RASD « est un État fantôme ». Il a critiqué le président sortant de l'OUA pour ne pas avoir remis le rapport du comité de mise en oeuvre aux délégués.

Ce comité était chargé depuis juin 1983 de l'application de la résolution adoptée au 19e sommet pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Ce rapport critique implicitement le Maroc pour avoir refusé le dialogue direct avec la RASD en vue d'organiser la consultation après l'adoption d'un cessez-le-feu.

Le Maroc est parti en emportant le drapeau de sa place.

Le roi du Maroc a récemment estimé que le retrait de Rabat de l'OUA serait sans aucune conséquence pour le Maroc. « Nous conserverions nos relations bilatérales avec tous les autres États de l'OUA », déclarait-il la semaine dernière au quotidien *Le Monde*. « Mais je crains pour l'OUA que ce ne soit le début d 'un effritement. »

Hassan II a toutefois ajouté que le Maroc resterait lié aux résolutions de l'OUA. « Si le Maroc se retire, il se retirera physiquement et moralement. Mais il restera lié par les résolutions de Nairobi I et II et par les engagements que j'ai pris aux Nations unies (concernant le référendum d'autodétermination au Sahara occidental). »

Rajiv Gandhi est élu président du parti du Congrès

NEW DELHI (Reuter, AFP) — Le premier ministre indien, Rajiv Gandhi, a été élu, hier, à l'unanimité président du parti au pouvoir, le Congrès (Indira), a indiqué un porte-parole du parti.

Cette élection met fin aux rumeurs d'éventuelle scission au sein de la formation politique au pouvoir avant les élections nationales en Inde. Elle consolide aussi le pouvoir politique de M. Gandhi et élimine les risques de différend entre les jeunes supporters du premier ministre et la classe politique plus âgée.

La décision a été prise lors d'une réunion à huis clos du comité exécutif du parti du Congrès (I).

Comme sa mère avant lui, Rajiv Gandhi sera lui aussi à la fois premier ministre de l'Inde et président du Congrès (I).

Après la réunion de la hiérarchie du parti, M. Gandhi a nommé deux de ses plus proches associés, Arun Nehru, son cousin, et Arun Singh, un camarade de collège, tous deux dans leur quarantaine, aux postes administratifs clés : ceux de secrétaire général et de secrétaire parlementaire du parti.

M. Gandhi a également nommé M.P. Thakkar, un juge de la Cour suprême, à la tête d'une commission chargée de faire la lumière sur les circonstances de l'assassinat de Mme Gandhi. « C'est un problème très délicat, qui comporte de nombreuses dimensions qui doivent être prises en considération. Tout dépend des termes de référence », a-t-il indiqué.

S.S. Jog, chef de la police de New Delhi, a déclaré hier que sa priorité était de rétablir la confiance du public à l'égard des forces de l'ordre. « Il faudra des années pour que les officiers supérieurs de police surmontent le sentiment de culpabilité général du fait que ce sont des policiers qui ont tué Indira Gandhi », a-t-il indiqué.

L'officier a ajouté avoir ordonné une enquête sur les causes de l'effondrement des opérations de maintien de l'ordre à la suite de l'assassinat de Mme Gandhi. Environ un millier de personnes ont trouvé la mort dans des affrontements entre hindous et sikhs.

L'assassinat a constitué un moment d'une extrême gravité pour l'Inde tout entière, a déclaré M. Gandhi.

« Un bouillonnement s'est produit dans le subsconscient collectif de notre nation. C'est dans des moments de crise que l'Inde manifeste un sursaut et répond (au défi) avec clarté et avec un nouvel esprit créateur », a signalé le premier ministre.

Quant aux relations extérieures de l'Inde, M. Gandhi a rappelé que New Delhi avait toujours entretenu des relations amicales avec l'Est et l'Ouest.

« Nous apprécions hautement les relations, développées dans de nombreux domaines et soumises au test du temps, avec l'Union soviétique, fondées sur la coopération, l'amitié et le soutien vital en cas de haute nécessité », a souligné M. Gandhi.

« Avec les États-Unis, nous entretenons des relations à multiples facettes. Nous attachons de l'importance à notre coopération économique, technologique et culturelle avec eux. »

M. Gandhi, qui parlait en anglais, a également préconisé un rapprochement entre son pays et le Pakistan, d'une part, et la Chine, d'autre part. Faisant indirectement allusion aux ventes d'armes américaines au Pakistan, il a estimé que l'introduction de systèmes ultra-modernes dans la région avait porté atteinte à la sécurité en Asie du Sud.

Sans faire allusion à la violence anti-sikhs de ces douze derniers jours, M. Gandhi a déclaré : « Le sécularisme est le fondement de notre nation. Elle implique plus que de la tolérance. Elle implique un effort soutenu en faveur de l'harmonie. Aucune religion ne prêche l'intolérance et la haine.

« Rien n'est plus important que l'unité et l'intégrité de notre nation. L'Inde est indivisible », a souligné M. Gandhi.

Création d'un troisième groupe de défense des droits

Pologne : un comité «anti-violence» voit le jour

VARSOVIE (Reuter, AFP) — Un groupe de quatorze Polonais, dont quatre des intellectuels dissidents les plus connus, a annoncé hier la formation d'un « Comité des citoyens contre la violence » en réponse à l'assassinat le mois dernier du père Jerzy Popieluszko, qui défendait la cause du syndicat dissous Solidarité.

Ce comité, qui s'engage à dénoncer les cas de brutalité policière et à apporter son aide juridique aux victimes présumées de la persécution, est le troisième groupe défenseur des droits à être mis sur pied depuis la mort du prêtre, les deux autres ayant été créés à Cracovie et Wroclaw.

Trois membres de la police de sécurité ont été accusés du meurtre du père Popieluszko.

Le groupe de Varsovie, qui comprend les dissidents Anka Kowalska, Edward Lipinski, Jan Jozef Lipski et Janusz Onyszkiewicz, a annoncé sa formation au cours d'une conférence de presse dans l'appartement de M. Lipinski, tout près du siège du ministère de l'Intérieur, qui contrôle la police de sécurité.

Dans le document établissant sa fondation, le groupe déclare que l'assassinat du père Popieluszko n'est que le dernier en date d'une série de « meurtres, de brutalités et d'enlèvements mystérieux » que la presse officielle a passés sous silence.

Le groupe déclare notamment : « Notre société a droit à toute la vérité, que nous voulons servir par nos activités. Elle a le droit de se défendre contre la peur et de s'organiser contre le banditisme politique. Nos activités visent à servir cette autodéfense. »

« Toute tentative d'entraver notre travail par des actes de violence successifs et la répression ne sera qu'une preuve de plus que les protecteurs du banditisme continuent à opérer dans le cadre de l'appareil du pouvoir et de la sécurité. »

Les quatre intellectuels au sein du comité appartenaient tous au KOR (Comité d'auto-défense ouvrière), la principale organisation dissidente polonaise des années 70.

Lech Walesa, le dirigeant de Solidarité, s'est prononcé en faveur des groupes créés depuis l'assassinat du père Popieluszko, les qualifiant « d'action naturelle et spontanée d'auto-défense sociale ».

M. Onyszkiewicz, un mathématicien, a déclaré aux journalistes que le comité de Varsovie ne se présentait pas comme un autre KOR, mais qu'il s'attacherait à tenir le public au courant de toutes les affaires de violence policières.

Il a ajouté que le groupe, qui comprend aussi le militant de Solidarité Seweryn Jaworski, envisageait d'être en contact avec des commissions catholiques de bienfaisance en Pologne.

D'autre part, l'Église polonaise a fait, hier, l'objet de nouvelles attaques de la part du parti communiste polonais, le POUP, par le biais de propos de responsables du parti à Nowa Huta , le grand faubourg ouvrier de Cracovie.

L'agence officielle PAP cite « un militant de la cellule de Nowa Huta, la plus importante de Pologne » qui estime « urgent de mettre un terme » aux homélies politiques des prêtres proches de Solidarité. » « Où va-t-on ? » demande un second militant en dénonçant « des prières dites pour la réélection de Ronald Reagan et même des collectes de fonds pour alimenter sa campagne électorale réalisées dans l'Église de Mistrzejowice » de Nowa Huta.

Un troisième militant, a, selon PAP, déploré « que l'on construise tant d'Églises en période de pénurie de matériaux de construction » et il a suggéré que « les autorités de l'État et de l'Église décident en commun s'il est plus opportun d'utiliser le ciment et les briques pour édifier des logements sociaux que des lieux de culte. »

« Des instigateurs perfides » a enfin révélé un quatrième responsable, ont voulu que notre cellule adopte une résolution demandant « que toute la lumière soit faite » sur l'assassinat du père Popieluszko, laissant ainsi entendre que des initiatives en ce sens ont été prises à la base du parti. Ceci, selon lui, pourrait donner l'impression que les membres du parti de Nowa Huta « ont des doutes quant à la sincérité des autorités ».

LE MONDE EN BREF

■ *Duarte et la guérilla à la télé*

SAN SALVADOR (Reuter) — Le président du Salvador, Jose Napoleon Duarte, devrait participer demain à un débat organisé par la chaîne de télévision américaine PBS, avec Guillermo Ungo et Ruben Zamora, les deux dirigeants du Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN), a annoncé hier le porte-parole du gouvernement salvadorien. Les trois hommes se sont déjà rencontrés une première fois à La Palma (El Salvador), le 15 octobre, et avaient décidé de se retrouver ce mois-ci au Salvador. De source proche des médiateurs de l'Église, on indique que cette réunion n'aura pas lieu avant la dernière semaine de novembre.

■ *Le pape lance un appel pour l'Éthiopie*

CITÉ DU VATICAN (AFP) — Jean-Paul II a lancé hier un appel en faveur des victimes de la famine en Éthiopie. Dans un discours adressé au comité exécutif de Caritas Internationalis, il a demandé à cet organisme charitable de l'Église de « faire tout ce qui est possible pour soulager les populations éthiopiennes en détresse ». « J'étends mon appel, a-t-il dit, à tous les gens de bonne volonté pour qu'ils viennent en aide à ce cas humain qui devient dramatique. »

■ *Révocation de deux ministres de la ZAPU au Zimbabwe*

HARARE (Reuter) — Après l'assassinat il y a trois jours d'un membre éminent de la ZANU-PF (au pouvoir), le premier ministre zimbabwéen, Robert Mugabe, a révoqué hier deux ministres du parti d'opposition de la ZAPU. La veille, aux obsèques du sénateur Moven Ndlovu, M. Mugabe s'était dit prêt à agir fermement contre la ZAPU, qu'il accuse de soutenir les rebelles faisant, a-t-il dit, régner la terreur dans le centre et le sud du pays. M. Nlovu est le dernier en date d'une dizaine de responsables de la ZANU-PF assassinés cette année. Les deux ministres révoqués hier sont Cephas Msipa, ministre des Ressources hydrauliques, et John Nkomo, ministre d'État dans le bureau du vice-premier ministre. Ils étaient les seuls ministres de la ZAPU demeurés dans le gouvernement, sur un nombre initial de quatre après l'indépendance, en 1980. « MM. Msipa et Nkomo sont tous deux des dirigeants de la ZAPU qui a poursuivi ses actes criminels de banditisme contre la population zimbabwéenne, ses brutalités les plus récentes ayant été dirigées contre mon parti », indique le communiqué du premier ministre, publié avant son départ pour le sommet de l'OUA à Addis Abeba.

■ *Grâce sollicitée à la Turquie pour un journaliste de UPI*

LONDRES (Reuter) — L'agence United Press International a lancé un appel au chef du gouvernement turc demandant la grâce d'un journaliste turc travaillant pour l'agence de presse américaine UPI qui a été condamné à deux mois de prison et 16 mois d'exil intérieur. Ismet Imset, employé au bureau d'Ankara de l'agence a été reconnu coupable d'organisation d'un groupe armé. Le tribunal lui a accordé la liberté provisoire en attendant la décision de la Cour d'appel. L'Institut international de la presse (IPI) a demandé hier au premier ministre turc, Turgut Ozal, de faire libérer et de laisser partir aux États-Unis le journaliste turc. Dans son message, le directeur de l'IPI, Peter Galliner, écrit que la condamnation du journaliste ne « peut qu'être regardée comme une persécution politique et un avertissement aux citoyens turcs de ne pas travailler pour les médias étrangers ». L'IPI, qui siège à Londres et à Zurich, regroupe un grand nombre de directeurs de journaux et rédacteurs en chef du monde occidental.

■ *Pendaison de trois bahais en Iran*

LONDRES (Reuter) — Trois membres de la religion bahaie, dont un dirigeant de la secte, ont été pendus dernièrement en Iran, a annoncé hier l'Assemblée spirituelle nationale des bahais du Royaume-Uni, en précisant que plus d'une centaine de bahais ont été exécutés depuis la révolution islamique.

Des parlementaires de l'OTAN appellent à la reprise des négociations sur les euromissiles

BRUXELLES (AFP) — Un appel à une reprise des négociations avec l'URSS sur les euromissiles, sur la base du compromis dit de la « promenade dans les bois » (« *walk in the woods*), a été lancé, hier, à l'ouverture des travaux de la session d'automne de l'Assemblée de l'Atlantique nord.

Cette session réunit jusqu'à la fin de la semaine, à Bruxelles, quelque 180 parlementaires des 16 pays membres de l'Alliance atlantique.

Le Britannique John Cartwright (social-démocrate), corapporteur du comi té spécial sur les armes nucléaires en Europe, a suggéré la reprise de ces discussions sur la base dégagée lors de la célèbre promenade dans les bois des négociateurs soviétique et américain, Youli Kvitsinski et Paul Nitze, le 16 juillet 1982, peu avant l'interruption des négociations de Genève.

À l'issue de cette promenade, un compromis avait paru possible sur un déploiement restreint de fusées intermédiaires en Europe, les Soviétiques diminuant le nombre de leurs SS-20 et les Américains acceptant un déploiement à un niveau inférieur à celui autorisé par l'OTAN.

Ce compromis, qui n'a jamais reçu de confirmation officielle, constituait indirectement la première acceptation par Moscou d'un déploiement de missiles américains en Europe.

L'Assemblée de l'Atlantique nord sera saisie à la fin de la semaine d'un projet de résolution invitant instamment les gouvernements des pays de l'Alliance à envisager, dans le cadre de négociations appropriées, de revenir au compromis de la « promenade dans les bois » comme base de négociations ultérieures.

M. Cartwright a estimé que l'URSS avait montré des signes de son désir de négocier, notamment en souhaitant une interdiction des armes spatiales. Une reprise des contacts par ce biais, selon lui, pourrait déboucher sur l'examen des questions laissées en suspens à Genève à la fin 83, c'est-à-dire la réduction des armements stratégiques et les fusées intermédiaires.

Ces questions et les perspectives économiques et politiques des rapports Est-Ouest, seront l'un des principaux chapitres des travaux de l'assemblée.

Les problèmes soulevés par le concept de la « guerre des étoiles », appelé également « bouclier spatial » contre les missiles intercontinentaux, la question du partage des charges au sein de l'Alliance atlantique et les menaces potentielles résultant de l'instabilité dans la zone du golfe Persique et du Proche-Orient, seront les autres grandes questions abordées par les parlementaires alliés.

L'Assemblée de l'Atlantique Nord, dont c'est la 30e session, n'a pas de lien organique avec l'OTAN. Née de la volonté des Parlements des pays membres, qui la financent, elle tire son influence de la qualité de ses analyses.

Les gouvernements des pays membres de l'Alliance et le secrétariat de l'OTAN ne sont pas obligés de tenir compte de ses résolutions, mais une collaboration informelle régulière s'est instaurée.

D'autres réfugiés est-allemands quittent l'ambassade de RFA à Prague

PRAGUE (Reuter) — Une cinquantaine des quelque 150 Allemands de l'Est réfugiés à l'ambassade de RFA à Prague dans l'espoir d'obtenir le droit d'émigrer en Occident sont déjà retournés en RDA et la résolution de ceux qui restent semble s'affaiblir, disait-on hier de source diplomatique.

Un autre groupe de réfugiés devrait quitter les lieux dans les prochains jours pour regagner la RDA.

L'atmosphère reste bonne au palais Lobkowitz, où est installée l'ambassade, même si certaines tensions sont apparues entre ceux qui préconisaient le retour en RDA et ceux qui sont prêts à rester sur place tant qu'ils n'auront pas reçu de garanties sur l'octroi d'un visa de sortie d'Allemagne de l'Est.

Les diplomates ouest-allemands se sont refusés à donner des détails sur la situation, l'un d'entre eux disant que toute publicité ne pourrait que nuire à l'accord passé avec Berlin-Est qui s'est engagé à ne pas poursuivre ses ressortissants s'ils acceptaient de regagner la RDA mais qui, contrairement aux précédentes affaires de ce type, ne leur a pas promis qu'ils seraient autorisés à émigrer.

Les autorités tchécoslovaques, qui considèrent que cette affaire ne relève que des relations entre les deux Allemagnes, n'en ont pas moins fortement renforcé leurs contrôles des accès de l'ambassade.

Hier, un nouveau groupe d'une trentaine d'Est-Allemands, dont de nombreux enfants, a à son tour quitté l'ambassade à bord de deux minibus qui les ont conduits à la gare centrale où ils ont pris l'express en direction de Berlin-Est.

À Bonn, Juergen Sudhoff, porte-parole du gouvernement ouest-allemand, a confirmé hier que plusieurs Allemands de l'Est avaient, ce week-end, quitté l'ambassade à Prague.

M. Sudhoff a ajouté qu'il n'y avait à sa connaissance aucune modification de la situation dans les autres ambassades de RFA en Europe de l'Est où, selon la presse et des sources gouvernementales, un total d'au moins 36 réfugiés se trouveraient dans les ambassades à Bucarest, Budapest et Varsovie.

« Chercher refuge dans nos ambassades n'est pas le bon moyen d'obtenir un visa de sortie. Seule la RDA décide de l'octroi de visas de sortie », a dit M. Sudhoff au cours d'une conférence de presse.

On dit de source ouest-allemande que l'offre d'impunité formulée par les autorités est-allemandes a fait l'objet de discussions intenses parmi les réfugiés qui se montrent très indécis.

« Bien sûr, ceux qui ont des enfants sont davantage amenés à prendre une décision rapide.

Mais les gens prennent des décisions sur lesquelles ils reviennent un quart d'heure plus tard », a dit un diplomate ouest-allemand.

« À mon avis, les départs auxquels nous assistons ne vont pas clore l'affaire. Certains resteront », a-t-il dit.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

À la fine pointe du jour
Les programmes en communication, langue et culture

Vous êtes intéressé(e) par le domaine des communications?

Vous y travaillez ou désirez y travailler à titre de:

- agent d'information
- journaliste
- publicitaire
- relationniste
- rédacteur
- professeur de français
- traducteur?

La Famille Communication et culture vous offre des programmes de perfectionnement professionnel dans ce domaine.

CERTIFICATS (30 crédits)
Programmes en communication
Information et journalisme
Publicité
Relations publiques
Science de la communication

Programmes en langue et en culture
Recherche documentaire et rédaction française
Traduction I et II
Enseignement du français, langue seconde
Culture et civilisation

MICROPROGRAMMES
(de 9 à 12 crédits)
Pratique de la grammaire normative
Pratique du français écrit et rédaction
Rédaction professionnelle

Les microprogrammes et les certificats sont terminaux; ils peuvent cependant, selon le cas, être intégrés dans un certificat (30 crédits) ou dans un baccalauréat (90 crédits).

Les cours sont offerts le soir; on peut s'inscrire à un ou plusieurs cours par trimestre.

La date limite d'admission pour l'hiver 1985 est le: 3 décembre,
sauf pour:
Recherche documentaire et rédaction française: *le 29 novembre*
Microprogrammes de français: *le 22 novembre*
Traduction I: *le 20 novembre*

Demandez notre annuaire

Renseignements:
Faculté de l'éducation permanente
3335, chemin Queen Mary
rez-de-chaussée
Tél.: 343-6090

10e ANNIVERSAIRE

AUCUN AUTRE PROGRAMME POUR LES GRANDS VOYAGEURS NE VOUS MÈNE AUSSI LOIN



Air Canada | Air France† | Air Ontario | British Airways† | First Air | Lufthansa†† | Pacific Western Airlines

AVIS | Budget | Hertz | TILDEN | Hilton International Canada | WESTIN HOTELS

LE RÉSEAU AÉROPLAN: GRANDIR POUR MIEUX VOUS SERVIR

L'Aéroplan d'Air Canada pour les grands voyageurs: plus de vols vers plus de grandes villes à travers le Canada et au-delà que toute autre compagnie aérienne. Avec plus de partenaires pour plus de primes-voyage telles que des surclassements ou des services gratuits pour l'avion, l'hôtel et la location d'une voiture. Et tout ça, plus que tout autre programme pour les grands voyageurs.

Aux départs fréquents, un programme avantageux

Avant de vous inscrire à un programme pour les grands voyageurs, voyez quelle est la fréquence des vols du transporteur qui l'offre. À toutes les 2 minutes, 18 heures par jour, sept jours par semaine, un avion d'Air Canada* s'envole vers l'une de ses 63 destinations à travers le monde. Pas étonnant que des milliers de voyageurs canadiens se soient déjà inscrits à l'Aéroplan. Et à ce nombre, des centaines s'ajoutent chaque jour. Chez Air Canada, nous croyons que la fréquence des vols fait le succès d'un programme pour les grands voyageurs. Voilà pourquoi nous déployons tous nos efforts pour qu'il vous soit encore plus facile d'obtenir des primes-voyage plus rapidement.

Les chances se multiplient

La plupart des programmes pour les grands voyageurs récompensent leurs membres en fonction du nombre de milles parcourus avec une ligne aérienne donnée. Air Canada offre un choix de sept compagnies aériennes régionales, nationales et internationales. Et le nombre de partenaires Aéroplan ne cesse d'augmenter. Ensemble, nous parcourons plus d'un demi-million de milles quotidiennement, desservant plus de 116 destinations dans plus de 18 pays à travers l'Amérique du Nord, les Antilles, l'Europe et le Sud-Est asiatique. En fait, peu importe votre destination, vous êtes toujours gagnant. Avec l'Aéroplan.

EXEMPLE DE MILLAGE AÉROPLAN

VOYAGE ALLER-RETOUR	MILLES	KILOMÈTRES
VANCOUVER	4 574	7 360
CALGARY	3 734	6 008
WINNIPEG	2 258	3 633
TORONTO	2 000◆	3 218◆
HALIFAX	1 500	2 414
PARIS	6 872	11 057
NEW YORK	3 000◆	4 827◆

◆En vigueur jusqu'au 15 décembre 1984.

Tous vos milles Aéroplan sont comptabilisés par ordinateur et vous recevez un relevé tous les mois.

Des milles Aéroplan, sur terre comme dans les airs

Bien entendu, on ne voyage pas que par la voie des airs. C'est pourquoi nous vous donnons des milles Aéroplan supplémentaires chaque fois que vous louez une auto à l'un des centres de location participants à travers le monde.

AÉROplan MC

Pour les grands voyageurs

En fait, vous pouvez accumuler des milles Aéroplan sans même vous déplacer. Plus précisément, vous obtenez 1 000 milles Aéroplan pour chaque nuit où vous logez dans un hôtel Hilton International Canada. Et à compter du 1er décembre 1984, dans tous les hôtels Westin à travers le Canada.

Le programme sensé des grands voyageurs avisés

L'adhésion à l'Aéroplan coûte 25$, mais ses avantages valent des milles et des milles. L'inscription à elle seule vaut 3 000 milles Aéroplan gratuits. Et des milliers de plus chaque fois que vous voyagez, conduisez ou logez avec l'un de nos nombreux partenaires Aéroplan. Chaque mille Aéroplan compte pour obtenir des surclassements ou des services gratuits pour l'avion, l'hôtel ou la location d'une voiture. Vous pourriez obtenir jusqu'à deux billets de Première classe gratuits, sept nuits à l'un des hôtels participants à travers le Canada plus la location gratuite d'une auto pour une semaine à l'un des centres de location affiliés.**

Ça compte! Et ça monte vite!

Aucun autre programme pour les grands voyageurs ne vous mène aussi loin que l'Aéroplan. Plus de vols vers plus de villes avec plus de partenaires pour plus de milles Aéroplan plus rapidement et plus facilement. Assurément.

Faites le premier pas...

Pour plus d'informations, communiquez avec votre agent de voyages ou la billetterie d'Air Canada, ou encore appelez sans frais au: **932-9828**

AIR CANADA

DRF 5940 Détenteur d'un permis du Québec

* Services réguliers seulement
† Parcours choisis seulement
** Sous réserve de certaines conditions
M.C. L'Aéroplan est une marque de commerce d'Air Canada
Sujet à l'homologation du gouvernement
†† Bientôt

EN BREF...

■ Outremont fait un surplus

À la fin de l'année, la ville d'Outremont prévoit terminer son exercise financier avec un surplus accumulé de près de $3.9 millions. Ce surplus comprend un excédent de revenus sur les prévisions de $975,000, des économies dans les dépenses de près de $723,000 et la réaffectation d'une partie des sommes réservées au règlement de l'approvisonnement en eau de la ville de Montréal et à la prime d'embellissement. Le maire de la ville, M. Jérôme Choquette, dans son rapport sur la situation financière de la ville, n'a pas voulu s'engager à utiliser le surplus pour alléger le fardeau fiscal des contribuables, compte tenus de certaines dépenses à venir dont le montant n'est pas encore fixé. «Notre préoccupation, affirme-t-il, devra être d'établir des taux de taxes à un niveau acceptable pour 1985 et stable pour les prochaines années».

■ La Commission du transport ne se réunit pas

Pour la seconde fois, depuis un mois, la CUM a contremandé l'assemblée publique de la Commission du transport, prévu pour mercredi prochain, en invoquant le conflit de travail entre la Fraternité des chauffeurs d'autobus, des opérateurs de métro et employés des services connexes et la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM). La Commission du transport du conseil de la CUM devait entreprendre l'étude du plan directeur de la CTCUM pour les années 1984 à 1986 publié le printemps dernier. Cet important document décrit les orientations de développement de la CTCUM qui la guident désormais dans l'exploitation de son réseau. On doute que les élus de la CUM puissent en débattre avant la fin de l'année puisque, la semaine prochaine, ils entreprendront l'étude du budget de la CUM et de la CTCUM pour l'année 1985 et ne pourront guère réunir la Commission du transport.

■ Brigham cité à son enquête préliminaire

(PC) — Un juge de la Cour supérieure a ordonné à la Couronne, hier, de procéder à l'enquête préliminaire de Thomas Brigham, sans attendre les résultats des examens psychiatriques qu'on lui a fait subir. Les tribunaux criminels, a rappelé le juge Louis Tannenbaum, ne doivent pas servir à interner les gens dans des institutions pour malades mentaux, à moins qu'ils aient commis des crimes. L'avocat de Brigham avait soutenu qu'il serait injuste d'interner son client sans procès, si jamais il était déclaré aliéné. Brigham, 65 ans, de l'État de New York, est accusé du meurtre à la bombe de trois touristes français, le 3 septembre à la gare Centrale de Montréal.

■ $8 millions de dommages en Gaspésie

GASPÉ (PC) — À Grande-Rivière, en Gaspésie, un incendie a complètement détruit, hier matin, le Centre d'enseignement spécialisé en pêche maritime. Les dommages sont évalués à plusieurs millions de dollars. L'édifice en bois, construit en 1938, est une perte totale. L'incendie a été signalé à 4h05, hier matin. À peine dix minutes plus tard, tout n'était qu'un immense brasier. On ignore toujours l'origine du feu.

■ Saisie de 8,000 tonnes de « mari »

MEXICO (AFP) - La police du Mexique a procédé au cours des cinq derniers jours à la plus grande saisie de drogue de l'histoire du pays, soit 8,000 tonnes de marijuana, ce qui a provoqué la fuite de quelque 3,000 paysans-esclaves, contraints sous la menace de travailler pour les trafiquants. Selon la police, ces 3,000 paysans, contraints de travailler sous surveillance armée, erreraient dans le désert du nord du pays de peur d'être pris par la police et nombre d'entre eux pourraient mourir de faim. Plusieurs organisations de secours se sont mobilisées pour tenter de les sauver.

■ Des procédures coûteuses

Depuis juin dernier, les procureurs de la Couronne au Palais de justice de Montréal suivent à la lettre les procédures de convocation des témoins au point où le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal a dépensé $250,000 de plus que prévu en rémunération supplémentaire à des policiers sommés de comparaître en leur qualité de témoins. Au rythme où vont les choses, la CUM aura dépensé à la fin de l'année $500,000 de plus que prévu, sans compter les répercussions dans les postes de secteur de l'absence de nombreux policiers retenus en cour.

■ Colin Thatcher poursuit son jeûne

SASKATOON (PC) — Le directeur du Centre correctionnel de Saskatoon, M. Terry Youngman, a indiqué, hier, qu'il ne cédera pas aux pressions exercées par Colin Thatcher qui, au lendemain de son incarcération, entreprenait une grève de la faim dans le but d'obtenir des conditions de détention moins restrictives. L'ex-ministre au sein du gouvernement de la Saskatchewan, condamné à perpétuité pour le meurtre prémédité de son ex-épouse JoAnn Wilson, refuse depuis mercredi dernier de consommer de la nourriture solide. Thatcher désire quitter l'aile à sécurité maximale de l'institution, où il est détenu depuis sa condamnation. Il ne peut actuellement sortir de sa cellule que deux heures par jour.

La direction de l'Hôpital de St-Ferdinand participe aux échanges

Aucune entente n'a encore été conclue

LIA LEVESQUE

QUÉBEC (PC) — Les discussions se sont poursuivies entre les instances impliquées, hier, en vue d'en arriver à un règlement du conflit à l'hôpital de Saint-Ferdinand d'Halifax.

Aucune entente officielle n'avait encore été conclue, en début de soirée, mais des échanges téléphoniques et même une rencontre au niveau du ministère des Affaires sociales ont eu lieu.

Cette fois, aux dires du ministère des Affaires sociales, la direction de l'hôpital participerait aux échanges. «Le directeur général (M.-René Houle) n'a jamais été exclu des pourparlers», expliquait-on au cabinet du ministre à Québec.

Il n'a pas été possible de confirmer la nouvelle auprès du directeur général de l'hôpital.

Il a cependant été possible d'apprendre du ministère des Affaires sociales que le directeur général avait transmis son rapport sur l'entente intervenue ce week-end entre le ministre Camille Laurin et le président de la CSN Gérald Larose.

Le cabinet du ministre refuse toutefois de parler d'entente, se limitant à parler de «conversations qui allaient dans le sens d'un règlement équitable pour les deux parties».

Le ministère, de même que les porte-parole syndicaux, ont refusé de révéler le contenu de cette entente.

Les syndiqués se sont dits prêts à rentrer au travail à condition que le protocole de retour prévoit la réintégration des travailleurs congédiés et que la direction s'engage à ne pas user de représailles contre eux.

Plusieurs conseillers juridiques du ministère des Affaires sociales se sont réunis durant la journée pour discuter de points techniques d'un éventuel règlement. «La discussion ne porte pas sur le fond du conflit mais sur des termes techniques», affirmait l'attachée de presse du ministre.

Tout porte donc à croire que le ministère scruterait le contenu d'un éventuel protocole de retour au travail. Bien que l'attachée de presse du ministre refuse de confirmer, elle admet que les conseillers juridiques définissent par exemple les termes des congédiements.

Il avait déjà été question, sur proposition du syndicat, de transformer les 25 congédiements en suspensions. La suggestion avait été rejetée par la direction générale, qui arguait qu'elle avait usé d'un pouvoir légitime en cas de grève illégale.

Les 717 syndiqués ont déclenché une grève illégale le 15 octobre, en vue de protester contre des remaniements d'horaires qui résultaient en 10 coupures de postes.

Pendant ce temps, 23 personnes ont comparu en Cour supérieure de Québec, relativement à des accusations d'outrage au tribunal. Elles sont accusées d'avoir désobéi à deux injonctions leur ordonnant de retourner au travail.

Il s'agissait d'abord de 25 personnes mais le nombre a été ramené à 23, après qu'on se fut aperçu que deux d'entre elles se trouvaient de fait en congé légal.

Des 23 personnes concernées, neuf — dont la présidente — font partie de l'exécutif du syndicat, deux sont conseillers techniques à la Fédération des affaires sociales de la CSN et les autres sont membres du Syndicat national des employés de l'hôpital Saint-Julien à Saint-Ferdinand d'Halifax. Le syndicat, en tant qu'entité, est également cité dans l'acte d'accusation.

Même s'ils ne sont pas membres du syndicat, MM. Luc Painchaud et Pierre Létourneau, conseillers à la CSN, font face aux mêmes accusations d'outrage au tribunal.

M. Painchaud est soupçonné, par ses déclarations publiques, d'avoir incité les membres à ne pas respecter l'ordre de retour au travail. Les deux injonctions émises successivement contre les syndiqués de l'hôpital psychiatrique leur ordonnaient de rentrer au travail et interdisaient aussi à toute personne d' «inciter à faire un tel arrêt de travail».

Quant à M. Pierre Létourneau, il est soupçonné d'avoir «défié ouvertement les ordonnances d'injonction en agissant comme directeur de grève».

Après audition de quelques témoignages, hier, la cour a ajourné ses travaux jusqu'à ce matin. C'est à ce moment que les procureurs, Mes Raynald Labbé (Défense) et Alphonse Lacasse (Couronne) commenceront leur plaidoieries.

L'équipement pour la recherche universitaire: le Fonds FCAC a dépassé le budget, réplique le MEQ

JEAN-PIERRE PROULX

Le ministère de l'Éducation n'a pas réduit ses subventions à l'équipement pour la recherche universitaire en 1984-1985. C'est plutôt le Fonds FCAC pour l'aide au soutien de la recherche qui a fait des promesses aux universités au-delà des prévisions budgétaires.

C'est ce qu'a déclaré au DEVOIR, M. Michel Robillard, directeur de l'enseignement et de la recherche universitaire au ministère de l'Éducation, en réponse aux affirmations du président du FCAC, M. Yvan Cliche et d'universitaires montréalais, dont LE DEVOIR a rendu compte la semaine dernière.

Pour sa part, le président du FCAC, M. Yvan Cliche, rétorque que les subventions ont été annoncées «sous réserve de l'approbation ministérielle» et en espérant une révision des prévisions budgétaires que le Fonds FCAC avait déjà jugées «inacceptables». Ces espoirs étaient fondés, dit-il, compte du bon acceuil que l'ex-ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, avait fait aux représentatons du FCAC.

Le doyen de la faculté des études supérieures de l'Université de Montréal, M. Jacques Boucher, avait prévenu LE DEVOIR il y a quelques jours que le MEQ avait ramené de $2.4 millions à $1.3 million le budget destiné à l'achat, en 1984-1985, d'équipements pour la recherche universitaire. C'est le Fonds FCAC qui recommande au MEQ le montant des subventions destinés aux équipements et qui les annonce aux universités en tenant compte des fonds qu'il accorde lui-même pour le fonctionnement de la recherche.

M. Cliche avait donc annoncé en juin dernier aux universités que les montants octroyés (qui totalisaient $2.4 millions) leur seraient acheminés en temps utile, sous réserve de l'approbation du ministre. M. Cliche a du réécrire aux universités récemment pour les informer que les montants seraient réduits à $1.3 million.

Le MEQ, a expliqué d'autre part M. Robillard, verse outre $1.3 million, un autre $5 millions pour les 40 nouvelles équipes de recherches pour des nouveaux projets.

M. Cliche n'en disconvient pas mais il comprend mal pourquoi on verse seulement $1.3 million pour 300 équipes déjà existantes. Il croit par ailleurs que le Fonds FCAC devrait à l'avenir gérer lui-même le budget d'équipements qui accompagne ses subventions de fonctionnement. Les montants de ces dernières sont déjà connus depuis avril alors que les premières ne sont pas encore officiellement octroyées.

Le nouvel homme

TORONTO (PC) — Il n'y a pas très longtemps, être un homme voulait dire travailler dur, dans des fonctions qui leur sont réservées, et contrôler ses émotions, laissant à la femme les travaux ménagers et la garde des enfants.

Mais la campagne des féministes menée en vue d'éliminer ces stéréotypes ainsi que les contraintres économiques qui ont poussé les femmes vers le marché du travail ont donné lieu à une nouvelle définition du rôle de l'homme dans la société. Aujourd'hui, le nouvel homme sert une quiche au repas, travaille comme infirmier, partage les tâches ménagères et se confie plus facilement.

La société accepte toutefois avec réticence ce nouvel homme.

Les emplois réservés traditionnellement aux femmes sont considérés comme peu prestigieux. C'est pourquoi les hommes choisissent plus tard ce type d'emplois, lorsqu'ils ont essayé sans succès d'exercer une profession dite masculine, estime un psychologue.

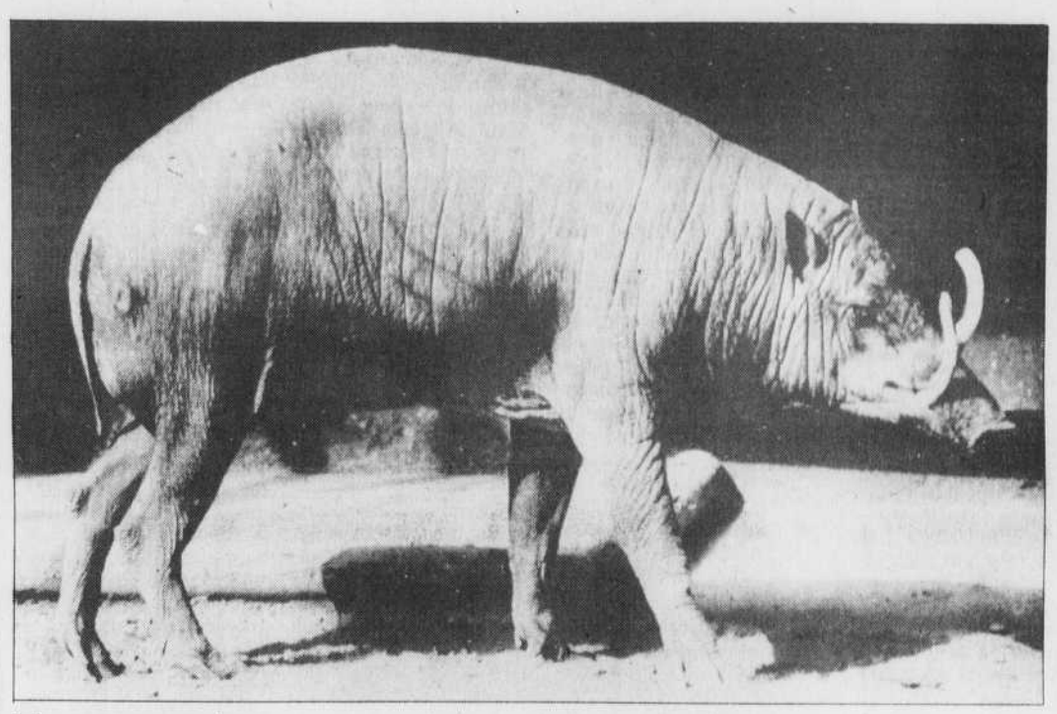
Une conférence fédérale-provinciale sur l'économie en février?

OTTAWA (PC) - En plus d'instaurer une nouvelle ère de coopération fédérale-provinciale, M. Brian Mulroney espère dans l'immédiat que la réunion des premiers ministres d'aujourd'hui va poser les fondements d'une conférence fédérale-provinciale sur l'économie, probablement en février prochain.

Même si sept des 10 chefs de gouvernements provinciaux sont des conservateurs, ils ne s'en tiennent pas moins sur la défensive devant les intentions d'Ottawa de réviser son aide aux provinces dans des domaines comme les soins de la santé et l'éducation post-secondaire.

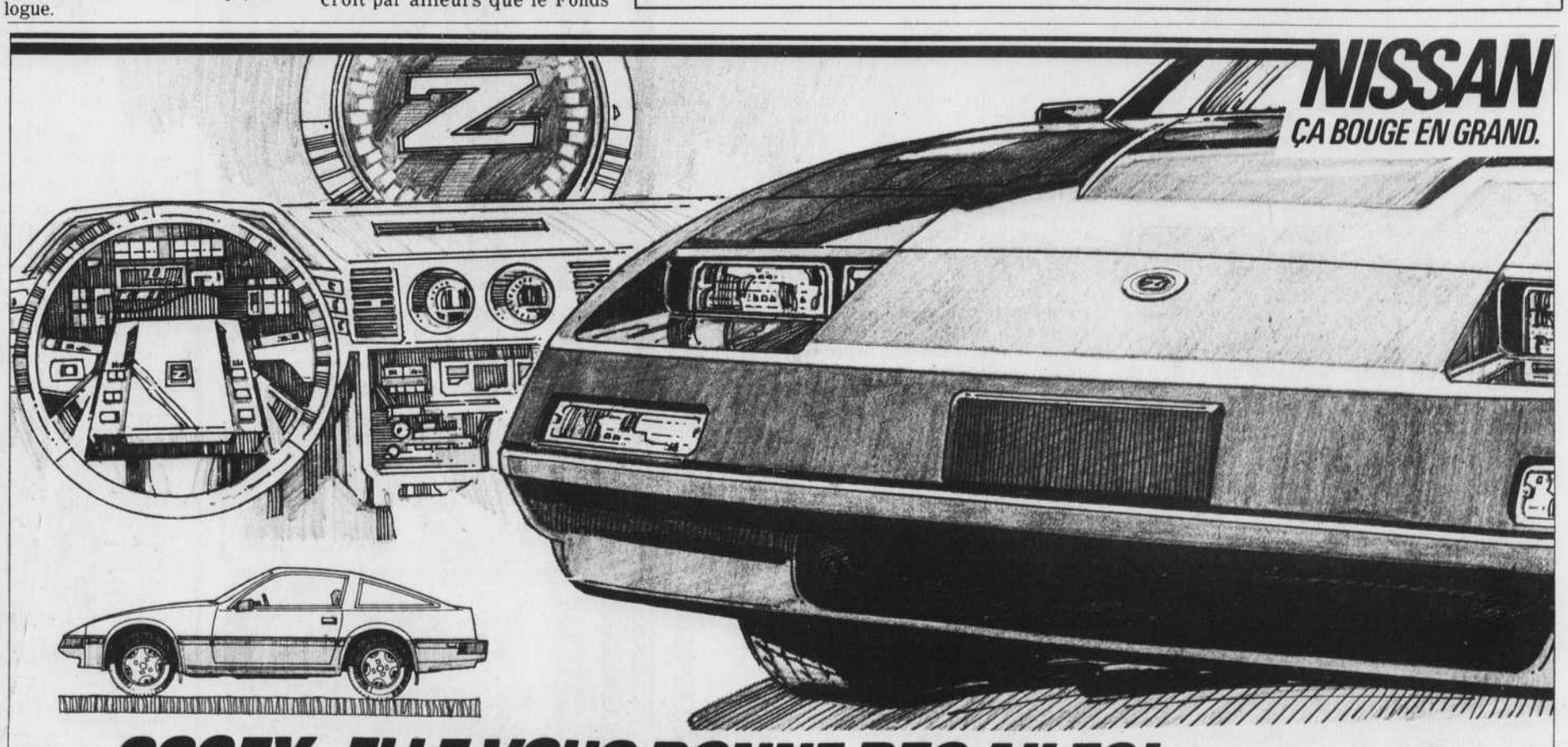
Vendredi dernier, les ministres des Finances des provinces se sontentretenus avec leur homologue fédéral, M. Michael Wilson, et ils ont parlé d'austérité.

Porte-parole des premiers ministres provinciaux, le premier ministre de l'Ile-du-Prince-Edouard, M. James Lee, a déclaré: «Les Canadiens veulent que nous commencions à travailler, que nous fassions un effort sérieux au nom de tous pour régler quelques-uns des problèmes du Canada».



Un porc casher

Un animal qui ressemble au porc, mais possède certaines caractéristiques de la vache, pourrait fournir de la viande que les juifs et les musulmans auraient le droit de concommer. Le *babirusa* ressemble au porc, en un peu plus petit, mais il a deux estomacs au lieu d'un et mange des feuilles aussi bien que des racines, des baies et des larves. Or, l'Ancien Testament affirme que l'on peut manger tout animal qui, à la fois, rumine et possède un sabot fendu. C'est le cas de la vache, mais aussi celui du *babirusa*. Le porc, lui, a bien un sabot fendu, mais, comme il n'a qu'un estomac, il ne rumine pas. (Photolaser AP)



300ZX. ELLE VOUS DONNE DES AILES!

Quand on conduit la 300ZX 1985 de Nissan, on se croirait facilement dans un avion!
Qu'il s'agisse du modèle deux sièges ou 2+2, sa silhouette aérodynamique est, de toute évidence, conçue pour fendre l'air.
À l'intérieur, un véritable poste de pilotage: tableau de bord comportant une instrumentation à affichage numérique, indicateur de force gravitationnelle et boussole! Et votre volant devient un véritable centre de commande: du bout du doigt vous contrôlez la vitesse de croisière et le système stéréo à huit haut-parleurs.
Prêt pour le décollage?
Un puissant moteur V6 de 3 litres à injection électronique, accouplé à une boîte 5 vitesses, avec surmultiplication, vous colle à votre siège. Et si cela ne vous suffit pas, il y a encore le turbomoteur, en option, encore plus enlevant.
Avec ça, suspension à quatre roues indépendantes, freinage entièrement à disques, direction assistée à crémaillère, tous standard sur tous les modèles.
Si vous achetez ou louez une 300ZX, profitez du "Programme sécuritaire prolongé" de Nissan, qui ajoute à votre tranquillité d'esprit pendant 36 ou 48 mois.
Passez chez votre concessionnaire Nissan. Il vous en mettra plein la vue avec la 300ZX 1985.
Prix des ailes: à partir de 17 490 $*

300ZX

*Le prix mentionné est celui qui a été suggéré par le fabricant en date du 17 septembre 1984. Ce prix ne comprend pas les frais de transport, les frais de livraison du concessionnaire, l'immatriculation ou les taxes. Le concessionnaire peut demander un prix inférieur.

NISSAN

NISSAN PROS

AUTO GOUVERNEUR INC. 1501, boul. des Laurentides LAVAL 668-1650
ST. EUSTACHE NISSAN LTÉE. 801, boulevard Sauvé ST. EUSTACHE 472-8666
ROGER BAUDIN AUTOMOBILES INC. 10511, avenue Bellevois MONTRÉAL-NORD 321-8600
GARAGE MODELAUTO INC. 12230 est, rue Sherbrooke POINTE-AUX-TREMBLES 645-4546
CITÉ NISSAN 3500 ouest, rue Jean-Talon MONTRÉAL 739-3175
BRUCY AUTO INC. 900, boul. Harwood VAUDREUIL 455-1434
BROADWAY AUTOMOBILE LTÉE 7550, rue Broadway VILLE LASALLE 366-8931
ALEXANDER AUTOMOBILES INC. 4100, Chemin Gascon TERREBONNE 477-1444
FAIRVIEW NISSAN LIMITÉE 345, boul. Brunswick POINTE-CLAIRE 697-9141
AUTOMOBILES RÉAL CROTEAU LIMITÉE 760 est, rue St. Charles LONGUEUIL 677-8979
SNYDER NISSAN LTÉE. 2125, rue Notre Dame LACHINE 634-7211
MERCIER NISSAN INC. 55, rue St. Jean Baptiste ouest MERCIER 691-9541
A.F. ÉCONOMIQUE AUTO INC. 818, boul. Labelle BLAINVILLE 430-4120
MANOIR NISSAN INC. 225, boul. Brien REPENTIGNY 585-5824
GARAGE DUMOULIN LIMITÉE 8115, boulevard Lévesque St. Francois LAVAL 665-7450
BELLEMARE DATSUN (1976) LTÉE. 10305, avenue Papineau MONTRÉAL 382-2780

Pour recevoir
LE DEVOIR
à domicile
composez sans frais
l'un des numéros suivants:

À Montréal: 332-3891
À Québec: 687-2022

Extérieur:
Code régional:
(514): 1-800-361-6059
(819): 1-800-361-5699
(418): 1-800-463-4748
(613): 1-800-361-5699

ARTS ET SPECTACLES

Une soirée de textes dadaïstes au MAC

THÉÂTRE

ROBERT LÉVESQUE

Dada au Mac. Le Théâtre Ubu présentera le week-end prochain au Musée d'art contemporain de la Cité du Havre une lecture-spectacle DADA. En marge de la rétrospective François Morellet, le metteur en scène Denis Marleau dirige une soirée de textes dadaïstes qui seront lus par les comédiens Pierre Chagnon et Carl Béchard. On entendra du Tristan Tzara, André Breton, Karl Schwitters, Hugo Ball, Francis Picabia et Ferner.

Vendredi, samedi et dimanche prochains, à 14 h 30, Chagnon et Béchard diront donc des textes qui ne sont pas sans rapport avec l'oeuvre de Morellet, un des pionniers de l'art systématique en France au début des années cinquante. Denis Marleau et le Théâtre Ubu avaient déjà monté au MAC, en 1981, un spectacle dada où l'on présentait entre autres le *Coeur-à-gaz* de Tzara. Chagnon en était, et le spectacle, repris au Quat'sous, avait été une pure merveille du rire.

L'entrée est libre, mais il faut réserver ses places au 873-2878. La rétrospective Morellet, organisée par la Albright-Knox Art Gallery de Buffalo, se poursuit au Mac jusqu'au 25 novembre.

■ ***Abirached à Montréal.*** Le directeur du théâtre et des spectacles au ministère français de la Culture, M. Robert Abirached, a fait savoir la semaine dernière qu'il viendra sous peu à Ottawa et au Québec pour entreprendre des discussions avec les milieux de théâtre au sujet du projet français de théâtre international de langue française.

Le DEVOIR a fait état il y a quelques semaines de ce projet de Théâtre International Francophone (TIF) que Gabriel Garran est à mettre sur pied à Paris. Le but de l'organisme est de faire connaître à Paris le théâtre de création qui se fait aux quatre coins de la francophonie dans le monde. Dans l'état actuel du projet, la France, la Suisse, la Belgique et le Québec ont été approchés.

Dirigé par l'ancien directeur du Théâtre de la Commune d'Aubervilliers, Gabriel Garran, ce TIF sera la troisième institution de portée internationale que le gouvernement socialiste de François Mitterrand crée dans le domaine du spectacle, après la Maison des cultures du monde et le Théâtre de l'Europe.

À ce Théâtre de l'Europe, incidemment, le metteur en scène italien Giorgio Strehler vient de créer, avec *L'Illusion comique* de Corneille, un spectacle qui fait courir le tout-Paris. Strehler a changé le titre de Corneille pour ne garder que *L'Illusion.*

■ ***Annulation à la Grande-Réplique.*** La compagnie de théâtre dirigée par Jean-Guy Sabourin, le Théâtre de la Grande-Réplique, annule l'ouverture de sa saison. On devait créer *Haute fidélité*, un spectacle dirigé par Sabourin lui-même. Des difficultés retarderaient jusqu'en janvier la présentation du spectacle. Toutefois, à la lecture du communiqué que le TGR a fait parvenir aux médias, on peut se demander si ce n'est pas la similitude de ce projet avec le film de Scola, *Le bal*, qui fait...problème.

Haute fidélité se voulait un spectacle proposant « une série d'images des années 60 à 85, les relations entre garçons et filles sur fond musical qui comprend des « hits » de chaque période et où la danse est le langage privilégié ». On verra en janvier !

■ ***Yanci au Studio du CNA.*** Yanci, le partenaire de Marcel Marceau, sera à Ottawa, du 28 novembre au premier décembre, pour une série de spectacles au Studio du Centre national des Arts. Yanci, qui a travaillé avec Marceau durant huit ans, en particulier au Théâtre des Champs-Elysées, est un comédien et un mime américain que le maître français a découvert au Goodman Theatre de Chicago.

Yanci a beaucoup joué au cinéma (entre autres dans *The Silent Partner* avec Elliott Gould et Christopher Plummer) et poursuit maintenant une carrière solo tout en étant attaché au Pacific Conservatory of Performing Arts de Californie.

À vingt heures tous le soirs au Studio du CNA. On réserve au 237-4400.

■ ***Les premières de la semaine.*** Évidemment la semaine sera marquée par la présentation, au Rideau-Vert, de la nouvelle pièce de Michel Tremblay, *Albertine en cinq temps.* La co-production Rideau-Vert et Centre national des Arts débute ce soir, mais c'est jeudi que la première officielle aura lieu.

La pièce, mise en scène par André Brassard, a remporté un immense succès à Ottawa où toutes les salles étaient remplies. L'équipe, qui comprend les comédiennes Paule Marier, Murielle Dutil, Rita Lafontaine, Amulette Garneau, Gisèle Schmidt et Hughette Oligny, s'installe au théâtre de la rue Saint-Denis (coin Gilford) après un rodage de 35 représentations au Studio du CNA.

Ce soir, au Félix-Leclerc, début de *Je t'aime, clé en main*, une comédie américaine que Guy Fournier adapte et dirige pour ses débuts de metteur en scène. Par ailleurs, mercredi, c'est la première de *Circulations*, au Quat'sous, le spectacle du Théâtre Repère qui remportait la mention du meilleur spectacle canadien à la première Quinzaine de théâtre de Québec en juin dernier.

Cochez Paul Piché !

MIREILLE SIMARD

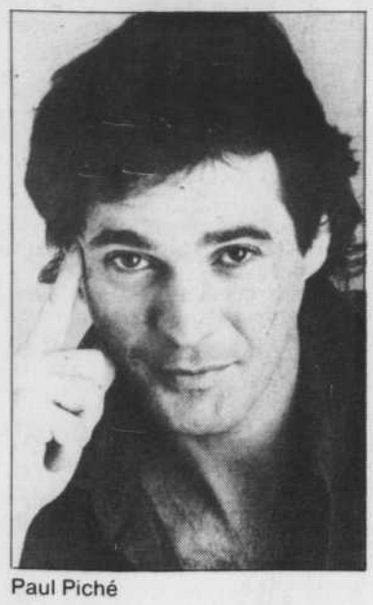
« Ce n'est pas une chanson dédiée à un village indien » lançait mi-taquin mi-sérieux, Paul Piché, à l'orée de *Cochez oui, cochez non*, une chanson qui raconte les tribulations informatiques d'une société qui veut tout savoir de vous, à condition, bien sûr, que ça tienne dans « oui » ou « non ». Pour les nuances, il faudra repasser.

Vendredi soir, au Spectrum, Paul Piché tenait la forme: un peu brouillon, passablement gouailleur et franchement dans son élément, l'ex-prolétaire de la chanson québécoise, recyclé en prophète pour la paix — conscience sociale oblige! — a démontré qu'il s'en allait quelque part, et que ce quelque part, ce n'était pas nulle part. Quand à savoir où, c'est peut-être là où l'énigme demeure la plus totale. Son quatrième album, *Nouvelles d'Europe*, lève à peine le voile.

Car Paul Piché a peut-être troqué ses cuillères contre un son « plus moderne », rasé sa barbe et raccourci ses cheveux, il n'en demeure pas moins, fondamentalement, Paul Piché. Le « bon gars » féministe et amoureux, le père attentionné, le grand frère taquin et l'amant égalitaire.

Paul Piché, dans la culture québécoise, c'est un peu un membre de la famille. On va l'écouter parler de ses histoires de père soucieux et détaché, de barbe rasée et de ses déboires — bien modestes — avec la meute journalistique. Le public, dans la salle, ne s'y trompe pas: on rigole de ses farces pas toujours subtiles, on s'amuse quand il s'enfarge dans une strophe et on se délecte de ses anecdotes glanées dans la banalité du quotidien.

Dès lors, à quoi tient son succès? À sa simplicité sûrement, et aussi à sa capacité d'incarner le « bon gars » de 30 ans, sensible et sûr de lui, calme et tourmenté à la fois. Le gars qui pose de grandes questions, s'interroge sur son avenir et celui du monde et s'insurge contre l'injustice. Le gars aussi qui avoue ses faiblesses, parle des soirées où « ça va ben, ben mal », des filles qu'il veut draguer sans savoir comment — histoire de dépasser l'affligeant et pénible



Paul Piché

« Habitez-vous chez vos parents ? ».

Son succès tient aussi à sa bonhommie, à sa capacité de rire, de lui-même et aussi des autres. (Il fallait l'entendre demander « Tu parles quelle langue, toé? » à un admirateur qui s'épanchait souvent à voix haute, dans des borborygmes d'un joual audacieux... mais totalement incompréhensible). Sur scène, il bouge, danse et tournoie avec une aisance qu'on ne lui connaissait pas. Délivré de sa guitare qui le tenait toujours prisonnier, il ose se servir de son corps autrement que comme support à guitare. Il descend dans la salle, micro en main, et se comporte comme un hôte au milieu d'un party avec ses chums. À la bonne franquette et sans affectation.

Paul Piché, désormais engagé sur le chemin de la trentaine, semble vivre en paix avec lui-même. Sa prestation en témoigne. Un spectacle vivant et sans artifice, où l'on retrouve un vieux chum en forme, un ami de longue date. Au Québec, Paul Piché fait indubitablement partie de la famille. On l'aime pour ce qu'il est: pour son naturel un peu rustre — sur scène, il remonte sans cesse ses pantalons —, son rire démoniaque et sa conscience sociale.

« Le sous-sol des anges »

La détresse des jeunes candidats au suicide

DOMINIQUE DEMERS

Avant de s'enlever la vie, huit jeunes sur dix ont essayé de crier leur détresse. Un cri sourd, étouffé, parfois même muet, que personne n'entend.

Aborder le thème du suicide chez les adolescents, c'est un peu s'engager à marcher sur une corde raide. Le ton juste est facilement fuyant, on risque à tout moment de friser le mélo et devenir larmoyant ou, en faisant appel à l'humour, de dédramatiser un sujet grave. Avec *Le sous-sol des anges*, Louis Domnique Lavigne réussit à nous faire oublier la corde raide. Ses personnages avancent avec aisance alors que le comique côtoie le drame sans difficultés.

Cinq adolescents. Deux d'entre eux semblent pouvoir être destinés au suicide : Line, l'adolescente anorexique et expansive et Gabriel, le grand morose, déprimé et déprimant. Le spectateur guette l'évolution de ces deux personnages, sûr d'être ainsi mené jusqu'au moment fatidique et en même temps un peu déçu parce qu'aucun des deux candidats au suicide n'est réellement convaincant. Malgré son jeûne inflexible, Line ne semble pas trop mal dans sa peau. Quant à Gabriel, il en met un peu trop.

Mais Line et Gabriel ne mourront pas. Alain, le p'tit boute-en-train, dur-à-cuire au coeur tendre, Popeye amoureux de son Olive, l'échalotte aveugle et anorexique. Alain, le grand comique ironique, véritable moulin à paroles s'exprimant toujours vertement, étourdissant avec ses allures de sauterelle incapable de tenir en place. C'est lui qui se logera une balle dans la cervelle, dans le sous-sol d'un bungalow où s'agitent une bande d'adolescents pendant qu'à l'étage les parents regardent tranquillement la télévision.

Normand Canac-Marquis interprète avec un don d'énergie remarquable cet adolescent drôle et troublant qui étouffe son impuissance derrière un masque de clown. Un rôle qui n'est d'ailleurs pas sans rappeler sa performance dans « Max et Mili » où il incarne un personnage semblable.

Après la détonation, le spectateur remarque, trop tard, comme dans la vraie vie, qu'Alain-le-bum était un candidat idéal au suicide. Que sa verve abritait une profonde détresse et que son ironie mordante camouflait son amertume.

L'angoisse de presque tous les personnages de Louis-Dominique Lavigne se révèle sous des dehors comiques qui engendrent plusieurs scènes particulièrement délicieuses. Alain, invectivant son meilleur ami, acolyte inséparable et soumis n'ayant pour seul défaut que celui d'être champion au billard et à l'arcade de jeux. Le père de Line prêt à renier le crédo du parfait père de famille pédagogue en payant sa fille anorexique pour qu'elle avale juste une petite bouchée de n'importe quoi. Line et sa chum de fille, une grande blonde tête de linotte, en extase devant le joli boitier de leur première boite de pilules...

Le gros hic dans *Le sous-sol des anges*, c'est la chorégraphie ! Était-ce pour plaire à un public adolescent qu'on a infligé aux comédiens ces déplacements dansés ? À tout moment, sans crier gare, les comédiens délaissent leur jeu pour se livrer à un petit numéro chorégraphié. C'est comme si, au beau milieu d'un bon film, on vous infligeait des commerciaux. Alors que la plupart des comédiens réussissent à nous faire croire qu'ils sont adolescents, aucun d'eux n'arrive à se métamorphoser en danseur. Dans certains cas la tentative est même désastreuse et donne lieu à des scènes chorégraphiées d'un amateurisme triste et gênant.

Malgré ces intermèdes décevant, *Le sous-sol des anges* mérite largement d'être vu aussi bien (et peut-être même plus) par un public adulte qu'adolescent. C'est là une rare occasion d'épier de près le vécu d'une bande d'adolescents. Le suicide est abordé avec justesse et sensibilité sans que le spectateur se sente accablé du début à la fin de la représentation par le tragique du sujet. Du théâtre utile qui, sans devenir prétexte à message, informe, amuse et émeut.

ÉCHOS

La Galerie France-Martin du Complexe Desjardins présente une exposition des oeuvres récentes de Marc Poissant jusqu'au 17 novembre.

■

Enfin Duchesses reprend l'affiche de la salle Fred Barry à compter du 14 novembre jusqu'au 9 décembre à 20 h 30, le dimanche à 15 h.

■

Un spectacle intitulé Le Ghettopera avec Alain-Arthur Painchaud accompagné de quatre musiciens, François Senneville, flûte, Denis Mailloux, batterie et Pierre Duchesne, basse sera donné aujourd'hui à 20 h à la Maison de la culture du Plateau Mont-Royal.

■

Accompagné de trois musiciens, Alain Lecompte, auteur-compositeur-interprète, donnera une récital mercredi à 20 h à l'auditorium du Patro Le Prévost, 7355 Christophe-Colomb.

■

Le Théâtre de la manufacture présente cette semaine à compter de ce soir à 20 h 30 Variétés de Gilbert Turp à La Licorne.

La série des Concerts Esso rejoint un public de tout âge

GILLES POTVIN

Orchestre symphonique de Montréal. Premier de la série des Concerts Esso sous la direction de Sergiu Comissiona. Solistes : Yuval Fichman, pianiste. Programme : Ouverture de *Fidelio*, Concerto no 3, en do mineur, op. 37 et Symphonie no 6, en fa majeur, op. 68, « Pastorale » (Beethoven). À la salle Wilfrid-Pelletier, Place des Arts, dimanche après-midi.

Il y avait foule à ce premier concert dominical de l'OSM, ceci en dépit d'une température inclémente et l'absence de transport public. Des familles entières, beaucoup de jeunes et de gens du troisième âge, autant de personnes qui, pour diverses raisons, ne peuvent venir aux concerts du soir, étaient rassemblés pour écouter un très beau programme, substantiel mais populaire dans le meilleur sens du terme. La constante attention de l'auditoire durant tout le programme en disait long sur la nécessité de cette série, qu'il faudrait créer si elle n'existait déjà.

Sergiu Comissiona, chef américain d'origine roumaine qui a fait ses débuts à l'OSM la semaine dernière, était de nouveau au pupitre. Il a ouvert le programme par une lecture hautement dramatique de l'ouverture de *Fidelio*, établissant ainsi un climat propice à l'auditoire des deux grandes oeuvres qui ont suivi.

Yuval Fichman, pianiste canadien de 19 ans particulièrement choyé par l'OSM qui l'a amené lors de sa tournée européenne du printemps, était de retour. Son talent s'est de nouveau affirmé dans une exécution réfléchie et sensible du *Concerto no 3*, rejetant toute tentation de briller par la seule virtuosité. Les raccords avec l'orchestre ont cependant posé quelques problèmes, en partie dues à la façon assez spéciale avec laquelle le chef dirige. Il marque les temps avec une légère anticipation et les indique tantôt en abaissant la baguette mais le plus souvent en la levant.

Quant à la « Pastorale », M. Comissiona en a proposé une version que l'on pourrait qualifier de poétique par opposition à des versions plus réalistes que certains chefs affectionnent, bien à l'encontre des intentions du compositeur.

Mais les tempos extrêmement modérés adoptés par le chef tout au long de l'oeuvre lui ont enlevé une bonne part de sa puissance de suggestion, ceci malgré un souci évident de faire ressortir les moindres détails de la partition. M. Comissiona donnait souvent l'impression de chercher à disséquer l'oeuvre plutôt qu'à l'animer d'un souffle véritable. C'est ainsi que nous avons assisté à une « Scène au bord du ruisseau » plutôt stagnante et à une « Réunion joyeuse des paysans » sans véritable bonne humeur dans laquelle les cors ont par ailleurs fauté à plusieurs reprises.

ÉCHOS

Pièce de théâtre ayant pour thème les difficultés des rapports humains dans notre société, « Long-Jeu » est presque une pantomime. Jean Asselin des Mimes Omnibus orchestra ce spectacle lors de sa création en 1981 et le Service des activités culturelles de la Ville de Montréal apporte sa collaboration aux Productions des 33 petits tours pour présenter ce spectacle aux dates et endroits suivants: le mercredi 14 novembre, à la Maison de la culture du Plateau Mont-Royal, le jeudi 22 novembre à la Maison de la culture de Notre-Dame-de-Grâce, le mercredi 28 novembre à la Maison de la culture Marie-Uguay, le mercredi 30 janvier 1985 à la Maison de la culture de Côte-des-Neiges. Toujours à 20 h et l'entrée est gratuite.

■

Le Mariage secret de Cimarosa, opéra bouffe en deux actes sera présenté à la Maison de la culture de Côte-des-Neiges par l'Ensemble Cantabile de Montréal demain (mercredi) à 20 h.

■

Le duo Hugo Pamcos et Claudette Lagacé présentent un spectacle au Café Esperanto de la rue Saint-Urbain à compter de mercredi jusqu'au 18 novembre à 20 h.

■

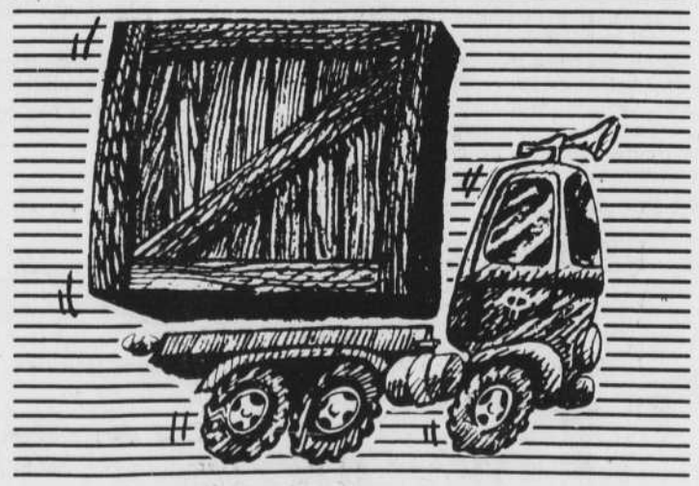
Le lancement du livre d'art *Le paysage dans la peinture au Québec* de Guy Boulizon a lieu mercredi à 17 h 30 au Musée Marc-Aurèle Fortin, 118 Saint-Pierre dans le Vieux Montréal.

■

L'aquarelliste Jean Devost présente ses oeuvres sous le thème Six jours au rythme des îles à la Maison de la culture Marie-Uguay à compter d'aujourd'hui. Spectacle à 20 h 30.

LE NOUVEAU FILM d'ALAIN RESNAIS
EN PRIMEUR — TOUS
SABINE AZEMA / PIERRE ARDITI
FANNY ARDANT / ANDRE DUSSOLLIER
L'AMOUR A MORT
"Une œuvre indépendante et neuve qui, loin de l'analyse, invite à l'abandon émotionnel." L'EXPRESS

EN EXCLUSIVITÉ tous les soirs à 9h30
OUTREMONT
1248 Bernard 277-4145 • 277-2001

25 ans D'IMAGES À NOTRE IMAGE
Première montréalaise d'une prestigieuse exposition coïncidant avec le 25e anniversaire de production cinématographique d'expression française à l'Office national du film du Canada.
PORTRAIT D'UN STUDIO D'ANIMATION
EN TOURNÉE

Une visite révélatrice à l'atelier de l'artiste . . .
Exposition d'éléments ayant servi à la fabrication de films animés: marionnettes, cellulos, dessins, écrans d'épingles, gravures sur pellicule . . .
À L'ATRIUM DU COMPLEXE GUY-FAVREAU
200, BOUL. DORCHESTER OUEST
(MÉTRO PLACE D'ARMES)
DU 14 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE
UNE PRÉSENTATION DU STUDIO FRANÇAIS D'ANIMATION DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA
Office national du film du Canada — National Film Board of Canada

El Norte LE NORD — MEILLEUR FILM FESTIVAL DE MONTRÉAL '84 — POUR TOUS
Version originale (sous-titres français). Semaine: 6.45 & 9.20.
ÉLYSÉE 1 35 MILTON 842-6053

Meilleure actrice Festival de Venise. Sem.: 7.05 & 9.05.
LES NUITS DE LA PLEINE LUNE — POUR TOUS
ÉLYSÉE 2 35 MILTON 842-6053
ERIC ROHMER

ORNELLA MUTI • HANNA SCHYGULLA
Un film de MARCO FERRERI
le Futur est Femme — POUR TOUS
Le PARISIEN 3 480 ST-CATHERINE O. 866-3856 McGILL
12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.55.

UNE SEULE ET MÊME FEMME — POUR TOUS
Attention, UNE FEMME Peut en cacher une autre!
MIOU MIOU
Parisien: 1.15, 3.20, 5.20, 7.25, 9.30. Greenfield: 7.25, 9.25. Laval: 7.30, 9.30. Versailles: 7.00, 9.05.
Le PARISIEN 2 — LAVAL 5
480 ST-CATHERINE O. 866-3856 McGILL CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD PARK 3 — VERSAILLES 3
PL. GREENFIELD PARK 671-6129 PLACE VERSAILLES 353-7880

FORUM • FORUM • FORUM • FORUM • FORUM • FORUM
VENEZ RENCONTRER VOS FAVORIS DE LA TV
LES SNORKS EN PERSONNE ET SUR GLACE!
ICE CAPADES
En vedette
PAUL MARTINI & BARBARA UNDERHILL
Nos Canadiens «Médaille d'Or» Champions du Monde 1984
DERNIÈRE REPRÉSENTATION
UNE VÉRITABLE FÉÉRIE SUR GLACE
CE SOIR: à 19 h 30
FORUM
Billets $6.00, $6.50, $8.00, $9.50. au Forum et à tous les comptoirs Ticketron.



Annie Ernaux remporte le Renaudot

Le Goncourt 84 va à Marguerite Duras

PARIS (d'après AFP et Reuter) — Deux femmes ont été couronnées, hier, par les jurys des prix Goncourt et Renaudot, les deux plus prestigieux prix littéraires français, décernés cette année à Marguerite Duras, 70 ans, pour *L'amant*, et à Annie Ernaux, 44 ans, pour *La place*.

Avec *L'amant*, publié aux Éditions de Minuit, Marguerite Duras, connue et estimée dans les milieux littéraires et universitaires français et étrangers, touche pour la première fois un public plus large. Son dernier livre, déjà vendu à 200,000 exemplaires avant l'attribution du Goncourt, occupe le sommet du palmarès littéraire en France.

Récit de la liaison en Indochine, à l'époque coloniale, d'une jeune fille et d'un riche Chinois, *L'amant* est une confession autobiographique, venue, explique-t-elle, comme une urgence. Oscillant en permanence du je au elle, Marguerite Duras raconte sans masques son adolescence en Indochine.

Fait de lambeaux de souvenirs et d'instantanés fugaces, cinématographiques, cette oeuvre brève, dont la poésie éclate à chaque page, célèbre la vie et la mort d'une liaison scandaleuse. Prétexte de l'oeuvre, ce thème sert de travail sur la mémoire. Le temps se déroule lentement dans cette pesanteur moite et les desirs sont à l'image des tempêtes de vent enfermées dans le fleuve.

La vie de Marguerite Duras — de son vrai nom Marguerite Donnadieu — se confond avec son oeuvre. Elle est profondément marquée par sa jeunesse en Indochine où elle est née le 4 avril 1914, à Gia Dinh près de Saigon, dans une famille de « petits blancs ». Son père était professeur de mathématiques et Marguerite Donnadieu fut marquée par la mort de son père alors qu'elle n'avait que quatre ans.

Venue en France à l'âge de 18 ans pour poursuivre ses études, elle travaille de 1935 à 1940 comme fonctionnaire au ministère des colonies mais sa passion est déjà l'écriture.

Son enfance difficile, blessée, hantera des oeuvres comme *Le vice-consul* (1965) et surtout *L'amant*. Son film *India Song* (1975) portera à l'écran la langueur et l'atmosphère moite des colonies.

Les impudents marque son entrée en littérature en 1943, suivi de *La vie tranquille*, *Le marin de Gibraltar* (1952) et surtout *Un barrage contre le Pacifique* (1950), dont sera tiré un film.

Marguerite Duras, femme de lettres comme elle aime à se définir, a adapté elle-même certaines de ses oeuvres pour le cinéma. Elle est ainsi l'auteur du scénario et des dialogues de *Hiroshima mon amour* d'Alain Resnais.

L'oeuvre de Duras est consacrée à des thèmes dits difficiles tels l'incommunicabilité, la séparation, la fuite du temps, l'absence, la mémoire, la déchirure de l'être. Duras a longtemps représentée l'archétype de l'intellectuelle française de l'après-guerre préoccupée par la recherche littéraire ou cinématographique. Ses romans comme *Moderato cantabile*, *Détruire, dit-elle*, *Les petits chevaux de Tarquinia* ou *Des journées entières dans les arbres* ont toujours marqué avec force sa carrière exceptionnelle.

Résistante pendant la seconde guerre, devenue en 1945 membre du parti communiste qu'elle quittera dix ans plus tard, Marguerite Duras s'est tournée vers le cinéma depuis qu'elle avait, en 59, collaboré avec Resnais. Elle a dirigé des films comme *India song*, *La musica*, *Le camion* et *Aurélia Steiner*, des films qu'elle est venue à l'occasion présenter à Montréal. Duras a également une oeuvre importante au théâtre, avec entre autres *L'amante anglaise* et *Savannah Bay* que jouent Madeleine Renaud et Bulle Ogier à Paris actuellement. Au Café de la Place on a donné il y a deux ans son adaptation de *La bête dans la jungle* de James Lord.

Moins connue, la romancière Annie Ernaux, prix Renaudot 1984 pour *La place* (Éditions Gallimard), règle depuis dix ans ses comptes avec une enfance mal digérée. Au fil de quatre oeuvres publiées à un rythme régulier, Annie Ernaux raconte une seule histoire, la sienne.

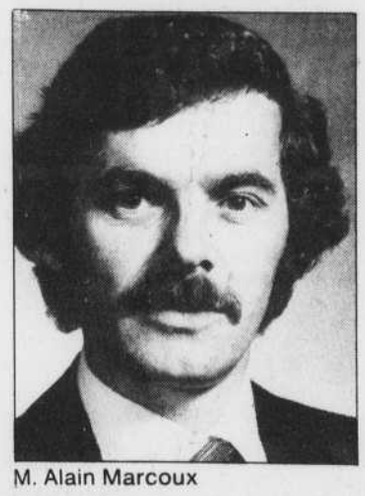
Professeur de lettres, elle a passé son enfance et son adolescence dans le café-épicerie tenu par ses parents en Normandie. La buvette et le lycée: deux mondes opposés qui écartèlent une adolescente sensible et la conduisent à haïr sa mère et surtout son père.

Les armoires vides (1974), puis *Ce qu'ils disent ou rien* (1978), racontent l'enfance difficile, la cassure entre deux cultures, l'horreur du lycée qui éloigne de la vie, qui étouffe les aspirations malhabiles de l'adolescence. Dans *La femme gelée* (1981), son troisième roman, elle raconte avec une violence contenue comment elle est devenue cette femme évidée, dépouillée d'elle-même.

Après ce roman sur la solitude et la condition féminine, Annie Ernaux revient avec ténacité à ce père autrefois haï, figure centrale de *La place*. Dans ce court récit, au style dépouillé à l'extrême, l'auteur analyse sèchement, lucidement, tout ce qui l'a éloignée du milieu paternel.

Québec rendra sa décision sur le découpage de l'Outaouais vers la mi-décembre (Marcoux)

QUÉBEC (PC) — On peut prévoir que le conseil des ministres prendra une décision vers la mi-décembre au sujet du découpage territorial de l'Outaouais, a annoncé le ministre des Affaires municipales, M. Alain Marcoux, au cours d'une interview.



M. Alain Marcoux

M. Marcoux a révélé quel était l'ordre de ses priorités par rapport aux recommandations du rapport Robidas, qui a examiné les problèmes créés par le découpage du territoire de l'Outaouais.

M. Marcoux a expliqué qu'il était en train de préparer ses recommandations au sujet du découpage territorial de l'Outaouais et qu'il espérait les présenter d'ici deux semaines au cabinet.

«Ce genre de choses-là prend normalement deux ou trois semaines avant d'être inscrit à l'ordre du jour du conseil des ministres. J'espère que d'ici la mi-décembre, le conseil des ministres aura pris une décision».

Comme deuxième priorité, M. Marcoux travaille à un projet de loi qui transformera la Société d'aménagement de l'Outaouais en une Société de développement de l'Outaouais, selon une autre recommandation de la commission Robidas.

Enfin, il prépare aussi un projet de loi sur le référendum sur la fusion des villes de Hull, Gatineau et Aylmer, selon une autre recommandation du rapport Robidas. M. Marcoux prévoit que ce projet de loi pourra être déposé à l'Assemblée nationale avant Noel.

La commission a recommandé que la fusion ne soit pas imposée mais qu'elle soit faite après une consultation populaire ou un référendum. M. Marcoux a déjà indiqué que le gouvernement était d'accord avec ces propositions. En principe, le gouvernement a donc pris la décision de tenir un référendum.

«Je dois élaborer un projet de loi en conséquence comme il y en a eu un dans le cas des villes de Chicoutimi et de Jonquière», a-t-il dit.

Le ministre a rappelé que, dès le départ, il avait indiqué que le meilleur temps pour tenir un référendum serait la période entre les mois d'avril et de juin, ce qui donnerait le temps de faire adopter la loi sur le référendum et permettrait la tenue d'un débat sur la fusion des trois villes.

Il a expliqué que l'organisation du référendum sera confiée au greffier de chacune des villes concernées et que, s'il y avait problème, l'arbitrage serait confié à la Commission municipale du Québec.

M. Marcoux a assisté, il y a une dizaine de jours, à des audiences publiques des municipalités régionales de comté — MRC — de la Vallée-de-l'Or et Antoine-Labelle qui ont entendu chacune une quinzaine de groupes.

«En gros, les recommandations de la commission Robidas concernant soit le découpage territorial soit l'appartenance de la MRC Antoine-Labelle à la région de l'Outaouais plutôt qu'aux Laurentides ne sont pas partagées par les organismes qui sont venus présenter leur point de vue».

«Autant dans la Vallée-de-l'Or que dans Antoine-Labelle, on ne partage pas les recommandations de la commission en terme de découpage et en terme d'appartenance régionale».

«Dans la Vallée-de-l'Or on n'est pas d'accord avec la recommandation qui propose de prendre du territoire qui appartient actuellement à la MRC de la Vallée-de-l'Or et de le retourner à Pontiac ou à Gatineau».

«En ce qui concerne Antoine-Labelle, l'essentiel des mémoires portait sur l'appartenance régionale, la MRC Antoine-Labelle demande depuis longtemps d'appartenir à la région des Laurentides plutôt qu'à la région de l'Outaouais».

Au sujet du territoire, M. Marcoux a admis qu'on pouvait être d'accord sur le fait qu'une MRC a trop de territoire par rapport à une autre.

Le Conseil de l'enfance exceptionnelle donne priorité au dossier de la condition enseignante

QUÉBEC (PC) — Le Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle (CQEE) a décidé d'accorder la priorité au dossier de la condition enseignante, a annoncé hier son président, M. Gilles Langelier.

Au cours d'une conférece de presse dans le cadre du congrès du CQEE, M. Langelier, a qualifié le rapport du Conseil supérieur de l'éducation sur le même sujet de "portrait saisissant des enseignants".

Le CQEE, qui s'est toujours préoccupé de la qualité des services offerts aux enfants, particulièrement ceux en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, ne peut rester silencieux devant un tel rapport, a indiqué M. Langelier.

Il entend donc faire pression et apporter son aide au ministère de l'Éducation pour qu'il donne suite aux recommandations les plus pertinentes du rapport du CSE touchant, notamment, la tâche des enseignants et l'approche multidisciplinaire en éducation.

Le CQEE a confié à Mme Nicole De Grandmont-Fortier, orthopédagogue à la Commission des écoles catholiques de Montréal, le mandat de former et de présider un comité d'étude pour analyser le rapport du CSE et soumettre des recommandations sur son contenu et sur la contribution que pourrait apporter le CQEE.

Le travail du comité sera alimenté et supporté par une réflexion collective que le Conseil québécois de l'enfance exceptionnelle amorcera sous peu auprès de ses membres en vue de la rédaction d'un mémoire qui sera soumis au ministre de l'Éducation.

Un autre sujet de préoccupation du CQEE est l'augmentation du nombre de suicides chez les jeunes.

Le conseil a déjà présenté un mémoire sur le sujet mais il trouve inadmissible que la société québécoise ne réagisse pas à ce problème et que l'État ne prenne pas des mesures pour contrer ce qui est en train de devenir un fléau.

Soyen enfin libéré
Cessez de fumer



SI TOUS LES CAMIONS MI-LOURDS COÛTAIENT LE MÊME PRIX, LEQUEL CHOISIRIEZ-VOUS?

Un nombre toujours croissant de propriétaires de camions mi-lourds choisissent les Mercedes.

Ils veulent bénéficier des économies d'utilisation du diesel, mais aussi de celles d'un camion parfaitement intégré. Or, Mercedes fabrique elle-même toutes les pièces majeures de ses camions de classes 6 et 7 afin qu'elles soient plus durables, plus efficaces, et totalement compatibles — entre elles comme avec le moteur diesel.

Un rêve pour le chauffeur

Les propriétaires de camions mi-lourds aiment mettre l'accent sur le confort. Au chapitre du chauffage et de la ventilation, les camions Mercedes-Benz sont équipés d'un tout nouveau système de chauffage à haut rendement, au flux d'air considérablement accru. La chaleur se répand rapidement et de façon égale dans toute la cabine. Huit bouches, dont six réglables, dégivrent pare-brise et vitres latérales. Un vasistas à 5 positions permet de capter les brises d'été par le toit.

Les propriétaires de camions mi-lourds tiennent aussi à l'excellence du freinage et de la tenue de route. Les camions Mercedes-Benz équipés d'une benne de 22 pieds n'ont besoin que de 29 pieds pour tourner sur eux-mêmes. La direction standard est intégralement assistée. Et les camions Mercedes-Benz sont aussi équipés d'un frein-moteur supplémentaire pour les routes glissantes et les longues descentes.

Le prix est aussi un facteur important pour les propriétaires de camions. Or, le prix des camions Mercedes-Benz, loin d'être exorbitant, est parfaitement concurrentiel par rapport à celui des camions nord-américains ou importés.

Faites l'essai du camion mi-lourd le plus abordable au Canada

Depuis des années, les camions Mercedes-Benz des classes 6 et 7 ont montré aux propriétaires de camions ce qu'était un faible coût de revient au mille: extraordinaires économies de carburant, coûts d'utilisation réduits, moins d'immobilisation du matériel. N'importe quel concessionnaire de camions Mercedes-Benz vous fera faire, sur rendez-vous, un essai routier sérieux. Un essai qui, nous le pensons, vous décidera.

Mercedes-Benz Canada Inc.

MIEUX QU'UN CAMION, UN MERCEDES.

Camions Western Star De Trois-Rivières Ltée
P.O. Box 759
132, boul. Normand
Trois-Rivières, Québec
(819) 374-7914

Société Générale de Services S.G.S. (1983) Inc.
9301 Ray Lawson
Ville d'Anjou, P.Q.
H1J 1K6
(514) 352-8731

Centre du Camion M.B. Freightliner Montréal
5830 Côte de Liesse
Mount Royal, Québec
H4T 1B1
(514) 738-5252

ABONNEMENT AU DEVOIR

Pour recevoir LE DEVOIR à votre porte tous les jours du lundi au samedi, vous n'avez qu'à remplir et nous retourner le coupon-réponse.

Cochez le tarif choisi:

☐ **32$** (13 semaines) ☐ **62$** (26 semaines) ☐ **120$** (52 semaines)

(Ces tarifs ne sont valables que pour la livraison par camelot ou poste surface au Canada)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

_____ Ville _____

Code postal _____ Tél.: _____

Retournez avec votre chèque ou mandat-poste à:

LE DEVOIR — Abonnements
211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec
H2Y 1X1

Je m'abonne au DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Jean-Louis Roy

Rédactrice en chef: Lise Bissonnette

Rédacteur en chef adjoint: Jean Francoeur

Directeur de l'information: Jean-Guy Duguay

Directeurs adjoints: Denis Lord, Jacques Chabot

Directeur des services administratifs: Michel Paradis

UN DOUTE SUSPECT

LE GOUVERNEMENT conservateur souhaite un débat public sur la réforme des programmes de soutien du revenu (essentiellement les allocations familiales et les pensions de sécurité de la vieillesse). Mais le premier ministre pose la question de telle façon que la cause paraît déjà entendue.

« Qu'a besoin d'allocations familiales celui qui gagne $ 500,000 par année ? », demande M. Brian Mulroney en affectant cet air ingénu qui a fait, jusqu'à présent, sa bonne fortune. En effet ! ce Canadien-là n'a nul besoin que le gouvernement « soutienne » son revenu familial. L'argument rappelle celui des adversaires de l'assurance-maladie au tournant du milieu des années soixante : pourquoi la collectivité assumerait-elle les frais médicaux des millionnaires ?

Poser la question, c'est déjà y répondre. Mais, justement, la question est-elle bien posée ?

★

Au chef du gouvernement qui feint de nous interroger, on est tenté de répondre par une autre question : « Dites-nous d'abord, au juste, ce que vous recherchez en semant le doute sur la raison d'être de l'universalité ? Rendre les programmes plus efficaces dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités économiques, ou bien réduire le déficit de votre gouvernement ? »

Car, alors, la perspective n'est pas la même.

S'il s'agit de rendre les allocations familiales et les pensions de vieillesse plus efficaces, alors le débat a déjà eu lieu et la réponse est concluante : il faut maintenir l'universalité de ces programmes. À ce sujet, les pages que le ministre des Finances, M. Michael Wilson, consacre aux programmes sociaux dans son document sur « le renouveau économique » se révèlent beaucoup plus nuancées que les propos dubitatifs du premier ministre : on en retient que la suppression de l'universalité n'est ni le seul ni le meilleur moyen de venir en aide aux moins nantis.

Mais si l'objectif change, s'il ne s'agit plus de lutter contre la pauvreté, mais bien plutôt d'alléger le fardeau de la dette publique sans hausser les impôts, alors le butin devient fort alléchant : il y a là des économies à faire qui vont chercher dans les trois milliards, et même davantage si l'on y ajoute une réforme de l'assurance-chômage. Voilà de quoi tenter un gouvernement qui a trouvé la caisse vide en arrivant au pouvoir.

Voyons d'abord le cas des *allocations familiales*. Ce programme donne lieu à un énorme brassage d'argent, d'une main à l'autre, sans que le résultat final en soit très satisfaisant. Une réforme a déjà été amorcée qui consiste à mettre en veilleuse les allocations proprement dites pour y substituer un système de crédits d'impôt remboursables pour les familles à faibles revenus. Mais on pourrait aller beaucoup plus loin dans cette voie en supprimant les exemptions fiscales pour enfants à charge. Ces déductions, qui constituent un « manque à gagner » de près d'un milliard pour le ministre des Finances, profitent d'abord au contribuable à revenu élevé. C'est une redistribution à l'envers, et M. Wilson paraît sensible à cette argument. L'exemption fiscale pour enfants à charge, très avantageuse pour les familles les plus à l'aise, annule l'impact redistributeur des allocations familiales et du crédit d'impôt remboursable pour enfants, soulignait le Conseil national du bien-être social (*Les allocations familiales : un régime à repenser ?*, 1983).

Vue sous cet angle, l'abolition de l'universalité des allocations familiales devient une mesure plutôt marginale qui risquerait cependant de miner « l'appui de la population à l'endroit des améliorations à apporter aux programmes sélectifs à l'intention des personnes nécessiteuses », lit-on dans le même document du Conseil.

Le problème ne se pose pas tout à fait dans les mêmes termes lorsqu'il s'agit de la *pension de sécurité de la vieillesse* versée à tous les Canadiens de 65 ans et plus, sans égard à leur revenu. Mais, depuis dix ans qu'on en discute, la conclusion est toujours la même : il ne faut pas toucher à ce programme, sinon pour le bonifier.

D'abord, par souci d'équité. Cette pension était financée jusqu'en 1973 par un impôt spécial — un prélèvement fiscal à usage réservé, pour parler comme M. Wilson. Cet impôt, que l'on sache, n'a jamais été supprimé : il a été incorporé aux tables de l'impôt sur le revenu des particuliers. Tous les contribuables y donc sont encore assujettis. En toute équité, a-t-on le droit de supprimer d'un trait de plume des bénéfices déjà payés par des années de cotisations ? En outre, si l'on supprime la pension à partir d'un certain seuil de revenu, ne faudrait-il pas, en toute logique, abolir pour ces mêmes classes de revenu l'impôt qui, même de façon invisible, en assure le financement ?

Mais il y a plus important. Et, sur ce point, les études convergent. La pension de sécurité de la vieillesse constitue la base même de l'ensemble des programmes de soutien du revenu des personnes âgées. En y touchant, c'est tout l'édifice qu'on ébranle.

★

Cette pension, souligne notamment le gouvernement de l'Ontario dans ses « propositions de réformes » (avril 1984), « fait partie intégrante des plans qu'établissent les Canadiens en vue de leur retraite ». C'est sur cette fondation que tous les calculs s'échafaudent, aussi bien le supplément de revenu garanti, le régime public de rentes et les régimes supplémentaires offerts par les employeurs que les régimes individuels d'épargne-retraite.

Le trésorier de l'Ontario et ministre de l'Économie (tout conservateur qu'il soit) arrivait à la conclusion qu'« on devrait s'attacher à préserver et à consolider la [pension de sécurité de la vieillesse] ».

Le groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions, dans un rapport signé par trois députés conservateurs (dont Mme Flora MacDonald), abondait dans le même sens, recommandant « qu'il conviendrait à l'avenir de tenter d'augmenter les prestations » de manière à ce que la pension de vieillesse recouvre le terrain perdu depuis 1967 en regard du salaire moyen. C'était en décembre 1983, il y a moins d'un an.

Nulle part, dans aucun de ces documents, on ne trouve la moindre remise en cause de l'universalité de ce programme. Pourquoi, subitement, ce doute ? M. Mulroney nous doit bien une explication.

— JEAN FRANCOEUR

Fardeau fiscal et péréquation

RÉPLIQUE

MARCO de NICOLINI

L'auteur est professeur au cégep de Sainte-Foy.

LE DEVOIR publiait, dans son édition du 5 novembre, une réplique de M. Yves Bérubé, ministre de l'Éducation, à un article que j'avais fait paraître dans ces pages le 3 octobre. Cette réponse attaque ma crédibilité et me prête des intentions qui ne sont pas les miennes. De surcroît, elle se fonde sur une présentation tronquée et inexacte de mon analyse.

Mon analyse était basée sur trois considérations, alors que la réplique la limite à une seule : celle que je ne reprenais pas dans ma conclusion, indiquant ainsi l'importance moindre que je lui accordais. Des deux autres arguments, M. Bérubé ne souffle mot, si ce n'est que par une vague allusion dans sa conclusion. Et encore faut-il une exégèse poussée pour la déceler.

La réponse m'attribue une première erreur qui consisterait à vouloir rendre conditionnelle la péréquation. Je n'ai jamais fait une telle affirmation. J'ai cependant présenté une mission qu'on peut vouloir — mais ce n'est pas une obligation — assigner au gouvernement central : accorder des subventions conditionnelles pour permettre à toutes les provinces de fournir à leurs résidents des services jugés suffisants, pour un fardeau fiscal comparable. Il ne s'agit donc pas de la péréquation, qui a pour but d'égaliser ce qu'on appelle le « résidu fiscal », c'est-à-dire la différence entre les bénéfices tirés de la consommation de services publics et le fardeau fiscal. La littérature sur le fédéralisme fiscal distingue nettement ces deux types de mesures. La comptabilité des recettes et des dépenses gouvernementales traite séparément les paiements liés à ces programmes, et les étudiants qui suivent mes cours d'économie au cégep de Sainte-Foy apprennent à les distinguer.

Si, par des subventions conditionnelles, « . . . on exigera que ces sommes ne puissent servir à avantager la région » (1), pourquoi présente-t-on le régime d'assurance-maladie, le régime d'assurance-hospitalisation et le développement de l'enseignement post-secondaire comme des fleurons de la Révolution tranquille ? Oublie-t-on que ces politiques ont été adoptées après que le gouvernement fédéral eut offert d'en défrayer la moitié des coûts au moyen de subventions conditionnelles ?

La réplique m'impute une deuxième faute : celle de postuler que « . . . des impôts prélevés par une majorité peuvent être dépensés de façon plus avantageuse pour une minorité que des taxes prélevées par cette même minorité et dépensées en fonction de ses besoins propres » (2). J'ai, en effet, évoqué cette possibilité, mais sans l'affirmer de façon certaine : mon dernier argument, que M. Bérubé n'a pas daigné rappeler, en faisait foi.

Mais cette possibilité est réelle, et on la retrouve dans toute la littérature traitant du fédéralisme fiscal. Robin Boadway, un éminent spécialiste en la matière, écrit à ce sujet : « . . . Expenditures by lower levels of government may provide benefits to non-residents. [. . .] It is clear that in order to induce (the province) to spend the correct amount on the activity, a subsidy should be granted at the per-unit rate (*du bénéfice extra-provincial*). [. . .] An unconditional grant could be used as well but it is easy to show it would be an inefficient way to do so » (3).

S'il s'agit d'une erreur, je la partage avec le gouvernement du Québec. En effet, la réforme de la fiscalité municipale, implantée en 1980, a fait disparaître la quasi-totalité des subventions gouvernementales inconditionnelles aux municipalités, tout en maintenant un certain nombre de subventions conditionnelles.

Quand LE DEVOIR a annoncé la publication de la réplique de M. Bérubé, j'entrevoyais une contribution stimulante au débat sur la participation du gouvernement fédéral au financement des universités. Elle aurait pu l'être, si elle ne s'était pas appuyée sur une présentation tronquée et inexacte de mon analyse.

(1) et (2) LE DEVOIR, 5 novembre 1984.

(3) R. Broadway, *Public Sector Economics*, Winthrop Publishers, Cambridge, 1979, p. 423-424. Les parenthèses en français remplacent des symboles.

De retour à Ottawa

DE TOUS les procès qu'a subis le docteur Henry Morgentaler, défenseur du droit à l'avortement, celui qui vient de se terminer à nouveau par un acquittement, la semaine dernière à Toronto, renvoie le plus clairement aux responsabilités du gouvernement fédéral. S'adressant au jury ontarien, le procureur de la Couronne lui demandait lui-même d'oublier le débat qui ne se terminera jamais entre le mouvement « pro-choix » et le mouvement « pro-vie », à propos de la vie du foetus. « La seule question en cause, disait-il, c'est le devoir du jury de s'en tenir à la loi. » Le docteur Morgentaler et ses co accusés ont-ils enfreint la loi fédérale de 1969 qui régit les avortements thérapeutiques ? Nul besoin du procureur pour l'établir, les accusés le reconnaissaient clairement eux mêmes. Le jury, comme trois autres jurys québécois avant lui, a malgré tout donné raison aux médecins d'avoir ainsi transgressé nettement des dispositions législatives.

« Si vous l'acquittez, disait aussi le procureur, vous lancerez une invitation à l'anarchie. » La menace est inflationnaire, malgré les commentaires revanchards de la présidente du mouvement *Right to Life*, Mme Laura McArthur, qui expédiait le système de jury aux gémonnes et laissait entendre qu'elle prendrait les moyens, légaux ou pas, d'empêcher les cliniques de fonctionner. Le Québec n'a pas sombré dans le chaos et la transgression de toutes les lois, après que son gouvernement eut, en 1976, décidé d'économiser ses sous et ses énergies en laissant tomber toute poursuite contre le docteur Morgentaler. Mais le procureur de la Couronne n'a pas totalement tort : la loi fédérale n'est plus respectable et sera de moins en moins respectée. Il est temps de mettre fin à cette hypocrisie.

Le verdict de Toronto souligne d'abord, encore une fois, l'inanité d'une loi qui place l'avortement sous la coupe du code pénal, alors qu'une majorité de citoyens n'y voit pas de crime. Cette position gouvernementale devient si insoutenable que la Couronne elle-même, comme on l'a vu à Toronto, ne veut plus discuter sous cet angle, celui de la faute morale que serait un avortement. Le Parlement ne peut que prendre acte d'une évolution aussi nette.

Quant aux dispositions mêmes de la loi, leur vétusté et leur inéquité ne sont plus à démontrer. L'avortement thérapeutique est permis quand un comité de trois médecins donne un avis favorable. Or la moitié des hôpitaux et institutions médicales accréditées, au Canada, refusent même de se donner ce comité. Au Québec, à l'inverse, les cliniques fonctionnent au grand jour en se passant de comité. Les divergences dans l'application de la loi sont donc d'une telle ampleur, d'une province à l'autre, que le texte de 1969 n'a plus le moindre sens. Le Québec est devenu la soupape du système, et la pratique médicale rigide des autres provinces s'en trouve fort bien, malgré ses protestations morales.

Tout en se réjouissant du verdict du jury torontois, le député d'Outremont, Mme Lucie Pépin, affirmait, la semaine dernière, que la loi actuelle suffisait toujours, pourvu qu'on force les hôpitaux à créer des comités d'avortement thérapeutique. Tant de naïveté surprend de la part de l'ancienne présidente du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, un organisme qui recommande depuis plus de dix ans la décriminalisation de l'avortement, et qui connaît mieux que quiconque l'impasse tragique de la formule des « comités ».

Preuves à l'appui, plusieurs médecins ont démontré, au procès de Toronto, comment ces comités pouvaient être manipulés, comment ils intégraient dans des décisions médicales des dimensions morales ou juridiques dont l'interprétation varie incroyablement d'un comité à l'autre, comment ils pouvaient faire traîner des décisions jusqu'à ce que l'intervention ne puisse avoir lieu ou se produise dans des conditions dangereuses. Bref, comment cette formule fait de l'arbitraire loi. Mais ces témoignages, faits dans l'arène conflictuelle et passionnée d'un tribunal, ne sont qu'un pâle reflet des recherches que publiait en 1977 le Comité sur l'application des dispositions législatives sur l'avortement (rapport Badgley), et que le gouvernement ignore depuis sept ans.

On voit mal, dans ces conditions, comment des comités imposés fonctionneraient mieux.

Le procureur général de l'Ontario doit faire savoir sous peu s'il entend porter le verdict en appel, et prendre le risque de reprendre, dans la province voisine, le long et inutile processus de poursuite que nous avons connu. Le gouvernement du Manitoba, où le docteur Morgentaler a aussi sans succès essayé d'établir une clinique, décidera à son tour d'intenter ou non des poursuites, quand la situation sera clarifiée en Ontario. Ottawa entend-il détourner les yeux et attendre la démolition de sa loi de province en province jusqu'à ce que d'inévitables changements lui soient dictés ?

On connaît, bien sûr, la réticence du nouveau gouvernement conservateur à gaspiller sa lune de miel dans ce débat difficile. Mais la passivité ne réussirait qu'à l'envenimer encore plus. Il est temps, au moins, de reprendre l'étude et de commencer à chercher une formule acceptable.

Le Québec, dans cette réflexion, pourrait jouer un rôle majeur. D'une part, en tentant de convaincre les autorités d'autres provinces — l'Ontario, le Manitoba — de pousser à mettre cette discussion à l'ordre du jour de rencontres fédérales-provinciales, puisque les provinces ont l'odieux et le fardeau de faire appliquer cette loi inapplicable. D'autre part, en faisant mieux connaître les résultats de sa propre expérience qui, dans les cliniques établies plus récemment, joint des services d'aide, de conseil et de prévention aux services d'avortement, justement pour tenter d'éviter la multiplication de ces drames. La reprise de la discussion, dans un cadre mieux défini et hors des affrontements des tribunaux, est aujourd'hui un devoir urgent des pouvoirs publics.

— LISE BISSONNETTE

LETTRES AU DEVOIR

■ *Une idéologie suicidaire*

L'ARTICLE de M. Michel-M. Solomon, paru dans LE DEVOIR du 25 octobre, illustre bien l'idéologie de la confrontation qui nous mène droit à la catastrophe nucléaire. En dépeignant de manière hostile le camp adverse, on tait intentionnellement ou non l'hostilité interne de notre propre camp. On laisse sous silence, on minimise, on justifie même notre propre violence, notre domination et notre exploitation.

L'« empire du mal », pour reprendre l'expression du président Reagan, étant identifié, l'autre empire peut continuer son oeuvre. Cette idéologie, partagée par les deux blocs, de l'Ouest comme de l'Est, et qui nous mène à l'extermination mutuelle, remplit, en fait, trois fonctions : a) elle justifie les préparatifs de guerre coûteux et scandaleux dans les deux blocs; b) elle légitime le statut privilégié des stratocrates au pouvoir; c) elle contrôle efficacement l'opposition politique et sociale, créant artificiellement une cohésion interne face à l'envahisseur potentiel, contrant la menace intérieure par crainte d'avantage.

Il est certain que l'URSS a des vues impérialistes et agressives, mais ne pouvons-nous pas en dire autant des États-Unis : alors, pourquoi les taire ? Cette hostilité entretenue et moussée dans l'opinion publique des deux camps ne sert-elle pas aussi des intérêts politiques et économiques de domination et d'exploitation, et ne justifie-t-elle pas l'emprise toujours plus forte par les superpuissances sur leurs sphères d'influence ?

En fait, cet équilibre de la terreur favorise le partage « équitable » du monde par les superpuissances en creusant de plus en plus le fossé entre les pays riches et les pays pauvres, entre les superpuissances et leurs satellites respectifs qui sont le reste du monde. Les deux blocs possèdent la même idéologie de confrontation qui va nous conduire inévitablement vers la destruction totale et mutuelle pour un motif essentiellement de puissance et d'argent.

On ne peut espérer d'autre fin à ce déchirement sans conscience de l'humanité, à cette guerre continuelle et croissante contre la terre et ses peuples, à cette escalade effrénée de l'armement nucléaire qui tue déjà sans avoir encore explosé.

Si l'on veut échapper à ce sinistre et prochain avenir, il ne s'agit plus de condamner l'un pour justifier l'autre; il nous faut condamner les deux et opter courageusement pour une nouvelle logique de paix et de justice.

C'est à chacun des peuples, à nous, de faire en sorte que, malgré la politique officielle, nous sortions du giron protecteur des Grands et affirmions notre autodétermination en prenant collectivement des décisions pouvant aller même contre la volonté gouvernementale liée aux politiques de bras-de-fer des superpuissances.

Le choix de la survie de l'humanité nous revient. Ou bien on choisit l'obéissance docile et aveugle aux puissants par soumission et peur, ou bien on choisit le risque de la paix en sortant de leur logique suicidaire; ou le réveil de la conscience et la prise en main de son pouvoir social et politique par l'action non-violente, la non-coopération et la désobéissance civile, ou bien le sommeil à tout jamais dans l'obéissance aux puissants États sans conscience. Plus que jamais la parole de Gandhi s'actualise : « L'humanité court à son suicide si elle n'adopte pas la non-violence, la force de la vérité (Satyagraha) ».

— JEAN-CLAUDE RAVET
secrétaire,
Union des pacifistes du Québec.
Montréal, 29 octobre.

■ *Être ou ne pas être l'autre télévision*

LA VEILLE de l'Hallowe'en, un correspondant du DEVOIR est venu, dans une « Libre opinion », nous avertir d'un Radio-Québec se dégradant. M. Guy Messier, animateur, mettait jadis sur pied du théâtre pour enfants. C'était vivant, divertissant, et son spectacle eut beaucoup de succès avec Fanfreluche, le pirate Maboule et qui encore ? Assez de succès pour que ces personnages trouvent un long gîte à la télé publique à ses débuts et ce, durant de longues années. Dans son article du 31 octobre, voilà notre homme tout inquiet parce que, dit-il, « Radio-Québec est hantée par les cotes d'écoute ». C'est toujours la même histoire en un certain milieu élitaire, ou élitiste, comme on voudra. C'est le vieux refrain du « t'as pas honte de chercher le succès ». Vieille attitude puritaine qui nous donne l'image d'un « p'tit frère Messier » tout enclin à sortir du placard la *strappe* de cuir de jadis. On a ridiculisé longtemps l'aspect sévère, voire repoussant, de la programmation dite « éducative » de Radio-Québec. On se souviendra d'un sketch mémorable de la revue *Bye bye* parlant de « l'histoire des poignées de porte en régime royal ». On a parfois l'impression, à lire M. Messier, qu'il a la nostalgie de cette « autre » télé faite en circuit quasi fermé, pour un public « confidentiel ». Il me semble qu'un réseau public de télé, même éducative, se doit de trouver un vaste public, le plus grand possible. Bien entendu, il ne s'agirait pas de fabriquer des niaiseries déraisonnables. Soudain, M. Messier déclare que *Variétés Michel Jasmin*, c'est du mauvais *music-hall* genre 1950 ! ! ! Votre critique de télé y mettait plus de nuances, récemment. Quelle mouche pique notre ex-animateur ? Cette série aura certes défauts et qualités, mais l'émission n'a rien à voir avec « un *ballroom* d'hôtel ». On s'énerve beaucoup, en un certain petit monde bien snob, parce que les dirigeants actuels de RQ souhaitent se tailler un solide créneau dans l'auditoire d'ici avec, comme il se doit, des « locomotives » aux grandes heures d'écoute. Rêveur impénitent, victime d'irréalisme flagrant, le Guy Messier fustige ces intentions et, du même souffle, les contribuables, l'opinion publique. Il voudrait une chasse aux sorcières de RQ. Le grand public se fiche des « mandats » et des « ordonnances » de comité chercheur de légalisme. Il veut regarder de bonnes émissions. À l'une ou à l'« autre » télévision. Pas besoin de « rapport », de « régie » pour arriver à retenir l'attention du public : **il faut du talent.** M. Messier en appelle à « des balises strictes » et utilise deux fois le mot « vicier ». Il parle du réseau PBS qui serait en train de se prostituer avec des subventions privées venues des grandes compagnies. Première nouvelle !

Que Radio-Québec dépende des Communications ou de l'« autre » ministère, celui de l'Éducation, la question fondamentale restera la même : être ou ne pas être. Si vous dirigez un réseau pour le profit culturel de quelques élites, vous avez tort. C'est un médium de masse. On en vient à dire des évidences. Ceux qui ont eu la chance de s'instruire et de se cultiver fréquentent les théâtres, les salles de concert, les films de choix; ils trouvent les moyens de s'enrichir culturellement et ne regardent pas souvent la télé, celle de la rue Fullum comme les autres. Il y a des moyens d'attirer un vaste public à Radio-Canada comme à Radio-Québec, réseaux publics. Inviter des « vedettes » dans ses studios est un bon moyen. Après un bon « variétés », il arrivera qu'un vaste public découvrira d'autres émissions peut-être moins divertissantes et plus substantielles. C'est une vieille règle dans l'art d'amener la foule à ses tréteaux. Bref, c'est toujours ce vieux débat puritain et le besoin de rappeler à ces pointilleux du légalisme, de « la lettre » mandataire, qu'il est impossible d'attirer . . . le public, de faire mouche avec des poignées de porte sur diapositives vinaigrées.

Cette mentalité de mondain, si elle gagnait du terrain, ferait qu'en peu de temps, il n'y aurait plus personne devant les images des réseaux subventionnés par le public, qu'il y aurait affluence du côté des « privés » et des « chaînes américaines ». Cette situation ferait reculer à jamais toutes les tentatives (parfois mielleuses certes) pour empêcher la déculturation nationale totale. Déjà, par les télécommandes, les auditoires « magazinent » fréquemment du côté de la « culture populaire américaine ». Ne rien faire, surveiller strictement son « mandat éducatif », c'est le bon remède, cher M. Messier, pour tuer le cheval . . . de ce qui nous reste d'identité. À bon entendeur . . .

— CLAUDE JASMIN
Montréal, 1er novembre.

■ *Le TNM à sauver*

Lettre adressée à M. Clément Richard, ministre des Affaires culturelles.

L'IMPASSE que traverse le Théâtre du Nouveau Monde, sans aucun doute, vous affecte profondément.

Fidèle au TNM depuis les débuts de sa fondation, j'ai suivi, aimé, encouragé cette troupe, et je fus témoin des difficultés pécuniaires incessantes au TNM. Par exemple, je me souviens d'un Jean-Louis Roux expliquant à ses abonnés le thème de sa saison, essayant de réduire le coût des opérations en se privant des pièces aux nombreuses distributions, etc. Bref, le déficit s'accumulait.

Aujourd'hui, le nouveau directeur, Olivier Reichenbach, est aux prises avec les mêmes problèmes. Culturellement, si vous perdez cette troupe, vous abolissez le répertoire classique. Qui jouera Molière, Sheakespeare, Racine, Claudel ?

Outre le TNM, je ne connais pas de troupe qui a suffisamment estimé la qualité de son public pour afficher Claudel. N'allez pas croire que je suis seul à défendre cette cause : toute une génération se joint à moi. LE DEVOIR CULTUREL existe.

Monsieur le ministre, connaissant le point d'honneur que vous avez à mériter votre titre, moi et les autres abonnés attendons votre prise de position.

Nous espérons que le TNM ne fermera pas ses portes sous le règne du ministre Clément Richard.

— GÉRARD BEAUDRY
Sorel, 1er novembre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,50$ par semaine. Le samedi seulement: .75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022

ABONNEMENT: Édition quotidienne 120$ par année; 6 mois 62$; 3 mois: 32$. À l'étranger: 225$ par année; 6 mois 115$; 3 mois: 60$; édition du samedi 65$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.

Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

En quête d'un nouveau « contrat social » (1)

■ Après vingt ans de syndicalisme dans le secteur public, le passif est si lourd que l'expérience même est remise en question

JEAN FRANCOEUR

Extraits d'un exposé fait par le rédacteur en chef adjoint du DEVOIR devant le groupe régional de Québec de l'Institut d'administration publique du Canada, le jeudi 8 novembre.

C'ÉTAIT en 1964. Il y a tout juste vingt ans. J'étais à l'emploi de la Confédération des syndicats nationaux, à titre d'« agent d'information », dirait-on aujourd'hui.

Jean Marchand était président de cette centrale et Marcel Pepin en était le secrétaire général. Une fameuse équipe dont je n'étais pas peu fier, et une cause pour laquelle j'aurais vendu mon âme, si tant est que quelqu'un eût voulu l'acheter.

Il se produisait alors au sein de la CSN, toute déconfessionnalisée de frais, un phénomène absolument exceptionnel, sans précédent peut-être dans l'histoire du mouvement syndical et qui, pour autant que je le sache, ne s'est jamais répété par la suite. Les nouveaux membres affluaient vers cette centrale qui en était presque submergée. C'est tout juste si les permanents, les « organisateurs » comme on les appelait, parvenaient à en faire le compte.

J'exagère. Mais à peine.

Certes, les équipes de recrutement travaillaient très fort, du matin jusqu'au soir, les soirs surtout, sept jours par semaine. Un travail exigeant, qui n'est pas sans analogie avec celui des vendeurs d'assurances. D'assurances collectives, si l'on veut.

Mais les résultats étaient littéralement renversants, presque déstabilisants.

Les campagnes d'organisation, dès lors, ne ressemblaient en rien aux opérations frustrantes que sont devenues aujourd'hui les efforts des centrales syndicales pour recruter au compte-gouttes des groupes de plus en plus restreints de travailleurs de plus en plus difficiles à convaincre.

En outre, l'opération, le plus souvent, se faisait au grand jour. La menace de représailles patronales, aujourd'hui si forte que le recrutement doit se faire en catimini, sinon en catacombes, cette menace était alors presque négligeable. Le recrutement se faisait au su et au vu de tous, sous l'oeil presque bienveillant des employeurs et avec la connivence de cadres qui, plus ou moins confusément, sentaient qu'ils ne seraient pas les derniers à profiter de la situation nouvelle qui se préparait.

Ce recrutement, on l'aura deviné, ne touchait pas le secteur privé, mais les seuls secteurs public et parapublic : municipalités, commissions scolaires, établissements hospitaliers, collèges, universités, sans oublier les sociétés d'État, agences gouvernementales, puis, finalement, les employés de Sa Majesté, elle-même réduite au rang d'employeur comme les autres, et qui devrait négocier avec ses sujets.

La sage-femme n'était pas au rendez-vous

Cette explosion des effectifs syndicaux allait de pair avec de profonds bouleversements politiques. De pair également avec des modifications significatives du cadre juridique des rapports collectifs du travail.

Encore là, il importe de dissiper une équivoque. Beaucoup de gens, et des mieux intentionnés, gardent l'impression que tous les progrès de la condition ouvrière ont été accomplis dans la lutte et l'effort, sinon dans le violence et le sang.

La violence, a-t-on dit, serait la véritable accoucheuse de l'histoire, et la chronique syndicale du siècle dernier, et même de la première moitié de ce siècle, semble confirmer cette thèse.

Mais ce qui allait se produire, ce qui se produisait au Québec au milieu des années soixante, était différent. Certes, il y avait lutte, il y avait travail, effort. Mais le mouvement syndical était lui-même porté par ce vaste soulèvement qu'on appellera la Révolution tranquille. Il n'y a pas eu de sang dans les rues, ni de martyrs portés en terre. Lorsque la question s'est posée au législateur de donner aux employés du secteur public le même statut que ceux des travailleurs du secteur privé, ou d'imposer à Sa Majesté les mêmes obligations qu'au moindre petit entrepreneur en construction, il y a eu lutte, certes, il y a eu débat, mais ce fut une joute, je dirais, surtout oratoire, dans laquelle le magnifique tribun qu'était Jean Marchand, le leader syndical le plus influent de cette époque, eut singulièrement l'occasion de s'illustrer. Je n'oublierai jamais, pour ma part, tel après-midi, en commission parlementaire, où le président de la CSN avait défendu, au nom de cette centrale, le droit des travailleurs du secteur public — donc aussi celui des employés de la Société des alcools et ceux des hôpitaux — de recourir à la grève comme moyen d'appuyer leurs revendications. Reconnaître le droit de grève, insistait Jean Marchand, c'est admettre l'inévitable, puisque tout groupe de travailleurs, parvenu à un certain seuil de conscience collective, aura recours à la grève s'il le juge nécessaire, que cette grève soit légale ou non.

En outre, disait-il, les travailleurs ne sont pas fous, les centrales syndicales ne sont pas irresponsables au point d'abuser de cette arme nouvelle qu'on leur mettra entre les mains. D'ailleurs, ajoutait-il, l'opinion publique ne l'admettrait pas. En cas d'abus, cette opinion sera impitoyable. Les syndicats ne pourront pas l'ignorer.

Le reste, tout ce qui est advenu par la suite, appartient déjà à l'histoire. Une histoire encore si immédiate qu'il est inutile d'en rappeler les grands traits.

Un immense laboratoire socio-économique

Vingt ans plus tard, l'opinion publique, lassée, fait le bilan de cette vaste expérimentation qui a transformé tout le Québec en un immense laboratoire socio-économique.

Dans la colonne de l'actif, il faut bien inscrire une amélioration jusque-là inimaginable des conditions de travail et de salaires des travailleurs concernés, et cela du haut en bas de l'échelle hiérarchique.

Mais le passif est lourd.

Si lourd même que cette expérience, qui a placé le Québec au premier rang des pays industrialisés pour ce qui est du traitement fait aux employés du secteur public, est actuellement remise en question. Le gouvernement a même pris des engagements très précis à ce sujet. La prochaine ronde de négociations doit avoir lieu sous un nouveau régime de négociations : le premier ministre lui-même s'y est engagé, solennellement et à plusieurs reprises. On ne veut plus revivre les horreurs des années passées.

Que peut-on reprocher au régime mis en place il y a vingt ans ?

Plusieurs choses.

On pourrait d'abord lui reprocher d'avoir plongé, périodiquement, toute la province dans un psychodrame extrêmement traumatisant dont la durée déborde largement les seuls jours de grève, lesquels pourtant se comptent déjà par centaines de milliers. La grève dans le secteur public est inévitablement précédée et suivie d'une période prolongée de perturbations qui se répercutent presque indéfiniment sur les rapports entre les personnes et les groupes concernés. Même dans les périodes de calme, on a l'impression de vivre dans l'oeil du cyclone et l'on se prépare au retour en force de la tempête.

On peut aussi reprocher au régime de n'avoir pas fonctionné. La grève dans le secteur public n'a pratiquement jamais été un moyen de résoudre les différends. On ne peut indéfiniment priver le public d'un service indispensable en attendant que les parties en présence en arrivent à un accord. Le législateur a dû, le plus souvent, et sous les applaudissements des usagers, intervenir pour retirer d'une main des droits que, de l'autre, il avait accordés.

Le plus gros reproche, à mon sens, qu'on peut faire au régime est celui d'avoir divisé la population du Québec en deux camps : d'une part, les employés du secteur « protégé » cumulant les bénéfices : salaires, conditions de travail, avantages sociaux, régime de retraite et, surtout, pleine sécurité d'emploi; et, de l'autre, les travailleurs du secteur « exposé » qui, trop souvent, additionnent les inconvénients et dont les conditions de travail sont presque le négatif des avantages accordés aux premiers. La période de récession économique, dont nous commençons à peine, lentement, à sortir, a jeté une lumière particulièrement crue sur ce clivage qui devient d'autant moins tolérable que c'est le secteur « exposé » qui doit produire les ressources mises à la disposition du secteur « protégé ».

Un dernier reproche : le régime actuel aurait dû faire quelques heureux, au moins quelque part. On devrait ici ou là s'en féliciter. Or il n'en est rien. Jamais n'aura-t-on entendu autant de critiques, sinon de jérémiades. On parle couramment de démobilisation, de chute du moral, ou encore de trop faible productivité. Sans oublier tout le débat entourant les compressions budgétaires.

Des changements dans l'état de l'opinion

Il faudra, répète-t-on, modifier substantiellement le régime de négociations.

On s'y emploie à l'heure actuelle. Le gouvernement a d'abord mis sur pied un comité interministériel qui a revu la problématique. Le président du Conseil du trésor, M. Michel Clair, a été par la suite chargé de poursuivre l'opération. Il l'a d'abord fait sous le mode interrogatif, invitant tous les partenaires à un grand tour de table.

Mais déjà cet effort achoppe. Les centrales syndicales ont refusé de s'y associer. Quant aux partenaires patronaux, ils en sortent un peu déçus de voir que le gouvernement agit comme s'il avait déjà, plus ou moins, fait son lit.

La réflexion a débordé le cercle étroit des initiés. Des universitaires ont voulu faire leur part en s'associant à ceux qu'on appelle les « observateurs ». On pourrait remplir un rayon de bibliothèque avec les travaux qui en sont résultés. En compulsant toute cette « littérature », une idée revient comme un leitmotiv : il ne suffira pas de bouleverser les structures, ce qui importe ce sont les changements d'attitudes et de mentalités, et les nouveaux comportements qu'ils déterminent. Il y en a même pour affirmer que le régime actuel est tout à fait viable. Il suffirait que les principaux acteurs acceptent d'y oeuvrer dans un esprit qui soit différent.

C'est un point de vue que d'aucuns jugent fort optimiste. Il n'en reste pas moins qu'il existe telle chose que des changements d'attitudes ou de mentalités, et que le moment est venu d'en prendre acte.

À SUIVRE



Au milieu des années soixante, la lutte syndicale était portée par ce vaste soulèvement qu'on appellera la Révolution tranquille. (Photolaser CP)

Ingénieurs et technologues : qui a peur des B. Tech. ?

RÉPLIQUE

CHRISTIAN FOURNELLE

L'auteur est président de l'Association des diplômés de l'école de technologie supérieure (ADÉTS).

SUITE À L'ARTICLE intitulé « L'Ordre des technologues souhaite intégrer les bacheliers en technologie », paru le 4 octobre dernier, l'Association des diplômés de l'école de technologie supérieure (ADÉTS) voudrait émettre sa position officielle sur ce sujet.

L'ADÉTS s'est toujours battue pour une reconnaissance professionnelle juste de ses diplômés. Dans ce sens, le seul titre qu'elle revendique est celui d'ingénieur. La compétence et la formation académique de même niveau et équivalentes à celles de l'ingénieur traditionnel justifient pleinement ces attentes.

De la proposition qui a été déposée au bureau du ministre Yves Bérubé et de la démarche auprès des médias, nous comprenons le désir de l'Ordre des technologues en sciences appliquées du Québec de bénéficier d'une partie du champ de pratique exclusif de l'ingénieur par l'intégration des bacheliers en technologie (B. Tech.). L'Ordre des technologues offre bien peu en contrepartie aux diplômés de l'École de technologie supérieure (ÉTS). En fait, l'Ordre des technologues ne ferait que remplacer les B. Tech. dans le contentieux ÉTS-OIQ. Cela signifierait pour nous une profession sans titre et sans outil, ce que l'on a déjà, et une nouvelle guerre avec l'OIQ pour bien des années encore. L'ADÉTS n'entend pas servir d'outil ou de levier pour ouvrir le champ de pratique aux technologues des cégeps et nous croyons que même l'Ordre des ingénieurs serait d'accord avec nous.

Réponse de l'ADÉTS

L'ÉTS a été mise sur pied afin de subvenir aux besoins pressants de l'industrie québécoise en matière d'ingénierie d'application. À l'instar des autres pays d'Europe et même des États-Unis, qui forment et emploient à titre d'ingénieurs des bacheliers en ingénierie et en technologie, le Québec et le Canada se doivent d'aller de l'avant. Leur retard dans ce domaine est très grand.

Alors qu'au Québec, on compte sept écoles de génie traditionnelles et une seule ÉTS, certains pays d'Europe comptent deux ÉTS pour une école traditionnelle et même un rapport de cinq pour un en Allemagne. Les Pays-Bas donnent le privilège de l'abréviation « ing. » aux ingénieurs diplômés des instituts de technologie alors que les diplômés des écoles traditionnelles de génie utilisent « ir. ». En Suisse, on retrouve des écoles d'ingénierie à vocation pratique depuis plus de 100 ans, comme celle de Winterthur fondée en 1874.

Les diplômés de l'ÉTS réclament le droit d'être reconnus comme professionnels et ce, depuis la première graduation en 1977. Après sept années dans l'industrie, les diplômés de l'ÉTS ont prouvé leur valeur et leur compétence. Rares sont les « vrais ingénieurs » avec qui ils ont travaillé tous les jours qui ne reconnaissent pas l'équivalence de leur formation.

On parle beaucoup de la protection du public. En toute objectivité, l'industrie a largement accepté les bacheliers en technologie et elle leur confie le même travail qu'à l'ingénieur traditionnel. Quand avons-nous entendu l'industrie se plaindre des B. Tech. ? Depuis sept ans, elle a eu amplement le temps de se faire une idée.

La très grande majorité des 700 diplômés de l'ÉTS ont de l'emploi. Si l'on regarde les statistiques, plus de 75 % des diplômés en 1983 travaillaient dans le secteur privé, dont 60 % dans l'industrie de la construction. Les chiffres de l'Ordre des ingénieurs en date de 1981 démontrent que 15 % des ingénieurs francophones au Québec travaillent dans l'industrie. Qui oserait dire que l'ÉTS n'atteint pas son but en formant les ingénieurs dont l'industrie a besoin ? Une industrie saine et qui compte sur une bonne relève ne peut qu'être profitable pour le grand public.

La mésentente et la peur des ingénieurs viennent de l'ignorance de ce que les diplômés de l'ÉTS sont vraiment. Les barrières psychologiques qu'ont érigées certaines personnes face aux B. Tech. ne font que retarder l'entrée de ceux-ci dans quelques compagnies et organismes publics. Ces barrières n'aident en rien à la bonne compréhension des rapports de coopération qui doivent s'établir entre l'ingénieur et le B. Tech.

Soyons positifs ! Il serait à l'avantage de tout le Québec que les ingénieurs traditionnels et de formation ÉTS puissent pratiquer leur profession aussi librement qu'ils le font à l'extérieur du Canada.

Un nouveau mode de « produire le travailleur »

LU

DORVAL BRUNELLE

★ Jean Ellezam, **Groupe et capital**, Hurtubise/HMH, collaboration Brèche, 1984, 261 pages.

IL Y A deux sortes de livres : celui qui suscite auprès de son lecteur une réflexion parallèle et autonome ouvrant sur un réseau de préoccupations dont il ne soupçonnait pas toute la portée, et celui qui exclut ce genre d'intéressement dans son recours au ronronnement des problématiques closes et à la manipulation d'hypothèses solides comme des portes.

L'ouvrage qu'a publié récemment Jean Ellezam appartient au premier type, et j'avoue avoir été impressionné par une démarche qui parvient à resituer les sciences de l'organisation dans le moment névralgique de la maîtrise du capitalisme sur ses ouvriers ou, selon les termes propres de l'auteur, dans « un nouveau mode social de produire le travailleur ».

Il écrit d'ailleurs : « On s'acharne constamment à se réadapter aux nouvelles exigences du travailleur que l'on a soi-même produit et appauvri » (p. 193).

Son approche est alors consacrée à une analyse des place, rôle et fonctions des démarches qui ont été développées, en psychologie industrielle ou en psycho-sociologie, des motivations dans le but d'infuser à un groupe cet état de grâce que constitue la jonction des intérêts des capitalistes et des ouvriers dans une immense joie de travailler ensemble à la poursuite d'un bien commun.

Sous cet angle, la psychologie sociale industrielle apparaît comme une « rationalité propre à la société d'aujourd'hui » où, à la dépersonnalisation des relations au niveau du marché, succède la mise au point de techniques d'enrichissement ou de motivation du point de vue de l'entreprise.

Dans cette démarche, deux notions sont données comme des notions clés : la démocratie et le groupe. La démocratie sert sur le plan idéologie comme d'un fondement à cette fausse égalité qu'instaure le groupe, « fausse » essentiellement parce que cette démocratie ne tolère, ni ne saurait tolérer d'individualité ou de déviance.

Le groupe, ensuite, qui reprend et actualise sur le plan concret maintenant, c'est-à-dire au niveau même d'une équipe de travail, cette fusion des intérêts individuels et de ces universels que représentent les intérêts de l'entreprise.

Le groupe à l'intérieur des firmes se trouve alors à reprendre un des prolongements politiques propres au libéralisme, celui que constitue le groupe de pression au niveau de la société. Cependant, à la différence de ce dernier, le groupe de travail naît de l'« évaporation du sens du travail » et non de la défense d'un quelconque intérêt des travailleurs ou des ouvriers.

À la contrainte par corps qui a marqué l'aube du capitalisme, où certains pouvoirs forçaient les individus à travailler et surveillaient *manu militari* les modalités d'exécution de la prestation de travail, succéderait maintenant une phase nouvelle caractérisée dorénavant par la « contrainte par esprit ». La méthode forte est relayée par la méthode douce en vertu de laquelle l'organisation scientifique du travail puise à même les découvertes des sciences humaines, et des théories de la motivation en particulier, afin de raffiner les techniques de domination et d'intégration du travailleur à l'entreprise. Dans ces conditions, l'auto-contrôle et le contrôle par les pairs apparaissent comme des nouvelles formes de stratégies productives dans le contexte de la firme actuelle.

Pourtant, ce processus s'abolit lui-même, en définitive, dans une incroyable prétention pseudo-scientifique parce que, « si l'on cherche tant à contrôler le travail, c'est qu'il est irréductible » (p. 199).

En bref, et pour tout dire, le livre de Jean Ellezam arrive à cerner de manière tout à fait originale et convaincante une des modalités les plus fascinantes de la compénétration des intérêts du pouvoir avec les découvertes de la science dans les cadres sociaux actuels. Un maîtrelivre, bien charpenté et documenté à profusion.

Si j'avais, pourtant, une remarque à faire, elle porterait sur une certaine marginalisation des intérêts collectifs des travailleurs, opposés aux seuls intérêts individuels. Or les premiers sont — pour le meilleur comme pour le pire — articulés aux politiques et pratiques syndicales. Il aurait été intéressant de les y trouver intégrées dans les réflexions sur la manipulation des groupes.

Pourtant, au-delà même du syndicalisme, il y a cette aliénation collective dont l'auteur avait, à bon droit je crois, traité dans son « Introduction ».

Il aurait alors été d'autant plus intéressant d'ouvrir le débat sur la combativité, la passivité ou la collaboration des syndicats face à ces nouvelles exigences psycho-économiques. Mais peut-être s'agit-il là d'un tout autre problème, suffisamment complexe et vaste pour mériter son propre développement.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Deux journalistes

mention d'excellence pour ses articles parus dans *Madame au foyer* en janvier 1983.

Dans la catégorie des reportages radiophoniques, Mme Denise Faille, de Radio-Canada, recevait les honneurs pour son émission sur « Le dernier verre » diffusée dans le cadre de l'émission Présent du 23 décembre dernier.

Mme Renée Larochelle se méritait une mention pour *Musique en fête*, diffusée sur le réseau FM de la radio d'État.

Dans la catégorie de l'information télédiffusée, l'animatrice de l'émission hebdomadaire *Contrechamp*, diffusée sur les ondes de la télévision de Radio-Canada dans la Vieille capitale, obtenait le prix pour un reportage sur un fait divers, *Qui a tué France Alain?*.

M. Charles Dudemaine, de Radio-Québec en Abitibi-Témiscaminge, recevait une mention pour l'émission *Réal Caouette, l'homme* présentée le 16 novembre dernier.

Les réalisateurs de radio et de télévision, Mme Johanne Goyette et MM. Jean Desjardins, Jean-François Mercier et Denis Paquet ont aussi reçu une reconnaissance pour leur travail.

Fondé en 1975 par la journaliste Solange Chaput-Roland, le prix Judith-Jasmin constitue la plus haute distinction honorifique remise aux journalistes les plus exceptionnels du Canada français.

Les récipiendaires reçoivent une bourse de $ 1,000 ainsi qu'un médaillon de bronze et un certificat d'honneur. Les gagnants des mentions honorables se voient remettre un Atlas d'une prestigieuse maison d'édition accompagné d'un certificat d'honneur.

Devant ses pairs réunis pour l'événement, Mme Rolande Allard-Lacerte a rappelé avec un brin d'humour ses premiers pas dans le métier à l'âge de dix ans. Elle publiait alors son journal, baptisé *Le petit reporter*, qui comptait au moins une fidèle lectrice.

Riche d'une expérience qui l'a amenée à travailler avec les André Laurendeau, Gérard Filion, Claude Ryan, Michel Roy et Jean-Louis Roy, Mme Allard-Lacerte affectionne particulièrement le genre du billet. « Le billet permet au moraliste retenu par la pudeur de faire rire pour mieux dénoncer ».

◆ L'universalité

hier, dans le comté de Saint-Jacques, où il a fait campagne aux cotés de son candidat, M. André Boulerice, en vue de l'élection partielle du 26 novembre. En début de journée, le premier ministre a annoncé que plus d'une vingtaine de millions seraient consacrés, en 1985, à la création d'emplois pour les jeunes. Il a rencontré les représentants de groupes de citoyens, notamment des personnes âgées, avant de s'adresser en soirée à quelques centaines de partisans. A quelques coins de rues de là, le chef du PLQ, M. Robert Bourassa faisait également campagne **(voir page 3)**.

Au cours de sa rencontre avec les journalistes, M. Lévesque a déclaré d'autre part que les Montréalais avait d'excellentes chances de retrouver leurs services d'autobus et de métro d'ici une semaine. C'est le sursis qu'il donne aux deux parties, le syndicat et l'administration de la CTCUM, pour en venir à une entente et mettre un terme à la grève.

Tout en reconnaissant que les syndiqués et l'employeur se sont conduits dans ce conflit de façon civilisée, M. Lévesque croit que le supplice des Montréalais a suffisamment duré. Le gouvernement prendra connaissance aujourd'hui du rapport du comité de médiation et il avisera dans les heures qui suivront. S'il n'y a pas d'entente en vue, l'Assemblée nationale sera saisie d'une nouvelle loi pour ordonner le retour des grévistes au travail.



Les deux lauréats du prix Judith-Jasmin dans la catégorie des quotidiens, nos collègues Rolande Allard-Lacerte, à droite, et André Bouthiller, ont pu échanger quelques mots avec Mme Antonine Maillet, présidente du jury 84 du Cercle des femmes journalistes.

(Photo Jacques Grenier)

◆ Un organisme

reçu aucun remboursement des SCI pour les créances recouvrées et normalement en caisse.

Dans une lettre adressée le 31 août dernier aux SCI, la secrétaire générale de la Commission internationale catholique pour les migrations, le Dr Elizabeth Winkler, faisait d'ailleurs valoir ses prétentions sur une somme de $ 104,343.99. Depuis, un autre montant de $7,298.35 a été perçu auprès des immigrants en août dernier et n'a toujours pas été retourné à Genève.

Rejointe à ses bureaux genevois, le Dr Winkler a refusé de nous fournir d'autres détails sur l'affaire, estimant « ne pas pouvoir donner unilatéralement des informations de nature bilatérale ».

Des sources proches de cet organisme ont toutefois expliqué au DEVOIR que l'organisation genevoise hésitait à ébruiter l'affaire, de peur de compromettre l'existence des services montréalais et, par là, la perception des comptes toujours en souffrance.

En dépit des faits, le secrétaire général des SCI, M. Serges Paquette, nous a affirmé qu'en juin dernier toutes les sommes dues à ce chapitre avaient été remboursées aux autorités concernées.

Or, un rapport officiel de l'organisme, signé de sa main en août dernier, confirme l'exactitude des chiffres avancés par Genève.

D'autres documents consultés par LE DEVOIR indiquent aussi que le directeur des finances de la Commission internationale catholique pour les migrations, M. Daniel Johnson, dispose, depuis plus d'un mois, d'un rapport spécial qui met en cause les Services catholiques pour immigrants de Montréal.

De plus, le rapport des SCI pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1983 révèle qu'une somme de $ 50,000 provenant du fonds en fidéicommis dans lequel sont versées les créances recouvrées a été transférée, l'année dernière, au budget de fonctionnement des Services catholiques. Cette même année, les Services catholiques étaient aux prises avec un déficit de $ 42,101.

La décision de ne pas rembourser la commission internationale et d'utiliser les fonds à d'autres fins a ainsi permis aux administrateurs d'éviter la fermeture.

Dans un rapport d'activités expédié à Genève en août dernier, les Services catholiques ont tenté de réduire la dette toujours en cours à l'égard de la Commission internationale catholique pour les migrations par une manoeuvre comptable.

Les SCI auraient voulu qu'une somme de $ 50,000, équivalente à leur dernier déficit, soit retranchée du montant dû à Genève.

Pour justifier l'effacement partiel de la dette, les SCI ont allégué que les $ 50,000 provenaient en fait de la mise de fonds initiale de la Conférence catholique canadienne des évêques. Or, ces $ 50,000 ont été perçus auprès des réfugiés qui ont ainsi rempli leurs obligations à l'égard de leurs bienfaiteurs genevois.

Les Services catholiques soutiennent pouvoir disposer à leur guise de ce qu'ils considèrent comme « l'investissement des évêques canadiens » effectué, il y a plus de vingt ans, « pour partir un fonds de prêts ».

Bien que dans le passé, à deux reprises, les SCI aient remboursé à l'épiscopat canadien une partie de sa mise de fonds, les Services catholiques considèrent aujourd'hui qu'il s'agissait là d'un don. De ce fait, ils se croient justifiés d'utiliser la somme selon leur bon vouloir et pour solutionner leurs difficultés financières.

Interrogé à ce sujet, le président des Services catholiques, M. l'abbé Mario Paquette, qui, incidemment, est le frère du secrétaire général Serges Paquette et vient d'être nommé vicaire épiscopal pour les communautés ethniques et rituelles de l'archevêché de Montréal, a précisé que « le conseil d'administration estimait ne plus avoir de dette à l'égard de l'épiscopat canadien ». Non plus, d'ailleurs à l'égard de Genève, « pour qui nous avons effectué à perte le travail de perception ».

En ce moment, le remboursement des autres dettes contractées à l'endroit de Genève pourrait bien être compromis d'une façon définitive par la volonté de l'abbé Paquette de mettre fin aux activités de perception des SCI et par l'éventualité, soulevée en public par son frère, d'utiliser la caisse de retraite des employés pour honorer ses engagements.

Au cours d'une entrevue au DEVOIR, le secrétaire Paquette a justifié l'ampleur du dernier déficit par « l'augmentation des frais d'opérations et l'absence de subventions gouvernementales adéquates, en particulier de la part du ministère québécois des Communautés culturelles et de l'Immigration ».

Au cours de la dernière année, les différentes sources gouvernementales de financement ont assuré plus de 56 % des revenus des SCI alors que des organisations internationales lui ont fait don de subventions représentant 31 % de leur budget annuel.

Le rapport financier des SCI pour 1983 fait état de $ 151,830 versés par le gouvernement fédéral dans le cadre de divers programmes, de $ 10,922 payés par le gouvernement du Québec pour une étude sur les besoins des réfugiés, de $ 15,907 encaissés sous forme de commissions sur la perception pour le compte des deux organismes genevois, et de subventions de $ 64,000 et de $ 26,000 versés respectivement par la Commission internationale catholique pour les migrations et la Commission intergouvernementale pour les migrations, un organisme similaire, dans le cadre des activités d'accueil aux réfugiés.

Le ministère québécois des Communauté culturelles et de l'Immigration a également versé en avril 1983 une subvention de $ 8,000 dans le cadre d'un programme de création d'emplois temporaires.

En plus des nombreux programmes fédéraux de création d'emplois qui ont amené plus de $ 185,922 dans les coffres de l'organisme depuis deux ans, les SCI ont bénéficié à six reprises du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants qui lui a rapporté plus de $ 125,000.

Les Services catholiques ont également récupéré une partie d'une subvention fédérale de $ 219,912 accordée à l'Archevêché de Montréal dans le cadre d'un projet de centre d'accueil de jour abandonné par les autorités ecclésiastiques.

■

Demain, LE DEVOIR publiera les conclusions de son enquête sur la gestion des Services catholiques montréalais sous l'administration Paquette.

◆ L'option

de consensus, d'autres ministres récidivaient tandis que de nouveaux intervenants faisaient leur entrée dans le débat. Dans un premier temps, hier, le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, a émis l'opinion qu'au lieu de rapprocher les ministres comme ils le souhaitaient, le document publié vendredi par 12 ministres — auxquels s'est joint hier M. Gérald Godin, ministre délégué aux Affaires linguistiques — risque de cristalliser les divergences fondamentales qui subsistent entre les radicaux et les modérés.

C'est du moins ce qui ressort d'entrevues faites par LE DEVOIR auprès de quelques ministres, et de confidences obtenues dans l'entourage de membres du gouvernement. Ainsi, après une première lecture plutôt favorable du texte de ses collègues, le ministre des Affaires culturelles s'est ravisé et l'estime maintenant ambigu: il n'est pas sûr que les 12 renoncent aux élections référendaires.

Quant à lui, M. Clément Richard veut que ce soit clair: de telles élections ne sont pas souhaitables, quelle qu'en soit l'issue. Si le gouvernement les gagne, elles n'auront aucun effet contraignant, ni sur le plan interne, ni sur le plan international. Il faudrait alors reprendre l'exercice avec une question spécifique, à l'occasion d'un référendum. Si le gouvernement les perd, cela risque d'affaiblir le Québec. Le pari est trop dangereux, croit-il.

M. Richard s'étonne que les « 12 », qui sont maintenant 13, soient prêts à laisser tomber la résolution du congrès voulant qu'un vote pour le PQ soit un vote pour la souveraineté. A leurs yeux, elle valait énormément quand ils accusaient les modérés ou les colombes de ne pas respecter une décision des congressistes; aujourd'hui, ils sont prêts à en oublier la lettre, sinon la portée, puisque « cela ne change rien au fond de la question », disent-ils. M. Richard s'étonne que le parrain de ce texte, son collègue Gilbert Paquette, de la Science et de la Technologie, soit disposé à le laisser tomber après l'avoir proposé pour être bien sûr que personne ne puisse y échapper.

Tout comme M. Guy Chevrette, ministre du Loisir, M. Richard reste donc dans le camp des révisionnistes, ne voulant pas tenter de faire indirectement des élections référendaires qu'il sait ne pouvoir tenir directement. Ses militants de Montmorency se réunissent mardi prochain pour débattre de la question.

Puis, ce fut au tour du député de Verschères, M. Jean-Pierre Charbonneau, de prendre position hier sur l'enjeu des prochaines élections, au cours d'une entrevue accordée à la *Presse canadienne*. Tout en reconnaissant que le document signé par les 12 ministres constitue « un pas dans la bonne direction », M. Charbonneau dit y avoir décelé « une ambiguïté de fond », en ce sens que les 12 ministres renoncent, dans un premier temps, à la résolution « un vote pour le PQ est un vote pour la souveraineté », et que, par ailleurs, ils réaffirment que la prochaine élection visera à récupérer des secteurs de souveraineté. « Les 12 disent qu'ils ne veulent plus faire une élection référendaire mais ils veulent quand même la faire porter sur la souveraineté. Il faut être honnête avec les gens ».

Le ministre Gérald Godin a pour sa part joint les rangs des «12 » au cours du week-end, signant la déclaration sur « la nécessaire souveraineté », mais son collègue de l'Aménagement et du Développement régional, M. François Gendron, a refusé d'en faire autant, relate une dépêche de la *Presse Canadienne*. Le député d'Abitibi-Ouest a consulté dimanche ses militants qui, tout en se disant souverainistes, ne veulent pas d'une élection à portée référendaire. Au surplus, M. Gendron n'est pas d'accord avec deux phrases du document de ses collègues Parizeau, Paquette, Laurin, et autres.

La première prétend que, pour la très grande majorité des électeurs, depuis 1970, un vote pour le PQ était un vote pour la souveraineté. M. Gendron estime que cela n'est pas exact, à tout le moins pour 1981, alors que le PQ disait que sa réélection ne remettrait pas en cause le NON référendaire de mai 1980. La phrase suivante du document des 12 l'intrigue également, celle qui estime que la proposition du congrès était « banale ». Pour M. Gendron, une proposition du congrès n'est jamais banale.

Pour sa part, le ministre des Communications renvoie à la résolution adoptée par ses militants de Vanier et à sa déclaration lors de cette assemblée générale. Selon ces délégués, le gouvernement doit faire porter toutes ses énergies sur le renforcement du pouvoir québécois à l'intérieur du régime actuel en dégageant de larges consensus au sein de la population; et il doit s'abstenir de faire porter la prochaine élection sur la souveraineté. M. Jean-François Bertrand est d'accord: « Nous devons nous montrer attentifs aux besoins de la population. Nous ne devons pas la forcer à se prononcer sur une question qui, pour l'instant, ne constitue pas pour elle un enjeu prioritaire.»

A Montréal, par ailleurs, le ministre de l'Education a déclaré qu'il serait bête de poser une question sur la souveraineté en sachant à l'avance que la population sera contre. M. Yves Bérubé estime que les médias exagèrent les divergences entre ministres, tous étant en faveur de la souveraineté. A son avis, le débat se fait entre ceux qui acceptent le NON référendaire et ceux qui ne l'acceptent pas. Quant à lui, il l'accepte.

Deux autres ministres, qui préfèrent l'anonymat, estiment que la déclaration des « 12 » est ambiguë, confuse et imprécise, et ne constitue nullement le compromis que l'on prétend. Avec d'autres, ils souhaitent plus de limpidité et d'honnêteté dans la démarche du gouvernement et du PQ, qui doit franchement prendre acte du sentiment populaire et ajuster sa démarche électorale en conséquence. Au lieu de rapprocher les deux clans, ils opinent que le « forcing» des 12 peut être contre-productif et durcir les positions.

Pour les ministres et députés dits modérés, il n'est toutefois pas question de répondre de la même manière, préférant faire valoir leurs vues dans les instances appropriées plutôt que de placer le premier ministre devant un autre mur. Un conseiller lance une formule lapidaire: les « 12 » disent qu'ils ne veulent pas de la tarte, mais ils la découpent en quatre-quarts. Pour eux, il y a un virage à prendre de manière claire et précise, et le PQ mérite mieux que des astuces stratégiques. Ils plaident pour le réalisme politique.

Par contre, le député de Fabre et adjoint parlementaire du ministre de l'Education estime que « le PQ doit rester indissociable de la marche vers la souveraineté » présentée comme voie de développement pour le Québec, lors de la prochaine élection. Egalement membre de l'exécutif du PQ, M. Michel Leduc favorise une approche sectorielle et pragmatique plutôt qu'une approche globale et juridique. Il faut faire avancer l'idée, dit-il, d'autant que l'analyse péquiste a toujours reposé sur un constat d'inefficacité chronique de la fédération canadienne comme système. Il n'est pas d'accord du tout avec le « compromis historique » proposé par le conseiller au programme, M. Jules-Pascal Venne.

Quant au premier ministre, il est pressé de conclure un débat qui s'envenime. Ce soir, les députés péquistes feront un troisième et probablement dernier tour de table sur le sujet. Les ministres en discuteront entre eux sinon demain, du moins au cours des prochains jours. Par la suite, M. Lévesque prendrait quelques jours de réflexion pour préparer une proposition à soumettre à l'exécutif du PQ au début de la semaine prochaine. De sorte que l'on pourrait être fixé dès la semaine prochaine, même si des assemblées de comté sont prévues jusqu'au début de décembre.

◆ Les blindés

Un peu partout, les abris antiaériens creusés l'an dernier en novembre après l'invasion américaine à Grenade, sont remis hâtivement en état.

Guerre des nerfs ou préparatifs réels d'une intervention militaire, les pas donnés par les États-Unis au cours des derniers jours provoquent chez les Nicaraguayens l'impression d'un encerclement.

Interventions directes et activités militaires qui, affirme le Pentagone, ne sont pas liées au problème du Nicaragua n'ont cessé de se succéder.

Tout a commencé au lendemain de la réélection du président Ronald Reagan avec le harcèlement par deux frégates américaines du bateau soviétique *Bakuriani*, soupçonné par les États-Unis de transporter des supersoniques soviétiques MiG-21. Les autorités sandinistes ont affirmé que le cargo livrait des batteries antiaériennes.

Dans le même temps, le passage de Blackbirds SR-71, qui avait causé un certain émoi le 31 octobre en franchissant pour la première fois le mur du son au-dessus de Managua, devenait quotidien.

Parallèlement à ces interventions directes, qui ont provoqué des notes de protestation du ministère nicaraguayen de Affaires étrangères et une convocation du Conseil de sécurité des Nations unies, divers préparatifs militaires américains dans la région ont accentué l'impression d'encerclement.

Au Panama, les forces américaines de la zone du canal, et notamment la puissante 193e brigade d'infanterie aérotransportée, sont en alerte depuis vendredi, afin de préparer des manoeuvres conjointes avec la force de défense panaméenne pour la protection du canal, assure-t-on de source militaire.

Au Honduras, l'arrivée de cent parachutistes de la fameuse 82e brigade aérotransportée, l'unité d'intervention immédiate qui avait participé à l'invasion de Grenade, a été confirmée de source autorisée américaine.

Au Costa-Rica, le général Paul Gorman, commandant du Commando sud des États-Unis basé à Panama et responsable de la stratégie militaire américaine en Amérique centrale a effectué une visite surprise le long de la frontière du Nicaragua, jeudi dernier, « pour s'assurer de la bonne utilisation de l'aide militaire américaine apportée à la garde civile costaricienne ».

LE PROJET CADILLAC FAIRVIEW RETARDÉ

Montréal ne pourra participer aux programmes de création d'emplois

ALAIN DUHAMEL

D'un point de vue municipal, les perspectives d'emplois au cours de l'hiver dans la ville de Montréal s'amenuisent de plus en plus.

À l'assemblée du conseil municipal, hier, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a indiqué que l'administration municipale renonçait à sa participation aux programmes de création d'emplois des gouvernements supérieurs. Des projets aussi importants que ceux de Cadillac Fairview, au centre-ville, et de Via Rail, dans le quartier Pointe Saint-Charles, ne sont pas encore en chantier et nul ne peut dire quand ils y parviendront.

Aussi longtemps que les programmes de création d'emplois d'Otawa et de Québec resteront inadaptés à sa situation, la Ville de Montréal s'estime incapable de résoudre les objections syndicales et renonce donc à y participer.

« Ces programmes ne tiennent pas compte de certaines contraintes dans lesquelles les villes opèrent. Aussi longtemps que le fédéral et le provincial n'en tiendront pas compte, nous ne pourrons participer à des programmes de création d'emplois » a déclaré, hier, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, en réponse aux questions du conseiller Michel Prescott, du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM).

Les contraintes auxquelles fait allusion M. Lamarre résident dans les conventions collectives des employés municipaux. Avec les syndicats d'employés de bureaux, les discussions pour la création de stages d'emplois n'ont mené, à ce jour, à aucun accord. Avec le syndicat des employés manuels, l'administration municipale se heurte à « une fin de non recevoir ».

Dans l'un et l'autre cas, l'administration municipale paie en quelque sorte le prix des compressions d'effectifs qu'elle a effectuées depuis quelques années. Les syndicats craignent que sous le prétexte de créer des emplois temporaires, destinés spécifiquement à des chômeurs, ne se créent des précédents dangereux à l'égard de droits acquis qu'ils estiment déjà compromis par la réduction du personnel.

Ainsi, les employés manuels auxiliaires accèdent à la permanence d'emplois en accumulant des heures de travail. Confier des travaux à de nouveaux employés temporaires revient à priver d'autres employés auxiliaires d'heures accumulables aux fins de la permamence. Dans les bureaux, l'embauche d'employés temporaires à des tâches autrefois attribuées à un poste permanent, resté inoccupé ou aboli depuis, ne se conçoit guère sans contrevenir au régime de travail convenu.

Dans un seul cas, l'administration municipale estime avoir contribué à la création d'emplois sans obstacle de sa fonction publique. Il s'agit de la rénovation de l'artère commerciale Saint-Hubert pour laquelle elle a reçu du gouvernement québécois une contribution de $4 millions et qu'elle exécute par appels d'offre publics.

La nouvelle politique économique et financière du gouvernement canadien a conduit, la semaine dernière, à des coupures importantes dans les budgets de Via Rail, qui projetait la construction d'une centre d'entretien de son matériel, et dans plusieurs autres sociétés fédérales, notamment la Société immobilière du Canada (le Vieux port).

«Il est encore trop tôt pour dire ce que l'administration pense des orientations du gouvernement» a dit M. Lamarre.

Le projet de la société Cadillac Fairview, avenue McGill College, n'a pas encore franchi toutes les étapes administratives pour qu'il puisse être présenté au Conseil municipal. Les services des Travaux publics, des Permis et Inspections, et de la Circulation doivent encore l'étudier.

«Nous avons convenu de certaines choses dans des délais qui satisfont l'intéressé», a déclaré le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, qui, plus tôt dans la journée, avait rencontré les porte-parole du promoteur immobilier.

L'opposition reproche à l'administration municipale de se traîner les pieds dans ces dossiers. À l'égard de Via Rail, elle estime que l'administration pouvait, et le peut encore, faire pression pour que le projet de Pointe St-Charles ne souffre pas des coupures budgétaires. Au sujet du projet de Cadillac Fairview, le RCM n'est pas loin de penser que le maire de la ville «boude» un projet où sa contribution n'est guère, à ses yeux, exemplaire.

AUJOURD'HUI

Au bas de l'échelle, groupe populaire voué à la défense des non-syndiqués, offre différents services pour répondre aux besoins de ces travailleurs et travailleuses: service téléphonique, tous les jours, de 13 h 30 à 17 h; service collectif de plaintes, le mardi à 18 h et le jeudi à 9 h 30; séances d'accueil pour les nouveaux membres ou pour toute personne intéressée par le groupe et ses activités; sessions d'information sur les droits des non-syndiqué, données gratuitement, sur demande, dans les groupes. Au cégep: 270-7878.

■

Conférence du Dr Marc Monté sur les lymphomes, à l'amphithéâtre du pavillon Jeanne-Mance, Hôtel-Dieu, 3840, rue Saint-Urbain, à 19 h 30.

■

Dernière de deux causeries avec Catherine Simard, professeur, sur la psychologie, à 13 h 30, au collège Brébeuf, pavillon Lalemant, 5625, rue Decelles.

■

Le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies vous convie, de 13 h 30 à 15 h 30, à passer l'après-midi en compagnie de Louise Noulard qui présentera et animera le video *Femmes de rêves*, de Louise Gendron. Rendez-vous au 12007, rue Alexis-Carrel à Rivière-des-Prairies. 648-1030.

■

Retraite pour tous, de ce mardi à 20 h au jeudi 15 novembre à midi, animée par le père Benoît Paradis, ofm, et une équipe d'animation, à la chapelle de la Réparation, 3650, rue de la Rousselière à Pointe-aux-Trembles. 642-5391.

■

Exposition de poupées au Centre culturel de Dorval, 1401, Bord-du-Lac, les mardis et vendredis de 14 h à 17 h et de 19 h à 21 h et les samedis et dimanches de 14 h à 17 h. 636-4043.

■

Pour les personnes atteintes de cancer et leurs amis, Espoir et amitié organise une rencontre qui aura lieu au centre d'Accueil François-Séguenot, 13950, rue Notre-Dame est à Pointe-aux-Trembles. M. André Desjardins, pdg de la Fondation québécoise du cancer, parlera de l'objectif de cette fondation et des services qu'elle rend à la population. Rendez-vous à 19 h 30. 645-0958.

■

Le Centre des femmes propose une rencontre sur la situation de la femme immigrante dans le pays d'origine, à 14 h au centre, 3585, rue Saint-Urbain. 842-0814.

■

Conférence populaire au centre Saint-Pierre, intitulée «Vie de famille et adolescents», à 19 h 30, 1212, rue Panet. Mme Françoise Lafortune, thérapeute conjugale et médiatrice en matière de séparation et de divorce, sera la conférencière. 524-3561.

■

L'association Spirale invite tous les gens seuls, séparés ou divorcés à une causerie du groupe Coopairs (sexologues) intitulée «Sexualité féminine», à 20 h, au Holiday-Inn-Richelieu, 505, rue Sherbrooke est (angle Berri). 932-4908.

■

Deuxième de six leçons sur le discernement des esprits, avec Jacques Custeau et Alfred Ducharme, s.j., intitulée «Le discernement dans les diverses étapes du cheminement spirituel». Rendez-vous au 1202, rue de Bleury. 866-2305 ou 871-1834.

■

La Société canadienne du stress tient, à compter de ce mardi, une nouvelle session de huit semaines sur la méthode Jacobson. C'est la méthode de relaxation la plus reconnue mondialement. 527-3523. La Société canadienne du stress est située au 1826, rue Sherbrooke est.

■

Info-femmes, 1050, boul. Saint-Jean-Baptiste à Pointe-aux-Trembles, offre un programme d'étude et d'intervention auprès des victimes d'inceste. Cet organisme a également besoin de volontaires pour continuer à offrir ses services de qualité. 645-1526.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE CAHIER 2

Montréal, mardi 13 novembre 1984

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SYLVAIN BLANCHARD

■ Le profit de Standard Broadcasting Corporation grimpe de 43 %

Les bénéfices nets consolidés de Standard Broadcasting Corporation pour le dernier trimestre de l'année ont atteint $ 10.4 millions, une amélioration de près de 43 % par rapport au trimestre correspondant de l'an dernier où les profits de l'entreprise s'étaient élevés à $ 7.3 millions. Le bénéfice par action atteint actuellement 42 cents par action, en baisse de 57 cents par rapport à celui de 83. Le revenu consolidé de la société torontoise a été de $ 110 millions entre les mois d'août et septembre derniers, ce qui représente une augmentation de 23 % sur les résultats de l'année dernière. À la suite des nombreuses transactions que la compagnie a effectuées au cours des derniers mois, Standard Broadcasting détient maintenant une participation indirecte de 100 % dans la Valley Cable TV, laquelle détient et exploite un important réseau de télévision par cable dans la West San Fernando Valley à Los Angeles.

■ Newsweek et People Magazine créent un précédent

Newsweek et People Magazines, deux importantes publications américaines, vient de créer un précédant en accordant à deux multinationales des États-Unis des droits exclusifs de publicité pour deux numéros spéciaux. La compagnie Apple a en effet reçu ce privilège dans le NewsWeek de la semaine dernière. Ford Motor Corporation aura droit elle aussi à cette faveur mais dans la revue People Magazine qui devrait être publiée à la fin du mois. En leur offrant ces droits, les deux publications épargneront ainsi des miliers de dollars en commissions et en salaires à ses employés affectés à la vente de publicité. Les dirigeants de ces deux magazines compte bien en agissant de la sorte augmenter de près de 10 % le tirage régulier de leur publication respective. Apple a déboursé entre 2 et $ 3 millions pour les 40 pages de publicité qu'elle a achetées de Newsweek. De son côté, Ford aurait payé environ $ 1 million pour les 20 pages de publicité qu'elle a achetées de People Magazine dont le numéro de la dernière semaine du mois devrait se vendre à 1.5 million d'exemplaires.

Newsweek

■ Loblaw enregistre un bénéfice de $ 42 millions

La compagnie torontoise Loblaw a enregistré un bénéfice trimestriel net de $ 42.5 millions, ou $ 1.05 par action, entre les mois de janvier et octobre derniers, en hausse de $ 7 millions par rapport à la période correspondante de l'année 83. Les ventes de l'entreprise sont passées de $ 4.6 milliards qu'elles étaient l'an dernier à $ 4.8 milliards au 6 octobre dernier. La compagnie exploite présentement 383 magasins, 30 de moins qu'il y a un an.

Loblaws

■ Les frères Bronfman achètent 48 % des actions de Costain

Les financiers Edward et Peter Bronfman viennent de prendre le contrôle d'une des deux plus importantes compagnies de construction de maison du pays. MM. Bronfman se sont en effet appropriés de 48.6 % de la compagnie anglaise Costain Limitée. Le contrat de vente a été présenté et proposé par Costain qui a décidé d'abandonner toutes ses activités dans ce domaine en territoire canadien. Le montant de la transaction s'est élevé à $ 39 millions. C'est la deuxième fois cette année que les frères Bronfman se portent acquéreurs d'une grande entreprise spécialisée dans la construction. On se souviendra qu'au début de 84, ces derniers avaient acheté 43 % des actions de Bramelea limitée de Toronto.

COSTAIN

■ IBM ouvre une filiale en Chine

La multinationale américaine IBM a réussi à obtenir l'autorisation du gouvernement chinois pour ouvrir une filiale dans ce pays. Le communiqué transmis par la compagnie n'indique cependant aucune précision quant à la nature précise des activités qui seront effectuées en sol chinois ni à quel moment elles devraient commencer.

■ Le réacteur Diablo Canyon maintenant en opération

Après 16 ans de vives contreverses et d'augmentation de coût, le réacteur nucléaire Diablo Canyon Power vient d'entrer en opération. L'unité principale du réacteur, d'une valeur de $ 5.3 milliards, produit depuis dimanche dernier 80,000 kilowatts d'électricité pouvant désservir près de 75,000 foyers américains. Des dizaines de milliers de protestataires manifestaient il y a près de vingt ans pour que soit déclarée interdite la construction de ce réacteur par crainte qu'il suscite indirectement un autre tremblement de terre en Californie. Plus de 2000 personnes avaient été arrêtées sur la côte Ouest américaine relativement à cette affaire qui remonte au milieu des années 60.

■ Le bénéfice d'Unicorp passe de $ 18,000 à $ 1.2 million

Pour les neuf premiers mois de son exercice financier, Unicorp Resources a enregistré un bénéfice net de $1.2 million, ou $0.06 par action, comparativement à $18,000 lors de la dernière année fiscale de la compagnie. Les liquidités de la société albertaine pour le dernier trimestre ont atteint $ 4.7 millions, ou 26 cents par action, en hausse de $ 3 millions par rapport à ce que l'entreprise avait réalisé à ce chapitre en 83. À noter que ce bilan trimestriel contient également les résultats de Embassy Resources acquise au mois de juin dernier.

UNICORP FINANCIAL CORPORATION

■ Inco ferme temporairement une de ses mines

Inco Europe fermera temporairement ses installations de production de nickel à sa mine de Clydach au Pays de Galles. Les travaux à cette importante mine cesseront le premier janvier prochain mais devraient reprendre vers le milieu du mois d'avril 85. Cette fermeture serait attribuable au mauvais état du marché qui pousse Inco à grossir démesurément ses stocks d'inventaire. 370 travailleurs seront ainsi privés de leur gagne pain.

INCO

■ Dome Petroleum versera un dividende de 48.5 cents

Dome Petroleum Limited versera le premier décembre prochain un dividende de 48.5 cents par action à ses détenteurs de titres préférentiels de série A et un autre du même montant aux actionnaires de titres de série B. Ces deux dividendes seront versés aux actionnaires qui se seront inscrits avant le 22 novembre prochain.

Autant sur les marché domestique qu'international

Les succès de la Bourse de Montréal passent par l'informatisation des services

CLAUDE TURCOTTE

Un lien électronique entre les parquets des Bourses de Montréal et de Boston, qui sera inauguré cette semaine, servira de pierre angulaire à toutes les autres initiatives de la Bourse de Montréal sur le plan international.

C'est ce qu'a déclaré hier midi M. Pierre Lortie, président-directeur général de l'institution boursière montréalaise devant les membres de l'Association canadienne de l'informatique.

L'entente avec la Bourse de Boston constitue aux yeux de M. Lortie une percée importante dans le cadre de la stratégie d'intégration aux marchés mondiaux.

Des pourparlers sont en cours avec d'autres institutions en Europe et en Asie pour étendre davantage le réseau. Les discussions n'ont pas lieu nécessairement toujours avec des Bourses; on discute aussi avec des banques et des courtiers.

M. Lortie compare les perspectives actuelles de sa Bourse avec l'évolution qu'ont connu dans un passé récent les caisses populaires au Québec, qui étaient toutes indépendantes les unes des autres, mais qui en établissant des liens entre elles ont créé un réseau complet. C'est une évolution semblable, à une échelle internationale toutefois, que la Bourse de Montréal aspire.

« Nous ne craignons pas les changements qui s'annoncent. C'est durant les périodes de mutation profondes que les nouvelles alliances se forment. C'est précisément l'occasion qu'il nous fallait et nous comptons faire de notre mieux pour ne pas la rater », a déclaré M. Lortie en faisant allusion au contexte international et aussi à la restructuration du secteur canadien des services financiers.

Comme le p-d.g de la Bourse de Montréal s'adressait à des informaticiens, il a souligné le fait que « l'équipe informatique est sans contredit un artisan des succès qu'a connu la Bourse au cours des dernières années ».

Montréal a déjà « le système automatisé d'exécution des ordres le plus perfectionné en Amérique du Nord ». Ce système permet à un courtier d'introduire dans son terminal, jusqu'à concurrence de 1,099 actions, les ordres liés ou les ordres au marché de ses clients pour des titres donnés.

« N. rantissons l'exécution de toute o. au marché au meilleur cours acheteur ou vendeur qui prévaut à ce moment au Canada et la confirmation de la transaction à la succursale d'où origine l'ordre, où qu'elle soit située en Amérique du Nord ou en Europe, en l'espace de 30 secondes au plus. Une transaction qui comporte normalement au moins étages, un certain nombre d'appels téléphoniques et l'intervention de plusieurs personnes est réalisée par le système Morre en moins de 30 secondes. En fait l'exécution moyenne est de 18 secondes », a expliqué le conférencier.

Le système Morre sera bientôt adapté au marché des options, devançant ainsi les bourses d'options aux États-Unis qui songent à instaurer de tels systèmes.

« Je me permettrai d'ajouter, a poursuivi M. Lortie, que c'est précisément en raison de notre supériorité technologique que la Bourse de Boston a décidé à l'unanimité d'établir le lien avec le marché canadien par l'intermédiaire de la Bourse de Montréal, en dépit des efforts acharnés de la Bourse de Toronto ».

M. Lortie n'hésite pas à affirmer que les liens internationaux avec l'European Options Exchange, le Vancouver Stock Exchange ou le Sydney Stock Exchange ne seraient pas possibles sans un recours massif à des systèmes informatiques.

« La Bourse de Montréal, qui était devenue le symbole de l'affaiblissement et de la perte de vitesse de notre économie, est aujourd'hui en voie de devenir le symbole de la nouvelle élite des affaires de Montréal et du Québec. Plutôt qu'un monument érigé à la gloire du passé, la Bourse de Montréal est sur le point de devenir le fer de lance de projets d'avenir fascinants qui auront un effet structurant à long terme pour l'économie québécoise. Et j'ose affirmer que le meilleur reste encore à venir », soutenait M. Lortie au début de son discours.

A la fin, il ajoutait ceci: « L'histoire nous enseigne que les petits peuples, et nous en constituons un, ne survivent que dans la mesure où ils s'imposent internationalement. Le Québec doit poursuivre la même stratégie que la Suisse, la Hollande et la Corée, pour n'en nommer que quelques uns, et s'ouvrir résolument au monde ».



Reed Inc. porte sa production à 420,000 tonnes métriques

Le capacité de production de l'usine de Reed Inc. à Québec atteindra 420,000 tonnes métriques au printemps de 1986, ce qui représente une augmentation de 100,000 tonnes sur la capacité actuelle. Reed produira alors tout son papier journal avec des machines à papier modernes à double toile. Reed a commencé la modernisation de son usine en 1979. Au départ, le programme devait coûter $199 millions. L'élargissement du programme a porté le coût total à $260 millions dans le même laps de temps.

La Bourse de Montréal songe à coter la pâte de bois sous peu

MIVILLE REMBLAY
de la Presse canadienne

MONTREAL — La Bourse de Montréal compte inscrire la pâte de bois à la cote des marchés à terme de sa division mercantile d'ici le milieu de 1985, a confirmé hier son président, M. Pierre Lortie, suite à un discours prononcé devant l'Association canadienne de l'informatique.

Le projet, qui serait une première mondiale, en est encore au stade des discussions et des études, mais des producteurs canadiens, américains et scandinaves ont déjà fait connaître leur intérêt.

Présentement, seul le bois de sciage de l'Est est transigé à la division mercantile. Un marché à terme permet d'échanger des contrats d'achat ou de vente d'une quantité donnée d'une marchandise standardisée à une date future, et ce à un prix convenu d'avance. Il permet aux producteurs et aux consommateurs de se protéger contre les fluctuations de prix et aux spéculateurs avisés d'en bénéficier.

Le nouveau contrat porterait sur 100 tonnes métriques de pâte kraft blanchie, faite de bois mou nordique et servant principalement à la fabrication du papier journal.

Le contrat sera libellé en dollars américains et le point de livraison sera probablement situé en Europe. Notons que seulement une infime partie des contrats à terme entraine la livraison de la marchandise.

Pendant longtemps, le prix de la pâte kraft a été fixé par un petit groupe de producteurs. Mais de plus en plus, le prix officiel, présentement de $US 500 la tonne, fait l'objet d'escomptes qui créent la volatilité dont à besoin un marché à terme pour justifier son existence. Ce phénomène est accentué par l'entrée de producteurs provenant d'Amérique latine. Même Abitibi Price, le géant mondial du papier journal, a récemment dû retirer une hausse de son prix officiel.

Par ailleurs, le prix des autres types de pâte suit d'assez près celui de la pâte kraft pour permettre à un large groupe de producteurs de bénéficier du nouveau contrat de la Bourse de Montréal.

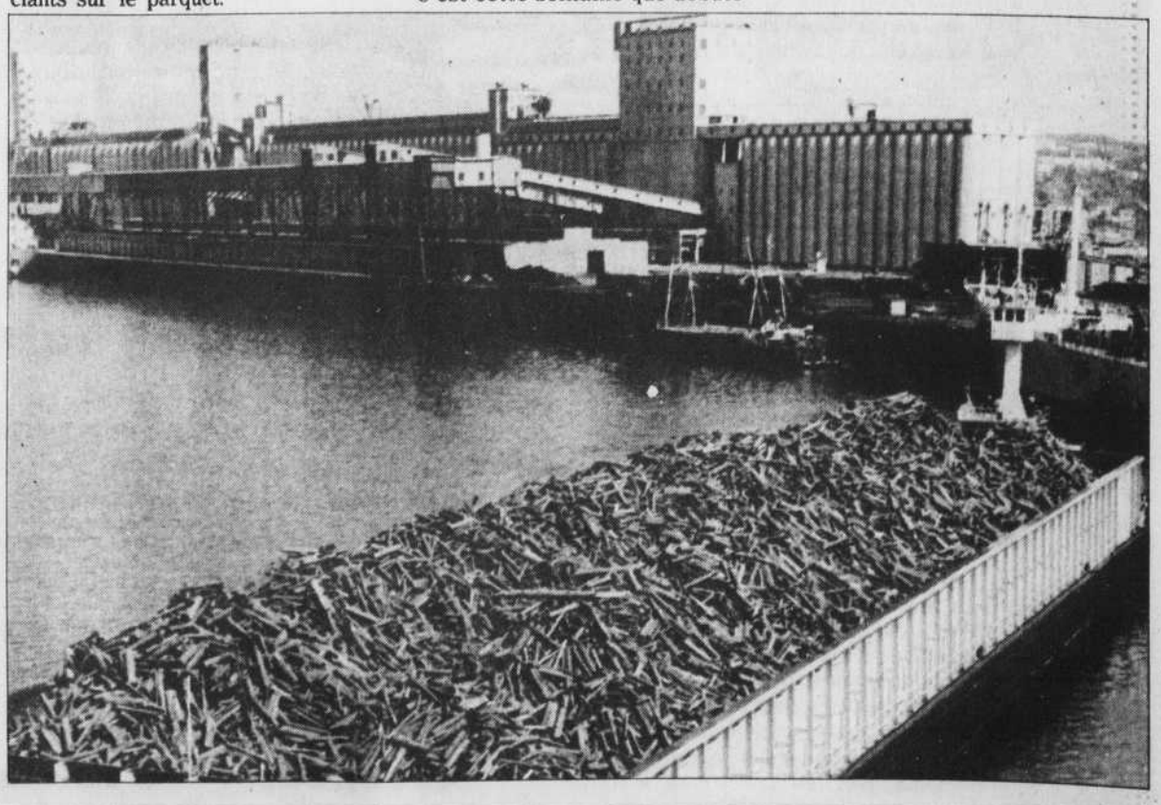
Le marché du bois de sciage, lancé le printemps dernier, a de la difficulté à prendre son envol à cause des faibles prix transigés, mais la hausse récente de ces derniers devrait inciter un plus grand nombre de producteurs québécois à s'y intéresser. De plus, le marché gagne en liquidité avec un plus grand nombre de négociants sur le parquet.

La Bourse Montréal prépare également de nouveaux produits pour son marché des options, mais M. Lortie refuse de les dévoiler en raison de la forte concurrence qui existe dans ce secteur. Il a cependant dit que le système des spécialistes, qui assure une meilleure liquidité des actions, serait étendu aux options dès la semaine prochaine.

Le conférencier a souligné que l'avance technologique de l'instiution montréalaise a été un ingrédient essentiel pour gagner en compétitivité, mais que la technologie a toujours été subordonnée à une stratégie de marketing.

C'est cette semaine que débuteront les premières transactions entre les parquets des bourses de Montréal et de Boston, permettant ainsi aux négociants des deux institutions d'avoir accès aux titres des compagnies cotées de part et d'autre.

M. Lortie compte poursuivre cette stratégie d'intégration à un réseau mondial dont il prédit l'émergence. Des discussions ont cours avec des institutions européennes et japonaises mais dans ce cas-ci, les liens seront probablement établis avec des intervenants du marché, comme des banques et des maisons de courtage, plutôt qu'avec les bourses elles-mêmes.





LE SUCCÈS A UN NOM: FONDS DYNAMIQUE
SANS FRAIS D'ACQUISITION
DU CANADA
AMÉRICAIN
DE REVENU
D'ÉPARGNE

Le FONDS DYNAMIQUE DU CANADA LTÉE investit dans le capital-actions de plusieurs des grandes sociétés de croissance du Canada. Participe à leur réussite financière. Augmentation du capital: 18.3% par an sur 10 ans*
*Comprend gains de capital réalisés et dividendes réinvestis.
Fonds Américain et de Revenu lancés en novembre 79.
d'Épargne lancé le 30 avril 84.
Pour obtenir gratuitement les prospectus, appelez:
La Gestion Fonds Dynamique ltée, Montréal 842-1416,
de partout ailleurs 1-800-361-5149.

Comment se servir de la poste.



"C'est simple. On met un timbre de 32¢ sur l'enveloppe et on la dépose dans une boîte aux lettres."

Bien sûr... mais la poste, c'est aussi beaucoup plus! On n'en est plus aujourd'hui à l'époque où la poste n'offrait que quelques services. Elle peut même maintenant transmettre vos messages par satellite, à la vitesse de la lumière!

L'éventail des services postaux s'est élargi. Et les anciens services de base se sont transformés, pour mieux répondre aux besoins des gens d'aujourd'hui.

Nous pensons que la poste peut faire beaucoup plus pour vous. Voici donc un aide-mémoire, bref et précis, des services postaux que vous pouvez utiliser tous les jours ou dans les occasions spéciales. Vous pouvez accélérer la livraison du courrier en mettant un affranchissement suffisant et en indiquant l'adresse de l'expéditeur et les codes postaux.

Lettres

(Courrier intérieur, sauf mention contraire.)

1 Quand on a besoin du service ordinaire.



Courrier de 1re Classe

Tarif: 0,32 $ les premiers 30 g, 0,37 $ pour les États-Unis et 0,64 $ outremer (pour les premiers 20 g).

Spécifications: Enveloppes préaffranchies en vente à votre bureau de poste.

Délai de livraison: De 1 à 3 jours habituellement (selon la distance à couvrir ou le fuseau horaire).

2 Quand on veut la preuve que ça s'est rendu.



Poste certifiée

Tarif: 1,06 $ en sus de l'affranchissement normal. Les ensembles Poste certifiée sont en vente à votre bureau de poste.

Caractéristiques: Un exemplaire de la signature du destinataire recueillie sur réception est automatiquement retourné à l'expéditeur. Un double est conservé au bureau de poste pour les cas d'enquête.

Délai de livraison: Selon la classe de courrier utilisée. Plus rapide avec la Livraison exprès.

3 Quand on veut une preuve que ç'a été envoyé.



Courrier recommandé

Tarif: 1,96 $ en sus d'un affranchissement de 1re Classe.

Caractéristiques: Comprend une assurance d'une valeur de 100 $, qui peut être augmentée jusqu'à 1 000 $. Une preuve d'expédition vous est remise automatiquement. La signature du destinataire est conservée dans nos dossiers durant 18 mois. Très sûr: la lettre est munie des papiers nécessaires, alors qu'elle est acheminée par la poste.

Délai de livraison: Comme pour le courrier de 1re Classe. Plus rapide avec la Livraison exprès.

4 Quand on veut qu'une lettre se déplace rapidement. *Vite.*



Livraison exprès

Tarif: 1,06 $ en sus de l'affranchissement de 1re Classe.

Caractéristiques: Livraison 7 jours par semaine dans les grandes villes. Peut être associée à la Poste certifiée et au Courrier recommandé.

Délai de livraison: De 1 à 2 jours habituellement, selon la distance et le fuseau horaire. Peut se faire le jour même, avec Telepost ou Intelpost.

Plus vite.



Messageries Poste prioritaire (livraison le lendemain)

Tarif: Exemples de tarifs pour une lettre de moins de 1 kg: De Québec à Toronto: 7,95 $ De Vancouver à Fredericton: 12,83 $.

Caractéristiques: L'expédition peut se faire de tout bureau de poste affichant le symbole des Messageries Poste prioritaire. Service de ramassage offert dans certaines villes.

Délai de livraison: Le lendemain dans la plupart des villes canadiennes.

Encore plus vite.

Courrier électronique

TELEPOST: Copie de votre message livrée le lendemain.

Tarif: 3,85 $ les 50 mots ou moins, dictés à un opérateur de Telepost pour livraison au Canada.

Caractéristiques: Même impact qu'un télégramme. Rapidité de la poste électronique. Pas de limite à la longueur du message. Le message peut être:
- dicté par téléphone à un bureau de télégramme CNCP;
- remis à un comptoir CNCP.

Autres moyens d'accès offerts aux entreprises; par exemple, par le télex, par EOS, par la WP Mail ou par bande magnétique.

Délai de livraison: Le lendemain dans la plupart des grandes villes du Canada. Peut se faire le jour même avec la Livraison exprès.

INTELPOST: Un fac-similé (une photocopie de très bonne qualité) de votre lettre ou document peut être expédié en quelques minutes dans l'une des 25 villes au Canada, ou l'un des 22 pays, qui font partie du réseau.

Tarif: 4 $ la page. Également offert avec Livraison exprès. De 5 à 12 $ la page pour l'étranger, selon la destination (Livraison exprès généralement comprise).

Caractéristiques: Reproduction très fidèle du document original de tout format jusqu'à 21,5 cm sur 35,5 (8½ po sur 14). Original retourné à l'expéditeur le jour même.

Délai de livraison: Peut se faire le jour même si l'expédition se fait avant 17 h et par Livraison exprès (et compte tenu des fuseaux horaires). Sinon, le lendemain. Ramassage au bureau de poste également offert.

Colis

(Courrier intérieur, sauf mention contraire.)

1 Quand on a besoin du service ordinaire.



La poste aux colis.

Tarif: Par exemple, pour un colis de 2 kg: De Montréal à Toronto, 1,59 $. D'Edmonton à Halifax, 2,39 $.

Caractéristiques: Très économique lorsque le temps n'est pas l'objectif premier. En option: assurance, envoi c.r., preuve de livraison. Poids maximum: 30 kg.

Délai de livraison: De 1 à 5 jours entre les grands centres, mais jusqu'à 10 jours pour les longues distances (d'une extrémité du pays à l'autre) ou pour les localités éloignées.

2 Quand on veut un service rapide.



Colis de 1re Classe

Tarif: Par exemple, pour un colis de 2 kg: De Montréal à Toronto, 2,97 $. D'Edmonton à Halifax, 6,10 $.

Caractéristiques: Ce service allie rapidité et économie. Colis expédiés par les moyens de transport les plus rapides. Assurance, envoi c.r., preuve de livraison (Poste certifiée) et preuve d'expédition (Courrier recommandé), en option. Poids maximum: 30 kg.

Délai de livraison: En général, de 1 à 3 jours entre les grands centres, mais jusqu'à 7 jours pour les longues distances (d'une extrémité du pays à l'autre) ou pour les localités éloignées.

3 Quand on veut un service plus rapide.



Expédition de colis par Livraison exprès

Tarif: par exemple pour un colis de 2 kg: De Montréal à Toronto, 4,03 $. D'Edmonton à Halifax, 7,16 $.

Caractéristiques: Les colis de Livraison exprès sont expédiés par les moyens les plus rapides et livrés 12 heures par jour, 7 jours par semaine, dans les grands centres. (Ailleurs, le destinataire est averti par téléphone de passer prendre son colis.) Assurance, envoi c.r., preuve de livraison et preuve d'expédition, en option. Poids maximum: 30 kg.

Délai de livraison: Habituellement de 1 à 2 jours entre les grands centres et de 3 à 4 jours pour les longues distances ou les localités éloignées.

4 Quand on veut le service le plus rapide.



Messageries Poste prioritaire (livraison le lendemain)

Tarifs: Par exemple, pour un colis de 1 kg: De Montréal à Toronto, 7,95 $. D'Edmonton à Halifax, 12,03 $.

Le tarif de base varie selon la distance, de 6,94 $ à 20,40 $ pour le 1er kg, et de 0,53 $ à 4,50 $ pour chaque kg additionnel.

Caractéristiques: Les Messageries Poste prioritaire offrent leur service dans la plupart des bureaux de poste du pays. Service de ramassage offert dans certaines villes. Preuve d'expédition, signature sur livraison et assurance, comprises dans le tarif. Poids maximum: 15 kg (20 kg pour les utilisateurs liés par contrat). Pour plus de renseignements sur les Messageries Poste prioritaire, contactez votre maître de poste.

Délai de livraison: Le lendemain dans la plupart des villes canadiennes. Aux États-Unis: de 24 à 48 heures. À l'étranger: de 48 à 72 heures.

Conservez cet aide-mémoire. Les renseignements donnés plus haut peuvent répondre à vos besoins de services postaux personnels. Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire de notre brochure «Comment se servir de la poste» en remplissant et en postant le coupon ci-dessous. Pour tout renseignement supplémentaire sur les **services aux entreprises** ou sur tout autre service de la Société canadienne des postes, communiquez avec votre maître de poste ou un représentant du service à la clientèle.

Autres services pratiques

1 Quand on veut envoyer de l'argent.

Mandats-poste

Caractéristiques: Service offert dans tous les bureaux de poste. Encaissables sans frais dans tous les bureaux de poste et dans toutes les succursales de banques à charte. Montant maximum par mandat: 200 $ canadiens ou l'équivalent en dollars américains ou livres sterling. Reçu émis automatiquement. Preuve de réception disponible sur demande.

Tarif: 0,42 $ pour un mandat **émis et encaissé au Canada.** 1,06 $ pour un mandat **émis au Canada et encaissé à l'étranger.**

2 Quand on veut expédier des valeurs.

Paquets d'argent

Caractéristiques: Transport sécuritaire des valeurs (liquidités, titres, bijoux, etc.) au Canada et aux États-Unis. Service de la 1re Classe. Le destinataire est averti de passer prendre son paquet. L'assurance de base de 100 $ peut être augmentée.

Poids maximum: Au Canada, 30 kg. Aux États-Unis, 2 kg.

Tarifs: 4,24 $ jusqu'à 250 g; 6,36 $ de 250 à 500 g; 6,36 $ pour les premiers 500 g supplémentaires; 2,65 $ par 500 g additionnels, jusqu'à un maximum de 30 kg.

3 Quand on veut une adresse postale.

Casier postal

Caractéristiques: Accès commode à son courrier en dehors des heures d'ouverture: par exemple, les week-ends dans certains secteurs. Contrat d'un an (crédit accordé, quand le casier ne sert plus).

Tarifs: De 5 $ à 75 $ par année, selon les dimensions du casier et les options de livraison.

S.V.P. envoyez-moi un exemplaire de la brochure «Comment se servir de la poste».

Nom

Rue

Ville

Province

Code postal

Faire parvenir à:
Société canadienne des postes
Division de Montréal
C.P. 6160
Succursale A
Montréal, Québec
H3C 3A7

MTL DEV

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

On prend de l'avance.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Bio-Méga construira un centre de recherche de $15 millions

(Le DEVOIR)La société Bio-Méga construira un centre de recherche en biotechnologie d'une valeur de $15 millions, qui devraient être en opération en juillet prochain.

Pour sa part, Québec investira $4.2 millions dans la construction de ces laboratoires qui vont se spécialiser dans la recherche et la mise au point de nouveaux produits biologiques et de nouvelles méthodes de production.

En participant hier à la traditionnelle ouverture du chantier, le ministre québécois de la Science et de la Technologie, M. Gilbert Paquette, a situé cette réalisation dans la lignée des préoccupations du Conseil des universités du Québec. Ce dernier, en effet, souhaite la création d'une grande équipe de recherche de haut calibre dans chacune des « filières » intéressantes de la biotechnologie.

Bio-Méga est une filiale de la Société générale de financement (SGF) qui estime pouvoir s'imposer désormais comme « chef de file » québécois dans le domaine de la biotechnologie, a déclaré hier le pdg de cette entreprise, M. Jacques Gauthier.

Une centaine de chercheurs de haut calibre travailleront dans ce nouveau centre consacré à la recherche « bio-industrielle ». On y retrouvera notamment la quasi-totalité des 85 ex-chercheurs de la compagnie Ayerst.

En janvier 84, l'American Home déménageait au New Jersey les laboratoires Ayerst, situés à Montréal. A la suite de nombreuses pressions, la SGF embauche les 85 chercheurs de cette multinationale grâce à l'octroi d'une aide financière spéciale de Québec.

« Bio-méga se retrouve donc au départ avec une équipe scientifique d'une centaine de personnes, dont plus d'une vingtaine détiennent des doctorats dans différentes disciplines, avec une expérience remarquable et une expertise assez unique », a expliqué hier M. Gauthier.

Bio-méga tentera, à court terme, de spécialiser ses recherches dans la mise au point de « produits pour la santé humaine », dans le secteur pharmaceutique et celui de la diagnostique. Cette entreprise québécoise oeuvrera aussi dans les domaines de l'agriculture, de la médecine vétérinaire et la production éventuelle d'insecticides biologiques.

Le DEVOIR révélait au cours des derniers mois que la SGF se cherchait activement u9n partenaire économique pour produire massivement au Québec du *Bacillus Thuringiensis*, un insecticide biologique que le ministère de l'Energie et des Ressources compte utiliser d'ici quelques années pour remplacer sa panoplie chimique traditionnelle, qu'il pulvérise chaque année par avion sur les forêts infestées par la tordeuse de bourgeons d'épinette.

L'aide apportée par Québec à Bio-Méga provient de deux sources. Le ministère de l'Industrie et du Commerce, via la Société de développement industriel (SDI), a consenti à cette entreprise un prêt sans intérêt de $2,8 millions. Le ministère de la Science et de la Technologie y a ajouté $1.4 millions pour permettre le démarrage immédiat des travaux.

Bio-Méga s'est vu refuser une aide de $1.4 millions, il y a quelques mois, de la part d'Ottawa même si les fonctionnaires fédéraux avaient formellement recommandé à l'échelon ministériel d'appuyer financièrement ce projet. Bio-Méga vient de reformuler sa demande aux autorités fédérales et le ministre québécois de la Science et de la Technologie, M. Gilbert Paquette, a publiquement souhaité hier une « revision » de ce dossier.

Prix en hausse de 7 % en 1985 à Montréal

Le marché immobilier s'annonce bien pour une troisième année

CLAUDE TURCOTTE

La valeur des maisons devrait augmenter de 7 % en 1985 à Montréal, ce qui porterait le prix d'une propriété montréalaise moyenne de $62,500 à près de $67,000.

La tendance à la hausse, qui s'est surtout manifestée cette année dans la catégorie des maisons modestes et moyennes, devrait s'étendre l'an prochain dans le groupe des maisons coûteuses. Le marché des maisons de revente s'affirmera encore davantage, si les taux d'intérêt se maintiennent à des niveaux raisonnables. Avec la confiance que les consommateurs continueront de retrouver, les acheteurs d'une première maison vont passer à l'action. Les ventes devraient augmenter de 6 % en 1985.

Ce sont là du moins le prévisions de l'agence immobilière A. E. LePage, telles qu'on peut les lire dans l'étude du marché en 1985, qu'elle a rendu publique hier à Toronto. Un examen plus détaillé de la situation montréalaise sera présenté lors d'une conférence de presse qui aura lieu dans la métropole au début de décembre.

Le vice-président et directeur des ventes d'immeubles d'investissement et commerciaux, M. J. Louis Burgos, précisait néanmoins hier que 1985 sera un prolongement du mouvement de stabilisation qui a commencé de se manifester en 1984, c'est-à-dire raffermissement des prix, taux de vacance légèrement à la baisse et regain de l'activité de location.

« Nous comptons que l'activité en 1985, conjuguée à l'offre limitée de locaux nouveaux, entraînera une reprise du développement en 1986, si la pénurie de locaux doit se concrétiser », a déclaré M. Burgos.

Les observations faites pour le marché Montréalais semblent par ailleurs s'appliquer assez bien à l'ensemble de la situation canadienne. Les propriétaires de maisons au Canada peuvent en effet s'attendre à ce que le prix de leur maison dépasse le taux de l'inflation l'an prochain, mais personne ne doit prévoir s'enrichir, indiquent les prévisions de l'agence immobilière A. E. Lepage.

Les prévisions annuelles de LePage indiquent que le prix moyen des maisons devrait augmenter de 6 % (comparativement à 7 % pour Montréal) en 1985, passant de $78,000 cette année, à $82,500 l'an prochain.

Les ventes augmenteraient également de 6 % (comme à Montréal) pour un total de à 191,000 unités, en comparaison de 180,000 en 1984.

Selon les plus récentes prévisions du gouvernement, le taux d'inflation se situera à 4.1 % en 1985 et sera en moyenne de 3.8 % entre 1986 et 1990. En somme, les prévisions de A. E. Lepage s'annoncent encourageantes pour les propriétaires de maisons qui pourraient s'inquiéter de la baisse du marché de l'immeuble. Les enquêteurs ont constaté d'ailleurs que les acheteurs sont de plus en plus des gens qui recherchent une maison pour des fins résidentielles et non pas seulement spéculatives. Peu de gens cherchent maintenant à faire des coups d'argent à court terme dans le marché résidentiel.



La baisse des taux d'intérêt pourrait redonner une certaine vigueur au marché immobilier qui a connu des pointes de morosité l'années dernière. Photothèque Le DEVOIR

Le président des services résidentiels de A. E. Lepage, M. George Cormach, rappelle dans l'étude publiée hier que le prix des maisons s'est stabilisé au cours des deux dernières années, « après le tour de montagnes russes que le public canadien a enduré durant les années 1981-82 ». Selon lui, il y aura une croissance graduelle des prix dans l'immobilier pendant les prochaines années, mais « dans un pourcentage à la baisse ».

Pour sa part, le président de A. E. LePage, M. Gordon Gray, estime que le coût des résidences suivra le taux d'inflation parce que les prix des nouvelles maisons devront refléter l'augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux de construction. M. Cormach souligne que les acheteurs sont maintenant beaucoup plus prudents, surtout depuisla récession.

En outre, les acheteurs sont parfois apeurés à la lecture de certains articles de journaux au sujet des taux d'intérêt ou tout simplement au sujet du prix moyen des maisons. Souvent de petits salariés, en voyant un prix moyen de $80,000 ou $100,000, vont croire qu'il n'y a sur le marché aucune maison convenable pour leurs moyens, ce qui est une erreur.

On note dans ces prévisions que les ventes seront de 5 % plus nombreuses à Toronto où les prix augmenteront de 6 %; à Ottawa, les ventes augmenteront de 4 % et les prix de 2 % seulement, raison sans doute d'une diminution de la demande causée par l'incertitude face à la sécurité d'emploi dans la fonction publique et au ralentissement dans le secteur de l'industrie de haute technologie. A Halifax, les ventes devraient être modérées après deux années d'activité intense à la suite de l'effervescence causée par les puits de forage aux larges des côtes. Les ventes augmenteront de 3 % et les prix de 4 %.

Par ailleurs, le président de LePage, M. Bill Dimma, a réitéré hier que la fusion de sa firme et du Trust Royal aura peu de conséquences pour les clients. Il a expliqué que la seule différence que les clients remarqueront après la fusion sera l'inscription de leur nom dans une liste qui pourra être utilisée par les compagnies affiliées pour leur offrir leurs services.

La nouvelle compagnie, qui porte pour le moment le nom de Newco Real Estate, constituera une entité séparée au sein de Trilon Financial Corporation. Les autres compagnies du Groupe Trilon sont la London Life, Fireman's Fund Insurance Co. of Canada and Royal Trust's financial services.

La nouvelle compagnie va contrôler entre 25 et 30 % du commerce immobilier au Canada. La fusion doit prendre effet dans la deuxième semaine de décembre.

Les taux continuent de baisser

TORONTO (PC) — Deux autres établissements financiers ont annoncé une baisse de leurs taux d'intérêt, hier.

Au Royal Trust, la baisse va d'un quart de point à un demi-point, de sorte que le taux hypothécaire de six mois est à 12 %, un an à 12.25 %, deux et trois ans à 12.75 %, et quatre ans à 13 %. Le taux de cinq ans est inchangé à 13.25 %.

Au Permanent, les taux de un et trois ans sont dorénavant à 12.75 %, et pour quatre ans à 13 %. Les termes de un et cinq ans sont inchangés à 12.25 et 13.25 %, respectivement.

La baisse du dollar remplit les marchés européens d'aise

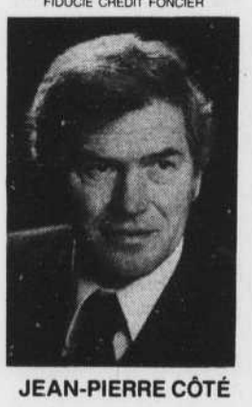
BALE, Suisse (AFP) — Les gouverneurs des principales banques centrales occidentales se sont déclarés unanimement satisfaits de la baisse du dollar et du léger déclin des taux d'intérêt américains, a-t-on appris hier à Bâle à la Banque des règlements internationaux (BRI), en marge de la réunion mensuelle des gouverneurs de banques centrales.

D'autre part, les banquiers ont exprimé leurs inquiétudes devant le déficit de la balance des paiements des États-Unis, qui pourrait favoriser des tendances protectionnistes, a-t-on indiqué de source proche de la Bundesbank.

Les gouverneurs de banques centrales ont encore étudié les flux de capitaux vers les Etats-Unis constatés récemment, ainsi que la réforme de la politique du crédit en France.

Mardi, les gouverneurs des pays membres de la CEE auront des discussions techniques à propos de l'Ecu qui n'est qu'un panier rempli de différentes monnaies, et non une monnaie au sens strict.

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER



JEAN-PIERRE CÔTÉ

M. Claude Castonguay, président du Conseil d'administration du Crédit Foncier, annonce la nomination de l'honorable Jean-Pierre Côté, C.P., comme administrateur de la Société.

M. Côté a connu une longue et remarquable carrière dans la vie publique. Nommé lieutenant-gouverneur du Québec en 1978, il effectua un retour à la vie privée en 1984. Il fut membre du Sénat canadien de 1972 à 1978. Elu député à la Chambre des communes du Canada de 1963 à 1972, il fut, au cours de cette période, ministre des Postes et ministre du Revenu national.

Le Crédit Foncier, dont l'actif dépasse $2.8 milliards, a comme activité principale de consentir des prêts à terme sur des propriétés et autres immobilisations, et de distribuer des produits d'épargne et de placement concurrentiels, au public, aux investisseurs ainsi qu'aux institutions financières. Fondée en 1880, la Société sert sa nombreuse clientèle à partir d'un réseau de succursales qui s'étend de St. John's à Victoria.

PanCanadian Petroleum Limited

DIVIDENDE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'un dividende de vingt cinq cents (25¢) par action, sur les actions ordinaires, en circulation, de PanCanadian Petroleum Limited a été déclaré payable le 31e jour de décembre 1984, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 7e jour de décembre 1984.

par ordre du Conseil
George E. Little
secrétaire
Calgary, Alberta
2 novembre 1984

MINES KERR ADDISON LIMITÉE
AVIS DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration a déclaré un dividende de quinze cents (en devises canadiennes) par action sur les actions ordinaires de la compagnie, payable le vendredi 14 décembre 1984 aux actionnaires inscrits à la date du lundi 19 novembre 1984. Le dividende est payable en espèces à tous les actionnaires autres que ceux qui choisissent avant la date d'inscription de recevoir un dividende-actions payable en actions ordinaires d'une valeur de 15,70 $ par action.

Par ordre du conseil,
John B. Sage
Secrétaire

Toronto (Ontario)
Le 30 octobre 1984

Banque Commerciale du Canada

11 3/4 % ANNUELLEMENT
DÉPÔTS A TERME 180-364 JOURS

- dépôt minimum $5000
- taux spéciaux sur dépôts au-dessus de $100,000
- taux sujets à changements
- taux disponibles sur les valeurs américaines
- ces dépôts sont admissibles pour votre REER (plan autogéré)
- INTÉRÊTS PAYÉS SEMESTRIELLEMENT

11¼% 30-59 JOURS
11½% 60-179 JOURS
11½% 1-5 ANS

Bureau 1400, 1981 Ave. du College McGill, Montréal H3A 2Y1, 284-2311
Membre Société D'Assurance-Dépôts du Canada

11½% DÉPÔTS À TERME
intérêt annuel pour une durée de 1 an

12% DÉPÔTS À TERME
intérêt annuel pour une durée de 3 ans

TAUX D'INTÉRÊT DISPONIBLES SUR COURTE & LONGUE ÉCHÉANCE

Appelez: Service aux investisseurs
(514) 866-1071
Ou votre courtier en placement

Compagnie de Placements Hypothécaires Morguard du Canada
5, Place Ville Marie, Suite 1234
Montréal, Québec H3B 2G2
Membre de la Société d'Assurance Dépôts du Canada & inscrite à la Régie d'Assurance Dépôts du Québec
Taux sujets à changements

Horaires en vigueur le 1er novembre.

Delta va à Cincinnati chaque après-midi et soir.

Partez à 14h25 pour arriver à Cincinnati à 18h15.
Ou prenez notre vol de 18h05 qui arrive à 21h50.
Appelez Delta au 337-5520 ou consultez votre agent de voyages.



Détenteur d'un permis du Québec.
Départs de l'aéroport de Dorval.
Horaires sous réserve de changement sans préavis.

Delta, quelle équipe!MD

SYMPOSIUM
PSAROTAVERNA RESTAURANT
4293 ST-DENIS 842-0867

FRUITS DE MER — POISSONS FRAIS
MAINTENANT
OUVERT LE MIDI
DU LUNDI AU VENDREDI

AU MENU

Soupe de palourdes, Bol	$2.25
Repas	$4.95
Moules marinières	$5.25
Huîtres (12) sur écaille	$6.95
Saumon fumé, garni	$5.50
Pétoncles, sauce tartare	$7.95
Calmars à notre façon	$5.50
Crevettes, frites ou grillées	$8.95

ET NOTRE «FAMEUX PANIER DU PÊCHEUR» ...DU POISSON FRAIS SEULEMENT...
DAURADE, ROUGET, SAUMON, PAGEOT, BAR TRUITE, MAQUEREAU, ETC.

AUSSI
HORS D'OEUVRES, SALADES, DESSERTS

PSAROTAVERNA DU SYMPOSIUM

OUVERT TOUS LES SOIRS

Un CADEAU de Noël qui fait toujours plaisir



POM
LES GÂTEAUX AUX FRUITS POM
composez 933-3621 pour plus de détails sur les grosseurs et les prix.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
Avis de dividendes

AVIS est par la présente donné qu'à sa réunion tenue le 31 octobre 1984, le conseil d'administration du TRUST GÉNÉRAL DU CANADA a déclaré les dividendes suivants, payables le 15 janvier 1985 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 15 décembre 1984:

Actions Ordinaires
- dividende trimestriel numéro 57 de 0,37½ $ par action ordinaire; et
- dividende extra de 0,22½ $ par action ordinaire.

Actions Privilégiées
- dividende trimestriel numéro 20 de 0,23375 $ par action privilégiée convertible, à dividende cumulatif, rachetable, d'une valeur norminale de 17 $ chacune.

Par ordre du Conseil d'administration
Pierre Audet, avocat Montréal
Secrétaire le 13 novembre 1984

TRUST GÉNÉRAL

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

TORONTO

Affaires calmes

TORONTO (PC) — Le baromètre était à la hausse et les affaires calmes, hier, à la Bourse de Toronto. L'indice composé a enregistré un gain de 2.33 points et marquait 2418.85 au terme de la séance.

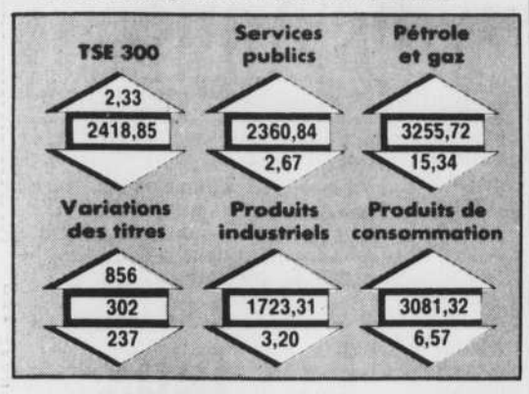
Le volume des échanges a été réduit à 6.12 millions d'actions, comparativement à 8.03 millions vendredi dernier.

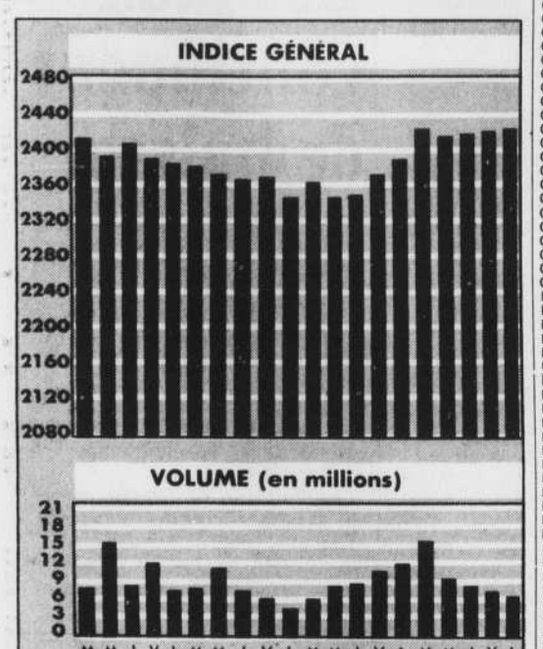
Dans les valeurs industrielles, Royal Bank gagne 3-8 à $28 7-8, Toronto Dominion Bank 1-4 à $17 3-4, Canadian Pacific 3-4 à $50, Trilon A 1-2 à $29 et Northern Telecom 1-4 à $48 5-8. Bank of Montreal perd 1-8 à $23 3-4, Stelco A 1-8 à $20, Alcan 1-8 à $37 7-8, Chrysler Corp. 1 3-4 à $38 1-2 et Falconbridge Ltd 1 1-2 à $86.

Du côté des mines, Rio Algom gagne 1-8 à $21 3-8, Lac Minerals 1-2 à $32 1-2 et Campbell Red Lake 1-4 à $30 1-4. Echo Bay cède 1-8 à $13 7-8 et Denison A 1-8 à $16 1-4.

Dans les pétroles, Omega Hydrocarbons prend 1-4 $9, Warren Exploration deux cents à 21 cents et Canada Southern Pete 1-4 à $5 1-4. Ranger Oil abandonne 1-4 à $7 1-4 et Drummond Pete trois cents à 37 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE





	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
A.G.F.M	500	$10½	10½	10½	
AMCA Int	7850	$20⅜	20⅜	20½	
AMCA p	2250	$24¾	24¾	24¾	
Aberford	300	$8¾	8½	8½	— ⅛
Aberford w	500	155	155	155	— 5
Abti Prce	2740	$28½	28½	28½	
Abitbi 7½p	200	$39½	39½	39½	
Abitbi 10	200	$50	50	50	— 1
Agassiz	1467	176	175	175	— 4
Agnico E	300	$14⅞	14¾	14⅞	
Agra Ind A	1600	$5½	5½	5½	— ¼
Agra B f	400	475	475	475	
Aiguebel o	200	$7⅜	7⅜	7⅜	
Albany o	10300	48	48	48	+ 3
All Energy	10232	$22⅛	22	22⅛	
All Enr A	400	$30½	30⅜	30⅜	
Al Enr 1125	437	$35¾	35¾	35¾	— ¼
Alta Nat	11800	$13¾	13⅜	13⅜	— ⅛
Alcan	55768	$38⅛	37½	37⅞	— ⅛
Alcan w	3600	$10⅜	10¼	10⅜	+ ⅛
Algoma St	23371	$20¼	19⅞	20¼	
AStel p	100	$24⅛	24⅛	24⅛	
Algma St B	58050	$22¾	22¾	22¾	
Altex o	500	125	125	125	
Alum A	1075	$26⅛	26⅛	26⅛	
Alum 1st p	200	$26¼	26¼	26¼	
Alum c p	4400	$25⅛	25	25	— ¼
Am Eagle o	4534	160	150	160	+ 5
Am Leduc	500	22½	22½	22½	—1½
Andrs WA f	100	$19⅜	19⅜	19⅜	— ⅛
Androk A f	100	100	100	100	
Androck B	±50	100	100	100	
Ang CT 290	±5	$29¼	29¼	29¼	
Arbor A	200	$8	8	8	— ¾
Arbor B f	200	$8	8	8	
Argcen	500	$19¼	19½	19¼	— ¼
Argus	±26	$11¾	11¾	11¾	
Args 250 p	110	$30	30	30	
Args 260 p	100	$28	28	28	
Argus C pr	±81	$11	11	11	
Asamera	4548	$10⅝	10½	10½	— ⅛
Asac Porc o	1900	210	205	205	— 5
Atco I f	1000	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
Atco 11½	4700	$29½	29¼	29½	
Atco w	150	105	105	105	
Atl C Cop	2001	160	160	160	
Atl Shop p	1100	$25½	25½	25½	
At Yk	114500	29½	22	29½	+ 6½
Avinda o	1001	141	141	141	+ 1
BC Rail p	3000	$26¾	26½	26½	— ⅛
BC Sugar A	6600	22	21⅞	21⅞	+ ¼
BC Sugar w	500	285	285	285	
BGR A	2200	56⅞	6¾	6¾	
BGR w	2000	135	130	135	+ 3
BP Canada	735	$27¼	27	27¼	+ ½
Bkrtlc	5000	55	53	53	— 2
Banister C	700	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅛
Bank BC	1400	$6¾	6¾	6¾	
Bk BC 228	500	$22½	22½	22½	
Bk Mtl	163791	$23⅞	23⅝	23¾	— ⅛
Bk Mtl 285	2325	$33¼	33¼	33¼	
Bk Mtl 250	3850	$29⅝	29⅜	29½	— ⅛
Bk Mtl 3p	2900	$24⅝	24½	24⅝	
Bk Mtl w	3300	390	385	385	— 5
Bk NS	120617	$13⅛	12⅞	13⅛	+ ⅛
Bk N S 1p	4100	$25⅛	25⅛	25⅛	
Bankeno o	11400	370	360	370	+ 10
Bankeno w	1000	29	29	29	
Barrick o	55826	207	200	207	+ 1
Barick w	6500	70	70	70	— 2
Baringtn o	200	115	115	115	+ 9
Baton A f	500	$15¾	15⅜	15⅜	— ⅛
Baton B	600	$15¼	15¼	15¼	— ½
Baxter	1560	60	60	60	— 5
Baxter w	5000	5	5	5	— 2
Bay Mills	300	$20	19¾	20	+ ¼
BCE	44483	$34⅝	34⅜	34½	
BCE 2.25 p	±50	$29⅞	29⅞	29⅞	
BCE 1.80 p	±50	$23¾	23½	23½	
BCE 2.70 p	1900	$35⅞	35½	35½	— ⅜
Black Phot	2900	$19	18¾	18¾	— ⅜
Bikdom o	1000	320	320	320	+ 20
Blake	546500	1½	1	1	— ½
Bluesky	3000	410	410	410	
Bombdr B f	200	$16½	16½	16½	— ¼
Bonanza R	11363	425	415	415	—10
Bonar	2250	$9⅝	9½	9½	
Bonar w	2300	175	160	160	—10
Bow Valy	14401	$18⅞	18¾	18⅞	+ ⅛
Bow Vly 205	2300	$28½	28¼	28½	
Bow Vly R	300	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Bralorne	3000	$5⅝	5⅝	5⅝	
Bralor 8.75	1700	$21¼	21⅛	21⅛	— ⅜
Bralorn w	600	122	122	122	— 3
Bramalea	22500	$16⅞	16¾	16¾	
Brscade p	3006	$40	39⅞	40	
Brascan A	22788	$30⅞	30⅜	30⅝	— ⅛
Brscn B½	267	$25½	25½	25½	
Brscn 1981	3320	$26⅜	26¼	26¼	— ⅛
Brkwater o	8300	36⅛	5⅞	5⅞	— ⅛
Bright A	250	$18⅛	18⅛	18⅛	— ⅜
Brinco	1022	225	225	225	
Brinco p	900	260	260	260	— 5
Briso o f	280	190	190	190	—10
BCFP	65574	$10	9¾	10	
BC Res	9640	280	276	279	+ 1
BC Phone	3034	$20⅜	20¼	20⅜	
BCPh 4.84	680	$13	13	13	
BCPh 6.80	100	$18¼	18¼	18¼	+ ¼
BCP 7.04 p	360	$19	19	19	+ ¼
BCP 10.16 p	157	$25½	25½	25½	
BCP 11.24 p	200	$29⅝	29⅝	29⅝	+ ⅜
Brunswk	420	$16	16	16	— ⅛
Budd Can	200	$12	12	12	
C D					
CAE	17250	$14½	14¼	14½	+ ¼
CB Pak	200	$12½	12½	12½	+ ¼
CCL A	±16	$22¾	22¾	22¾	
CCL B f	6234	$23	23	23	
CIL	100	$26¼	26¼	26¼	
CSA A f	1600	55	5	5	
Cableshor	5700	175	166	175	+ 8
Cabre	2800	310	300	305	—10
Cad Frv	±50	$16¼	16¼	16¼	
Cad Frv A	13600	$8¾	8¾	8¾	
Calais	2000	65	65	65	
Calvert o	5000	32	32	32	
Cambridg	1000	$16½	16½	16½	— ½
Cmbridg w	1000	340	335	335	— 5
Camco Inc	800	$10⅝	10½	10½	+ ⅛
Camp RL	9090	$30¼	29⅞	30¼	+ ¼
C Tung	100	$14¼	14¼	14¼	+ ¼
Canadex o	1500	58	58	58	— 1
CCom rcl p	600	$19¾	19⅝	19⅝	— ⅛
CForms A f	1600	340	340	340	
Cl Bk Com	14002	$27⅞	27¾	27⅞	+ ⅛
CIBC 250 p	400	$26¼	26¼	26¼	
CIBC 2.05 p	1800	$24⅞	24¾	24⅞	
CIBC 35625	2970	$30⅜	30½	30⅜	+ ⅛
CIBC 3 p	150	$99⅝	99⅝	99⅝	— ⅜
CIBC w	7300	425	410	425	+ 15
Cdn Jorex	100	335	335	335	—10
C Lncort o	2000	12	12	12	
C Manoir	900	$6⅝	6⅛	6⅝	— ⅛
C Marconi	4700	$21¼	21⅛	21¼	
CNat R	2000	23	23	23	
C Occdental	5838	$27	26¾	26¾	— ¼
CP Ltd	45880	$50	49⅜	50	+ ¾
C Satelit o	500	420	420	420	+ 10
Cdn Tire	300	$12½	12⅛	12⅛	— ⅜
CTr A f	105858	$8⅝	8½	8⅝	
CUIII A f	8436	$16⅜	16¼	16⅜	
C UIII B	591	$16½	16½	16½	+ ⅛
C UIII 9.24	100	$25	25	25	
C UIII 7.30	800	$20¼	20	20¼	+ ⅜
CUIII 2nd G	200	$30⅛	30⅛	30⅛	
CUIII 2nd H	700	$23	22⅞	22⅞	— ⅛
CUIII 2nd I	450	$26	25¾	25¾	— ⅛
CUIII A w	2591	250	240	245	— 5
CUIII B w	14810	250	250	250	
CWN G 4 pr	±9	$7¾	7¾	7¾	
C Wrld	600	400	400	400	—20
Cnamax o	1100	480	480	480	+ 10
Canbra	200	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Canfor	1100	$10	9⅞	10	+ ⅛
Canfor pr	200	$22½	22½	22½	+ ¼
Canron A	±34	$11⅛	11⅛	11⅛	
Canuc o	5800	41	41	41	
Cara	100	$11¼	11¼	11¼	— ⅛
Cara A f	100	$11¼	11¼	11¼	— ⅛
Carl OK	50458	$16	15¼	15⅜	— ¾
Carl A p	±10	$23¼	23¼	23¼	
Carl B p	400	$29	29	29	+ ½
Carma A	17446	39	36	38	+ 2
Carolin o	18513	430	410	430	+ 25
Cartier o	10000	28	28	28	— 1
Cascades	600	$9⅝	9⅝	9⅝	
Celanese	3891	$6⅞	6⅞	6⅞	
Centenial	3000	$5½	5	5	— ¼
CFund A f	1300	$6¾	6⅝	6¾	+ ¼
Centrl Tr	1000	$10½	10¼	10¼	
Chnclr	3750	40	40	40	
Chateau A f	400	$15¼	15¼	15¼	
Chvco A	1600	350	350	350	
Chieftan	1050	$14½	14⅛	14⅛	— ⅛
Chrysler	2000	$39¾	38½	38½	—1¾
CHUM	210	$36	35½	35½	+ 1
CHUM B f	700	$33¾	33¼	33¼	— ¼
Cimaron o	2000	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
Cineplex o	5100	345	335	345	— 5
Cineplex p	2000	390	390	390	— 5
Circo Crft	2500	$7⅜	7⅛	7¼	— ⅛
Coho A f	7015	209	205	205	— 5
Colonial o	2000	145	145	145	
Cmplx	6900	350	315	315	—10
Cominco	18008	$15½	15	15	
Cominco D	370	$28¾	28⅝	28¾	+ ⅛
Cmrcl OG	6150	190	185	185	— 5
Cmplg	1100	$16¾	16⅝	16⅝	— ⅛
Cmp Inv o	3100	228	222	225	— 3
Comstate o	5000	20	20	20	— 1
Comterm	1900	145	135	135	— 5
Con Bath A	11900	$16½	16¼	16½	+ ⅜
Con Bath B	182	$16	16	16	+ 1½
C Bath 575	300	$56	56	56	
C Marbnr o	500	25	25	25	
C Rambler	500	$6⅝	6⅝	6⅝	+ ⅛
C Distb A	1710	$7½	7¼	7¼	— ⅛
CDistb B f	1820	$7	7	7	
Cons Gas	3400	$19½	19½	19½	
Con Gas B	500	$60	60	60	+ 1¾
Cons Gas w	3500	395	390	390	
Con Glass	5750	$12½	12	12¼	— ¼
CTL Bank	5900	$10	9⅞	10	+ ⅛
CTL A p	600	$24½	24½	24½	+ ⅛
Conventrs	200	335	335	335	
Conwst B f	17041	$9⅜	9¼	9¼	— ¼
Conwst 12	8200	$31	30½	30½	— ½
Corby vt	1584	$28½	28½	28½	+ ½
Cor Mark f	12930	$6¾	6⅝	6¾	
Core Mrk w	700	190	190	190	—10
Corp Food	1225	$13¾	13½	13¾	+ ¾
C Falcon C	500	$16½	16¼	16¼	
Corrida o	5607	24	23	23	— 2
Coseka R	3960	310	305	310	
Coseka 7 p	300	$6¼	6¼	6¼	
Costain Ltd	12765	$8¾	8½	8¾	+ ¼
Courvan o	1000	37	37	37	— 3
Craigmt	5100	170	167	170	
Crestbrk	200	$7⅞	7⅞	7⅞	
Cr Life Ap	2100	$26	25⅞	25⅞	
Crownx A f	2533	$15½	15	15	— ⅛
Crnx w	11340	330	310	310	—15
Cuvier B w	8000	2	2	2	— 1
Czar Res	1900	172	170	172	+ 2
Czar Wt	6100	17	17	17	
DRG A f	3400	$10	9½	10	+ ½
Doon Dev	20811	138	137	138	+ 1
Doon A	1000	115	115	115	—23
Doon 8¾ p	1000	195	185	185	—10
Davidson o	10775	$6⅜	5⅛	5⅞	+ ⅞
Dejour o	2500	25½	25	25	— 1
D Eldona o	±251	55	55	55	
Delhi Pac o	5000	13	13	13	
Denison A	7405	$16¼	16¼	16¼	— ⅛
Denison B f	700	$15⅛	15	15	— ⅜
Denison p	1000	$26⅜	26¼	26⅜	
Develcon	4050	$11¾	11¾	11¾	
Dexleigh o	560	106	106	106	
Dexligh w	±560	21	21	21	
Dicknsn A f	2100	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Dicknsn B	10500	$5¾	5⅜	5¾	+ ¼
Digtech	10000	44	43	43	— 2
Discovry f	5103	187	186	186	+ 1
Dofasco A	77450	$24⅜	24	24¼	
Dfs 4¾	±50	$5¼	5¼	5¼	
Dofasco wt	18000	$27¼	27¼	27¼	— ½
Doman A	300	245	245	245	— 5
Doman B f	300	169	169	169	— 8
Dome Cda	24992	$6¼	6¼	6¼	
Dome Mine	6401	$12½	12⅜	12⅜	
Dome M w	60440	185	175	183	+ 8
Dome Pete	52186	270	255	259	—12
DPete A p	2309	$12⅞	12⅝	12⅞	+ ⅜
DPete B p	±1	$13	13	13	
D Explor o	5000	40	40	40	— 1
D Scotish p	200	$25½	25½	25½	+ ½
D Textie	3221	$13	12½	13	+ ¼
Domtar	708	$33½	33¼	33½	
Domtar pr	200	$13	13	13	+ ½
Domtar 225	2300	$25½	25½	25½	
Dorset o	5000	40	38	40	
Drm Pete o	73500	44	37	37	— 3
Dumagmi	100	56	6	6	— 36
Dmagmi w	2500	80	80	80	+ 5
Du Pont A	500	$17½	17½	17½	+ ½
Durham o f	7900	180	171	171	— 9
Durham w	3500	85	85	85	
Dylex A	26001	$32¼	32	32	
Dynamar	±300	57	57	57	
Dynmr 105	300	$7⅜	7⅜	7⅜	
Dynex A	11000	25	25	25	
E F					
Eaglet o	3700	260	250	260	+ 5
Echo Bay	37956	$14⅛	13⅞	13⅞	— ⅛
Echo 1986 w	200	$6	5⅞	5⅞	
Echo 1987 w	330	$5¾	5⅝	5⅝	+ ⅛
Echo 1988 w	1400	$6¾	6¼	6¾	+ ⅛
Echo 1989 w	1200	$7¼	7	7	
Ego Res o	2500	22½	22½	22½	+ ½
Eicthom X	1800	300	275	275	—25
Eicthm Y f	100	260	260	260	—10
Emco	102	$15¼	15¼	15¼	+ ¼
Empire A f	200	$11¾	11¾	11¾	— ¼
Epitek	1000	43	43	43	+ 1
Equity Svr	1400	$9¼	9¼	9¼	
Erickson	6300	$5⅞	5⅞	5⅜	— ⅛
FCA Intl	200	$18	17¾	18	+ ⅛
Fibrdg	2630	$86	85	86	+ 1½
Fcnbrdg w	7500	$31	30	31	+ 1
Fed Ind A	900	$20¼	20	20	
Fed Ind II	3500	$29¾	29⅜	29¾	+ ¼
Fidinam p	700	$26½	26½	26½	— ¼
Fin Truco	700	480	475	475	—15
Fin Trsco w	2000	20	20	20	— 5
Firan	1800	116	111	111	— 5
F Calgry p	1400	$7	7	7	+ ⅛
F City Fin	1300	$12½	12	12	— ¼
F Mar	200	200	200	200	
Flanagan o	6500	35	34	35	+ 2
Fleet Aero	3000	$8½	8½	8½	
Ford Cnda	500	$128	127	128	+ ½
Franco o	10000	66	66	66	— 1
Fraser	2500	$17½	17⅜	17⅜	— ⅜
G H					
GB Auto	900	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Galctic o	3950	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
Galtaco	3733	36	5⅜	6	— ⅛
Galtaco w	933	275	265	265	—30
Gandalf	600	$17½	17½	17½	— ⅛
Gane	2000	37	37	37	— 3
Gaz Metr	1700	$7⅞	7⅝	7⅝	— ⅛
Gaz 5½ p	100	$94	94	94	+ 1
Geac Comp	1590	$12¼	12	12	— ¼
Gendis A	1204	$23⅜	23½	23½	— ½
GMC	1000	$102⅝	102¼	102⅜	+ ⅜
Genstar L	5155	$27	26¾	27	— ¼
Genstar 2.35	2200	$32	31½	31½	— ½
Genstr D p	18650	$27⅜	27⅛	27⅜	+ ⅛
Geocrude	20000	230	227	227	
Giant Yk	100	$17¼	17¼	17¼	— ½
Gibraltar	1200	$8¾	8¾	8¾	+ ⅛
Glamis o	24600	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Goldale A f	2100	320	310	310	—10
Goldcorp f	5100	$6¾	6⅝	6⅝	— ⅛
Goldcrp w	9500	162	155	155	— 5
Gld Kn	4300	265	265	265	+ 5
Gldn Rul o	4500	70	70	70	
Gldn Ter w	3000	10	10	10	— 2
Goldlund o	3500	66	61	65	— 2
Goldast o	3063	95	95	95	
Gowganda o	700	150	150	150	— 8
Grafton A f	200	$27	26¾	27	+ ½
Grandma	7000	62	58	58	— 4
Granduc	1600	46	46	46	— 2
Granges r	18450	22	17	18	+ 3
GL Forest	300	$85½	85½	85½	— 1
GW Steel A	22600	135	130	135	+ 15
Grenwich o	6000	170	170	170	
Greyhnd C	400	395	395	395	
Greyhnd	104	$21½	21½	21½	— ¼
Guard Cap	±25	$16⅜	16⅜	16⅜	
Gardn MS f	2800	$7	6¾	7	+ ⅛
Gard MS w	5000	123	121	121	— 1
Gard PA f	13300	$8¾	8⅝	8¾	+ ⅛
Gardn P w	2400	105	100	100	— 5
Gulf Can	20836	$17¾	17½	17¾	
Gulfstrm o	4000	66	65	65	— 3
HCI A f	11100	50	50	50	+ 2
Haley	200	$8⅝	8⅝	8⅝	
Halifax D	100	$7	7	7	
H Group A	100	$6¾	6¾	6¾	
Hrding A f	1650	130	125	125	—25
Hard Crp C	7900	115	115	115	+ 3
Harris A f	5000	$7	6⅞	7	+ ¼
Harris B	3150	$7	7	7	+ ½
H Wood	500	280	280	280	—15
Hawker pr	150	$58	58	58	
Hayes D	3935	$19⅞	19¾	19⅞	— ¼
Hees Intl	53055	$21⅜	21¼	21⅜	+ ⅛
Hees Intl w	8600	$6⅝	6⅜	6⅝	+ ¼
Helix	1500	$11¼	11⅛	11¼	— ⅛
Helix w	6800	$6¼	6	6⅛	
Heritage	±6	$21⅛	18⅞	18⅞	
Highwod o	500	350	350	350	—10
Howdn DH	100	$14¼	14¼	14¼	
HBay Mn s	2358	$7⅜	7¼	7¼	
H Bay Co	1230	$19¾	19⅝	19⅝	— ⅛
HBC A p	357	$17⅞	17⅞	17⅞	+ ⅛
HBC B p	1100	$27⅞	27½	27⅞	— ¼
Husky Oil	33850	$12½	12⅜	12½	
Husky 13 p	925	$50⅝	50½	50½	— ⅛
Hydro Ex o	13000	33	30½	30½	—5½
I J					
ITL Ind	8000	70	60	60	—10
IU Intl	1025	$21⅛	21⅛	21⅛	— ¼
Imasco	3100	$44¾	44¼	44¾	— ⅛
Imp Oil A	26890	$43¾	43¼	43⅝	+ ⅛
Inco	53825	$15½	15⅛	15⅜	
Inco 7.85	100	$18¾	18¾	18¾	+ ⅜
Inco 10	4200	$27	26¾	26¾	— ⅛
Inco wt	3200	235	230	230	— 6
Indal	1000	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ⅛
Innopac	1000	$9¾	9¾	9¾	
Inter-City	2200	$9¾	9¾	9¾	
IBM	129	$162	162	162	— 2
Intl Thorn	71750	$7⅜	7⅜	7⅜	
Inter Pipe	2601	$31¼	31½	31¾	+ ⅛
Ipsco	128780	$13½	12½	12½	
Iron Bay T	4500	325	305	305	—20
Irwin Toy	130	56	6	6	+ ⅛
Island Tel	200	$22½	22½	22½	
Ivaco A f	250	$14¼	14½	14¾	
Ivaco E p	1050	$25	24⅞	25	+ ⅛
Ivaco F p	600	$25¼	25	25¼	— ⅛
Ivaco w	1660	430	420	420	—15
Jamie o	5200	56	56	56	— 2
Jannock	50005	$11	10⅞	10⅞	+ ¼
Janock wt 2	7400	425	425	425	
Jonpol	2000	70	70	70	
Joutel o	±300	17½	17½	17½	
K L					
Kam Kotia	500	102	102	102	
Keg Rest	500	390	390	390	
Keg A f	1200	350	350	350	+ 5
Kerr Add	2500	$16½	16½	16½	
K Anacon o	±40	77	77	77	
Kiena Gld	200	$22	22	22	
L A Varah	1000	420	420	420	
LAV w	2400	105	105	105	— 5
Labatt	2900	$19¾	19½	19¼	
Lac Mnrls	9551	$32½	32⅜	32½	+ ½
Lacana	2500	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
Lafarge	121	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
Laidlaw A	4050	$19¼	19½	19¼	+ ⅛
Laidlw B f	7200	$18¼	17⅞	18⅛	+ ⅛
LOnt Cem	5040	$8¼	8	8¼	
L Shore	1200	$43¾	43½	43¾	+ ¾
Lambda o	1100	210	205	210	
Lanpar	900	295	285	285	—15
Lariat OG	1000	99	99	99	+ 1
Laurasia o	3375	39	39	39	— 2
Lava Cap o	5100	74	73	74	
Leigh Instl	32500	320	300	305	—15
Linear T	700	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
LL Loc	±38	$33⅞	33⅞	33⅞	
Loblaw Co	850	$18¾	18¾	18¾	— ⅛
Lob Co pr	550	$26⅞	26⅞	26⅞	+ ¼
Lob 370 p	155	$40⅜	40⅜	40⅜	+ ⅜
Lochel A f	1778	100	97	97	— 8
Lochiel B	768	95	95	95	
Lumonics	600	$17⅛	16⅞	17⅛	
Lynx Can o	3000	70	70	70	— 4
M N					
MDS H A	2284	$18¾	18⅜	18¾	+ ¼
MDS B f	2200	$17	16¾	16¾	— ¼
MICC A	400	450	450	450	—50
MICC 8½	2000	$5	455	455	—45
Micc 8 p	100	400	400	400	—100
Vid-one	4400	240	240	240	— 5
MSR Exp	200	430	430	430	—15
Mcknz	3000	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
Mclan H X	15666	$22¼	22	22¼	+ ⅜
Macmillan	2892	$25⅜	25⅛	25¼	
Mcmiln 200	433	$23¼	23¼	23¼	
Mcmiln 221	275	$24¾	24¾	24¾	+ ⅛
Magna A f	49580	$18½	18⅜	18½	
Magnetcs	7200	105	100	105	+ 5
Maistc Con	1200	335	335	335	

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

MONTRÉAL

Hausse de l'indice

MONTRÉAL (PC) — La tendance était irrégulière, hier, lundi à la Bourse de Montréal. L'indice général du marché a clôturé en hausse de 0.18 point, à 120.29. En tout 970,992 actions ont changé de main, contre 1,410,954 vendredi dernier.

Le compartiment des produits forestiers a gagné 0.75 à 141.92, celui des mines 0.56 à 122.59 et les banques 0.44 à 112.08, tandis que les industries reculaient de 0.63 à 111.58, les hydrocarbures de 0.29 à 129.65 et les services publics de 0.27 à 115.62.

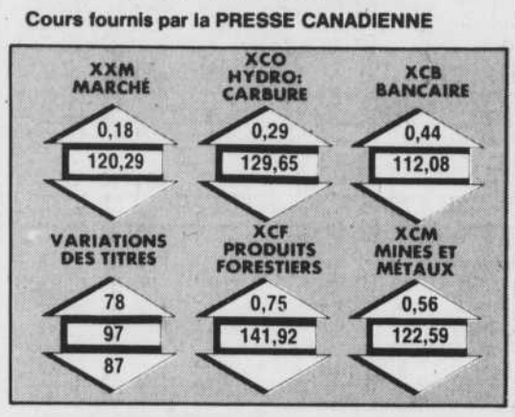
Parmi les valeurs les plus prisées, Toronto Dominion Bank a monté de 3-8 à $17 3-4 et 100,527 actions ont été traitées. Pancanadian a reculé de 1-2 à $28 dans un volume de 9,200 actions.

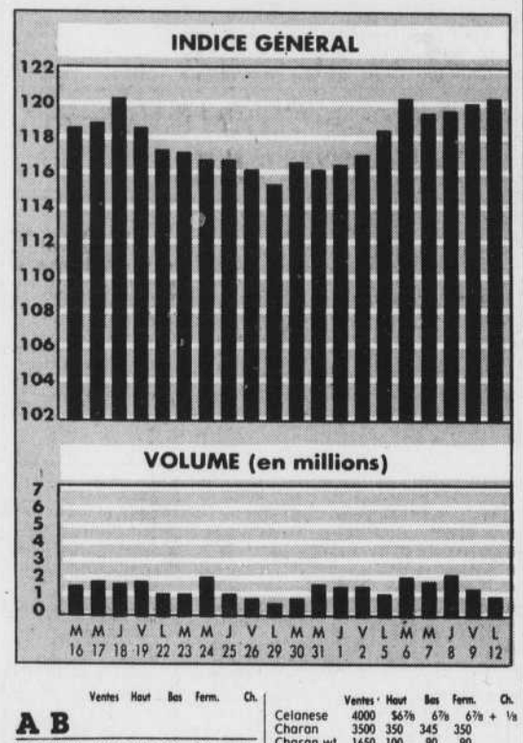
D'autre part, CP Ltd gagne 7-8 à $50 1-8, Bank of Nova Scotia 1-4 à $13 1-8, Cambridge Shopping Centres 1-4 à $16 1-4, Banque de Montréal 1-8 à $23 7-8 et Placer 1-8 à $25 7-8. Par contre, Alcan perd 3-8 à $37 5-8, Asamera Inc. 1-8 à $10 1-2, Hiram Walker 1-8 à $25 3-8 et Banque nationale 1-8 à $13 1-4. Agnico Eagle est inchangé à $14 7-8, Bell Canada Enterprises à $34 1-2, Echo Bay Mines à $14 et Imperial Oil A à $43 5-8.

Au total, 78 titres sont en hausse, 87 en baisse et 97 stables.

Dans les valeurs de second ordre, Muscocho gagne 17 cents à $2.60, Midepsa Inter. est inchangée à $1.40, et Barexor Inc. cède un cent à 41 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE





	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
AberfrdWt	500	160	160	160	+ 15
Agnico E	1600	$14⅞	14⅞	14⅞	
Aiguebelle	2556	$7⅜	7¼	7¼	— ¼
Alta energ	1060	$22½	22½	22½	
Alcan Alu	38075	$38¼	37½	37⅝	— ⅜
Alcan Wt	11100	$10¼	10⅛	10⅛	
Algoma St	500	$20¼	20¼	20¼	+ ¾
Algma2.00	100	$22⅞	22⅞	22⅞	+ ½
Aligro	1977	$7½	7½	7½	
Alum 2.312	1000	$26¼	26¼	26¼	+ ⅛
AMCA int	700	$20⅜	20½	20½	+ ⅜
Argcen.H.I	200	$19¼	19¼	19¼	— ¼
Asamera	5625	$10⅜	10½	10½	— ⅛
BCE	14634	$34½	34⅜	34½	
BCE 1.80p	400	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ⅛
BCE 2.05p	100	$34½	34½	34½	— ⅛
BCE 2.70p	503	$35¾	35½	35½	— ¼
B C Forst	4227	$10	10	10	— ⅛
BGRwt	1300	135	133	135	+ 3
BC Phone	1016	$20¾	20¼	20⅜	+ ⅛
Bank NS	66570	$13⅛	12⅞	13⅛	+ ¼
Baue Cont	4500	$10	10	10	+, ⅛
Bq Mercn	2600	$9	8⅞	8⅞	
Baue Mtl	22531	$23⅞	23¾	23⅞	+ ⅛
BMO Sr3	1200	$24⅜	24⅜	24⅜	
BMO Wts	200	390	390	390	+ 5
Bq Eparg	522	$16⅞	16¾	16⅞	+ ¼
BqEp 2.62	300	$27	26¾	27	
Baue Nat	52198	$13⅜	13¼	13¼	— ⅛
BaNat 2.94	1530	$33⅜	33⅛	33⅜	+ ⅛
Bq Nat B	175	$29½	29½	29½	+ ⅛
Bq Royale	9770	$28¾	28⅝	28¾	+ ¼
Bq Ry Wt	1350	420	420	420	
BqRy 1.45	1500	$16⅞	16⅞	16⅞	
BqRy 2.75	600	$32⅜	32½	32½	
Barrick R.	3100	202	202	202	—5
Baxter Tc	500	60	60	60	—3
Berkley.pr	449	430	425	425	
fBomb A	613	$17⅞	17⅞	17⅞	+ ⅛
fBomb B	1265	$16¾	16½	16½	
Bow Val	3800	$18⅞	18¾	18¾	— ¼
Brascade	942	$40	39⅞	40	
Brascan A	1300	$30¾	30⅝	30¾	
C D					
CAE Ind	2580	$14⅜	14¼	14⅜	
CB Pak	300	$12½	12¼	12¼	+ ⅛
C T G Inc	650	190	190	190	—10
Cad Fw a	1300	$8¾	8⅝	8⅝	— ⅛
Cad.Fw.wt	500	$8½	8½	8½	
Cmbda	45000	$16¼	16¼	16¼	+ ¼
Camp R	300	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
fCampeau	100	$21⅜	21⅜	21⅜	— ⅛
fCDC	175	$5¾	5¾	5¾	
CDC Pr B	z50	$97½	97½	97½	— ⅜
CDC 1980	200	$14½	14½	14½	+ ⅛
C Imp Bk	830	$27⅞	27¾	27¾	— ¼
CIBQ 3.562	800	$30¼	30⅛	30¼	
CIBq wt	3100	420	415	420	—10
CP Ltee	14147	$50⅛	49⅜	50⅛	+ ⅞
Cdn Tire	900	$12½	12⅛	12⅛	— ⅜
fC Tire A	9675	$8⅝	8½	8⅝	
fC Utilit A	z60	$16⅛	16⅛	16⅛	— ¼
C Utilit B	z60	$16¼	16¼	16¼	— ⅛
C.Util SrH	2500	$23⅛	23	23	
C Util Srl	100	$26	26	26	+ ⅛
C Util wtb	5100	250	250	250	
fCmnoc.A	z81	$9⅞	9¾	9¾	+ ¼
Carl Ok	7900	$15⅞	15¼	15½	— ¾
Cascades	1883	$9⅝	9½	9½	
Celanese	4000	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Charan	3500	350	345	350	
Charan.wt	1650	100	90	90	
fChateau	2095	$15⅛	14½	14½	— ⅝
Chrysler	5703	$40	38⅝	38¾	—1⅜
Circo Crft	4308	$7⅜	7⅛	7¼	— ¼
CimL PrE	400	$13⅜	12⅞	12⅞	+ ⅛
Cim L 1.17	105	$15⅞	15⅞	15⅞	
Cominco	800	$15⅛	15	15	+ ⅛
Cmp Inv	2000	226	226	226	+ 4
Comterm	6120	140	135	135	—6
C Bath A	3802	$16¾	16¼	16¾	+ ¾
fCor.Mark	z50	$6⅝	6⅝	6⅝	— ⅛
Coseka Rs	1000	310	310	310	
Cosek 7p	400	$6¼	6¼	6¼	
CIDesi pr	z37	$11¾	11¾	11¾	+ ⅜
Daon Dvlp	6453	138	138	138	+ 1
Denison.A	900	$16¼	16⅛	16⅛	— ¼
fDenisonB	1100	$15½	14⅞	14⅞	— ½
Dofasco A	14850	$24⅜	24	24	— ¼
Dome Cda	3350	$6¼	6¼	6¼	
Dome Mns	100	$12⅜	12⅜	12⅜	
Dme.M.wt	1500	185	175	185	+ 15
Dome Pet	18588	265	255	259	—10
Domtex	3168	$12¾	12½	12¾	— ¼
Domtar	609	$33½	33½	33½	
Donohue	774	$15¾	15½	15¾	+ ⅛
DuPont A	500	$17½	17½	17½	+ ⅛
fDylex Ltd	7500	$32	32	32	
E F					
Echo Bay	3590	$14⅛	13⅞	14	
Entrep CP	4101	$24½	24	24½	+ ½
Epitek Int	500	43	43	43	+ 2
FCA Inter	1350	$17⅞	17¾	17¾	— ⅛
FalLtee	300	$86	85½	86	+ 1½
Forex	4075	100	95	95	—5
Fraser Inc	900	$17⅜	17½	17½	— ¼
G H					
Gaz Metr	10745	$7¼	7⅜	7⅜	— ⅛
Gen Motrs	85	$102⅜	102⅜	102⅜	—3¾
Genstar	6800	$27½	26¾	27	— ¼
fGldcrp.A	1200	$6⅞	6⅝	6⅝	— ⅛
Gulf Can	22500	$17¾	17⅜	17¾	
Hees.Int	2400	$21⅜	21⅛	21⅜	+ ⅜
Hees.wt	750	$6⅜	6½	6½	
Helix.Circ	162	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ⅛
Helix.CrWt	150	$6	6	6	— ⅛
H Wlkr	28512	$25⅜	25¼	25⅜	+ ⅛
H Wlkr E	1000	$28¾	28¾	28¾	
H Wlkr f	500	$29½	29½	29½	— ⅛
Wlkr Wts	z50	285	285	285	
H Bay Co	200	$19¾	19¾	19¾	
Husky Oil	150	$12½	12½	12½	
Husky 13	300	$50½	50½	50½	— ¼
I J					
IU Inter	200	$21¾	21⅜	21⅜	— ⅜
Imasco ltd	2250	$44⅜	44¼	44¼	— ¼
Imp Oil A	20884	$43⅜	43⅜	43⅜	
Inco Ltd	7458	$15¾	15¼	15⅜	
K L					
Labatt	1265	$19¼	19¼	19¼	
fLaidlw B	100	$18	18	18	+ ⅜
Loblaw	250	$18⅜	18⅜	18⅜	
Louvem	541	235	225	225	+ 5
LouvmWt2	3700	10	10	10	—4

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
M N					
MPG Inv	z12	$9¾	9¾	9¾	
Mclean X	500	$22	22	22	+ ⅛
McM Bidl	112	$25⅛	25⅛	25⅛	
MntobaP.p	100	$26¼	26¼	26¼	+ ⅛
C Marconi	2100	$21⅜	21⅛	21⅛	— ¼
Marit El	100	$29	29	29	
fMarit Tel	450	$38⅜	38¾	38¾	— ⅛
Mrt Tel A	100	$8	8	8	
Mar dmc.b	z20	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
Mass Fer	1626	365	360	360	—5
Mcintyre	200	$37½	37½	37½	+ ¼
McNeil M	1000	260	260	260	
fMeston	500	130	130	130	—10
Min Loc	209	$32½	32½	32½	+ ½
Mitel Corp	6050	$8¾	8⅝	8⅝	— ⅛
fMolson A	168	$16	16	16	+ ⅛
MTrustc A	2200	$12¾	12½	12½	— ¼
Moore	7050	$58⅜	57¾	57¾	— ½
fMorgn T	500	325	325	325	—25
NfldL 9p	z50	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
NfldL 9.84	350	$10½	10½	10½	— ¼
Nfld 1414	200	$11¾	11¾	11¾	+ ⅛
Noranda	11400	$20⅜	20	20⅜	+ ⅛
Norcen.En	800	$18¼	18¼	18¼	— ⅛
Nor Tel	1429	$48¾	48¼	48¾	+ ¼
fNova Alt	10110	$7⅜	7¼	7¼	— ⅛
Nova 612	1100	$21⅞	21¾	21⅞	
Nova 15	300	$30½	30½	30½	
Nova 12	600	$32¾	32½	32¾	+ ⅛
NuWest A	z113	46	46	46	—6
O P					
OakwoodA	300	395	395	395	+ 10
fOcelot B	200	$5⅝	5⅜	5⅜	— ¼
fOsha A	1480	$22½	22½	22½	+ ¼
Pancdn Pt	9200	$28⅛	28	28	— ½
Peerless	1000	$5	5	5	
PC.Prod.B	1300	$15	15	15	
Placer Dv	2225	$26	25⅞	25⅞	+ ⅛
PlacerDwt	2850	455	440	455	+ 15
fPowr Cr	6450	$25⅞	25½	25½	— ⅝
Power Fin	3249	$19¼	18½	19¼	+ ¾
Prooptic	3060	240	235	240	
Provigo	4114	$16	16	16	+ ¼
Q R					
Que Tel	502	$32	32	32	— ¼
Quebecor	147	$21¾	21¾	21¾	
Rio Algom	1000	$21¼	21¼	21¼	+ ¼
fRogerC B	200	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
fRolind A	z32	$14⅜	14⅜	14⅜	— ¼
Ry Trco A	119	$34¾	34¾	34¾	
Royex Gld	z1	450	450	450	—25
S T					
fSI CemA	425	$24¼	24¼	24¼	+ ¼
Sceptre	300	$6⅜	6½	6½	— ¼
Scept 7p	100	$16½	16⅝	16½	— ¼
Seagram	5125	$49¼	48⅞	49	
fSelkirk A	568	$19¼	19¼	19¼	
Sensormat	700	290	290	290	
Shell Can	9910	$23½	23⅜	23⅜	— ⅛
fSobeys A	z29	$17⅜	17⅜	17⅜	— ¾
Sony	z2	$20⅜	20⅜	20⅜	— ⅜
Southam	1000	$52¼	52¼	52¼	+ ¼
fSpar Aer	2885	$25	24½	25	+ ¼
fSparCap	10000	48	48	48	+ 3
fSteinb A	z11	$25	25	25	+ ½

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Stelco A	3059	$20⅛	19⅞	19⅞	— ⅜
Stelco Wts	100	330	330	330	—5
Stel 1.94	425	$22⅜	22⅜	22⅜	— ⅛
Sullvn.Min	5804	360	350	350	—5
Teck A	200	$10¾	10¾	10¾	+ ¼
fTel Mt B	1800	$22⅜	22⅜	22⅜	+ ⅛
Tembec.A	737	380	380	380	
Texaco	500	$38	38	38	
Thomsn A	1000	$47¼	47¼	47¼	
TIE teleco	1800	$12	11⅞	11⅞	— ⅜
TD Bk	100527	$17¾	17⅜	17¾	+ ⅜
TrDm 2.37	100	$25¼	25¼	25¼	+ ⅛
Total Pete	1000	$12	12	12	
TAIRs.prC	1150	$28⅞	25¾	28⅞	+ 3
TrAlta A	5180	$23⅜	23¼	23¼	— ⅛
TrAlta 7p	z50	$77	77	77	+ 1⅜
TrCan Pl	1122	$19¾	19¾	19¾	
TrCan 5.0	200	$50½	50½	50½	— ⅜
Trillium T	1000	$8¼	8¼	8¼	
Trilon Fin	1525	$28¾	28⅜	28¾	+ ¼
Trimac	408	420	420	420	+ 5
Trizec B	z24	$25⅛	25⅛	25⅛	— ⅜
fTurbo Rs	z900	34	33	34	+ 2
U V					
fUAP InA	136	$33½	33½	33½	
UAP Wt	147	$11¼	11¼	11¼	— ¼
Ultrmar	870	425	400	400	
Uniges A	z1	285	285	285	+ 20
fUnigs B	1000	250	245	245	—5
Union Gas	100	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅛
Velcro Ind	420	$46	46	46	—3¼
W X					
Warnton	z500	85	80	85	
Webb Knp	2000	140	140	140	—20
Westburne	5002	$12	12	12	+ ⅛
Wcst Trn	990	$13½	13⅜	13⅜	
Xerox wt	100	310	310	310	—5
Total sales:		846,111			
		Junior Mines Oils			
Abcourt	300	105	105	105	
Barexor	15000	45	41	41	—1
Beaucp Rs	2800	45	45	45	—1
Bruneau	500	15	15	15	+ 3
Cons 1 Rs	1000	84	84	84	
D'Or Val	400	140	140	140	
Dufresnoy	550	40	40	40	
Dumagmi	200	56	6	6	— ¼
DumWt	4500	80	80	80	+ 5
Dumont	3000	17½	17½	17½	—5½
Explo Que	5000	23	23	23	—2
G Knight	2143	260	257	257	
Goldex ltd	300	162	162	162	
Gr Coast	3000	12	12	12	+ 1
Jamex Expl	500	100	100	100	
Kew Gold	2000	45	45	45	—5
Lynx Exp	1500	71	71	71	—2
Midep.Int	17500	145	140	140	
Mscoch	31600	260	245	260	+ 17
Musco pr	840	$11⅛	11	11⅛	+ ⅛
Oakw Intl	1000	8	8	8	—2
PerronGld	3000	72	72	72	+ 9
Pet Sun	3900	184	184	184	+ 4
Rouyn.Rs	5800	52	47	52	—2
Stabell Rs	3000	70	70	70	+ 3
Stdgold	z1548	55	55	55	+ 1
W Q Mnes	5000	119	110	119	+ 13
Yorbeau	8500	83	80	80	—2
Yorbeau.w	500	18	18	18	
Total sales:		124,881			
Total market:		970,992			

Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

—Season— High	Low	Settle High	Low	Price	Chg.	Open Int.
LUMBER(MEM)—130,000 bd.ft.: US$—1,000bd.ft.						
220.70	188.00 NV	214.50	214.00	214.50		16
237.10	198.00 JA	222.70	222.20	222.70	+.70	12
235.50	211.60 MR	233.10	232.50	233.10	—2.30	2
243.00	222.50 MY	241.60	241.00	241.60	—.70	0
Estimate Sales:...12 ... Total open interest: ...30						

OPTIONS

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
A B						
Agnic E	Fb	12½	$2¾	$2⅞		4
Agnic E	Fb	12½p	20	45		20
Agnic E	Fb	15	120	130		61
Agnic E	Fb	15 p	85	110		6
Agnic E	Fb	17½	35	60		71
Agnic E	Fb	17½p	$2⅜	$2⅞		10
Agnic E	My	12½	$3⅛	$3⅜		10
Agnic E	My	12½p	40	65		
Agnic E	My	15 p	115	140		6
Agnic E	My	17½	80	105		39
Agnic E	My	17½p	$2¾	$3		
Agnic E	Nv	12½	$2⅛	$2½		
Agnic E	Nv	12½p		25		
Agnic E	Nv	15	1	35		15
Agnic E	Nv	17½		25		85
Agnic E	Nv	17½p	$2½	$2⅞		10
Agnic E	Nv	20		10		32
Agnic E	Nv	20 p	$4⅞	$5¼		
Alcan	Fb	30	$8¼	$8½	$9	43
Alcan	Fb	30 p	10	25	25	35
Alcan	Fb	32½	$6	$6¼	$7	162
Alcan	My	32½	$6¾	$7	$7½	7
Alcan	My	32½p	65	80	95	109
Alcan	My	35	$4⅞	$5⅛	$6⅛	130
Alcan	My	40	$2¼	$2½	$2⅞	396
Alcan	Nv	30	$7¾	$8	$6½	
Alcan	Nv	30 p		5	15	131
Alcan	Nv	32½p		5	10	407
Alcan	Nv	35 p	1	10	5	1974
Alcan	Nv	45		5	5	1333
Alcan	Nv	45 p	$7⅛	$7⅜	$7⅛	7
Alt Enr	Mr	17½p	5	20		
Alt Enr	Mr	20	$2⅝	$2¾		73
Alt Enr	Mr	20 p	25	45	65	169
Alt Enr	Mr	22½p	80	105	80	58
Alt Enr	Mr	25	30	45	40	10
Alt Enr	Mr	25 p	$2¾	$3⅛		
Alt Enr	Jn	20	$3⅛	$3½	$2½	35
Alt Enr	Jn	20 p	40	60	40	5
Alt Enr	Jn	22½	160	190	175	3
Alt Enr	Jn	22½p	105	125	100	100
Alt Enr	Jn	25	60	80	55	19
Alt Enr	Jn	25 p	$2¾	$3⅛		
Alt Enr	Dc	17½	$4½	$4⅞	$3¾	30
Alt Enr	Dc	17½p		10	40	35
Alt Enr	Dc	20	$2⅛	$2⅜	$2½	244
Alt Enr	Dc	20 p	5	20	40	56
Alt Enr	Dc	22½	40	55	55	981
Alt Enr	Dc	22½p	60	85	140	3
Alt Enr	Dc	25		15		
Alt Enr	Dc	25 p	$2¾	$3⅛		
Asama	Ja	10 p	25	40	40	322
Asama	Ja	12½p	190	$2⅛	160	129
Asama	Ja	15	5	15	20	819
Asama	Ja	15 p	$4¼	$4½	$4⅛	23
Asama	Ap	10	150	170	160	387
Asama	Ap	10 p	45	60	60	65
Asama	Ap	12½	50	65	60	161
Asama	Ap	12½p	$2	$2¼	$2¼	17
Asama	Ap	15 p	$4¼	$4⅜		
Asama	Jy	10 p	60	75	65	35
Asama	Jy	12½	85	105	100	43
Asama	Jy	12½p	$2	$2⅜		
BC Tel	Ja	17½	$3½	$3½	$3	1
BC Tel	Ja	17½p		10		
BC Tel	Ja	20	65	90	105	99
BC Tel	Ja	20 p	5	25	15	5
BC Tel	Ja	22½		10	10	30
BC Tel	Ja	22½p	190	$2⅛		
BC Tel	Ap	17½	$3¼	$3½		
BC Tel	Ap	17½p		10		
BC Tel	Ap	20	80	100	95	100
BC Tel	Ap	20 p	20	45		
BC Tel	Ap	22½	5	15	30	40
BC Tel	Ap	22½p	190	$2⅛		
BC Tel	Jy	17½	$3¼	$3½		
BC Tel	Jy	17½p		10		
BC Tel	Jy	20	110	130		
BC Tel	Jy	20 p	35	60		
BC Tel	Jy	22½		10		
BC Tel	Jy	22½p	190	$2¼		
BCE	Fb	27½	$7	$7⅜	$7¼	90
BCE	Fb	27½p		10	10	21
BCE	Fb	30	$4⅝	$4⅞	$5	2564
BCE	Fb	30 p	5	20	15	300
BCE	My	30	$5	$5⅜	$5¼	60
BCE	My	30 p	15	35	40	2
BCE	My	32½	$2⅜	$3	$3	998
BCE	My	35	120	145	140	891
BCE	My	35 p	135	160	135	315
BCE	Nv	27½	$6¾	$7⅛	$7	101
BCE	Nv	27½p		5	40	20
BCE	Nv	30 p		5	1	557
BCE	Nv	35 p	45	70	35	97
Bk Mtl	Fb	20	$3⅞	$4⅛		35
Bk Mtl	Fb	20 p	5	20		31
Bk Mtl	Fb	22½	185	195	170	355
Bk Mtl	Fb	22½p	35	45	35	561
Bk Mtl	My	22½	$2¼	$2½		194
Bk Mtl	My	22½p	50	70		49
Bk Mtl	Nv	20	$3⅜	$3⅞		4
Bk Mtl	Nv	20 p		5		
Bk Mtl	Nv	22½		10		403
Bk Mtl	Nv	25		5	1	3378
Bk Mtl	Nv	27½		5		473
Bk Mtl	Nv	27½p	$3⅝	$3⅞		18
Bk NS	Mr	10	$3⅛	$3⅜	$3⅛	611
Bk NS	Mr	10 p	5	20	10	28
Bk NS	Mr	12½	90	105	95	1793
Bk NS	Mr	12½p	30	50	50	57
Bk NS	Mr	15 p	$2	$2⅜	$2	6
Bk NS	Jn	10	$3¼	$3½	$3½	21
Bk NS	Jn	10 p	15	40		
Bk NS	Jn	12½	110	135	120	56
Bk NS	Jn	12½p	40	60	60	12
Bk NS	Jn	15	30	50		
Bk NS	Jn	15 p	$2¼	$2⅝		
Bk NS	Dc	10 p		5	10	57
Bk NS	Dc	12½p	10	20	20	787
Bk NS	Dc	15		5	15	10
Bk NS	Dc	15 p	$2	$2¼	190	3
Bow Val	Ja	17½	190	$2⅛	$2¼	505
Bow Val	Ja	17½p	20	35	30	229
Bow Val	Ja	20	60	80	80	1745
Bow Val	Ja	20 p	130	155	145	438
Bow Val	Ja	22½	10	30	30	1543
Bow Val	Ja	22½p	$3⅝	$4	$3	20
Bow Val	Ja	25	1	15	15	929
Bow Val	Ja	25 p	$6⅛	$6½	$5½	
Bow Val	Ja	27½		10	30	85
Bow Val	Ja	27½p	$8⅜	$9	$8⅞	
Bow Val	Ap	20	140	155	150	334
Bow Val	Ap	20 p	155	180	155	43
Bow Val	Ap	22½p	$3⅝	$4	$4	14
Bow Val	Ap	25 p	$6⅛	$6½	$6⅛	4
Bow Val	Jy	17½	$3	$3⅜	$3⅛	
Bow Val	Jy	17½p	75	100	100	
Bow Val	Jy	20 p	190	$2⅛	$2	28
Bow Val	Jy	22½	75	100	75	13
Bow Val	Jy	22½p	$3¾	$4⅛		
Brscn A	Ja	27½	$3⅜	$3⅞		14
Brscn A	Ja	27½p	25	45		
Brscn A	Ja	30	175	52		108
Brscn A	Ja	30 p	55	65		30
Brscn A	Ja	32½	60	85	65	589
Brscn A	Ja	32½p	185	$2⅛	$2	165
Brscn A	Ja	35	10	35		246
Brscn A	Ja	35 p	$4	$4¼		66
Brscn A	Ja	40		10		20
Brscn A	Ja	40 p	$9	$9⅜		
Brscn A	Ap	27½	$4¼	$4½		
Brscn A	Ap	27½p	50	75		5
Brscn A	Ap	30	$2⅜	$2¾		27
Brscn A	Ap	32½	160	170		14
Brscn A	Ap	32½p	$2⅛	$2⅜		37
Brscn A	Ap	35	50	75		15
Brscn A	Ap	35 p	$4⅛	$4⅜		1
Brscn A	Jy	30	$3¼	$3½		5
Brscn A	Jy	30 p	125	150		
Brscn A	Jy	32½	$2	$2¼		
Brscn A	Jy	32½p	$2¼	$2½	$2⅜	20
Brscn A	Jy	35	95	120		6
Brscn A	Jy	35 p	$4¼	$4½		
C D						
C Im B	Mr	22½	$5¼	$5⅜	$5⅛	243
C Im B	Mr	22½p		10	25	96
C Im B	Mr	25	$3⅛	$3¼	$3¼	1335
C Im B	Mr	25 p	10	20	15	224
C Im B	Mr	27½	130	145	135	964
C Im B	Mr	27½p	65	85	70

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

VANCOUVER

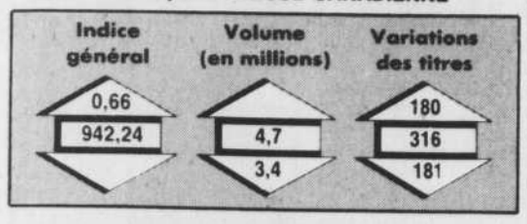
Marché irrégulier

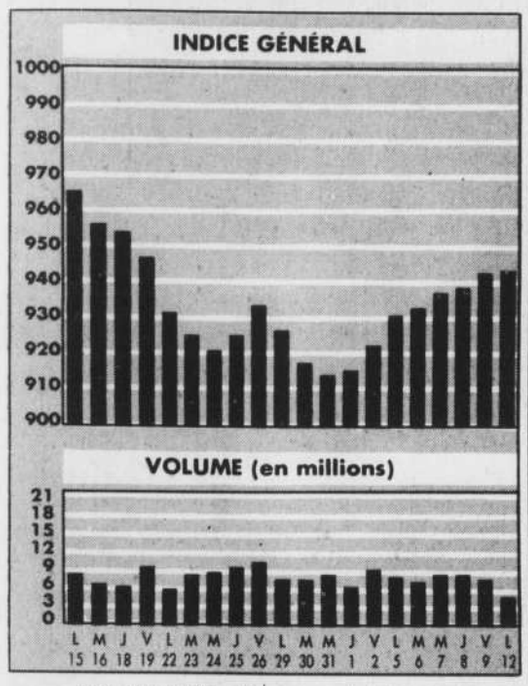
VANCOUVER (PC) — Les cours ont évolué sur une note irrégulière hier à la Bourse de Vancouver. Les échanges ont porté sur 4,736,222 actions.

On a dénombré 180 titres en hausse, 181 en baisse et 316 stationnaires.

L'indice global du marché marquait finalement 942.24, une baisse de 0.66 point.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE





	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
Abater	2000	70	70	70	
Aby inv a	5000	22	22	22	
Aby inv b	2000	28	28	28	—2
Abitibi	2000	12	12	12	
Abuoil	1000	62	62	62	
Achats	1500	50	50	50	
Achron	5000	28	28	28	
Achils	500	24	24	24	+1
Acorn	18000	28	24	24	—1
Acquiln	1000	40	40	40	
Adams	36000	130	120	130	
Adapt tc	4450	112	108	108	—4
Adnarn	23000	14	13	14	+1
Adriatc	3500	48	48	48	
Aerolift	10700	75	70	70	—5
Aerolf w	500	11	11	11	
Alaska	1000	130	130	130	
Alcina	300	100	100	100	
Alpha	1000	40	40	40	
Amark x	1640	12	12	12	
Amazn	8000	42	40	40	
Amca	8900	115	105	115	+5
Amer bd	4500	31	28	28	—2
Am mcr	9500	30	28	29	—2
Am Pyd	5100	120	120	120	—5
Amer a	5000	240	240	240	+15
Amer tel	1500	155	150	150	—10
Amhwk	500	27	27	27	
Amir	1800	100	100	100	
Anglo	40500	85	77	84	+4
Anglo Bo	4400	101	100	101	+1
An arbr	2000	40	40	40	
Ansco rs	5600	27	25	25	—1
Aqarus	23000	11	10	10	
Arbor	3000	50	45	50	+10
Artc Red	5000	18	18	18	
Argo dev	1000	20	20	20	
Argyle	500	20	20	20	
Arcana	7000	16	16	16	+1
Aries	1100	325	320	320	—5
Arivac	3700	300	290	290	—10
Arvc w b	10000	22	22	22	—3
ARK	2500	15	15	15	
Ark la tx	1000	23	23	23	
Arthrn	1000	35	30	35	—5
Asitka	31000	72	64	70	+10
Atlntc	1000	16	16	16	
Augsts	11000	25	20	20	—5
Avinch	10000	69	69	69	
Avalon	13000	38	33	38	+7
Avino	1000	190	190	190	
Award	500	21	21	21	
Awsom	500	23	23	23	—3
Azora	2000	40	40	40	+2
Azure	1000	20	20	20	
BC res	1110	275	275	275	+4
Backer	1000	75	75	75	+2
Baden r	15000	1	1	1	
Baden	4000	20	20	20	
Baha res	13000	40	38	40	
Banbry	3000	45	45	45	—3
Banco rs	5500	90	75	75	—10
Bnk BC	200	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
Bankit	4600	40	37	40	+2
Baroqu	1500	12	12	12	
Barngt	800	115	115	115	
Beaucp	2000	45	45	45	
Beaver	7200	60	57	60	+2
Belair	30750	26	20	20	—6
Belabn	2000	15	15	15	
Bellevu	500	22	22	22	
Belmnt	10300	120	110	110	+10
Bimori	12000	110	105	110	+9
Berg	11000	33	33	33	
Berl res	3000	25	21	21	—7
Bighrn	11000	17	17	17	
Bgs mnr	1000	59	58	58	—2
Bigstn w	6400	2	2	2	
Blk Dmd	4000	10	10	10	
Black hil	100	120	120	120	
Blac mrl	500	25	25	25	+1
Blk thdr	2500	40	38	40	—4
Boise cr	7000	30	30	30	—5
Bouldr	9500	20	18	20	
Bowes ly	2000	20	20	20	
Bowes w	26500	3	2	3	
Bpi res	1410	160	150	150	—10
Brace	z400	33	33	33	
Brama	6000	42	41	42	+1
Bras d or	1000	75	75	75	
Bras rng	36200	31	28	30	+4
Brkwtr	3100	$6	5⅞	5⅞	
Brdgw	3000	6	6	6	
Brigde	3000	37	37	37	
Brx min	5000	12	12	12	
Bullet en	2500	15	13	15	
Bunyro	1500	49	49	49	
Butler	14000	50	40	40	—12
C D					
C T Exp	2000	34	34	34	+3
Cal dnvr	1000	290	290	290	—10
Caldnia	14500	38	34	37	+7
Calif slv	200	$5⅜	5⅛	5⅜	
Callex	5000	130	125	125	—5
Can am	1000	15	14	15	+1
Canex	4000	35	30	35	
Cantel	5000	20	20	20	+2
Cnartic	1000	65	65	65	
Canfic	4000	15	15	15	
Canlan	z25	295	295	295	
Canova	1000	50	50	50	—4
Cnreo	5000	35	33	33	
Canuc	7500	45	37	40	—5
Capella	7000	10	10	10	
Capilno	11125	134	128	130	—3
Capri	1000	40	40	40	
Cap cons	6500	7	5	5	
Carl crk	5000	22	19	22	+3
Carlson	11000	26	26	26	—2
Carmc	2000	17	17	17	
Carnes	39500	80	65	68	+12
Crpnter	2000	25	25	25	—5
Carera	500	90	90	90	
Cascda	12500	45	42	45	+5
Casia pt	6500	41	40	40	
Catear a	12500	13	13	13	
Cater en	500	25	25	25	+3
Caulfld	11000	25	23	25	—2
C Brnca	11800	40	35	40	+10
Cdn cnti	5000	7	7	7	—1
Cdn ferit	3500	37	30	37	+9
Cdn untd	5900	64	60	64	+4
Cdn ut w	1100	12	11	12	
Cdr Res	2000	7	7	7	
Celbrty	10000	25	25	25	
Cntnl	3000	$5¼	5	5	— ¼
Chmpn	4000	22	22	22	+2
Chargr	10000	15	13	15	+3
Chrlmg	7000	59	57	57	—2
Charltn	6000	9	9	9	
Charlm	1000	15	15	15	
Chatwd	7500	37	35	35	—3
Chckmt	2500	70	70	70	
Chcmt w	3000	22	22	22	+2
Cheryl	1200	45	45	45	
Cheyen	z100	43	43	43	
Chishm	4000	9	9	9	
Chutine	500	18	18	18	
Bk Com	200	$27¾	27¾	27¾	— ⅛
Ciesta	2500	82	79	82	+4
Cito pr a	657	100	100	100	—10
Clavmr	5500	18	16	16	—2
Clear	7000	26	26	26	—2
Clearpt	z100	99	99	99	
Cst rang	6300	109	105	109	+9
Colby	4820	160	160	160	
Cold Lk	30500	40	35	35	—5
Colfax	11500	38	35	35	
Collins	1200	22	22	22	
Clonial	300	140	140	140	
Colony	8000	140	139	140	
Cmche	2000	10	10	10	
Condka	1500	21	21	21	+1
Conast	3500	15	15	15	
C andex	z375	12	12	12	
C ascot	9720	37	35	37	+4
C barier	7000	148	141	141	+3
C Bound	1000	15	15	15	+1
C Cinola	500	400	400	400	—5
C Five St	3000	50	40	50	
C rio plat	1000	20	20	20	+5
C S Butte	500	19	19	19	
Consort	3000	24	24	24	
Contct	44300	41	40	40	—3
Contnd	7000	90	90	90	+5
Con Sv	11500	177	175	177	+2
Control	1000	20	20	20	
Coralta	2500	25	25	25	—1
Corin	5000	27	26	26	—2
Corprte	2500	5	5	5	—1
Corvet	21000	14	10	12	—2
Cosmos	44174	26	25	25	+3
Cous crk	8300	68	65	65	+1
Cous b w	z10100	8	6	8	—2
Cove	z300	27	27	27	
Crescnt	4500	44	40	40	—4
Cruiser	1500	52	52	52	—2
Cube	z200	77	77	77	
Currie	6900	73	70	70	—1
Currie w	4000	10	10	10	
Cusac	700	145	145	145	
Custom	1000	12	12	12	
Cutlass	3700	185	185	185	
Dor val	6300	145	143	145	+10
Dafrey	1000	15	15	15	
Dakota	3000	15	15	15	
Dawsn	4550	175	170	175	
De boca	5500	40	40	40	+2
Decker	4000	80	80	80	
D south	21500	31	30	30	—1
D sth w	19000	2	2	2	—1
Devon	4000	16	16	16	—2
Diatec	6000	45	45	45	
DPP	3000	51	50	50	
Dplmat	4500	80	80	80	
Dlv vrd	z150	39	39	39	
Dompo	3000	15	15	15	+4
Dorado	2000	20	20	20	
Dble egl	7000	52	52	52	
Draw rs	353063	235	180	225	+80
Du wel	3500	39	39	39	—3
Du wel w	1000	5	5	5	
Dual res	1100	200	200	200	
Duncan	5000	23	23	23	
Dunoil a	6400	180	175	175	—5
Dusty M	5600	180	175	175	—5
Dntrnc	2500	45	45	45	
E F					
Eaglet	500	250	250	250	
Estmq	2000	85	85	85	
El Coco	15000	50	50	50	—5
El dordo	29000	100	95	99	—5
E paras	500	23	23	23	
Elite res	3500	25	25	25	
Emerlk	8500	190	175	180	—7
Emir oil	z250	10	10	10	
Endtc	1000	57	57	57	+1
Endrnc	2000	20	20	20	
Energx	11000	40	37	40	—3
Enex	400	230	230	230	
Enfield	11000	53	50	53	+3
Epoch	500	100	100	100	
Esprnz	2500	62	60	62	—1
Eureka	2500	131	120	120	—10
Euro pet	16500	55	250	255	+5
Euro am	6000	92	90	91	—1
Eurocn	36500	37	21	35	+13
Europa	10500	28	25	28	+1
Extotal	4500	35	30	35	+5
Falcon	5208	10	10	10	
Field	4000	30	25	30	
Frst wst	3400	80	80	80	
Fletwd	10000	32	32	32	
Flin flon	z200	73	73	73	
Force	3500	95	95	95	
Frty nne	5000	10	10	10	
Forum	2500	24	24	24	—1
Fredon	22000	7	7	7	
Fredm	500	23	23	23	
Freewy	1000	50	50	50	—5
Futurty	500	22	22	22	
Futurtk	2000	30	30	30	+2
G H					
Galactc	3550	$6¾	6¾	6¾	
Galc w c	16400	71	68	68	+1
Galc w d	10000	54	50	50	
Galiln	3800	20	20	20	
Galahd	4000	75	75	75	
Gamin	3000	45	40	45	
Gator rs	16500	45	38	41	+6
Gedds w	9500	1	1	1	
Gen syst	9000	141	140	141	+1
Gensis	1000	13	13	13	
Genex	10500	22	20	22	+1
Genove	11000	23	23	23	—1
Geo data	2500	35	35	35	
Geodm	400	205	205	205	—10
Gnt pipr	11545	75	70	70	
Gldtr rs	3000	20	20	20	—2
Glamis	9500	$6	5⅞	5⅞	— ¼
Glf tech	10000	17	17	17	+2
Global	3000	13	13	13	—4
Glow res	5000	35	35	35	
Gd brige	2000	18	18	18	
Gold pnt	22500	59	55	58	—3
Gld seek	1000	22	22	22	
Gld star	2500	35	35	35	
Gold pan	1000	16	14	16	
Goldbit	1000	90	90	90	—5
Gldbra	4000	50	40	50	+8
Gldn crn	1500	36	36	36	
Gldn hpe	3000	45	45	45	
Gldn key	1000	61	61	61	—9
G knigrht	5600	260	260	260	—5
Gldn lion	1500	180	180	180	
Gld nws	7000	40	40	40	
Gld nrth	2203	70	70	70	—5
wgtoldnsc	6640	$6⅞	6¾	6¾	
Gld seal	4000	18	18	18	+1
Gldn tg	4000	35	35	35	
Gldnbel	3500	145	140	145	+5
Goldra	3500	85	85	85	—2
Goldrh	24100	65	59	65	+6
Gldsil	3000	140	140	140	
Goldstk	4400	140	133	140	+5
Gldstm	4500	57	57	57	
Goldwn	6300	48	45	45	
Goliath	5880	$7½	7¼	7½	+ ¼
Gordon	3500	8	8	8	—2
Gossan	10000	9	9	9	+1
G canyn	1000	32	32	32	+1
Grnd frk	z50	32	32	32	+17
Grnde tk	1000	82	80	80	—3
Grndv	9500	330	325	325	
Grange	1000	310	310	310	
Granvil	5000	24	24	24	—1
Gren vly	z200	10	10	10	
Grenwl	2000	35	35	35	—10
Grt Pac	14900	105	95	105	—5
G w pete	7500	20	17	20	
Gulf intl	1000	15	15	15	
Gulf titn	20830	140	125	137	+7
Htr ind	750	330	325	325	—5
Hallmk	3700	37	30	37	
Hardy	1000	21	21	21	
Hargor	800	21	21	21	
Harlin	5000	72	70	70	—9
Hawk rs	85000	51	47	47	—1
Hwksbl	2000	240	240	240	
Hgd	2000	30	30	30	+5
Hector	3200	133	130	133	—6
Helix	3000	200	199	200	—5
Hmspr	100	100	100	100	—5
Herdis	5000	84	77	84	+10
Heritge	900	25	25	25	
Heron	6000	54	48	48	—7
Hi cor	19000	60	59	59	+4
Hilnd Cr	8200	50	50	50	
Hihmk	5500	55	51	51	—4
Hilton rs	1000	120	120	120	—5
Homstd	13000	95	91	95	+8
Hot res	2300	65	65	65	
Hudson	11200	82	77	77	—3
Hmbolt	1000	15	15	15	—1
I J					
Ican	6000	97	96	97	
Imprial	2000	85	83	83	—2
Idp	3000	65	65	65	
Infsy sys	1000	5	5	5	
Stryker	1000	135	135	135	—5
Suez pet	500	75	75	75	
Sun god	2000	28	28	28	
Sun gd w	4000	5	5	5	
Suncst	2000	17	17	17	
Sun msk	6000	29	25	29	
Suthrld	2000	34	34	34	—1
Sutton	500	50	50	50	—1
Sydney	1000	25	25	25	+5
Synrgy	10000	4	4	4	
TRV Mn	12100	175	165	175	+10
Taiee	z333	30	30	30	
Tamra	3000	15	15	15	
Tandm	1500	22	28	28	
Target	6000	30	28	28	+2
Tashta	8000	70	70	70	+10
Tay Rvr	1400	8	8	8	
Telstar	1500	37	37	37	+5
Templr	18250	23	21	21	
Tenain	2000	21	21	21	+3
Tenore	12500	15	15	15	+5
Terata	3500	30	30	30	
Tera nva	2000	48	45	48	
Terace	3500	106	106	106	+2
Terrm	4000	75	75	75	
Teritorl	1000	9	9	9	
Texas n	33700	27	27	27	—1
Thor Ex	2000	35	35	35	
Tiara	3000	31	31	31	
Tiburn	1000	125	125	125	
Tiffany	17500	12	10	12	—3
Tillicm	10000	30	30	30	+4
Time	2000	160	155	160	+2
Tms sq	3500	26	26	26	
Tinto gld	33000	37	34	37	+5
Titan	5000	20	20	20	—5
Titleist	1000	25	25	25	
Todwn	z300	14	14	14	
Torhsn	5000	32	32	32	+1
Tracer	11500	22	22	22	
Tradr rs	200	135	135	135	
Trawlr	2000	42	42	42	+2
Tresr isl	1000	40	40	40	
Tri basin	10000	115	110	115	+15
Tri Powr	5900	121	112	121	+11
Trident	12000	52	50	50	—10
Triple	8000	14	12	12	+2
Troudr	1000	20	20	20	+4
Troy	9000	25	25	25	—1
Tundra	18000	61	56	57	—3
Tunkw	1200	33	33	33	+3
Turner	17500	53	52	52	—2
U V					
Unicrn	7000	60	60	60	+1
U grnwd	2500	31	25	25	—4
Un hme	500	35	35	35	
Utd kng	1000	23	23	23	—2
U Rayor	200	210	210	210	
Univex	500	6	6	6	
Us precs	10350	310	275	300	+50
Valclar	1500	44	44	44	+4
Valhala	3000	61	61	61	
Velvet	5100	45	45	45	+5
Ventra	2000	26	26	26	
Veronx	2840	$6⅝	6¼	6⅜	— ⅛
Viceroy	4000	45	45	45	
Vilebon	4500	22	22	22	
Vilnuve	2600	23	22	23	—2
W X					
Warior	500	80	80	80	
Watrlo	3000	22	22	22	
Waybo	28000	27	25	25	—4
Weaco r	2000	83	83	83	+8
Webb Kp	900	140	140	140	
Wnatch	11500	47	47	47	—1
West nrs	400	425	425	425	
Westm	5000	40	40	40	+1
Westat	1500	77	71	71	—7
W Warnr	z100	18	18	18	
Westly	500	92	92	92	
Westsn	600	95	95	95	—5
Windra	141200	150	126	142	+16
Winstn	1500	31	31	31	—3
Wrld c	2500	30	30	30	
Xenex	8500	36	35	35	
Xing hai	1500	88	87	88	+2
York	2000	$7¾	7½	7½	— ⅜
Zenco	32100	59	56	58	+1
Zuni egy	7000	14	14	14	
Zurich	1000	40	40	40	+5
Zytec	22500	305	295	297	+7
K L					
Kaba	5000	37	32	32	—3
Kala exp	1383	35	35	35	—5
Kamad	2000	47	46	46	—1
Karin lk	3000	10	10	10	+3
Kenar	1000	25	25	25	
Kenrge	500	55	55	55	—3
Kerf pet	1750	20	20	20	
Kerry	500	31	31	31	—8
Kidd res	2700	44	44	44	+2
Kng slm	100	280	280	280	—5
Kumix	1000	13	13	13	
Kyle res	500	8	8	8	
La Teko	8100	98	95	95	+1
Ldy robn	1500	35	35	35	
Lancstr	2500	66	66	66	+1
Lansco	6250	34	34	34	+3
Lathwl	3000	30	30	30	—1
Lawrnc	8500	25	25	25	
Lear oil	4000	50	50	50	—9
Lev	11500	190	182	190	—10
Levon	25350	305	290	305	+10
Librt bel	3500	90	90	90	—10
Libra	5000	23	23	23	
Lincoln	5300	200	185	200	+10
Lintex	21000	25	20	25	
Livngst	1000	6	6	6	
Lockwd	10000	65	65	65	
Lode res	6300	70	60	70	+10
Lodstr	4500	16	16	16	—2
Logo res	z300	23	23	23	
Londn	1500	90	90	90	+2
Lorcan	3500	20	20	20	
Loredi	6000	17	16	17	+1
Lunar	1400	20	20	20	
M N					
Mac am	z600	49	49	49	
Mcmiln	34100	58	54	55	+1
Magic 3	11000	58	58	58	
Magna	1700	310	300	300	—10
Maisty	13500	23	22	23	+3
Martic	1870	$19	18¾	19	
Malka	2000	55	55	55	+5
Mmoth	5000	22	20	22	—3
Mandr	14500	56	55	55	+3
Manito	22500	120	120	120	+5
Mann oil	3000	11	10	10	
Mplelf	6000	14	14	14	+1
Marig	55600	145	135	145	+10
Marig w	9500	80	65	80	+5
March	z500	$19	18	19	
Marco	2000	390	370	375	+5
Marlin	z16	18	18	18	
Marnr	5500	47	47	47	+3
Markfx	7500	25	25	25	+2
Martel	1000	20	20	20	
Masive	700	370	370	370	
Mvrick	z100	39	39	39	
Mayan	12500	11	11	11	
Maymc	2400	335	330	335	+15
Mckiny	4500	12	12	12	+1
Medaln	1267	7	7	7	
Media a	24000	86	83	86	+4
Megaln	z200	4	4	4	
Melrse	500	20	20	20	+2
Metoil	4500	40	35	40	+5
Mid cda	500	29	29	29	
Mindy	20500	45	45	45	
Minerx	12000	120	118	118	—2
Mischf	500	70	70	70	—15
Mistral	500	27	27	27	
M video	2200	240	240	240	
Moico	500	10	10	10	
Moran	1000	8	8	8	+3
Mosprt	1500	263	263	263	
Mosato	2000	36	36	36	
Moss	2000	34	34	34	—3
Mt clvry	1500	66	66	66	—4
Muttint	1000	20	20	20	
Mndee	1000	37	37	37	+6
Musto E	10000	355	340	355	+10
Mutual	700	85	85	85	
Nakusp	1500	25	25	25	
Nalos	4700	100	98	98	—2
NCA Mrl	1500	300	290	300	+30
Ncn expl	1400	130	130	130	—9
Nevcal	21000	32	32	32	+6
N arcdia	500	165	165	165	—5
New beg	79884	130	123	130	+5
New frn	3600	92	90	90	—5
New pen	500	91	91	91	
New pnr	500	30	30	30	
N Scope	9200	150	135	135	—10
Newfld	8500	60	58	60	+3
Newlin	6500	20	20	20	
Nexus	2100	320	315	315	—15
Ni Col	600	$7⅜	7¼	7¼	— ¼
Nicking	z50	13	13	13	
N hawk	1500	470	465	470	
Nirvna	5000	21	21	21	+4
Nomad	2000	5	5	5	
Norqes	1200	110	110	110	
Normn	2000	51	50	51	—6
Norsat	3300	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Nortek	500	35	35	35	
Na powr	9200	61	55	55	—5
Nth Sth	25000	60	55	60	+5
Noxe	4733	18	15	16	
N dynsty	1400	150	146	150	+5
N eagle	500	25	25	25	
Nat res	1169	140	140	140	—5
Nupac	5000	35	35	35	
Nu start	16000	48	45	45	—7
Nugold	22500	29	29	29	
Nunsco	5200	134	130	132	+2
Nuspar	6600	60	60	60	—4
O P					
Odysey	1000	34	34	34	—6
Ok Hold	500	58	8	8	
Omab	3000	18	18	18	—1
Omni	3000	20	20	20	
Orbex	5800	105	103	105	+3
Ormont	z100	37	37	37	
Orsina	2500	51	51	51	
P cypres	500	10	10	10	—1
Pace II	19000	35	35	35	—10
Pac rdge	500	16	16	16	
Packrd	5000	20	18	18	—2
Padre	3000	10	10	10	—1
Plmyra	2000	24	24	24	
Panora	13000	15	11	15	—2
Psdna	100	400	400	400	
Pecos	2000	145	145	145	+5
Pmbrtn	3500	40	35	35	—10
Penisla	5100	126	125	125	
Perron	1500	70	68	68	+1
Petrom	88700	155	143	150	+6
Petrox	5000	29	29	29	+2
Pezaric	10000	350	345	350	
Philip rs	7600	34	31	34	+3
Pilgrm	500	17	17	17	
Pinto	100	320	320	320	—5
Pipestn	2500	75	75	75	
Pistol	4000	4	4	4	
Plains	z200	44	44	44	
Plmbn	35000	5	5	5

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Les ventes d'acier tubulaire aux États-Unis sont menacées

BERNARD RACINE
de la Presse canadienne

QUEBEC (PC) — Une nouvelle directive américaine sur l'acier tubulaire constitue une menace pour plusieurs fabricants d'acier québécois.

Il s'agit d'une clause qui, le 9 octobre, a été ajoutée à la Trade and Tariff Act de 1984 et qui prévoit que les tuyaux importés faits d'acier, d'acier inoxydable ou de fer devront à l'avenir porter le nom du pays d'origine gravé dans le métal. Le président Reagan a déjà signé la nouvelle loi qui doit entrer en vigueur incessamment.

Les fabricants d'acier disent craindre que cette directive rendent leurs produits invendables sur les marchés où l'apparence ou la solidité de l'acier sont des facteurs importants.

Ils affirment que des tubes d'acier chromé, gravés du mot Canada, seront refusés par les manufacturiers américains de produits exigeant une surface unie. Ils soulignent aussi qu'un mot gravé sur un tube ou une barre d'acier affaiblit le métal et le rend susceptible d'être attaqué par la rouille.

Jusqu'ici, les produits canadiens ne portaient pas le nom Canada ou le portaient écrit en encre indélébile. Les fabricants canadiens disent que cette directive affectera des exportations canadiennes valant plusieurs centaines de millions de dollars.

Un fabricant d'acier de Regina a demandé au premier ministre Mulroney d'intervenir afin de faire retirer la directive ou d'en imposer une semblable sur les produits américains entrant au pays.

Les représentants du Canada à Washington ont protesté auprès du gouvernement américain au sujet de cette directive qui, selon les fabricants canadiens, n'est qu'une mesure pour d'aider l'industrie américaine de l'acier en érigeant, de façon détournée, une barrière non tarifaire contre les produits exportés.

Affirmant que trois fabricants québécois d'acier tubulaire étaient touchés gravement par la directive américaine, le député libéral de Nelligan Clifford Lincoln a demandé la semaine dernière à l'Assemblée nationale au ministre du Commerce extérieur Bernard Landry de faire intervenir le gouvernement canadien comme il l'avait fait dans le cas du bois de sciage.

M. Landry n'était visiblement pas au courant du problème ce jour-là, mais il a lui-même soulevé l'affaire le lendemain en affirmant que la directive touchait, non pas trois mais sept fabricants québécois. Il a ajouté que la Trade and Tariff Act était amendée chaque année et que, d'ordinaire, « on voit bien venir ce qu'il y aura dedans ».

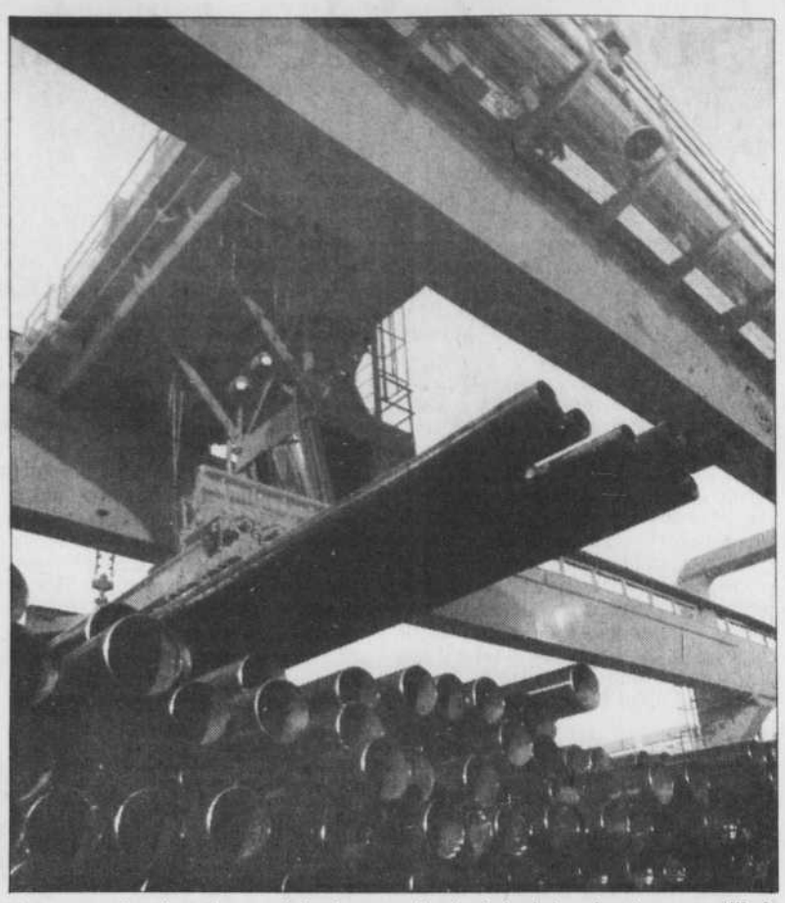
Cette fois-ci, a-t-il expliqué, la clause a été ajoutée à la dernière minute de sorte que « le gouvernement du Canada ne pouvait pas voir venir ».

Le ministre a rappelé que c'est une tradition aux Etats-Unis que le Congrès ne modifie pas une loi tant qu'un président élu n'a pas été assermenté pour son nouveau terme, ce qui sera fait en janvier.

« Le gouvernement du Canada a jugé, et je pense à bon escient, que ce serait d'aller contre un mur de briques que de vouloir entreprendre une telle opération. Par conséquent, il a décidé d'entrer en communication avec le service de la douane des Etats-Unis de façon que, s'il y avait des impacts négatifs voulus ou non voulus dans l'application de la loi, on les minimise. Ces contacts sont en cours présentement. »

M. Landry dit avoir été informé par le gouvernement fédéral des mesures qu'il prend actuellement à ce sujet et du fait qu'il n'y a pas lieu de déclencher des mesures de l'ampleur de celles prises dans le cas du bois de sciage.

Il ajout que le gouvernement fédéral lui avait donné l'assurance que, « s'il fallait le faire et si les choses ne tournaient pas comme elles le devaient, et si certaines de nos entreprises devaient être pénalisées », il le ferait avec joie.



Une nouvelle directive américaine sur l'acier tubulaire, les tuyaux utilisés dans la construction des gazoducs entre autres, menace les fabricants québécois.

AU JOUR LE JOUR

■ *Aéronautique: une année profitable pour les européens*

Sur la base des neuf premiers mois de 1984, les 20 membres de l'association des compagnies aériennes européennes prévoient pour l'année un bénéfice collectif net de $ 690 millions, a déclare hier le secrétaire général de l'Association, M. Karl-Heinz Neumeister.Le profit global l'an dernier avait été de $ 190 millions, alors que la plupart des compagnies à travers le monde, non membres de l'Association, avaient enregistré une perte collective de $ 500 millions.

■ *Le Japon engegistre un excédent commercial moindre en octobre*

L'excédent commercial du Japon a diminué en octobre a $ 3,59 milliards US contre $ 4,49 milliards en septembre et $ 2,02 milliards en octobre 1983, a annoncé hier le ministère des Finances nippon.Les exportations à destination de la CEE ont progressé en octobre de 10 % à $ 1,69 milliard et les importations de 4,2 % à $ 725 millions, soit un excédent en faveur du Japon de $ 968 millions.Les exportations d'automobiles japonaises ont progressé en octobre de 8 % en volume a 538.600 unités et de 11,6 % en valeur a $ 2,55 milliards par rapport à la même période de l'année dernière.Les exportations de véhicules vers la CEE ont diminué de 22,2 % à $ 172 millions, alors que celles à destination des États-Unis augmentaient de 25,3 % à $ 1,44 milliard.

■ *SOQUIP pourra vendre plus de gaz*

(PC) — Le cabinet provincial a donné son accord relatif à un permis de transport qui ouvre la voie à l'acheminement du gaz naturel albertain vers le Québec, par International Atlantis Resources Ltd.Le permis a été accordé à la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), qui relève du gouvernement québécois.Le gaz proviendra de divers champs albertains, entre autres du champ Earring dans lequel International Atlantis et ses associés détiennent une participation d'exploitation de 35.32 % dans 4,400 hectares.La SOQUIP a jusqu'à la fin novembre pour acquérir 50 % d'intérêt dans l'entreprise d'Earring, aux termes d'une entente qui prévoit un investissement de $4.75 millions maximum.La compagnie International Atlantis a fait savoir, hier, qu'elle comptait mettre le champ Earring en exploitation le mois prochain.

■ *L'inflation grimpe à 10.6 % en France*

(AP) — Les prix ont augmenté de 10.6 % par rapport à octobre 1983, selon l'indice publié hier par la CGT pour le mois d'octobre 1984.Selon le syndicat, la hausse des prix a été la suivante: 0.9 % par rapport au mois de septembre 1984; 8.8 % par rapport au 1er janvier 1984; et 10.6 % par rapport au mois d'octobre 1983.

■ *CAE vend deux autres simulateurs*

(AFP)- Le constructeur aéronautique néerlandais Fokker et la compagnie aérienne helvétique Swissair ont commandé à la société canadienne CAE deux simulateurs de vol pour le nouveau moyen-courrier de Fokker, le modèle F-100, a annoncé, hier, un porte-parole de la société néerlandaise à Amsterdam.Les simulateurs seront placés en février 1987, deux mois avant la livraison du premier Fokker-100 à Swissair, dans le centre d'entraînement de la compagnie helvétique à Zurich et dans celui de Fokker à l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol.Fokker a également commandé à CAE un simulateur de vol pour le Fokker-50, un autre nouveau modèle du constructeur néerlandais. Ce simulateur sera installé à Amsterdam au courant de l'été 1987, selon le porte-parole de Fokker.Les simulateurs pour le Fokker 100 coûteront quelque 25 millions de florins la pièce, celui pour le Fokker 50, quelque dix millions de florins, a indiqué le porte-parole.

■ *Israël dévaluera*

(AP) — Israël pourrait faire sauter deux zéros à sa monnaie car l'hyper-inflation oblige à utiliser des nombres trop gros pour les ordinateurs, a annoncé hier le ministère des Finances.Les banques ont a faire aujourd'hui à des sommes en shekel dépassant 15 chiffres. Or, 15 chiffres est la capacité maximum de leurs écrans de visualisation. L'inflation devrait atteindre cette année en Israël 600 pour cent. Au taux actuel, un dollar vaut 535 shekels. Il en valait six en 1980.

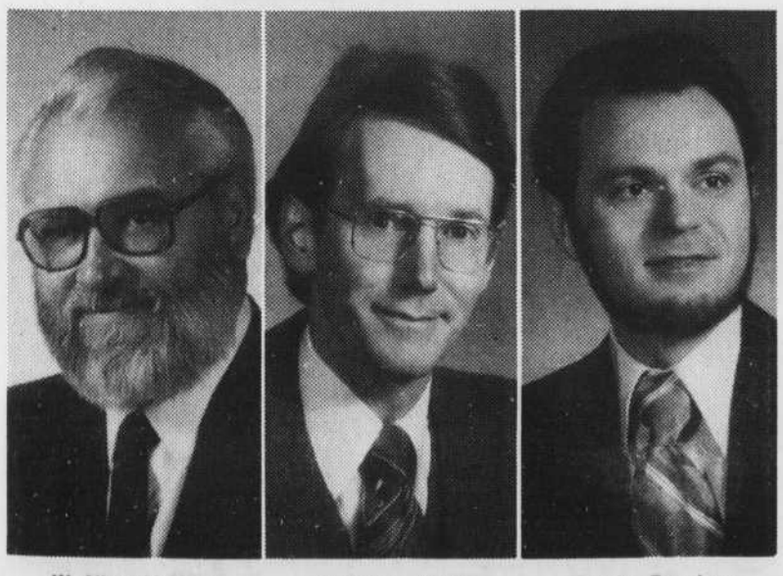
■ *Nouveau billet d'une livre en G.-B*

(Reuter)—Le billet d'une livre sterling, l'unité monétaire britannique, va disparaître remplacé par la pièce d'une livre déjà en circulation depuis 18 mois.Le chancelier de l'Échiquier, M. Nigel Lawson, l'a annoncé hier aux Communes en expliquant que la mort du billet vert à l'effigie du monarque, qui existait depuis 70 ans, permettrait d'économiser trois millions de sterling ($3.75 millions par an).C'est en 1914 que le souverain d'or — la livre d'alors — avait été remplacé par un billet de banque.En même temps que le billet d'une livre, familièrement appelé « quid », va disparaître aussi le demi-penny ou « tiddler », petite pièce peu pratique et peu utilisée.

■ *L'entente est signée chez Mack Trucks*

(AFP) — Le personnel du constructeur de poids-lourds Mack Trucks Inc. a ratifié à une large majorité la nouvelle convention collective conclue entre la société et le syndicat des ouvriers de l'automobile, a annoncé hier la société. Un accord de principe sur la nouvelle convention, d'une durée de trois ans, avait été acquis entre la direction de la société et le syndicat après une grève de neuf jours de la part des employés de Mack Trucks.La Régie Renault, rappelle-t-on, est le principal actionnaire de Mack Trucks, deuxième constructeur américain de poids-lourds.

BANQUE DU CANADA



W. Albert McKay — William R. White — Charles Freedman

La Banque du Canada annonce la nomination de M. W. Albert McKay au poste de directeur administratif et celle de MM. William R. White et Charles Freedman comme Conseillers. Au moment de ces nominations, M. McKay était conseiller, M. White, chef du département des Recherches, et M. Freedman, chef du département des Études monétaires et financières.

En France, l'écart entre le revenu des riches et celui des pauvres continue de s'élargir

CHANTAL VALLETTE
de l'AFP

PARIS — Une des femmes les plus riches de France est une trotte-menu octogénaire qui circule en métro. Elle fait partie des cinq milliardaires francais, mais personne ne lui connaît le plus petit yacht ou la moindre prodigalité.

L'argent reste un sujet de curiosité gourmande pour les Français, même si le mythe des 200 familles a été relégué aux oubliettes. Cette fascination s'explique par la très grande inégalité qui subsiste en France dans ce domaine: 140 personnes ont chacune plus de $15 millions de patrimoine alors que la fortune détenue par la moitié des ménages français n'excède pas $3,000 et que la crise a multiplié le nombre des pauvres.

Pour la France, l'inégalité des patrimoines remonte à l'aube des temps. Sous l'ancien régime, l'écart de fortune entre les nobles les riches d'hier - et le tiers état était plus flagrant encore. La terre constituait alors l'essentiel des patrimoines et du revenu avec les pensions royales et le grand commerce (comme la Compagnie des Indes). Ensuite est venue la révolution qui a redistribué les cartes au profit d'une nouvelle catégorie de nantis sans vraiment atténuer les différences.

Mais c'est la naissance de l'industrie, avec son cortège de banquiers et de financiers, qui a permis la construction rapide de fortunes incroyables et associé en même temps la notion d'aventure à l'argent: au temps de l'opérette et des femmes de moeurs légères en effet, la richesse était moins secrète qu'aujourd'hui et elle était également plus fragile.

Au début du siècle, on comptait encore un bon nombre de fortunes terriennes mais elles ont été progressivement supplantées dans le palmarès par les grands industriels (armateurs, maîtres de forge). Et actuellement, les patrimoines les plus importants sont associés à des activités plus modernes, l'aviation pour Marcel Dassault, les cosmétiques et l'agro-alimentaire pour Mme Bettencourt et le pétrole pour Mme Deutsch de la Meurthe.

Mais les milliardaires modernes ne sont pas très voyants. M. Marcel Dassault fait un peu exception en distribuant à tout-va des billets de 500 ff ($75) et les appariteurs du Palais Bourbon gardent pour cette raison un souvenir ému de ses arrivées à l'Assemblée nationale. Mme Schlumberger, héritière de la Société des compteurs, pratique activement le mécénat mais personne ne la reconnaîtrait dans la rue.

Quand on parle de richesse en France, c'est le plus souvent le nom des Rotschild qui vient à l'esprit. Effectivement, un des membres de la famille, Edmond, fait partie du peloton des plus nantis et l'an dernier, les souvenirs de son cousin, le baron Guy, sont restés plusieurs mois en tête des ventes de livres.

Il y décrivait le train de vie et les manies de la famille, comme l'existence d'un employé payé à l'année uniquement pour ramer sur la pièce d'eau pendant les déjeûners. Il déclarait aussi que - même pour lui - les fêtes somptueuses offertes à des centaines d'invités étaient devenues trop coûteuses.

Mais les plus grosses fortunes sont beaucoup plus modestes en France qu'aux États-Unis. Le leader en la matière, M. Gordon Peter Getty, héritier du pétrolier Jean-Paul Getty, possède environ $4.1 milliards de dollars. Et un membre de la famille Rockefeller, David, ne vient qu'au neuvième rang avec 1 milliard de dollars.

En France, l'impôt sur la fortune a été créé en 1981 et il rapporte environ 4.5 milliards de francs chaque année, c'est-à-dire un peu plus de 0.5 pc des recettes fiscales totales. Lancé pour améliorer la justice fiscale, il permet également de mieux connaître la répartition de la fortune et confirme du même coup qu'elle est très inégalement partagée. Selon les statistiques du ministère de l'Economie, la France compte 22 millions de foyers fiscaux. Sur cet ensemble environ 110,000 personnes paient l'impôt sur la fortune.

«DANS LA CHALEUR DE LA NUIT»



Une douce lumière.
Un livre. Celui qu'on lit de soir en soir.
Et la page qu'on plie juste avant la nuit.
Julie Côté somnole dans un fauteuil moelleux. Chambre 320, Julie est tout simplement bien.
Elle a laissé tous ses tracas et ses problèmes d'affaires à la porte de l'Auberge.
Julie baille lèntement.
Comme chez elle, elle glisse vers le sommeil. C'est la magie de l'Auberge des Gouverneurs.
Pour se sentir chez eux, les gens d'affaires descendent à l'Auberge des Gouverneurs.

Différente à plus d'un titre...

AUBERGE DES GOUVERNEURS
Réservations sans frais: 1-800-463-2820

QUÉBEC, SAINTE-FOY, JOLIETTE, TROIS-RIVIÈRES, SHERBROOKE, VAL-D'OR, GATINEAU, CHICOUTIMI, SEPT-ÎLES, GASPÉ, MATANE, RIMOUSKI.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

LA BOURSE DE NEW YORK LUTTE POUR RESTER EN TÊTE (1)

Son président est à la recherche de nouveaux débouchés

LESLIE WAYNE
du *New York Times*
traduit par Jean-Philippe Tastet

Aiguillonné par les constants changements technologiques et par une compétition acharnée, le président de la Bourse de New York est à la recherche de nouveaux débouchés pour celle-ci.

Londres. Dans la grisaille d'un petit matin londonien, M. John J. Phelan, jr. qui siège au sommet de la citadelle du capitalisme du monde libre, la Bourse de New York (NYSE), se glisse dans un taxi et commence sa série de coups de téléphone. Sur la fameuse Threadneedle Street et au marché d'échanges de Londres il rencontrera certains représentants de la Banque d'Angleterre. Aux bureaux des sections locales de Merrill Lynch et de Goldman Sachs il entamera de longs entretiens. Au vénérable City of London Club, il prendra quelques collations avec les grands du monde financier international. M. Phelan est à la recherche de « proies » — questionnant ici, prêtant une oreille attentive là et flairant partout les derniers courants de la finance mondiale.

Sa mission : étendre le domaine de la Bourse de New York jusqu'à Londres et peut-être même au-delà. Mais le simple fait que le président de la NYSE, qui est bien connu pour sa phobie des voyages en avion, ait fait 3,000 milles dans le seul but d'explorer les possibilités d'affaires ici, en dit long sur l'état de son institution presque deux fois centenaire.

L'époque où la NYSE exerçait un contrôle systématique sur le négoce des stocks américains est bien révolue. Elle doit à présent fonctionner dans un univers de compétition très serrée. L'activité financière internationale est en pleine période de croissance et dans le monde entier, des marchés négocient de nouveaux produits à un rythme étourdissant. Après cinq mois à la présidence de la NYSE, M. Phelan est convaincu que si elle veut garder sa place de leader, la Bourse de New York doit absolument s'activer.

« Nous traversons une période de changements constants », explique-t-il confortablement installé dans le très riche et très victorien hôtel Brown's. « À une époque, il y avait un marché et un seul. Aujourd'hui nous ne sommes plus les seuls. Et il y a suffisamment d'agitation pour que nous nous en inquiétions sérieusement. »

La Bourse de New York est encore une des plus puissantes institutions financières au monde et continue à jouer un rôle essentiel dans le traitement des capitaux qui gardent en vie le monde des affaires américain et lui permettent de grandir. La taille de la NYSE est énorme, écrasant tous les autres marchés — avec des échanges journaliers avoisinant les 90 millions d'actions, et qui étaient de 32 millions d'actions il y a juste cinq ans. L'ensemble de toutes les actions en circulation a atteint la somme hallucinante de $ 1.6 trillion — plus que la capitalisation de tous les autres marchés mondiaux réunis, de Tokyo à Londres, en passant par le concurrent particulier de la NYSE, encore en période de formation mais qui grandit très vite, le marché hors cote de l'Association nationale des courtiers en valeurs (NASD). Ce qui se passe quotidiennement — et à long terme — à la Bourse de New York a des répercussions dans les centres financiers les plus éloignés de la maison historique située au 11, Wall Street.



Malgré tout, la puissante institution financière va devoir relever des défis de taille. M. Phelan doit veiller à ce qu'elle ne soit pas mise en pièces par ses concurrents et ses régulateurs, ou encore rejointe ou même dépassée par un monde financier en progrès permanent et par des changements technologiques qui pourraient la rendre désuète. En dépit de son prestige, la NYSE n'a plus l'attrait qu'elle exerçait jadis sur les plus importantes compagnies américaines. Ceci est dû en partie à l'essor de l'association des courtiers en valeurs et à sa brillante campagne de marketing la présentant comme le mouvement du futur. Le poids des transactions institutionnelles, le rôle grandissant des spécialistes et l'attrait d'un négoce de 24 heures sur 24 des valeurs de la NYSE au travers de firmes à des milles de Wall Street sont autant de sujets d'inquiétude pour les dirigeants. Bien que plusieurs millions de dollars aient été investis pour automatiser la Bourse, elle est encore jugée peu imaginative.

« Le défi de John Phelan est de faire en sorte que New York demeure la Bourse et non une Bourse », explique M. Joseph Di Martino, président de la Dreyfus Corporation, une firme de gestion financière. « Il doit absolument se battre pour protéger sa part de marché et donner à tous davantage de raisons de magasiner chez lui. »

Les défis de cet ordre ne sont pas nouveaux pour M. Phelan. Représentant une deuxième génération de spécialistes, il grandit aux côtés de son père sur le plancher de la Bourse. En mai 1975, M. Phelan devient vice-président de la Bourse et depuis cette époque se bat pour moderniser ses produits et sa technologie. Il a vu, avec désappointement maintes options filer une à une vers Chicago et l'AMEX.

Mais, aidé en cela par l'ex-président M. William Milfred Batten, il a réussi à introduire des changements technologiques sur le plancher de la Bourse, mettant en échec les critiques qui accusaient celle-ci d'être devenue un club de libre-service surranné, et ouvrant la voie à la venue d'énormes volumes — comme ceux de la journée d'août au cours de laquelle 236 millions d'actions furent échangées.

Wall Street a décerné d'excellentes notes à M. Phelan pour son talent à pacifier les diverses factions implantées à la Bourse, pour son aptitude à présenter des changements adéquats et aussi pour sa parfaite connaissance du fonctionnement interne de la Bourse. « Le sentiment général est qu'il s'agit d'un homme qui a une compréhension de la Bourse de ses plus hautes fonctions à ses plus modestes et qui ne se contente pas de la contempler de sa tour d'ivoire », déclarait M. Richard H. Jenrette, président de Donaldson, Lufkin & Jenrette Association.

A suivre

COMMUNICATION MARKETING

Quand le marketing devient asocial

JEAN MORIN
collaboration spéciale

Le Québec, notamment la région métropolitaine, vient de vivre un autre scénario morbide, celui de l'enlèvement et de l'assassinat d'un bambin suffisamment ordinaire pour incarner le fils de tout le monde.

Comme dans tous les scénarios du genre, au gré des traitements et des médias, on a eu droit à toutes les dramatisations : reconstitution de l'enlèvement, péripéties d'enquête, découverte du cadavre, homélie du curé et sépulture.

Certaines stations de radio et de télé ont monté leur « rating », certains journaux ont fait tourner leurs rotatives un peu plus que d'habitude selon la bonne vieille technique de monter les bonnes affaires « à la une ».

À la fin de l'année, à une époque où tous ces phénomènes seront disparus sous les chiffres d'un bilan annuel ou d'un rapport financier, on avancera sans aucune pudeur que le succès de telle ou telle autre entreprise d'information est d'abord tributaire d'une bonne stratégie de marketing... ! Je n'ai rien contre le marketing — Dieu m'en garde ! Mais il me semble que toute discipline ne trouve son aboutissement que dans un champ d'application bien défini. Et lorsqu'il s'agit de phénomènes de morbidité sociale, une grande dose de jugement s'impose. Ce qui, hélas, n'est pas toujours le cas.

Un bruit dangereux

La force de la communication de masse tient à trois ou quatre conditions fort simples. L'une des plus importantes, c'est la fréquence, la densité du « bruit » communicationnel. Sur ce plan, la couverture de l'« affaire» fut spectaculaire. Même la noble Société d'État y consacrait la manchette chaque soir au même titre que la catastrophe qui tuera bientôt des millions d'Éthiopiens. Radio-Canada, dans cette affaire, n'est que la pointe de l'iceberg. D'autres médias y sont allés de toutes leurs ressources : reconstitution dramatique des événements, entrevues-témoignages, commentaires abondants, etc.

Évidemment, tout le monde s'accorde pour admettre que dans ce genre d'événement, les corps policiers et leurs enquêteurs ont besoin des médias pour susciter des réactions de gens qui auraient pu être témoins de certains faits à première vue sans importance. Au non du « service public », certains en profitent, et le terme n'est pas trop fort, et y mettent le paquet. Et c'est ce genre de « marketing » qu'il faut dénoncer.

Les effets du spectacle

Il faut dénoncer ce marketing parce qu'il n'apporte rien ou si peu, toute proportion gardée, en qualité d'information... et en qualité de vie tout court.

Il faut aussi dénoncer ce marketing parce qu'il peut s'avérer, selon moi, fort subversif et dangereux pour tout le monde. C'est reconnu, il n'y a rien de comparable à un bon feu de quartier pour stimuler les pyromanes à 50 km à la ronde. Le comportement de l'homme ou de la femme qui a assassiné le jeune garçon est tout aussi malade. Quels effets cette couverture de presse a-t-elle engendré sur les déséquilibrés de Montréal pendant une semaine ?... Je ne suis pas psychiatre et je suis encore moins au fait des dernières recherches sur ce type d'influence en regard de certaines maladies mentales. Ce que je sais par contre, c'est que lorsque des communicateurs s'y mettent — une bonne portée, une bonne fréquence, une bonne dramatisation — ils peuvent réussir à influencer des comportements de gens de toutes sortes, y compris vous et moi, si le terrain est propice à la réception d'un message. Combien de malades mentaux (avoués ou qui s'ignorent) a-t-on besoin à Montréal pour fertiliser ce terrain propice ?

Vous qui avez les moyens

À vous tous qui avez entre les mains des moyens de communication, donc d'influence, soyez donc conscients qu'il existe des secteurs d'activités qui se doivent d'être traités avec énormément de délicatesse... ce, bien qu'en soi ils puissent augmenter substantiellement le tirage ou la cote d'écoute.

En bref, développer si vous le désirez, le maximum d'agressivité marketing quand vous parlez de Guy Lafleur, de Céline Dion ou de la 15e diète de Michelle Richard, des salaires des membres de l'Assemblée Nationale et même de certains accidents routiers : « bébêtes » c'est votre droit, mais, de grâce, mesurez votre portée quand la moitié de Montréal recherche un bambin de 5 ans bêtement disparu un matin d'automne !

Le marketing doit avoir ses limites... sociales.

BONAVENTURE HILTON INTERNATIONAL
L'hôtel de villégiature au-dessus de la Place Bonaventure

Un plaisir double. Un déjeuner de choix dans un décor élégant. Un personnel efficace, professionnel et alerte. Un déjeuner rapide, 55 minutes et vous êtes de retour au travail.
Nous vous attendons. Ce déjeuner express, servi du lundi au vendredi, comprend un jus frais ou le potage du jour, le plat principal (au choix) et le thé ou le café.
Pour réserver, appelez ***878-2332.***



OÙ TOUT LE MONDE EST CHEZ SOI

Jusqu'au 1er décembre 1984

«Avec son nouveau prêt-auto Protection automobiliste, la Banque d'Épargne m'a prouvé qu'elle prenait le parti des consommateurs.»



«Oui, la Banque d'Épargne m'a proposé quelque chose d'unique. Elle offre son prêt-auto à 1% de moins que le taux de base de ses prêts personnels. On m'a expliqué qu'on avait une seule et même politique de prêt-auto pour tous les acheteurs de voiture neuve.»

«Et ce n'est pas tout: avec le prêt Protection automobiliste, on adhère en même temps à un club automobile, le CAA Québec, qui procure toutes sortes d'avantages intéressants pour l'automobiliste. Enfin le prêt-auto comprend aussi une assurance-vie. Oui vraiment, la Banque d'Épargne prend le parti du consommateur!»

1%

Protection automobiliste
- 1% de moins que le taux de base pour les prêts personnels selon la durée du terme.
- adhésion gratuite d'un an au CAA Québec (d'une valeur de 40 $).

Taux de la semaine*
13¼%
*Pour un prêt remboursable en 24 mois, assurance-vie comprise.
*Sujet à changement sans préavis.

La banque personnelle
LA BANQUE D'ÉPARGNE

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Deux pour cent des Américains détiennent 30 % de la richesse

MARTIN CRUTSINGER
de l'Associated Press

WASHINGTON — Les premiers résultats d'une enquête sur la richesse aux Etats-Unis, qui sera publiée dans deux mois, font apparaître que deux pour cent des familles américaines - dont les revenus annuels dépassent $100,000 dollars - détiennent 30 pour cent des avoirs financiers du pays.

Cette population possède aussi 50 % des valeurs détenues par des particuliers, 71 % des obligations exonérées de l'impôt et 20 % des biens immobiliers.

Telles sont les premières indications d'une enquête menée par le Federal Reserve Board, la Banque centrale des Etats-Unis, et six agences fédérales sur la répartition des richesses aux Etats-Unis.

« Les riches sont une catégorie sociale difficile à cerner et nous ne savons pas grand chose sur eux », a déclaré un chercheur de la » Fed », M. Robert Avery.

« Il est plus difficile d'interroger les gens riches. Ils répugnent généralement à participer aux enquêtes ».

Pour surmonter ces difficultés, les statisticiens ont sélectionné un échantillon représentatif de 500 foyers les plus aisés à partir des montants d'imposition, qui ont accepté d'être interrogés en détail sur leurs avoirs.

Le dépouillement des données de cette enquête détaillée n'est pas encore achevé, mais les premiers résultats indiquent une concentration des richesses aux mains d'un petit nombre de familles aux revenus très élevés.

Deux pour cent des Américains possèdent 39 pour cent des obligations soumises à l'impot, 23 pour cent des avoirs déposés dans les comptes courants des particuliers, huit pour cent des dépôts sur les comptes d'épargne et 15 pour cent des dépôts sur les comptes du marché financier ainsi que des montants des certificats de dépôts émis par les banques.



Les entrepreneurs individuels détiennent les portefeuilles financiers les plus importants - $125,983 dollars en moyenne. Les dirigeants d'entreprises les suivent avec $47,713 dollars devant les agriculteurs et les professions libérales (médecins, avocats) ainsi que les ingénieurs dont les avoirs financiers s'élèvent en moyenne à $32.226 .

Cette étude, la plus complète depuis 20 ans, permettra d'évaluer les conséquences des modifications de la réglementation bancaire depuis 1980 qui ont entraîné une compétition acharnée pour la collecte de fonds entre les institutions financières capables d'offrir des intérêts plus élevés.

Selon Robert Avery, les responsables de la politique financière et monétaire du pays sauront mieux qui a profité et qui a pâti de la hausse des taux d'intérêt.

La part des avoirs sur les livrets d'épargne, en bons d'épargne et en valeurs boursières, a diminué tandis que de nouveaux types de placement comme les comptes sur le marché financier ont attiré davantage d'investisseurs.

Soixante dix-sept pour cent des foyers américains avaient en 1977 un compte d'épargne contre 62 % en 1983, 31 % en 1977 détenaient des bons d'épargne contre 21 % en 1983, et 25 % possédaient des valeurs mobilières contre 19 % en 1983.

Toujours d'après ce rapport, la baisse du nombre des comptes d'épargne s'expliquerait par le développement des livrets d'épargne de retraite, des certificats de dépôts et des comptes financiers, qui offrent des intérêts plus avantageux que le traditionnel livret d'épargne. Aujourd'hui, 14 pour cent des foyers américains possèdent des comptes adossés sur le marché monétaire (money market accounts), qui n'existaient pas il y a quelques années.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

NOMINATIONS



Pierre Brodeur C.F.A. — André Cloutier — Roger Lemieux C.A. — Gilles Séguin C.A.

Le Trust Général du Canada annonce les nominations suivantes:

Monsieur Pierre Brodeur est nommé vice-président adjoint, gestion de portefeuilles; monsieur André Cloutier est nommé vice-président adjoint, projets spéciaux, services fiduciaires; monsieur Roger Lemieux est nommé vice-président adjoint, vérification interne et monsieur Gilles Séguin est nommé vice-président adjoint et contrôleur.

Le bilan du Salon de l'Épargne-placements

Plus de femmes que d'hommes y sont allées

QUÉBEC (PC) — Le deuxième Salon de l'épargne-placements de Québec a attiré la semaine dernière plus de femmes que d'hommes, a fait savoir l'organisateur M. Serge Martin.

« On n'avait encore jamais vu ça, ni à Québec ni à Montréal où il s'est déjà tenu trois manifestations identiques », a déclaré M. Martin, dimanche soir, à la clôture de l'événement.

Même si le nombre d'entrées n'a augmenté que de 900 par rapport à l'an dernier pour atteindre 34,584, la participation féminine, elle, est passée de 35 % à 60 %.

Selon M. Martin, les jeunes de 18-20 ans ont également été plus nombreux que l'an dernier.

S'il y a eu moins d'hommes que la première année, explique M. Martin, « c'est parce que leur situation financière n'a pas évolué depuis l'an passé. »

Quant à la présence des jeunes, il croit que le phénomène est dû à la situation économique plus difficile que par le passé et que les jeunes, davantage scolarisés, veulent être actifs dans la vie économique et prendre des décisions éclairées.

M. Martin a aussi observé que la majorité des visiteurs, dans une proportion de trois sur quatre, se sont présentés au salon dans un but bien précis, soit pour obtenir des informations dans un domaine particulier, soit pour transiger avec l'un ou l'autre des exposants.

« L'an dernier, affirme M. Martin, les gens venaient surtout pour se renseigner ou comme curieux, alors que cette année, on venait davantage pour conclure une affaire. »

Pour leur part, les exposants, courtiers mobiliers et immobiliers, les assureurs et les diverses institutions financières rapportent avoir fait des affaires d'or au cours de ce salon de quatre jours. Selon M. Martin, leurs chiffres d'affaires a plus que doublé.

A elle seule, la Bourse de Montréal qui y avait aménagé un mini-parquet, a enregistré 10,812 actions transigées, comparativement à 7,742 l'an dernier.

LUTTEZ CONTRE LES MALADIES DU REIN

Donnez à la Fondation Canadienne des Maladies du Rein.





PRIMAVESI & KAUFMANN
Joailliers · Gemmologues
1432 de la Montagne
(514) 845-2385

McGill
Faculté de génie

Allocations de 1 500 $

Génie Minier
Génie Métallurgique

Le département de génie minier et métallurgique de McGill offre 20 allocations par année, d'un montant de 1 500 $ chacune, aux étudiants s'inscrivant en génie minier ou métallurgique. Tout étudiant s'inscrivant à l'un de ces programmes d'orientation professionnelle peut s'attendre à voir son allocation renouvelée chaque année durant ses études de B.Eng., pourvu qu'il obtienne de bons résultats. Pour de plus amples renseignements et pour vous procurer les formules de demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous et l'envoyer à l'adresse indiquée, ou téléphoner au no (514) 392-5701.



Prof. J. Gruzleski, directeur du département de génie minier et métallurgique, Université McGill, Pavillon Frank Dawson Adams, 3450, rue University, Montréal, PQ, H3A 2A7

Veuillez me faire parvenir des renseignements ainsi que des formulaires de demande en ce qui concerne les allocations de 1 500 $.

Nom .....
Adresse .....
Ville .....
Province ..... Code .....

MODÈLES 85

SON PRIX NE CACHE RIEN!



6 359 $*... Le prix d'une réputation. Le coût de l'excellence. La Renault 5. Le seul, l'unique, l'inimitable chameau. Modèles 85 disponibles dès maintenant chez votre concessionnaire AMC/Jeep/Renault.

6 359 $*

*Transport et préparation en sus.

Les concessionnaires AMC/Jeep/Renault du grand Montréal

Île de Montréal

À Ma Baie Automobile Inc.
9790, boul. Gouin ouest
Pierrefonds 684-4400

Automobile Montréal Dauphine Ltée
12,050 boul. Laurentien
Montréal 331-6130

Automobiles Newman Ltée
7200, boul. Newman
Ville LaSalle 363-7210

Automobiles Ville-Marie Inc.
2995, rue Hochelaga
Montréal 527-8525

Concordia Auto Ltée
8065, rue Lajeunesse
Montréal 273-2373

Garage Eddy Doyle Inc.
2280, boul. St-Joseph
Lachine 637-7511

Garage Spécial Service Inc.
10, Auto Plaza
Pointe-Claire 694-4841

Lareau Automobiles Inc.
1824, rue Ste-Catherine ouest
Montréal 937-7785
2085, rue Ste-Catherine ouest
Montréal 937-9551

Le Cartier AMC/Jeep Ltée
10,300, boul. Pie IX
Montréal 323-4330

Micor Auto Inc.
12,305, rue Sherbrooke est
Pointe-aux-Trembles 645-1611

Laval

Auto Gibraltar (1981) Inc.
2032, boul. Labelle
Chomedey 687-3123

Auto Voisin Inc.
1215, boul. des Laurentides
Vimont 668-9222

Houle et Frères Inc.
401, boul. des Seigneurs
Terrebonne 471-4647

Garage H. Fortin Ltée
148, boul. Labelle
Ste-Rose 625-2491

Laval Auto Inc.
4650, boul. Dagenais
Laval ouest 627-4731

Banlieues

Auto Montréal Sud Inc.
2066, Chemin Chambly
Longueuil 670-8410

Auto Stop A.C. Inc.
276, boul. d'Anjou
Châteauguay 692-1242

Automobiles Sega Inc.
665, boul. Clairevue
St-Bruno 653-3333

Automobile de St-Lambert Inc.
860, boul. Taschereau
Greenfield Park 676-7901

Rendez-vous Auto Ltée
9000, boul. Taschereau
Brossard 659-7603

Roger Bernard Automobiles Inc.
133, 1ère avenue
Ile Perrot 453-5850

André Fortin Auto Inc.
1201 Bourgogne
Chambly 447-1234

RENAULT
...ENCORE RENAULT

AMC | Jeep
RENAULT

AVIS PUBLICS

LE CHÂTEAU DU BOIS DE BOULOGNE INC.

Avis vous est par les présentes donné que la compagnie LE CHÂTEAU DU BOIS DE BOULOGNE INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège sociale dans la ville de Montréal, demandera à l'Inspecteur Général des institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformement aux dispositions de la Loi des Compagnies.

Daté à Montréal, ce 28ième jour de Juin 1984.

(s) LOU ZABLOW
SECRÉTAIRE

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571d du Code civil, qu'un acte de tranfert et cession de toutes les créances présentes ou futures de Les Entreprises André Belleau Inc., ayant sa principale place d'affaires à 3401 est, rue Ste-Catherine, Montréal en faveur de la Banque Nationale du Canada en date du 15 juin 1984, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 8 août 1984 sous le numéro 3505596.

Montréal, le 7 novembre 1984.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

Dans l'affaire de la faillite de: GINETTE GILBEAULT, commis, (n.a.s. — 234-546-711), 2135 Notre-Dame Ouest, =8, Montréal, Québec H3J 1W3,
ayant affaire sous le nom,
Dépanneur Landry Enrg., 1736 Notre-Dame Ouest, Montréal, Québec H3J 1M3.

AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE ASSEMBLÉE

AVIS est par les présentes donné que le débiteur susdit a déposé une cession le 6 novembre 1984; que la première assemblée des créanciers sera tenue le 21 novembre 1984 à 9:00 heures au bureau du syndic, 2015 rue Drummond, =950, Montréal.

DATÉ de Montréal, ce 7 novembre 1984.

PFEIFFER & PFEIFFER INC., Syndic

Adresse:
2015 Drummond St., = 950
Montréal, Québec.
H3G 1W7
Tél: (514) 282-9636

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 22 septembre 1983 par lequel International Gas Heaters (P.B.R.) Ltd a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureu de la Division d'enregistrement de Montréal le 26 eptembre 1983 sous le numéro 3403247.

Banque de Montréal, le 7 novembre 1984.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: JEAN-LOUIS BOYER, photographe, demeurant et résidant au 2087, rue Lauzanne, Val-David, Québec J0T 2N0

Failli

AVIS est par les présentes donné que JEAN-LOUIS BOYER a fait une cession le 5e jour de novembre 1984 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 23e jour de novembre 1984, à 10:00 heures, au bureau du syndic.

Ce 12e jour de novembre 1984.

JEAN-GUY DAOUST, C.A. Syndic

MOQUIN, MÉNARD, GIROUX DAOUST INC.
85, rue St-Charles Ouest
Bureau 101
Longueuil (Québec)
J4H 3W7
Tél: (514) 679-7020/875-6215

Avis est donné que M. Réjean St-Jean, résidant et domicilié au 121, chemin St-Jean à St-Agathe Sud, Qué. détenteur du permis M-507515 région 06, s'adressera à la Comission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Jean-Louis Legault, résidant et domicilié au 40, Ouimet à Ste-Agathe des Monts, Qué. Région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 12 novembre 1984
2ième parution: 13 novembre 1984

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-037569-840

ROUPEN KALAYDJIAN,
Demandeur
-vs-
GUISEPPE DI LILLO,
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

GUISEPPE DI LILLO est requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la présente publication: Une copie du bref d'assignation et de la déclaration lui a été laissée au Greffe de la Cour. A défaut par vous de comparaître ou de contester dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut.

Montréal, le 7 novembre 1984.

(S) GISÈLE DE MADDELEIN

Me ROBERT LOULOU, Avocat
8088, St-Denis, Suite 4
Montréal, P.Qué. H2R 2G1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-036368-848

MICHEL CHOQUETTE, comptable agréé, faisant affairs sous les nom et raison sociale de "A. CHOQUETTE & ASSOCIÉS", au 3295, boul. Lapointe en la cité et district de Montréal, province de Québec,
Demandeur
-c-
LES ÉQUIPEMENTS R.T.H. CIE LTÉE, corporation légalement constituée, dont son président Monsieur Robert Lauzon, résidant et domicilié au 747, Pain de Sucre à St-Jean de Matha, province de Québec,
Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, monsieur Robert Lauzon, président de la défenderesse en la présente instance, est, par les présentes, requis de comparaître, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs.

Une copie du BREF D'ASSIGNATION et de la DÉCLARATION a été laissée au greffe de la Cour Provinciale, du district de Montréal, à son intention.

De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut conforme aux conclusions qu'il sollicite.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE

MONTRÉAL, ce 6 novembre 1984.

(S) RONALD CHASSÉ
Protonotaire de la Cour Provinciale du District de Montréal

Me Yves Lebeau
PARENTEAU, BOUCHER & ASSOCIÉS
515, Ste-Catherine ouest, =560
MONTRÉAL, H3B 1B4
Tél: 284-9696
PROCUREUR DU DEMANDEUR

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA VILLE DE LAVAL

APPEL PUBLIC D'OFFRES

La Commission de transport de la Ville de Laval demande des soumissions pour:

UN SYSTÈME INFORMATISÉ DE GESTION DE CARBURANT, D'HUILE ET D'ANTIGEL

L'appel d'offres s'adresse aux firmes spécialisées offrant la vente et le support continu pour des équipements et progiciels visant à automatiser les opérations de gestion des carburants.

Pour tous renseignements additionnels et l'obtention du cahier des charges, les soumissionnaires doivent s'adresser à compter du 12 novembre 1984 à:

Monsieur Jean-Pierre Belzil
Commission de transport de la Ville de Laval
1 215, boulevard Curé-Labelle
Chomedey, Laval (Québec)
688-4190, poste 230

Les soumissions dactylographiées devront être présentées en deux (2) exemplaires et livrées sous enveloppes scellées portant l'inscription "Soumission pour le système informatisé de gestion des carburants", avant 15 heures, le 21 novembre 1984, à l'attention du soussigné, au siège social de la Commission, 1 215, boulevard Curé-Labelle, Chomedey, Laval, H7V 2V8, et seront ouvertes à 15 heures ce même jour, au même endroit.

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte, envers le ou les soumissionnaire(s).

Pierre Desjardins
Secrétaire pro tempore

PRENEZ AVIS que Denis Délise s'adressera à la Commission des Transorts du Québec afin de faire transférer à Raymond Hudon faisant affaires sous le nom de « Transport Raymond Hudon » tous les droits et privilèges rattachés au permis M-300436-001.

Toute personne intéressée peut intervenir ou s'opposer à la demande dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec H2L 1K2.

Me Serge L. Coulombe
Parenteau, Boucher & Associés

1ère parution: 12 novembre 1984
2e parution: 13 novembre 1984

Dans l'affaire de la faillite de: SERGE LANDRY, tailor, (n.a.s. — 244-275-533) 2135 Notre-Dame Ouest,, =8, Montréal, Québec H3J 1W3,
ayant affairs sous le nom:
Dépanneur Landry Enrg., 1736 Notre-Dame Ouest, Montréal, Québec, H3J 1M3.

AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE ASSEMBLÉE

AVIS est par les présentes donné que le débiteur susdit a déposé une cession le 6 novembre 1984; que la première assemblée des créanciers sera tenue le 21 novembre 1984 à 9:00 heures au bureau du syndic, 2015 rue Drummond, =950, Montréal.

PFEIFFER & PFEIFFER INC., Syndic

Adresse:
2015 Drummond St., =950
Montréal, Québec
H3G 1W7
Tél: (514) 282-9636

La requérante, DAY & ROSS INC., détentrice du permis M-300-845, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant:

TRANSPORT SPÉCIALISÉ - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT

De Rivière-du-Loup à la frontière Québec/Ontario (port d'entrée: Rivière Beaudette) pour le transport de mousse de tourbe et de sols artificiels à base de tourbe pour le compte de Southern Importers, Ltd.

DESTINATION:
Windsor, Ontario.

RESTRICTION:
Ce permis ne pourra être opéré qu'en conjonction avec les autorités complémentaires requises de l'Ontario Highway Transport Board.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les cinq jours de la deuxième publication du présent avis dans ce journal.

1ère publication: 12 novembre 1984
2e publication: 13 novembre 1984

Mes SIROIS, BEAUDET, WATTERS & ASSOCIÉS
Procureurs de la requérante

PRENEZ AVIS QUE, la requérante, COONEY HAULAGE LIMITED, détentrice du permis M-304633, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin que le permis spécial, 364 jours, suivant, lui soit octroyé:

TRANSPORT RESTREINT — TRANSPORT SPÉCIALISÉ — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT — CITERNE

De la frontière Québec/Ontario, (ports d'entrée: Rivière Beaudette et Pointe Fortune), à destination de Montréal, pour le transport de ciment sec en vrac, par véhicules citernes pressurisés, pour le compte de CANADA CEMENT LAFARGE, LTD, de leurs établissements à Bath, Ontario.

La requérante invoque l'article 85 des règles de pratique.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.

1ère publication: le 12 novembre 1984
2ième publication: le 13 novembre 1984

Me Adrien R. Paquette
Procureur
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET, TRUDEAU & ASSOCIÉS

PRENEZ AVIS QUE, JOHN GUNN MOTOR EXPRESS INC., détentrice du permis M-306887, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir le permis spécial, 364 jours, suivant:

1) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — EXTRA-PROVINCIAL — CONTRAT —
De Montréal à la frontière Québec-/Nouveau-Brunswick, corridor à travers le Nouveau-Brunswick, jusqu'à la traverse reliant le Nouveau-Brunswick à l'île du Prince Edouard, destination: île du Prince Eouard, pour le transport de spiritueux, pour le compte de P.E.I. Liquor Control Commission,

2) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — EXTRA PROVINCIAL — CORRIDOR — CONTRAT —
De la frontière Québec/Ontario, corridor à travers la province de Québec, à la frontière Québec/Nouveau-Brunswick, originant en Ontario, à Windsor, Corbyville, Toronto, Brantford, St. Catherines, Niagara Falls, destination: île du Prince Edouard, pour le transport de spiritueux, pour le compte de P.E.I. Liquor Control Commission.

La requérante invoque l'article 85 des règles de pratique.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.

1ère publication: 13 novembre 1984.
2ième publication: 14 novembre 1984

PAQUETTE, PERREAULT, RIVET, TRUDEAU & ASSOCIÉS
Me Adrien R. Paquette
Procureur

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de:
CLAUDE PELLETIER, directeur régional, demeurant et résidant au 135, rue Walnut, St-Lambert, Québec J4P 2S8

Failli

AVIS est par les présentes donné que CLAUDE PELLETIER a fait une cession le 5e jour de novembre 1984 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 21e jour de novembre 1984, à 13:30 heures, au bureau du séquestre officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boulevard Dorchester Ouest, basilaire 00, Tour Ouest, Chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

Ce 12e jour de novembre 1984.

MAURICE GALLANT
Syndic
MOQUIN, MÉNARD, GIROUX, DAOUST INC.
1991, boulevard St-Martin Ouest
bureau 100
Laval (Québec)
H7S 1N2
Tél: (514) 682-1170/336-7714

Prenez avis que Sulray Transport Ltée, 640 St-Édouard, St-Urbain, Cté Charlevoix, G0A 4K0, s'adressera à la Commission des Transports qu Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis Q-508031-002 qu'elle détient pour la région 03, en faveur de M. Dany Tremblay, 64 rue Principale, St-Aimé des Lacs, G0T 1S0. Les requérants demandent l'application de l'article 85 du R.P.R.I.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande dans les cinq (5) jours suivant la date de la deuxième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boul. Charest est, Québec G1K 7W5.

1ère parution: 12 novembre 1984
2e parution: 13 novembre 1984.

Avis est donné que M. Pierre David, résidant et domicilié au 126, St-André Lac Carré, Qué. détenteur du permis M-509012 région 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec, ans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de L.T. Transport Enr. résidant et domicilié au 27, D'Ailleboust, St-Charles Borrome, Qué. région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 12 novembre 1984
2ième parution: 13 novembre 1984

Avis est donné que M. Denis Quenneville, résidant et domicilié au 372, Boul. de l'Aéroparc à Lachute détenteur du permis M-506737 région 06, s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Sylvain Desforges, résidant et domicilié au R.R. = 1 à Grenville, Qué. région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 12 novembre 1984
2ième parution: 13 novembre 1984

PRENEZ AVIS que la requérante, Autobus R. Audet Inc., détentrice d'un permis de transport en commun portant le numéro Q-000-662, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'apporter des modifications d'horaire et de taux à son service de Pointe-au-Pic à Clermont.

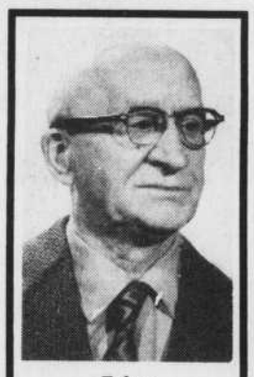
Les détails des modifications demandées sont disponibles au dossier de la C.T.Q.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la C.T.Q. dans les cinq jours de la deuxième publication du présent avis dans ce journal.

1ère publication: 12 novembre 1984
2e publication: 13 novembre 1984
Me David F. Blair
Procureur de la requérante

DÉCÈS

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.



Frère Paul-Émile HÉBERT
Clerc de Saint-Viateur
(1904-1984)

Le Frère Paul-Émile Hébert, C.S.V., est décédé le 11 novembre 1984, au Centre Champagneur de Joliette, à l'âge de 80 ans et 4 mois, dans sa 59e année de profession religieuse.

Né à Saint-Isidore de Laprairie (diocèse de Montréal) le 19 juillet 1904, de Osias Hébert et de Evélina Faille. Paul-Émile fit ses études à Valleyfield et à Saint-Rémi de Napierreville. Il entra au Noviciat de Joliette en 1924 et émit ses voeux perpétuels de religion en 1931. Le Frère Hébert consacra sa vie à l'enseignement: à l'Académie Saint-Viateur et à l'École St-Pierre à Joliette, 4 ans; à l'École Jean-Talon de Montréal, 5 ans; en Abitibi-Témiscamingue: Amos, 1 an, La Sarre, 3 ans et Rouyn, 2 ans. Au Lac St-Jean à Roberval 9 ans; à Berthierville, au Collège St-Joseph, 6 ans et au Foyer Desjardins, 2 ans, puis à l'Épiphanie, Rawdon et Sorel. Il se retira à la Maison provinciale de Joliette de 1968 à 1978, et au Centre Champagneur de Joliette de 1979 au 11 novembre 1984.

Le Frère Hébert laisse dans le deuil, outre sa famille religieuse, ses frères et soeurs: Jean-Jacques et Louis de St-Isidore, André de l'Assomption, Georges de Montréal; Soeur Isidora Hébert, c.n.d. de Pointe-aux-Trembles; Mme Roch St-Pierre (Jeanne) de Cartierville, Soeur Gabrielle Hébert, s.n. J.M. d'Outremont; Mlle Claire Hébert de Montréal et Soeur Lucille Hébert, s.s.s., de Lachine, Qué. Un cousin, M. Hubert Faille de St-Isidore de Laprairie, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée à la Maison provinciale des C.S.V. de Joliette, 132 nord, rue Saint-Charles, où auront lieu les funérailles mercredi le 14 novembre à 10 h 30, suivies de l'inhumation dans le cimetière de la communauté à Joliette.

LES ANNONCES CLASSÉES
286-1200

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 13h pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE
286-1200

■ Ameublement

OUTREMONT, monsieur de 97 ans doit liquider le contenu de sa résidence immédiatement. Ouvert de 10h à 7h, 562 McEachran, Yvette Stevens liquidateur. Weno Enrg. 19-11-84

■ App./logements

Longueuil nouveau bureau de location pour immeubles du 605 et 625 rue Burges. À louer grand 3½ et 4½ incluant poêle et réfrigérateur, tapis mur à mur, éclairé, chauffé et taxes payées, insonoriser, stationnement extérieur, piscine extérieur, buanderie, meublé si désiré. Informations 374-8740 ou 677-7762. 19-11-84

OUTREMONT, rue Lajoie, grand 5½ chauffé, très propre, eau chaude, 2e étage, 650$, libre 1er décembre, 271-7247 ou 274-2601. 14-11-84

Centre-sud, grand 3½ rénové, 2e étage, non chauffé, libre 1er décembre, 340$, 525-1074, après 20h, 521-4610. 20-11-84

Peel près université McGill, grand 4½ ensoleillé, équipé, air climatisé, 2 s.b., 750$ chauffage et électricité inclus, libre 1er décembre, 282-1275. 14-11-84

Édouard-Montpetit, près du boisé, 5 pièces, chauffé, rénové, appareils, très éclairé, 495$. — 389-2090 — 735-6743. 16-11-84

Mountain Sights près Van Horne, haut duplex 5½, très bien entretenu, 495$, disponible immédiatement. 341-7627 après 6h. 16-11-84

COURT TERME, meublés, superbe app. ou maison, tout inclus, 6 à 12 mois. Troc-Vacances, 288-4194. 28-11-84

■ App. à partager

FEMME dans la quarantaine désire partager 6½ dans OUTREMONT avec femme de 40 à 55 ans. Références exigées. Après 18 heures: 279-4241. 15-11-84

■ Autos à vendre

Mercedes, année 1984, modèle 190, 4 portes, toit ouvrant, couleur grise, 18,000 km, 26 000$. Pour informations: Martine Perreault, Midair Services Ltée, 866-4195 entre 9h et 17h. J.N.O.

Peugeot 505 diesel 1981, automatique, AM-FM stéréo-cassettes, très propre, 66 000 km., 6 800$. P. Lemyre. Jour: 845-9221 week-end 653-5374. 14-11-84

SUBARU 1984 modèle GL/10, équipement complet, sous garantie du manufaturier, 11 000 km. Après 6h 277-7052. 17-11-84

■ Bureaux à louer

BERRI/VIGER, 600 p.c., maison victorienne. 288-9969. 15-11-84

Appartement ou bureau à louer, 1,400 p.c., luxueux, très bien situé, St-Denis entre Roy/Duluth. — 527-6387. 19-11-84

■ Condominiums à louer

MIAMI BEACH, quartier résidentiel, luxueux condo. Tout équipé. Couple, saison. 737-5515 — 1(819)-327-2551. 01-12-84

■ Condominiums à vendre

BOUCHERVILLE, condo, maison de ville, 3 c.c., 2½ s.b., foyer, très confortable, beaucoup d'extra. — 655-2130. 19-11-84

■ Copropriétés à vendre

Hutchison près Outremont, 2e, 7 pièces, 1600 p.c., très bon état, nouveau système chauffage, 276-4166. 17-11-84

■ Divers

Monsieur Baignoire ®

ré-émaille votre baignoire blanche ou couleur sur place!

Rien de brisé. Procédé européen d'origine + réparation d'écaillures. Estimation gratuite:

336-1133 — 336-4945
980, Ouimet, Saint-Laurent

14-11-84

■ Déménagement

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

■ Maisons de campagne à louer

À Ste-Agathe, maison de campagne à vendre ou à louer, foyer, chauffage électrique, tapis mur à mur, grand terrain, 277-2707. 17-11-84

■ Oeuvres d'art

Tableau 24 x 20 "Le vieux colon", RENÉ RICHARD. Pas d'agents. 935-1049. 14-11-84

■ Livres

OFFRE EXCEPTIONNELLE. Dans la Bible, la Parole de Dieu nous trouvons la réponse à nos nombreuses questions. Si vous ne possédez pas la Bible, nous vous l'enverrons par poste, sur demande, gratuitement et sans obligation. Les Saintes Écritures, C.P. 677, Hawkesbury, Ont. K6A 3C8. 03-12-84

■ Offres d'emplois

INTERVIEWERS DEMANDÉ(E)S
hommes et femmes

Travail à temps partiel. Porte à porte. Soirs et samedi. Bon salaire. Dépenses payées.

Appelez entre 9h et 4h
284-0097

15-11-84

■ Offres d'emplois

AVIS AUX COMPAGNIES ET ENTREPRISES. Êtes-vous à la recherche de personnel de bureau. Commis-comptables, secrétaires, gérants et autres. Nos candidat(e)s présélectionné(e)s sont prêt(e)s à vous rencontrer. Juri-Pro Inc. 842-6618. 14-11-84

■ Offres de services

ECRICOM, service de curriculum vitae professionnel, personnalisé. — 489-3945. 19-11-84

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 276-4909. J.N.O

Maître-électricien, contracteur: résidentiel, commercial, industriel. Spécialité: chauffage électrique. Gas prix. Estimation gratuite. — 651-5186. 19-11-84

■ Propriétés à vendre

VIEUX LONGUEUIL: Bungalow ranch 8½, spacieux impeccable, secteur résidentiel, idéal pour professionnel. Marie-P. Bérard 651-9381. TRUST GÉNÉRAL, courtier. 14-11-84

Outremont adjacent rue Plantagenet, duplex 6½, 7½, 155 000$ sans agent. 737-4232. 22-11-84

■ Société-Loisirs

CE SOIR, RENCONTREZ UNE PERSONNE CHARMANTE STATUT MARITAL SANS IMPORTANCE

Un service destiné aux adultes pour des rencontres occasionnelles ou sérieuses. Ouvert 6 jours de 9h AM à 11h PM. Membre du B.B.B.

Appelez
OPTIONS MAINTENANT
Montréal 395-2420
Ottawa 613-594-8438
Toronto 416-271-1776
J.N.O. 392579-R-404

■ Voyages

Pour bien réussir vos voyages d'affaires ou de plaisir, pour un service personnalité, consultez Jean-Marie, am 465-0973, pm 871-9600. 14-11-84

DÉCÈS

ST-AMAND, Léopold. — À Montréal, le 11 novembre 1984 à l'âge de 79 ans, est décédé, le Révérend Père Léopold St-Amand, c.s.s.r. du Monastère St-Alphonse d'Youville. Il sera exposé mardi le 13 novembre de 2h à 5h et de 7h à 10h dans la chapelle du Rédempteur, 570 est, rue Crémazie. Le service sera célébré mercredi le 14 en l'église St-Alphonse d'Youville à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Direction Urgel Bourgie Ltée.

THELLIER, Valentin (1917-1984) — Marie-Agnès Thellier et sa fille Marisol ont la tristesse d'annoncer le décès subit de leur père et grand-père bien-aimé, M. Valentin Thellier, le 22 octobre 1984 à Dourges (Pas-de-Calais, France). Sa femme, ses sept enfants et beaux-enfants, ses quatre petits-enfants, ont l'espérance de retrouvailles dans la vie éternelle. «Je suis la résurrection et la vie» (Jean XI 25).

TRUDEL, Dr. Hermile.— À l'Hôtel-Dieu, le 10 novembre 1984, est décédé M. Hermile Trudel, MD., époux de feut Françoise Pilon. Il laisse dans le deuil sa soeur Jeannette (épouse de feu William Gordon Mac Farlane), une nièce Michelle Mac Farlane (épouse de Sam Wilson, d'Edmonton, Alberta), un neveu Ian Mac Farlane (époux d'Annett Richard, d'Ottawa), ses belles-soeurs Pauline (épouse de Ernest Saint-Arnaud), Madeleine Pilon, Yvette (épouse de feu Philippe Ilurteau), ses beaux-frères Paul-Henri Pilon (époux de Madeleine Ayotte), Fernand Pilon (époux de Marcelle Field) et plusieurs neveux et nièces. La dépouille est exposée au Salon Alfred Dallaire, 1111 ouest, rue Laurier, à Outremont. Les funérailles auront lieu le mercredi 14, à 11 heures, à l'église Saint-Viateur d'Outremont. Et de là au cimetière Côte-des-Neiges.

Le salon est ouvert le mardi 13, dès 14 h à 22h.

appel d'offres

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction des communications

Projet: PHOTOCOMPOSITION

Le présent appel d'offres s'adresse à des firmes spécialisées en photocomposition et concerne la réalisation des prêts-à-photographier pour les examens de juin, août 1985 et janvier 1986.

Pour être admis à soumissionner il faut:
1) avoir sa principale place d'affaires au Québec;
2) assister à la réunion d'information.

La réunion d'information aura lieu le 20 novembre 1984 à 14 h à l'adresse suivante:

Ministère de l'Éducation
Direction des communications
1035 De la Chevrotière, 16e étage
Québec G1R 5A5

Les soumissionnaires sont priés de bien vouloir annoncer leur intention de participer à la réunion; ils pourront aussi obtenir les documents au 643-3790.

Les soumissions doivent parvenir à la même adresse au plus tard le 3 décembre 1984 à 14 heures.

Le sous-ministre,
THOMAS-J. BOUDREAU

Québec

appel d'offres

Gouvernement du Québec

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions même la plus basse

Participation du Québec à l'Exposition internationale de 1986 Vancouver

Ministère des Transports

Projet: Design d'aménagement et d'exposition d'un pavillon à être érigé sur un site de 1 800 mètres² dans le cadre de la participation du Québec à Expo '86 à Vancouver.

Sont admises à présenter une offre de services les firmes de design d'exposition qui ont leur principale place d'affairs au Québec et qui auront réquisitionné les documents à leur nom.

Un versement de 20 $ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des documents du projet.

Les endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de l'offre de services sont à Montréal: Communication-Québec, 3, Complexe Desjardins, Galerie du Nord — Niveau Métro et à Québec: Communication-Québec, 740, boul. Charest est, Rez-de-chaussée, Place Cartier.

Les offres de services, seront reçues au Service des contrats du ministère des Transports, 700, boul. Saint-Cyrille est (20e), Québec, G1R 5H1.

Clôture: Les offres de services devront être remises au plus tard le mardi 20 novembre 1984, à 16h00.

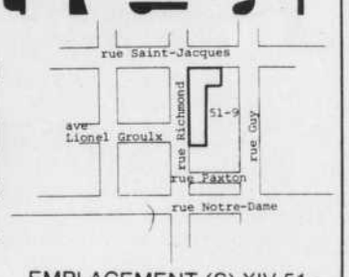
Le sous-ministre
Pierre Michaud, ing.

Québec

la fierté a une ville

montréal

OPÉRATION
20 000
LOGEMENTS
VILLE DE MONTRÉAL



EMPLACEMENT (S) XIV 51-
Petite Bourgogne

Dans le cadre de l'Opération 20 000 logements de la Ville de Montréal, le Comité exécutif recevra des propositions pour la construction d'habitations sur le ou les emplacements représentés en vignette.

Le ou les emplacements ont un potentiel de logements de 50 unités.

Le ou les bâtiments à ériger sont du type triplex, multifamilial tel que décrit au programme.

Les propositions seront remises de main en main au Secrétaire administratif, pièce 415, Hôtel de Ville, 275, rue Notre-Dame est, Montréal, avant MIDI (12h) et seront ouvertes immédiatement après au bureau du Greffier, pièce 120 de l'Hôtel de Ville, le 19 décembre 1984.

Pour la somme de 15$ payable comptant ou par chèque visé, non remboursable, on peut se procurer un exemplaire du dossier d'invitation en s'adressant à la réception de la CIDEM, 155, rue Notre-Dame est, pièce 012, à compter du 14 novembre 1984.

Seules les propositions accompagnées d'un dépôt seront recevables. Le dépôt, valide pour soixante (60) jours, pourra prendre la forme soit d'un chèque visé à l'ordre de la Ville de Montréal et tiré sur une caisse populaire ou une banque à charte canadienne, soit d'une lettre de crédit irrévocable émise par une caisse populaire ou une banque à charte canadienne, soit d'un cautionnement selon le modèle soumis dans le dossier d'invitation. Le montant du dépôt sera de $5 000,00.

La Ville de Montréal demeure libre de rejeter toutes les propositions. La décision de la Ville sera sans appel et aucune requête en indemnité ne sera admise. Les propositions seront jugées au mérite selon les critères élaborés dans le cahier des charges.

Le Directeur — Commissaire général
CIDEM, Ville de Montréal

Yvon Gariépy
Montréal, 1984

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

À sa séance du 10 octobre 1984, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte:

"ruelles sises à l'ouest de la rue Paul-Pau et à la limite de Ville d'Anjou et composées du lot 404-1293 (ruelle) et du lot 404-1294 (ruelle) du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe.".

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

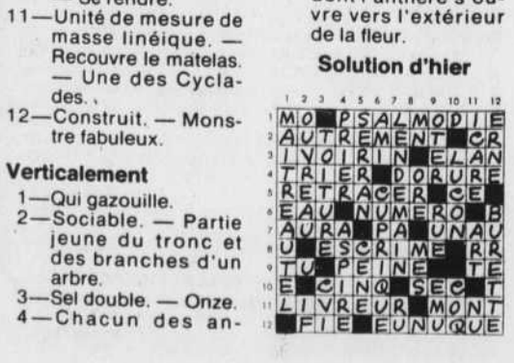
Cet avis est le premier qué la Ville est tenue de publier.

Maurice Brunet
Greffier de la Ville

Hôtel de Ville,
Montréal, le 13 novembre 1984.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Crier, en parlant des lapins. — Enfant.
2—Du verbe avoir. — Inflammation de l'aorte.
3—Hors-d'oeuvre variés qui précèdent le repas russe. — Fatigué.
4—Intermédiaire entre le cheval et l'ane. — Fait de vive voix.
5—Qui rend service. — Manque de force.
6—Repli du corps du serpent. — Exprime ce qu'une personne a cessé d'être.
7—Produit de la vache. — Vanter.
8—Ils luttent. — Atmosphère.
9—Elle sécrète le miel. — Réponse téléphonique.
10—Nickel. — Transpire. — Se rendre.
11—Unité de mesure de masse linéique. — Recouvre le matelas. — Une des Cyclades.
12—Construit. — Monstre fabuleux.

Verticalement

1—Qui gazouille.
2—Sociable. — Partie jeune du tronc et des branches d'un arbre.
3—Sel double. — Onze.
4—Chacun des anneaux d'un ver cestode. —
5—Substance concentrée dans l'urine. — Évite avec adresse.
6—Coupe de près. — Crier, en parlant du hibou.
7—D'accord. — Aime avec passion. — Le meilleur en son genre.
8—Poète et musicien ambulant en Afrique noire. — Usages. — Pomme.
9—Astate. — Ville éternelle. — Aluminium.
10—Ville d'Italie. — Rassemble des gens dispersés.
11—A la forme d'une botte. — Troisième partie de l'intestin grêle.
12—Venus au monde. — Se dit d'une étamine dont l'anthère s'ouvre vers l'extérieur de la fleur.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	M	O	■	P	S	A	L	M	O	D	I	E
2	A	U	T	R	E	M	E	N	T	■	C	R
3	I	V	O	I	R	I	N	■	E	L	A	N
4	T	R	I	E	R	■	D	O	R	U	R	E
5	R	E	T	R	A	C	E	R	■	C	E	■
6	E	A	U	■	N	U	M	E	R	O	■	B
7	A	U	R	A	■	P	A	■	U	N	A	U
8	U	■	E	S	C	R	I	M	E	■	R	R
9	T	U	■	P	E	I	N	E	■	■	T	E
10	E	■	C	I	N	Q	■	S	E	C	T	■
11	L	I	V	R	E	U	R	■	M	O	N	T
12	■	F	I	E	■	E	U	N	U	Q	U	E

Ski de fond: l'heure de la suprématie québécoise ne va pas tarder à sonner

JO MALLÉJAC

Ceux qui pensent encore que l'exemple des champions n'est pas incitatif au dépassement pour leurs suivants immédiats feraient bien de feuilleter les résultats du ski de fond québécois. Ils en apprendraient...

Ils constateraient en premier lieu que Pierre Harvey et Marie-Andrée Masson ne sont plus classés dans la catégorie des oiseaux rares. Leur exemple a motivé une belle génération de fondeuses et fondeurs qui progressent allègrement dans leurs traces.

En tête de liste, il faut placer immédiatement Suzy Desharnais et Yves Bilodeau qui font partie désormais de l'équipe canadienne. Suzy, 18 ans, appartient comme Marie-Andrée Masson au Skibof de Victoriaville, où elle bénéficie des conseils des frères Hince, Jacques, qui dirige les destinées de l'équipe provinciale, et Richard, qui est le responsable de Skibof — les deux techniciens, ainsi que Laurent Roux, entraineur-adjoint de l'équipe nationale, se trouvent actuellement dans l'encadrement du camp d'entrainement de Labrador-City. Quant à Yves Bilodeau de Skibec, il est âgé de 22 ans.

Yves possède déjà un palmarès enviable et vise le championnat mondial universitaire qui se déroulera en Italie du 10 au 27 février 85. Il espère y retrouver comme équipiers son ami André Tourigny de St. Léonard, à côté de Victoriaville, qui est membre de l'équipe relève nationale, et Alain Masson (le frère ainé de Marie-Andrée), 23 ans, l'un des piliers les plus sûrs de l'équipe du Québec. Petit détail intéressant : Alain, imitant en cela Harvey, est un excellent cycliste de compétition qui fait partie de l'équipe nationale. Comme quoi le ski de fond conduit à tout...

Pour revenir à Suzy Desharnais, dont la progression a été en tout point remarquable l'hiver dernier, son grand objectif cette saison est basé sur une bonne prestation aux championnats mondiaux juniors à Zermatt (Suisse) du 7 au 10 février. Elle n'y sera vraisemblablement pas seule. Marco Lebel, 18 ans, du Lac St. Charles près de Québec, et Dany Bouchard, 17 ans, de La Tuque, espèrent en effet être au rendez-vous, de même que Josée Bertrand, 20 ans à peine, qui est bonne troisième dans la province derrière Masson et Desharnais. Josée sera chef de file de l'équipe du Québec, alors que Bouchard et Lebel, qui ont grimpé les échelons de la notoriété à une vitesse vertigineuse, sont membres de l'équipe relève canadienne.

Il y a moins de deux ans mes chers amis, il aurait été bien présomptueux de penser que le Québec était en mesure d'aligner une aussi brillante phalange d'espoirs. C'est qu'on a travaillé fort sur les pistes québécoises, canadiennes et américaines, sans forcément le brailler aux quatre-vents. Il serait surprenant que cette action en profondeur ne s'avère pas payante à plus ou moins long terme. À ce propos, il faudra suivre tout particulièrement les évolutions du tout jeune Dany Bouchard, qui s'affirme d'ores et déjà comme le rival no 1 des redoutables Ontariens Wayne Daston et Daren Derochie, avec lesquels il aura mailles à partir pour la sélection en vue des mondiaux juniors de Zermatt.

Toute cette énumération ne saurait faire oublier les services que le chevronné Richard Weber, 25 ans, de Cantley près de Hull, peut rendre à l'équipe provinciale. Surtout auprès des jeunes de la relève québécoise comme Marie-Jo Pépin, 14 ans (La Tuque), Roxanne Ayotte, 15 ans (Val d'Or), Martin Dugas, 15 ans (St. Bruno), Julie Barbeau, 16 ans (Ste. Foy), Julie Maheu, 17 ans (Lorretteville) et Jocelyn Vézina, 21 ans (Québec). Tout ce petit monde a sûrement beaucoup à apprendre au contact de l'expérience du vieux loup de l'Outaouais. Toutes et tous ont sûrement su en profiter à l'heure où nous écrivons ces lignes, alors qu'ils se trouvent rassemblés à Labrador-City depuis le 3 novembre.

Les responsables du ski de fond québécois peuvent nourrir de légitimes espérances. À commencer par celle qui concerne la suprématie de la situation au Canada. Nous serons fixés après les championnats nationaux juniors (2 au 8 mars à Morin Heights), et seniors (24 au 29 mars au Mont Ste. Anne). C'est là qu'on va s'apercevoir que le ski de fond québécois existe !

Les maîtres fondeurs absents à Valcartier

La FQS « responsable »

QUÉBEC (PC) — La Fédération québécoise de ski serait responsable de la perte du Championnat mondial des maîtres en ski de fond qui devait se tenir à Valcartier en 1986. C'est du moins ce que soutient l'un des organisateurs de l'événement, M. Jean-Yves Desrosiers, de Québec, dans une lettre qu'il a fait parvenir récemment au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Guy Chevrette.

« La Fédération québécoise du ski, division nordique, écrit-il, a réussi, par ses comportements douteux, à compromettre la tenue de cet événement au Québec.

Directeur pour le Québec de l'Association canadienne des maîtres en ski de fond, M. Desrosiers révèle par ailleurs qu'il a été victime de pressions et de menaces de la Fédération québécoise de ski pour qu'il se retire de l'organisation de ce championnat.

CHRONIQUE SPORTIVE

La fausse finale de la Coupe Grey

RICHARD MILO

La finale de la Coupe Grey opposera les Tiger-Cats de Hamilton aux Blue Bombers de Winnipeg à Edmonton, dimanche.

Comme anti-climax, il était difficile de trouver pire. Les amateurs de football méritaient certainement mieux qu'une finale impliquant les Tiger-Cats, qui n'ont remporté que six victoires en 16 matchs pendant la saison régulière.

Qu'importe d'ailleurs que les Tiger-Cats surprennent encore lors de la grande finale. Que Bernie Ruoff réussisse un autre placement de 56 verges. Que Felix Wright multiplie les interceptions.

Le match de la Coupe Grey a déjà eu lieu à Vancouver, dimanche. Il mettait aux prises les deux meilleures équipes de la LCF en Winnipeg et Vancouver. Et les Blue Bombers l'ont emporté, 31-14. Le reste, ce n'est plus qu'une formalité en attendant le début des éliminatoires de la Ligue nationale de football !

Faites le calcul ! L'attaque des Tiger-Cats n'a produit qu'un seul touché en deux matchs éliminatoires: la passe de 29 verges de Dieter Brock à Ron Johnson, dimanche. Au fait, le meilleur joueur offensif des Tiger-Cats botte des ballons. Il s'agit de Bernie Ruoff, qui a totalisé 40 bottés de dégagement lors des deux dernières victoires, 19 contre les Concordes et 21 contre les Argonauts de Toronto. Voilà qui veut tout dire.

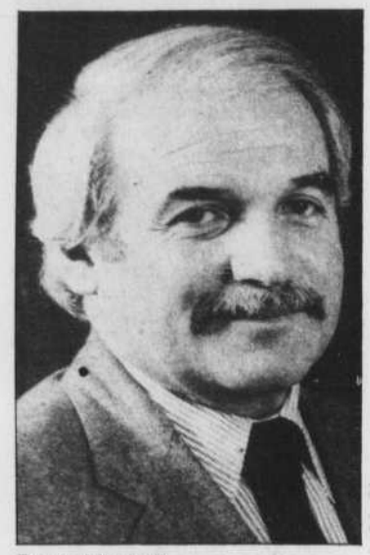
Contrairement aux Blue Bombers, les Tiger-Cats ont plutôt accédé à la grande finale en jouant de l'anti-football. Le principe est simple, surtout lorsqu'il pleut: il s'agit d'attendre que l'adversaire commette une erreur. Ce qu'ont fait les Concordes, puis les Argonauts pendant que l'offensive des Tiger-Cats choisissait d'éviter les erreurs au détriment du spectacle.

Le calibre de jeu a-t-il diminué à ce point dans la LCF que la victoire appartient désormais aux équipes les moins audacieuses ?

Pour plusieurs, il s'agit de la seule et unique explication aux récents succès des Tiger-Cats. Il y a quelques années, l'attaque des Alouettes n'auraient certainement pas totalisé une dizaine d'échappés et d'interceptions au cours d'un match éliminatoire, peu importe les conditions climatiques. Elle se serait adapté aux circonstances, d'autant plus facilement que la qualité des Américains était alors supérieure à celle des joueurs d'aujourd'hui.

Ici, il faut reconnaître qu'au moins une équipe, les Concordes, a déjà reconnu la nécessité d'augmenter les effectifs américains pour améliorer le calibre de jeu. En cela, le président du conseil d'administration des Concordes, M. Edmond Ricard, pourra soutenir son argumentation en donnant pour preuve le peu d'offensive des équipes de la section Est lors des éliminatoires.

Au risque de déplaire aux puristes, le spectacle a souffert de l'utilisation trop fréquente des botteurs de dégagement. Pire encore, la LCF ne gagnera jamais la bataille des ondes en misant sur des botteurs, aussi habiles et précis soient-ils. Elle aurait même avantage à éliminer le simple, ce qui inciterait alors les équipes à déployer une attaque plus audacieuse au centre du terrain.



Doug Mitchell

Faut-il le rappeler ? Le nouveau commissaire Doug Mitchell a du pain sur la planche !

***

Savard a-t-il erré ?

Le Canadien a-t-il commis une erreur en refusant de céder son premier choix au repêchage de 1985 en retour de Charlie Simmer ?

L'ailier gauche a déjà marqué huit buts depuis que les Bruins ont accepté, eux, l'offre de Rogatien Vachon.

Du reste, le premier choix du Canadien, comme celui des Bruins, devrait être environ le 15e au total à l'occasion d'une séance de repêchage peu relevée.

En revanche, le Tricolore a eu la main heureuse en obtenant le rapide Ron Flockhart en retour de l'habile mais lent John Chabot. Flockhart a marqué dès son premier match, samedi. Et il a joué avec énergie et enthousiasme, ce qui est de bon augure pour les prochaines années.

Cet échange sera par ailleurs profitable aux deux formations. Chabot a marqué deux buts à son premier match dans l'uniforme des Penguins. Déjà bien nantis au centre — Mario Lemieux, Mike Bullard —, les Penguins ont choisi d'écarter Flockhart au profit d'un fabriquant de jeux. Or Chabot ne cadrait visiblement plus dans le style de jeu du Canadien.

En ce sens, Serge Savard vient de conclure un échange intéressant. Mais il ne s'agit pas du coup de maître qu'il aurait pu réussir en obtenant Charlie Simmer !

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — "**Les rues de feu**" 8 h.— "**Opération foxbat**" 6 h 10, 9 h 40.
ASTRE II: — "**Splash**" 9 h 05— "**La nuit de l'évasion**" 7 h 10
ASTRE III: — "**Ghostbusters**" 6 h 05, 9 h 40— "**Où sont les mecs**" 8 h
ASTRE IV: — "**Le retour de l'inspecteur Harry**" 9 h.— "**Star 80**" 7 h 10.
BERRI I: (288-2115) — "**La guerre des tuques**" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
BERRI II: — "**Le bal**" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 20.
BERRI III: "**Femmes de personne**" 12 h 40, 2 h 45, 4 h 50, 7 h, 9 h 05
BERRI IV: — "**Y a-t'il un français dans la salle**" 12 h 20, 2 h 30, 5 h, 7 h 20, 9 h 30.
BERRI V: — "**Greystoke: la légende de Tarzan, Seigneur des singes**" 1 h 15, 3 h 45, 6 h 30, 9 h.
BONAVENTURE I: (861-2725) —"**Razor's edge**" 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
BONAVENTURE II: —"**Places in the heart**" 12 h , 2 h , 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.
BROSSARD I: (465-5906) — "**The terminator**" 7 h, 9 h
BROSSARD II: (465-5906) — "**Ghostbusters**" 7 h 30, 9 h 30.
BROSSARD III: "**Le trésor des 4 couronnes**" 7 h 15, 9 h 15.
CARTIER-LAVAL:(663-5124) — "**La guerre des tuques**" 7 h 30— "**$200,000 en cavale**" 9 h 20
CHAMPLAIN I: (271-1103) — "**Purple rain**" 7 h 35, 9 h 45
CHAMPLAIN II: — "**Vendredi 13 chapitre final**" 9 h 40— "**Meurtre à la St-Valentin**" 7 h 50
CINÉMA DE PARIS:(875-1882) — "**The terminator**" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINÉMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — "**El Paso Wrecking Corp.**" 13 h, 14 h 45, 16 h 30, 18 h 15, 20 h, 21 h 45
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: (842-9763)— "**Les rose de la vie**" et "**Les premières vacances**" , "**Le récit de Rébecca**" 18 h 35, "**Les ruses du diable**" 20 h 35.
CINÉPLEX I: (849-4518) — "**All of me**" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
CINÉPLEX II: — "**El Norte**" 1 h 25, 4 h 15, 7 h, 9 h 25
CINÉPLEX III: — "**Muppets take Manhattan** " 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30— "**Big Chill**" 7 h 30, 9 h 40
CINÉPLEX IV: — "**Woman in red**" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CINÉPLEX V: — "**Comfort and joy**" 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
CINÉPLEX VI: — "**Philadelphia experiment**" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX VII: — "**Country**" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX VIII: — "**Terror in the aisles**' 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
CINÉPLEX IX: — "**Romancing the stone**" 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 25, 9 h 25.
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "**Splash**" 1 h, 5 h 10, 9 h 20.— "**La nuit de l'évasion**" 3 h 05, 7 h 15.
CINÉMA MONTRÉAL II: — "**Vendredi 13 chapitre final**" 2 h 40, 6 h 10, 9 h 40 "**Meurtre à la Saint-Valentin**" 1 h, 4 h, 7 h 50
COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— "**Sueurs froides**" 13 h, 15 h 30, 18 h, 20 h 30
COMPLEXE DESJARDINS II: — "**Effroyable créature**" 12 h 05, 15 h 50, 19 h 35— "**Rues de feu**" 14 h 05, 17 h 50, 21 h 35
COMPLEXE DESJARDINS III: — "**Couples débutants cherchent couples initiés**" 12 h 15, 14 h 50, 17 h 25, 20 h.— "**Détournement de mineur**" 13 h 30, 16 h 05, 18 h 40, 21 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — "**Notre histoire-...quelle histoire**" 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 05.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349)— "**The magnificent Ambersons**" 20 h 30.
CRÉMAZIE: (388-4210) — '**Viva la vie**" 7 h 15, 9 h 25.
DAUPHIN I: (721-6060) — "**Mario**" 7 h 30, 9 h 30
DAUPHIN II: "**Un dimanche à la campagne**" 8 h, 10 h.
DORVAL I: (631-8587) — "**American dreamer**" 7 h, 9 h.
DORVAL II: "**Oh God you devil**" 7 h 20, 9 h 20.
DORVAL III: "**Thief of hearts**" 7 h 10, 9 h 10.
DÉCARIE I: (341-3190) — "**The terminator**" 7 h 20, 9 h 20.
DÉCARIE II: — "**First born**' 7 h , 9 h .
ÉLYSÉE I: (842-6053) — "**El norte**" 6 h 45, 9 h 20.
ÉLYSÉE II: — "**Les nuits de la pleine lune**' 7 h 05, 9 h 05.
ESPACE 9:(272-1080)— "Victoire des aigles" 7 h — "**Led Zeppelin**" 9 h 15
FAIRVIEW I: (697-8095) — "**The little drummer girl**" 7 h 20, 9 h 35
FAIRVIEW II: — "**Body Double**" 7 h 15, 9 h 20.
FLEUR DE LYS: (849-0041): "**Une sentence diabolique**" 12 h 30, 2 h 15, 4 h, 5 h 45, 7 h 30, 9 h 15.
GREENFIELD 1: (671-6129) — "**Indiana Jones et le temple maudit**" 7 h, 9 h 10
GREENFIELD 2: — "**Une sentence diabolique**" 6 h 05, 7 h 50, 9 h 40.
GREENFIELD 3: — "**Attention, une femme peut en cacher une autre**" 7 h 25, 9 h 25.
IMPÉRIAL: (288-7102) — "**The little drummer girl**" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30.
JEAN-TALON: (725-7000) — "**Purple rain**" 7 h, 9 h 10
KENT I: (489-9707) — "**Theif of hearts**" 7 h 35, 9 h 25.
KENT II: — "**Oh God, you devil**" 7 h, 9 h.
LA CITÉ I: (844-2829) — "**Oh God you devil**" 6 h, 7 h 45, 9 h 30.
LA CITÉ II: — "**Evil judgement**" 6 h 40, 8 h, 9 h 50.
LA CITÉ III: — "**Teachers**" 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "**L'été meurtrier**" 6 h 45 — "**Le crime d'Ovide Plouffe**" 7 h — "**El Norte**" 9 h 15 — "**Jacques et novembre**" 9 h 30. (9 au 15 nov.)
LAVAL I: (688-7776) — "**Indiana Jones: le temple maudit**" 7 h 15, 9 h 35.
LAVAL II: — "**Une sentence diabolique**" 6 h 05, 7 h 50, 9 h 40.
LAVAL III: — "**La filière des Charlots**" — "**Papy fait de la résistance**" 6 h, 7 h 45.
LAVAL IV: — "**Palace en délire**" 7 h 05, 9 h 10.
LAVAL V: — "**Attention une femme peut en cacher une autre**" 7 h 30, 9 h 30.
LAVAL-ODÉON I: (687-5207-)—"**Vendredi 13 chapitre final**" 9 h 30— "**Meurtre à la St-Valentin**" 7 h 45
LAVAL-ODÉON II: — "**Le trésor des 4 couronnes**" 7 h 15, 9 h 15
LOEW'S I: (861-7437) — "**American dreamer**" 12 h 05, 2 h, 3 h 55, 5 h 50, 7 h 50, 9 h 50
LOEW'S II: — "**Teachers**" 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40.
LOEW'S III: — "**Theif of the hearts**" 12 h 05, 2 h, 3 h 55, 5 h 50, 7 h 45, 9 h 45.
LOEW'S IV: — "**Indiana Jones: the temple of doom**" 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
LOEW'S V: — "**Irreconcilable differences**" 12 h 30, 2 h 45, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 35.
MERCIER: (255-6224)— "**La guerre des tuques**" 9 h 15— "**$200,000 en cavale**" 7 h 30
OUIMETOSCOPE: (525-8600) — "**Portier de nuit**" 7 h 15, 9 h 30,"**Nosfératu, le fantôme de la nuit**" 7 h, 9 h 15.
OUTREMONT: (277-4145)— "**Canne amère**" 7 h 30.— "**L'amour à mort**" 9 h 30.
PALACE I: (866-6991) — "**Body double**" 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20.
PALACE II: — "**Oh God, you devil**" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25.
PALACE III: — "**The karate kid**" 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h.
PALACE IV: — "**Metropolis**" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
PALACE V: — "**Purple rain**" 1 h, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.
PALACE VI: — "**Give my regards to Broad street**" 12 h 15, 2 h 25, 4 h 40, 6 h 55, 9 h 15.
PARADIS I: (866-6991) — "**Les rues de feu**" 6 h 10, 10 h.— "**Tank**" 8 h.
PARADIS II: — "**Gremlins**" 9 h , "**Quelle affaire**" 7 h 15.
PARADIS III: — "**Greystoke la légende de Tarzan**" 9 h — "**Bonjour les vacances**" 7 h 15.
CINÉMA PARALLÈLE: (843-6001)— L'héritage Bolognini: "**L'héritage**" 19 h. "**Gestes**" et "**Mouvement danse**" 21 h 30—(du 9 au 15 nov.)
PARISIEN I: (866-3856) — "**Indiana Jones et le temple maudit**" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
PARISIEN II: — "**Attention une femme peut en cacher une autre**" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30.
PARISIEN III: — "**Le futur est femme**" 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 55.
PARISIEN IV: — "**Il était une fois en Amérique**" 2 h, 8 h.
PARISIEN V: — "**La femme publique**" 12 h 40, 2 h 55, 5 h 10, 7 h 25, 9 h 40.
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — "**La guerre des tuques**" 7 h 30— "**$200,000 en cavale**" 9 h 05.
PLACE LONGUEUIL II: — "**Vendredi 13 chapitre final**" 9 h 40 "**Meurtre à la Saint-Valentin**" 7 h 50
PLACE VILLE-MARIE I: (866-0689) — "**Garbo talks**" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
PLACE VILLE-MARIE II: — "**Brother from another planet**" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10.
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "**Amadeus**" 2 h 15, 5 h 15, 8 h 15.
PLACE ALEXIS NIHON II: — "**Soldier's story**" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
PLACE ALEXIS NIHON III: — "**First born**" 7 h, 9 h.
PLACE DU CANADA: (861-4595) — "**Ghostbuster**" 7 h 15, 9 h 15
SAINT-DENIS II: (845-3222) — "**L'étoffe des héros**" 19 h 30
SAINT-DENIS III: — "**Rue de feu**" 17 h 55, 21 h 40— "**L'effroyable créature**" 19 h.40
VERDUN: (768-2092)— "**La guerre des tuques**" 9 h 15— "**$200,000 en cavale**" 7 h 30
VERSAILLES I: (353-7880) — "**Indiana Jones et le temple maudit**" 7 h, 9 h 10.
VERSAILLES II: — "**Une sentence diabolique**" 6 h, 7 h 45, 9 h 30.
VERSAILLES III: — "**Attention, une femme peut en cacher une autre**" 7 h, 9 h 05.
VILLERAY: (388-5577) — "**La guerre des tuques**" 7 h 30— "**$200,000 en cavale**" 9 h 15
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — "**American dreamer**" 7 h 15, 9 h 20.
YORK: (937-8978) — "**Choose me**" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.

SUR SCÈNE

ATELIER CONTINU: 1200 est rue Laurier (270-1178)— « Alice et Gertrude, Natalie et Renée et ce cher Ernest » de Jovette Marchessault, m. en s. Michèle Rossignol, du 24 oct. au 18 nov., mar. au sam. 20h.30, dim. 15h.
AU FOU DU VERSEAU: 1200 St-Hubert (843-4335)— « La duchesse et Edgar » de Patrick Mainville, m. en s. Jacques Charron, du 1 au 18 nov., jeu. au dim. 20h.30
CAFÉ-CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: 19 St-Laurent, St-Timothée (373-3262)— « Les femmes et l'amour » de Sacha Guitry, collage s'appuyant sur cinq de ses pièces, m. en s. Philippe Grenier, du 11 oct. au 30 déc. jeu. ven. 21h., sam. 19h.30 et 22h.30
CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 342 est Ontario (843-8620)— Tous les mardis soirs, musique et danses Flamenco avec Sonia Del Rio, et Antonio Rodriguez, guitariste, 13 nov. 21h.
LE CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112)— « Le fauteuil à bascule » de Jean-Claude Brisville, m. en s. Claude Goyette, du 7 nov. au 29 déc., lun au sam. 20h.30
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (843-4384)— « Le clan et le Bondieu » spectacle de théâtre semi-chanté, production de la Dent de l'Oeil, m. en s. Alain Gabriel, du 7 au 18 nov. mer. au dim. 22h.30
CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc (272-1734)— Cinéma du mardi: Festival Marlon Brando « East of Eden » à 20h.30 et 23h., le 13 nov.
LA CAVE À MOUSSE 11: 121 est rue Duluth (842-5524)— Philippe Noirot chante Léo Ferré, 13-14 nov.
CLUB SODA: 5240 ave du Parc (270-7848)— Soirée Improvisation en danse, 13 nov. 21h.
DÎNER-THÉÂTRE LES MASQUES: Hotel Régence Hyatt, 777 Université (879-1370)— « Clic » pièce et m. en s. François Jobin, Pierre Lenoir et Pierre Beaudry, du 4 oct. au 31 déc. du mer. au dim.
L'ESKABEL: 1237 rue Sanguinet (849-7164)— Les Productions Germaine Larose présentent « Le président » de Thomas Bernhard, m. en s. Jean-Luc Denis, du 3 nov. au 2 déc. mar. au sam. 20h.30, dim. 15h.
ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum (521-4191)— « Le rail » conception et m. en s. Gilles Maheu, du 25 oct. au 24 nov. du lun. au sam. 21h.
LES FOUFOUNES ÉLECTRIQUES: 97 est Ste-Catherine (845-5484)— « Rock'A'Tchooka » 2 groupes, une performance et une bande vidéo, le 13 nov. 21h.
HÔTEL REGENCE HYATT: 777 Université (879-1370)— Bar tour de ville: trio Eli Krantzberg mar. au dim. de 20h. à 03h.— Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h.00 à 00.00— Dîner-dansant avec pianiste Gerry Pucci
HOTEL REINE ÉLISABETH: Salle Arthur, 900 ouest Boul. Dorchester (861-3511 poste 2227)— « Splendeurs et triomphes universels de la musique » avec Janusz Wolny et Magdalena Kowalewska, du 11 oct. au 18 nov., mer. au sam. 20h.30, dim. 20h.
LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Lambert au piano dim. 16h. à 21h., lun. au ven. de 19h.00 à 22h.00
L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003)— Ouvert chaque jour à compter de 16h. du lun. au sam.— Greg Clayton Trio, 13-14 nov., 21h.30
LA LICORNE: 2075 St-Laurent (843-4166)— Le Théâtre de la Manufacture présente « Variétés » de Gilbert Turp, m. en s. Daniel Simard, jusqu'au 15 déc., du mar. au dim. 20h.30
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Lambert au piano de 17h.00 à 19h.00, Eddie Prophete de 21h.00 à 02h.00 du lun. au ven.— Eddie Prophète de 21h. à 02h. sam.
MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 Boul. Monk (872-2044)— « Six jours au rythme des Îles de la Madeleine » du 13 au 18 nov.
MAISON DE LA CULTURE DU PLATEAU-MONT-ROYAL: 465 est ave Mont-Royal (872-2266)— « Le Ghettopera » spectacle de musique, danse, poésie et chansons avec Alain-Arthur Painchaud accompagné de 4 musiciens, le 13 nov. à 20h.
PLANÉTARIUM DOW: 1000 St-Jacques ouest, (872-4530)— « Les trous noirs » 26 sept. au 2 déc., (français)mar. au ven. 14h.15, 20h.30, sam. 14h.15, 16h.30, 20h.30, dim. 13h, 15h.30, 16h.30, 20h.30— anglais, mar. au ven. 13h.,, 19h.30, sam. 13h, 15h.30, 19h.30, dim. 14h.15, 19h.30
LES RETROUVAILLES: 1709 St-Denis (849-9275)— John Baudine quartette (B&B) mer. au sam. de 22h. à 01h.— Sylvain L'Heureux, chansonnier, du dim. au mar. de 22h. à 01h.
SALLE CITADEL DE L'ARMÉE DU SALUT: 2085 Drummond (866-3429)— Musique Japonaise traditionnelle et moderne sur flûte de bambou avec Mlle Michiko Akao, le mar. 13 nov. à 20h.
SALLE GABRIEL CUSSON: 100 est Notre-Dame (873-4031)— Récital de hautbois avec Lise Beauchamp et Etienne De Medicis, classe de Bernard Jean, accompagnement Diane Mauger, le 13 nov. à 20h.
SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke— Ensemble de musique contemporaine, sous la dir. de Eugene Plawutsky et Bruce Mather, le 13 nov. 20h.
TANGENTE: 3655 St-Laurent ste 303 (842-3532)— « Pochinko et Co. » les 13-14 nov. 20h.30
THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161)— « Salt-water moon » de David French, m. en s. Steven Schipper, jusqu'au 16 déc., du mar. au ven. 20h., dim. 19h., matinée le sam. 14h.
THÉÂTRE FÉLIX LECLERC: 1456 est Ste-Catherine (521-4650)— « Je t'aime clé en main » comédie de Kevin Wade, adaptation et m. en s. Guy Fournier, du 13 au 25 nov., du mar. au dim. à 20h.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112)— Jean-Marc Chaput, communicateur, « Le champion c'est toi », 13 nov. 20h.30
THÉÂTRE MALENFANT: 734 St-Jean-Baptiste, Terrebonne (492-0165)— La Famille Malenfant présente « Montmorency direct » textes Pierre Légaré, m. en s. Raymond Cloutier, du 26 oct. au 30 nov. les jeu. ven. sam. 20h.30
THÉÂTRE DENISE PELLETIER: 4353 est Ste-Catherine (253-8974)— « Harold et Maude » de Colin Higgins, m. en s. Jean-Luc Bastien, du 25 oct. au 6 déc.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins (845-7277)— « Circulations » de et avec Robert Lepage, François Beausoleil, Lise Castonguay et Bernard Bonnier, m. en s. Robert Lepage, musique, Bernard Bonnier, du 13 nov. au 15 déc., mar. au sam. 20h., dim. 15h.
THÉÂTRE PORT ROYAL: PDA (842-2112)— La Cie Jean Duceppe présente « Bonne nuit maman » de Marsha Norman, m. en s. Daniel Roussel, du 23 oct. au 30 nov. mar. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis (844-1793)— « Albertine en cinq temps » de Michel Tremblay, m. en s. André Brassard, du 13 nov. au 16 déc.
UNVERSITÉ DE MONTRÉAL: 220 Vincent d'Indy (343-6479)— Salle Claude-Champagne: Concert jazz-pop, duo Donato-Young, 13 nov. 20h.— Salle B-484: Classe de flûte de Francine Voyer, 13 nov. 20h.
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Québec— Salle Louis-Fréchette: L'Orchestre Symphonique de Québec, dir. Simon Streatfeild, 13 nov. 20h.— Salle Octave-Crémazie: Le Théâtre du Trident présente « Don Quichotte » de Miguel De Cervantès, m. en s. Jean-Pierre Ronfard, du 6 nov. au 1 déc. mar. au sam. 20h.
THÉÂTRE DE LA BORDÉE: 1091½ St-Jean, Québec (694-9631)— « Monogamy » de Claude Meunier et Louis Saia, m. en s. Louis Saia et Claude Binet, du 7 au 24 nov. du mar. au sam. 20h.30
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa— Salle Théâtre: Judith Marcuse Repertory Dance Company of Canada, 13 nov. 20h.— Salle Studio: Toronto Free Theatre présente « Doc » de Sharon Pollock, 13 au 16 nov. 20h.

TÉLÉVISION

CBFT
12.00 Première édition
12.22 Télex Arts
12.30 Allô Bou Bou
13.30 Au jour le jour
14.30 Cinéma « D'Artagnan l'intrépide » brit.it. 74, dessins animés
16.00 Bobino
16.30 Minibus
17.00 L'incroyable Hulk
18.00 Ce soir
18.28 Les nouvelles du sport
18.33 Avis de recherche
19.00 Grand-Papa
19.30 Le 101 ouest, ave des Pins
20.00 Monsieur le Ministre
20.30 Coup d'oeil
21.00 Dallas
22.00 Le Téléjournal
22.27 Le Point
23.00 La météo
23.04 Les nouvelles du sport
23.16 Télex Arts
23.25 Rencontres
23.55 Cinéma « Un cargo, une femme » avec Tony Lo bianco, Sally Kellerman et Ann Semler

10 CFTM
12.00 Le Dix vous informe
12.15 Ciné-quiz: « L'appel de la forêt » 1972 avec Charlton Heston, Michèle Mercier, George Eastman et Raimund Harmstorf
14.30 Forum
15.30 Drôle de monde
16.00 Fraisinette
16.30 Les satellipopettes
17.00 Montréal en direct
18.00 Le 18 heures
18.30 Odyssée
19.00 Peau de banane
19.30 Shérif fais-moi peur
20.30 Une Vie
21.00 Présentation Spéciale « Princesse Daisy » dernière partie
23.00 Les nouvelles TVA
23.25 Le dix vous informe
23.30 Les sports et la couleur du temps
23.45 Cinéma de fin de soirée « Cet été-là » amér. 73 avec Hal Holbrook, Hope Lange, Martin Sheen et Joe Don Baker

17 RADIO-QUÉBEC
18.00 Passe-Partout
18.30 Téléservice plus
19.27 Tirage de la Quotidienne
19.30 Défi! survivre
20.00 Arrimage
20.30 Ciné-Mardi « Une semaine de vacances » fr. 80 avec Nathalie Baye, Michel Galabru, Gérard Lanvin, Flore Fitzgerald et Philippe Noiret
22.30 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma français: les années 20 ou le temps des illusions
23.00 Téléservice plus

99 TVFQ (Câble)
13.10 Mardi cinéma
14.10 Intermède
14.30 Les mardis de l'information
15.30 Le théâtre de Bouvard
16.30 Le village dans les nuages
16.50 L'Académie des neuf
17.30 Le Journal
18.00 La bouteille à la mer
18.30 Des chiffres et des lettres
20.00 L'enracinement
21.30 Médicales: la médecine et le sport
23.00 Le théâtre de Bouvard
23.15 Cocoricocoboy
23.28 Le Journal

6 CBMT
12.00 Midday news
12.10 Midday
12.27 Community events
12.30 Parenting
12.57 Program highlights
13.00 All my children
14.00 Dallas
15.00 Coronation street
15.30 All in the family
16.00 Do it for yourself
16.30 The Edison twins
16.59 Newswatch 6
17.00 Video hits
17.29 Newswatch
17.30 Three's company
18.00 Newswatch
19.00 USA
19.30 Three's a crowd
20.00 Fifth estate
21.00 Remington steele
22.00 The National
22.25 The Journal
23.00 Newswatch
23.20 Newswatch headlines and the national update
23.27 Barney Miller
23.57 CBC Late Night « Princess O'Rourke » 1943 avec Olivia de Havilland et Robert Cummings

12 CFCF
12.30 Pulse 12
13.00 The Don Harron Show
14.00 Another World
15.00 General Hospital
16.00 Soap
16.30 Take a break with Matthew Cope
16.37 Family Feud
17.00 The price is right
18.00 Pulse
19.00 Entertainment tonight
19.30 New wilderness
20.00 The A Team
21.00 Riptide
22.00 Glitter
23.00 The CTV national news
23.21 Pulse
00.00 Cinema 12 « Death of the Nile » 1978 avec Peter Ustinov, Bette Davis et Mia Farrow
02.45 The Bionic woman
03.45 Riptide

Yves a perdu la partie...

... mais il a gagné l'estime de tous. Honnête et loyal, Yves observe les règ

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Selon l'auteur d'une étude sur les activités de « FIRA »

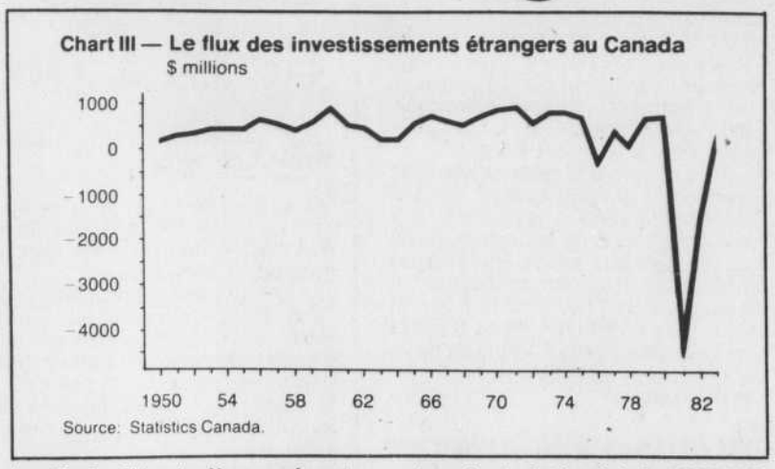
L'interventionnisme du cabinet fédéral visant à bloquer l'investissement étranger cessera considérablement

JEAN CHARTIER

L'Agence d'examen de l'investissement étranger a été scrutée à la loupe, à son tour, pour une deuxième fois cette année par le Conference Board du Canada. C'est l'agence elle-même qui avait commandité cette nouvelle étude auprès de l'organisme patronal; celui-ci a constaté auprès des victimes qu'elles déplorent en premier lieu, le secret qui entoure les décisions prises et les longs délais préalables aux dites décisions et en second lieu, elles dénoncent le rôle du processus politique dans leurs cas particuliers.

Le principal auteur de cette étude intitulée *Fira: Images and realities*, M. Christopher Beckman, a précisé dans une entrevue téléphonique au DEVOIR qu'il ne s'attend pas à l'abolition prochaine de l'AEIÉ, mais à la fin de l'interventionnisme du cabinet ministériel pour bloquer des investissements étrangers.

« C'est difficile à dire ce qui va survenir maintenant avec « Fira », de dire M. Beckman, il va connaître des changements, c'est certain, mais tous les pays veulent ce type d'agence de surveillance chez eux bien que le rôle d'une telle agence puisse varier grandement d'un pays à l'autre. Seule, l'Australie a, présentement, une agence interventionniste comparable à l'agence canadienne. Les autres pays ont une forme différente de contrôle de l'investissement étranger ».



D'avril 74 à juin 83, 6,000 compagnies ont fait l'objet d'examen de la part de ce qui était nommé à l'origine l'Agence canadienne de tamisage des investissements étrangers et qui est devenu récemment l'Agence d'examen des investissements étrangers. La pire période pour les répondants fut la période 1980-1982. L'étau s'est desserré depuis deux ans.

Sur l'échantillonnage de 250 compagnies choisies en fonction de leurs secteurs respectifs, soixante-quatre ont répondu au questionnaire du Conference Board. Au total, depuis 10 ans, seulement 7 % des cas soumis à l'agence ont été retirés par les compagnies elles-mêmes.

La première étude du Conference Board avait été menée par Duncan McDowall et portait comme titre A fit place for investment? Foreign investors perceptions of Canada in a changing world; la troisième étude portera sur l'avenir de l'investissement étranger au Canada et sera publiée à la fin de l'année. On pourrait donc dire qu'il se prépare une offensive à propos de FIRA.

Les investisseurs ayant fait l'objet d'un examen de la part de l'agence ont déploré notamment le manque de clarté des critères utilisés par l'organisme gouvernemental. « Habituellement, écrit le Conference Board, les propositions de petits investissements n'entraînaient pas de négociations d'envergure. De façon générale, ces petits investisseurs n'ont pas connu beaucoup de difficultés. Par contre, les propositions d'investissements importants nécessitant de longues négociations avec l'AEIÉ butaient souvent contre un certain nombre de difficultés ».

Les répondants ayant tenté d'investir dans des secteurs névralgiques de l'économie canadienne comme le secteur énergétique et l'édition ont trouvé le processus de l'AEIÉ plus difficile que les compagnies ayant tenté d'investir dans les industries manufacturières.

Depuis la création de l'AEIÉ, la situation de l'investissement étranger au Canada s'est aussi grandement modifiée. En 1974, l'investissement étranger direct au Canada s'établissait à $ 36.3 milliards, ce qui représentait 64 % des investissements étrangers au Canada, une progression continue en pourcentage depuis 1926.

M. Beckman fait cependant remarquer que, depuis 1975, partout dans le monde, les investisseurs préfèrent prendre des positions minoritaires dans le capital-actions des compagnies étrangères plutôt que de prendre des positions de contrôle. « C'est un courant mondial », a-t-il précisé au DEVOIR; en conséquence, les positions de portefeuille dans les compagnies canadiennes se sont haussées à 49 % des investissements étrangers totaux en 1978, la dernière année pour laquelle M. Beckman a trouvé des chiffres chez Statistique Canada. Il s'agit de $ 47.4 milliards par rapport à $ 48.2 milliards en investissements directs au Canada cette année-là.

M. Beckman semble croire que cette tendance se serait manifestée au Canada, même si l'AEIÉ n'avait pas exercé son influence redoutée. L'nvestissement étranger a connu sa plus mauvaise période par la suite entre 1980 et 1982. L'établissement de la politique énergétique nationale a correspondu à une situation de « désinvestissement étranger » dépassant les $ 4 milliards en 1981. Nous serions à nouveau au-delà du point zéro sans que la situation soit à proprement parler une invasion très forte d'investissement étranger.


M. Christopher Beckman.

Le profit trimestriel des compagnies américaines augmente de 9 %, en forte baisse par rapport aux résultats de 83

JEAN CHARTIER

Les profits des compagnies américaines n'ont augmenté que de 9 % au troisième trimestre de 84 par rapport au troisième trimestre de 83 tandis qu'ils avaient progressé de 31 % au deuxième trimestre et de 58 % du premier trimestre de 84 par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente.

C'est ce qui ressort d'un premier relevé mené par le Wall Street Journal auprès des 575 plus grandes compagnies américaines. L'économie américaine a très fortement ralenti au troisième trimestre, le produit national brut n'ayant avancé que de 2,7 % par rapport à 10,1 % au deuxième trimestre 84.

Cette progression des profits nettement atténuée est attribuable à des reculs enregistrés par les industries des textiles, des produits pétroliers, de l'aéronautique, des services financiers et des automobiles.

General Motors a vu ses profits glisser de $ 736 à $ 416 millions du troisième trimestre 83 au troisième trimestre 84. C'est une chute de 43 %. Ceci est attribuable en partie à la grève de septembre chez GM. Au total, les profits des trois grands ont baissé quelque peu, soit de $ 1.17 milliard à $ 1.06 milliard.

L'industrie pétrolière s'est aussi cassé les dents sur le dollar et la pauvre demande d'essence. Les revenus nets de 24 compagnies pétrolières ont baissé de $ 5.5 milliards pour le troisième trimestre de 83 à $ 3.7 milliards au troisième trimestre de 84.

Exxon s'en est relativement bien tirée avec une augmentation de profit de 4 % et Indiana Standard avec 3 %. Mais plusieurs autres n'ont pas fait aussi bien. Mobil a vu ses profits chuter de 41 %, Chevron de 33 % et Standard of Ohio de 17 %. Atlantic Richfield a pour sa part carrément perdu $ 519 millions, de juillet à septembre.

L'industrie des textiles et vêtements a été frappée de plein fouet par une entrée de 42 % des importations. Les constructeurs sont aussi tombés dans la zone rouge des écritures. Et, Martin Marietta a donné mauvaise image à l'industrie aéronautique en inscrivant une perte de $ 324 millions à ses livres. Les services financiers ont vu une diminution de leurs profits de $ 1.315 milliard au troisième trimestre 83 à $ 1.081 milliard au troisième trimestre 84, une chute de 18 %.


Le revenu net des 24 compagnies pétrolières américaines est passé à $ 3.7 milliards entre les mois d'août et septembre, en baisse de $ 2.2 milliards par rapport au trimestre correspondant de 83.

Le secteur qui s'est le mieux comporté, c'est celui des télédiffuseurs et des cablo-distributeurs, avec une hausse des gains de 401 % au troisième trimestre. Warner Communications et Gulf and Werner se sont notamment hissé de manière remarquable.

Les profits tenus en étau ne sont donc pas chose universelle au troisième trimestre mais il est certain que ce n'est pas le bonheur pour les industriels américains. Cela explique l'état d'ankylose que ressent la bourse depuis quelques semaines. Elle n'aime pas ces nouvelles.

Le WSJ cite une firme de prévision en Arizona, le Blue Chip Economic Indicators, qui ne prévoit qu'une croissance de 3.3 % aux États-Unis en 85 après une croissance qui atteindrait au total 6.9 % en 84, aux États-Unis. Les profits, eux, augmenteraient de 5.3 % à peine en 85 contre 19.4 % en 84. Le front des profits n'est pas très beau à l'horizon pour les industriels américains.

Les consommateurs s'élèvent contre l'exposé du ministre des Finances Michael Wilson

OTTAWA (PC) — Ce qui est bon pour les affaires ne l'est pas nécessairement pour les consommateurs, a affirmé lundi l'Association des consommateurs du Canada.

En fait, selon les prévisions à court terme de l'exposé économique du ministre des Finances Michael Wilson, les consommateurs devront subir une augmentation des prix de l'énergie, du transport, une hausse des coûts de plusieurs services gouvernementaux et des taxes, souligne le groupe de 160,000 membres dans un communiqué.

Par exemple, il y aura une augmentation des tarifs ferroviaires, de la taxe payé par les usagers du transport aérien, des licences de radio, du tarif des parcs nationaux, du parking à l'aéroport ou de l'amarrage d'un bateau dans un bassin fédéral. De même, on a introduit de nouveaux frais pour obtenir un divorce, une carte d'assurance sociale et les prévisions de la météo.

Mais les consommateurs ont justement besoin de mesures contraires pour dépenser davantage, estime M. Andrew Cohen, directeur général de l'Association.

Une baisse des impôts et une diminution des tarifs des services publics, accompagnés d'une loi pour encourager la concurrence et la déréglementation dans certains secteurs de l'industrie sont des mesures indispensables pour une reprise de la consomation.

Nous croyons que ces moyens doivent être mis de l'avant si le gouvernement veut réellement faire quelque chose pour les consommateurs et non contre eux, a souligné M. Cohen au cours d'une entrevue.

L'Association, bien que déçue par l'énoncé économique du ministre Wilson en ce qui concerne les consommateur, se réjouit de l'annonce du gouvernement de consulter tous les groupes du milieu économique avant de prendre d'autres décisions.

L'Association prévient toutefois le gouvernement que cette promesse de consultation sera une perte de temps si toutes les suggestions viennent toujours des mêmes vieux groupes intéressés.

Le gouvernement et la communauté économique devront admettre - et écouter - quelques nouveaux joueurs afin d'assurer que le consensus atteint réponde aux besoins de tous les Canadiens, non seulement des groupes intéressés et leurs membres.

Pour réduire le déficit fédéral

L'ancien conseiller économique de Reagan propose une hausse de taxes

BOSTON(AFP) - L'ancien conseiller économique du président Reagan, M.Martin Feldstein, a adjuré hier le président et le congrès d'envisager une augmentation des impôts en plus d'une compression des dépenses publiques afin de réduire le déficit budgétaire des États-Unis.

Pour M.Feldstein, il est crucial que des mesures soient prises en 1985 pour réduire un déficit actuel de $ 175 milliards qui, si rien n'est fait, atteindra $ 250 milliards d'ici 10 ans.

L'ancien conseiller de la maison blanche a estimé que les efforts de compression budgétaire devront toucher tous les chapitres des dépenses de l'État, y compris les dépenses sociales. Selon lui, l'augmentation de la fiscalité devrait également être envisagée par le département du trésor dans le cadre de la réforme de l'impot sur le revenu qu'il prépare actuellement à la demande de M.Reagan.

Cette réforme, selon le chef de la Maison Blanche, visera uniquement à simplifier l'impôt sur le revenu sans en augmenter ou en diminuer le rendement.

M.Feldstein, qui a demissionné en juillet dernier de son poste à la Maison Blanche pour enseigner à l'Universite Harvard, a lancé cet appel dans un discours devant des hommes d'affaires américains.

Vigie Informatique Ltée

ÉQUIPEMENTS ET LOGICIELS

QUALITÉ * PERFORMANCE * SERVICE

526-0841



VOTRE SUCCÈS DÉPEND DE SON DOIGTÉ.

Cette femme est secrétaire.
Si elle est efficace et productive, votre entreprise aussi le sera.
Procurez-lui une machine à écrire électronique «Olympia» et constatez le résultat.
Votre secrétaire peut augmenter sa productivité de 25% en travaillant avec une Olympia électronique, même si elle utilise présentement une très bonne machine à écrire électrique.
C'est peut-être pour cette raison qu'Olympia est devenue le numéro un des machines à écrire électroniques.
Aucune autre électronique n'est aussi développée qu'Olympia.
Aucune autre électronique n'est aussi facile à comprendre et à opérer.
Et seule Olympia offre une aussi grande variété de machines à écrire électroniques.
Conçue et fabriquée en Allemagne de l'ouest, Olympia est à la fois fiable, efficace et polyvalente.
Si vous tenez à augmenter la productivité de votre secrétaire, demandez-lui de téléphoner sans frais au numéro ci-dessous. Le détaillant Olympia le plus proche la rappellera et se fera un plaisir de lui faire une démonstration de notre électronique.
Il lui fixera un rendez-vous à son bureau, au moment qui lui conviendra le mieux et ce sans obligation.
La machine plaira à votre secrétaire et vous en aimerez le prix.

POUR PLUS D'INFORMATIONS
OU POUR UNE DÉMONSTRATION,
APPELER SANS FRAIS:
1-800-361-0170
EXTENSION 396

OLYMPIA
LE NUMÉRO UN DES MACHINES À ÉCRIRE ÉLECTRONIQUES.